Un jardin pour le Rhin Ein Garten für den Rhein

Plan de gestion de l'espace rural et périurbain transfrontalier ◘ GERPLAN transfrontalier

Document cadre & Programme d'actions

Document validé et signé en date du 17 Décembre 2014

Climax

ILN
Forschung, Gutachten, Planung
Institut für Landschaftsökologie und Naturschutz Bühl

Cécile Billard
Chargée d'études environnement

Plan de gestion de l'espace rural et périurbain transfrontalier ◘ *GERPLAN transfrontalier*

DOCUMENT CADRE & PROGRAMME D'ACTIONS

Maître d'ouvrage : **Communauté des Communes Porte de France Rhin Sud**
1, Rue des Alpes
F-68490 Ottmarsheim

Bureaux d'études : **Groupement binational**
➲ **CLIMAX** - Bureau d'études en écologie
L'Atelier
7, rue des rochelles
F-68290 BOURBACH-LE-HAUT

➲ **ILN** - Institut für Landschaftsökologie und Naturschutz Bühl (D)
Sandbachstraße 2
D-77815 Bühl

Réalisation - F : Nadine FORESTIER, CLIMAX (coordination, rédaction, cartographie)
Christian RUST, CLIMAX (coordination, rédaction, cartographie)
Cécile BILLARD (rédaction, cartographie)

Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud

Communauté de Communes Essor du Rhin

Conseil Général du Haut-Rhin

Stadt Neuenburg

Stadt Heitersheim

Gemeinde Eschbach

Gemeinde Hartheim

Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald

GewerbePark Breisgau

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 4

1.1 RAPPEL DU CONTEXTE 5

1.1.1 Spécificités du GERPLAN « Un jardin pour le Rhin » 5

1.1.2 Démarche mise en œuvre 5

1.2 DOCUMENT CADRE 7

1.2.1 Teneur du programme d'actions 7

1.2.2 Un projet à faire vivre… 7

2. CONCERTATION 8

2.1 DEROULEMENT 9

2.2 ENQUETE AUPRES DES CITOYENS 10

2.2.1 Approche sensible de l'environnement et des paysages du territoire 10

2.2.2 Perception de l'évolution des paysages et des enjeux du territoire 11

2.2.3 Objectifs et priorités pour l'avenir du territoire 12

2.2.4 Synthèse de l'enquête transfrontalière 13

2.3 CONCERTATION POUR UN PROGRAMME D'ACTIONS PARTAGE 14

3. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER 15

3.1 INTRODUCTION 16

3.2 ORGANISATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE 17

3.2.1 Contexte climatique 17

3.2.2 Géologie et pédologie 17

3.2.3 Topographie 17

3.2.4 Eaux superficielles et souterraines 17

3.3 MILIEUX NATURELS 18

3.4 ECOLOGIE DU PAYSAGE 20

3.5 ANALYSE PAYSAGERE 21

3.5.1 Unités paysagères 21

3.5.2 Evolution historique des paysages 22

3.5.3 Richesses paysagères 24

3.6 PRINCIPAUX USAGES ET PERCEPTIONS DU TERRITOIRE 25

3.6.1 Agriculture 25

3.6.2 Pêche 25

3.6.3 Chasse 25

3.6.4 Tourisme et loisirs 26

3.6.5 Actions et initiatives locales 26

4. RAPPEL DES ENJEUX 27

4.1 SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS DU TERRITOIRE 28

5. SCENARII 29

5.1 LES DYNAMIQUES OBSERVEES… 30

5.1.1 Urbanisation du territoire 30

5.1.2 Extension et uniformisation de l'espace agricole 31

5.1.3 Régression des milieux naturels 31

5.2 QUELLES EVOLUTIONS ENVISAGEES POUR DEMAIN ? 32

5.2.1 Scénario d'un développement mal maîtrisé des activités anthropiques 33

5.2.2 Scénario d'un développement soutenable et maîtrisé du territoire avec une relocalisation de la consommation 33

6. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS 34

6.1 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR LA GESTION DES ESPACES RURAUX ET PERIURBAINS 35

6.1.1 Orientations 35

6.1.2 Objectifs 36

6.2 ACTIONS DE PREFIGURATION DU GERPLAN 38

7. PROGRAMME D'ACTIONS 40

7.1 PREAMBULE 41

7.2 ACTIONS / F 44

7.2.1 Priorisation des actions 118

7.3 MABNAHMEN / D 119

8. ANNEXES 146

8.1 VADE-MECUM DE MISE EN ŒUVRE DU GERPLAN 147

8.2 CARTES COMMUNALES DES ACTIONS 149

1. INTRODUCTION

1.1 Rappel du contexte

La Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud a souhaité, dès 2009, s'engager dans une démarche volontaire de mise en place d'un GERPLAN, un document plus précisément appelé :

Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain.

Cette démarche, volontaire, s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion des espaces ruraux et périurbains et des ressources naturelles, initiée par le Conseil Général du Haut-Rhin depuis l'année 2000 pour faire face à la banalisation des paysages et aux pressions anthropiques exercées sur l'environnement et le cadre de vie et pour accompagner les décideurs locaux dans leur fonction de gestion et d'aménagement des territoires.

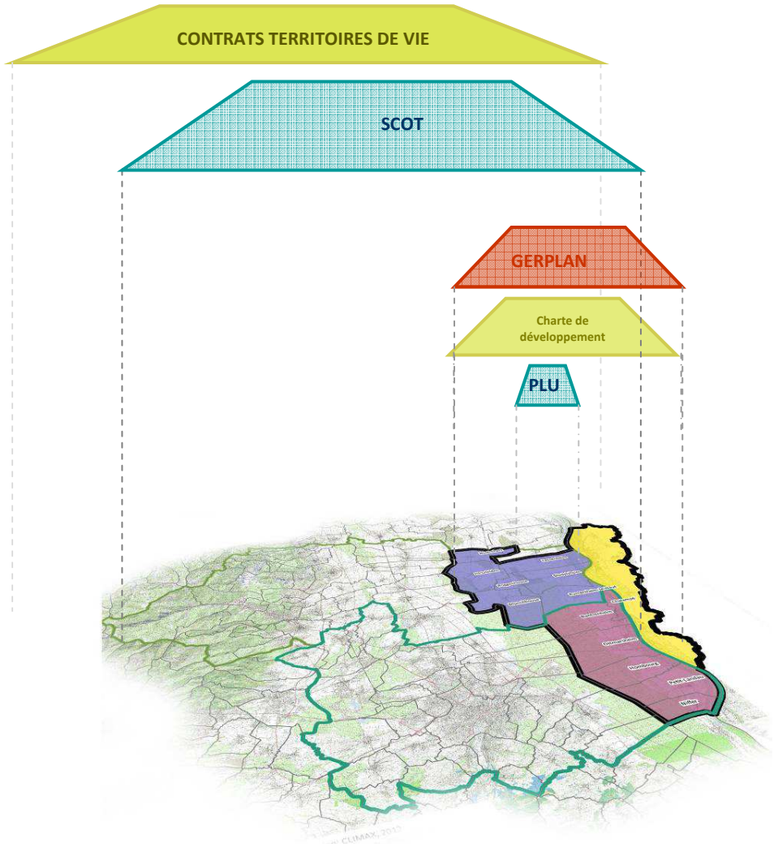

- **2009 :** premiers contacts pour étudier l'idée d'un GERPLAN.
- **2010** : délibération des collectivités concernées. Le projet a fait l'objet d'une demande de FEDER au titre d'INTERREG IV Rhin Supérieur. Les Communautés de Communes Porte de France Rhin Sud et Essor du Rhin, ainsi que 4 communes allemandes, s'associent et s'engagent ensemble dans une démarche volontaire de mise en place d'un GERPLAN.
- **2011** : lancement des premières études avec le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin.
- **2012** : lancement du marché et élaboration du diagnostic environnemental et paysager (CLIMAX & ILN).
- **2013** : Exposition itinérante et enquête auprès des habitants (F/D), actions de préfiguration, finalisation du diagnostic environnemental et paysager, identification des enjeux, premières pistes d'actions.
- **2014** : Concertation en groupes de travail, validation et signature du document cadre et du Programme d'Actions.

Le GERPLAN est un document de référence qui recense les espaces d'intérêt collectif sur le territoire concerné, puis qui fixe les priorités et les préconisations de gestion adaptées à ces espaces (en cohérence avec les réglementations et les politiques mises en œuvre pour la préservation des milieux naturels et des paysages).

Il s'agit de coordonner au niveau local, les actions nécessaires à la préservation de la qualité des espaces et des ressources, la maîtrise du développement urbain, tout en favorisant le maintien et l'optimisation de l'espace de travail du monde agricole.

L'objectif de cette démarche est donc à terme de concilier un développement harmonieux et durable d'un territoire tout en intégrant les impératifs de l'aménagement communal et les nécessités économiques des acteurs qui travaillent sur ce territoire.

De par ses objectifs et les modalités de sa mise en œuvre, cette démarche répond aux 3 piliers du développement durable : Société - Economie - Environnement. Elle répond en outre aux 4 principes suivants : participation, solidarité, responsabilité et précaution. Le GERPLAN permet de réinvestir le champ local et de responsabiliser tous ses acteurs, face aux politiques nationales ou européennes. Il permet au final de maintenir le dialogue entre les différents acteurs et utilisateurs de l'espace que les conflits d'intérêt peuvent séparer.

1.1.1 *Spécificités du GERPLAN « Un jardin pour le Rhin »*

Ce GERPLAN est en effet tout à fait particulier puisqu'il est le 1er :

> **Porté par deux structures intercommunales**

La CC Porte de France Rhin Sud et la CC Essor du Rhin se sont associées pour ce GERPLAN (alors que « traditionnellement », un GERPLAN est porté par une Communauté de Communes).

Ces deux Communautés de Communes (CC), situées dans l'unité paysagère homogène de la plaine du Rhin/Hardt agricole, présentent en effet des caractéristiques et des enjeux similaires.

> **Transfrontalier**

Le GERPLAN est également porté par des collectivités locales allemandes faisant face au territoire côté français et composé de 4 communes dans le secteur de Neuenburg am Rhein, le Landkreis Breisgau-Hochschwartzwald et le GewerbePark Breisgau.

L'objectif est similaire à celui d'un GERPLAN classique, avec un objectif complémentaire de "rapprocher" les deux rives du Rhin tant dans les pratiques que dans les réflexions.

La réalisation du GERPLAN a été confiée à une équipe binationale et bilingue avec deux bureaux d'études : CLIMAX (F) et ILN (D).

1.1.2 *Démarche mise en œuvre*

Pour mener à bien la démarche GERPLAN sur ce territoire, une longue phase d'études et de concertation organisée en plusieurs étapes a été nécessaire

- Réunion de démarrage le 24 janvier 2012 côté français et le 28 février 2012 côté allemand
- Organisation d'une sortie transfrontalière sur le terrain avec les élus du territoire concernés par le GERPLAN le 29 mai 2012
- Consitution d'un COPIL élargi rassemblant de nombreux acteutrs du territoire : élus, agriculteurs, associations, collectivités, administration, organismes éconmomiques, etc.
- Présentation du diagnostic provisoire en novembre 2012
- 3 Réunions de COPIL élargis en janvier 2013, juillet 2013 et novembre 2013 / F
- Présentation des enjeux et objectifs du GERPLAN en commission de bureau en février 2013
- Réalisation d'un questionnaire d'enquête auprès des habitants et d'une exposition itinérante en été 2013
- Plusieurs réunions de présentation du GERPLAN et de l'état d'avancement de la démarche dans le cadre du projet INTERREG
- Nombreuses réunions de travail entre les bureaux d'études, avec l'animateur GERPLAN et rencontre d'acteurs locaux
- Animations GERPLAN dans les réunions des conseils municipaux (animateur GERPLAN)

Chacune de ces étapes a donné lieu à un rapport et/ou des documents de présentation (diagnostic paysager et écologique, grands enjeux, actions…) produits par le bureau d'études, et à une validation par les différents partenaires (élus, techniciens, acteurs du territoire, etc.) et le comité de pilotage.

Un diagnostic agricole a également été réalisé par la Chambre d'Agriculture (2011) et par lLN en partenariat avec le Landwirtschaftsamt (2012).

Aussi, une étude hydraulique a été élaborée par les services techniques du Conseil Général du Haut-Rhin (2014) pour côté français (2014) et par le Landkreis côté allemand (2012).

> *Synthèse des réunions réalisées dans le cadre de l'élaboration du GERPLAN transfrontalier*

(hors réunions communales, réunion de bureau et réunions de commission GERPLAN).

Date	Sujet	
2012		
24.01.2012	**Réunion de démarrage Groupe de Travail (Elus)**	**ILN, Climax**
02.02.2012	Gerplan Treffen Regionalverband Südlicher Oberrhein	ILN
07.02.2012	Réunion de travail au CG68	Climax
14.02.2012	Réunion de travail entre bureaux et CCPFRS	ILN, Climax
28.02.2012	Gerplan Vorstellung in Neuenburg	ILN
21.03.2012	Présentation GERPLAN/INTERREG	Climax
17.04.2012	Réunion de travail entre bureaux et CCPFRS	ILN, Climax
02.05.2012	Gerplan Geländeexkursion deutsche Seite ILN/Climax	ILN, Climax
03.05.2012	Gerplan Geländeexkursion französische Seite ILN/Climax	ILN, Climax
29.05.2012	Sortie sur le territoire F/D avec les élus	ILN, Climax
03.07.2012	Vorstellung beim Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald	ILN
16.07.2012	Gerplan Besprechung Stadt Neuenburg	ILN
20.07.2012	Gerplan Gemeinderat Hartheim - Präsentation Gerplan	ILN
23.07.2012	Gerplan Besprechung Landwirtschaftamt in Breisach	ILN
1.08.2012	Réunion de travail entre bureaux et CCPFRS	ILN, Climax
02.08.2012	Abstimmung Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald Naturschutz	ILN
29.08.2012	Gerplan Befliegung	ILN
25.10.2012	Abstimmung RP Freiburg Naturschutz Triel	ILN
07.11.2012	Gerplan Forstamt Staufen - Recherche Historische Luftbilder	ILN
13.11.2012	Présentation diagnostic provisoire	Climax
19.12.2012	Réunion de travail entre bureaux et CCPFRS	ILN, Climax
2013		
22.01.2013	COPIL élargi côté français	Climax
28.01.2013	Comité de pilotage à Ottmarsheim	ILN, Climax
28.01.2013	Présentation avancement GERPLAN/INTERREG	ILN, Climax
11.02.2013	Présentation enjeux/objectifs GERPLAN Bureau	Climax
15.02.2013	Réunion de travail entre bureaux et CCPFRS pour questionnaire habitants + Expo	ILN, Climax
08.03.2013	Réunion de travail entre bureaux et CCPFRS pour finalisation questionnaire enquête aux habitants	ILN , Climax
15.04.2013	Gerplan Ausstellungseröffnung Neuenburg	ILN
27.05.2013	Réunion de travail avec Mars Rouge pour discussion / finalisation expo	Climax
27.05.2013	Gerplan Treffen mit Landwirten Neuenburg	ILN
20.06.2013	Réunion de travail entre bureaux et CCPFRS pour discussion scénarios et résumés F/D + poursuite étude actions	ILN, Climax
05.07.2013	COPIL élargi côté français	Climax
07.07.2013	Gerplan Ausstellungseröffnung Hartheim	ILN
16.09.2013	Réunion de travail entre bureaux et CCPFRS pour présentation résultats enquêtes F et D	ILN, Climax
18.09.2013	Abstimmung Neuenburg Massnahmen	ILN
10.10.2013	Réunion au CG68 pour données SIG, remarques diagnostic	Climax
21.10.2013	Vorstellung Umfrage Lenkungsausschuss in Ottmarsheim	ILN
21.10.2013	Réunion Comité technique GERPLAN présentation résultats enquête	Climax
18.11.2013	Vorstellung Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald Ausschuss	ILN
20.11.2013	Abstimmung Neuenburg Massnahmen	ILN
21.11.2013	COPIL - phase 3, côté français	Climax
26.11.2013	Gerplan Treffen Hartheim - Massnahmenvorstellung Verwaltung	ILN

2014		
14.01.2014	Abstimmung Gewerbepark Breisgau Maßnahmen	ILN
03.02.2014	Präsentation Lenkungsausschuss Ottmarsheim	ILN
11.03.2014	Gemeinderat Hartheim Präsentation Maßnahmen	ILN
18.06.2014	Réunion de travail au CG68 pour point info sur programme d'actions	Climax
23.06.2014	COPIL (élus) - Présentation du programme d'actions	Climax
16.07.2014	Réunion de travail avec L. EDEL et CG68 pour préparer la concertation	Climax
17.07.2014	Réunion de travail avec L. EDEL et ILN pour discuter du programme d'actions et de la finalisation du document cadre	ILN, Climax
02.10.2014	Réunion de concertation côté français, avec tables rondes thématiques	Climax
29.10.2014	COPIL (élus) côté français, pour valider et prioriser le programme d'actions, et discuter des suites à donner au regard des éléments ressortis de la concertation	Climax
20.11.2014	Réunion de travail technique pour discuter et arrêter un zonage pour les MAE	Climax
17.12.2014	**Signature du GERPLAN transfrontalier**	

1.2 Document Cadre

Le présent document comprend :

- ➔ Un rappel du contexte et de l'historique de la démarche
- ➔ Un point sur le déroulement de la concertation mise en œuvre pour la définition des actions et leur hiérarchisation
- ➔ La présentation et la synthèse des résultats des enquêtes réalisées auprès des habitants
- ➔ Une synthèse des diagnostics environnementaux et paysagers français et allemand
- ➔ Un rappel des enjeux identifiés à l'issue du diagnostic et de la concertation
- ➔ Une analyse des dynamiques d'évolution du territoire avec une présentation des scenarii envisagés et du scenario retenu
- ➔ Une exposition des orientations et objectifs de gestion validés
- ➔ La présentation du programme d'actions du GERPLAN transfrontalier, en vue de sa mise en œuvre effective.

Les aspects transfrontaliers du GERPLAN sont traités au travers de synthèses harmonisées bilingues (diagnostic, enjeux, enquête, actions) qui permettent de faire les liens entre les deux documents réalisés de chaque côté du Rhin.

1.2.1 Teneur du programme d'actions

Les propositions de gestion sont établies au terme d'un débat collectif : l'ensemble des acteurs du territoire ont été associés aux étapes de l'élaboration du GERPLAN Transfrontalier.

Le document cadre a pour vocation de servir de guide à tous les aménagements ultérieurs sur le territoire concerné.

Le projet de GERPLAN Transfrontalier doit permettre de visualiser sur le territoire concerné les grands enjeux en termes de qualité des ressources et des espaces, ainsi qu'en termes de préservation du patrimoine rural et du paysage. Il aboutit à des prescriptions concrètes.

Le GERPLAN Transfrontalier détermine la gestion des espaces d'intérêt collectif et des unités de gestion qui peuvent les composer.

Il propose pour chacun des fiches de gestion type, faisant référence à des thématiques plus particulières :

- > Entretien des éléments du patrimoine rural, préservation des caractéristiques paysagères du terroir,
- > Intégration des aménagements périurbains, réhabilitation et suivi d'espaces dégradés (ex : anciennes décharges),
- > Création et entretien de bandes vertes le long des cours d'eau, de ceintures vertes autour des villages, conservation et création de vergers et de bosquets,
- > Préservation des milieux naturels remarquables (faune, flore…)
- > Protection des périmètres de captage d'eau potable, prise en compte des zones de risques naturels, etc.
- > Réflexions à long terme sur la question du patrimoine foncier,
- > Mise en place d'espaces de discussion et de partage pour favoriser un climat de bonne entente et de respect dans l'espace périurbain
- > Amélioration de la gouvernance et de la démocratie en développant la participation du public aux décisions et aux choix d'aménagement du territoire
- > Etc.

Les fiches précisent tout d'abord l'objectif à atteindre pour chacun de ces espaces, ainsi que les travaux à effectuer et les outils susceptibles d'être utilisés pour atteindre cet objectif, en mettant notamment en œuvre les principaux outils réglementaires ou contractuels existants (mesures agro-environnementales, aménagement foncier, zonage du plan local d'urbanisme, etc.).

Aussi, les fiches action identifient clairement les partenaires et les maîtres d'ouvrages potentiels, et dressent, sans être totalement exhaustives, la liste des financements éventuellement mobilisables.

Les principales opérations proposées par le GERPLAN sur le territoire de sont :

- ► ***Perpétuer et améliorer les actions de coopération transfrontalière***. Il s'agit de faire vivre cette dynamique transfrontalière, notamment au travers le l'information, de l'animation et du partage d'expériences mais également avec la réalisation conjointe d'actions concrètes.
- ► ***Valorisation et la protection du patrimoine naturel***. Il s'agit de pallier la diminution de la biodiversité en recréant et renforçant le réseau écologique, en préservant, voire en améliorant, la qualité des milieux naturels résiduels, notamment les canaux et cours d'eau, les corridors arborés et boisés, les carrières sèches, et les interfaces entre les villages et l'espace agricole.
- ► ***Mise en place d'une stratégie foncière***, afin de réduire la consommation foncière sur l'espace agricole et la dégradation des paysages périurbains. Il s'agit de revaloriser les façades urbaines, en créant notamment des transitions douces avec le milieu périurbain (« espaces tampons »), en ayant une action coordonnée sur les zones industrielles et sur les projets d'aménagement du territoire, avec la coordination des mesures compensatoires.
- ► ***Amélioration de la multifonctionnalité de l'espace***. On entend ici éviter la sectorisation des fonctions en intégrant des fonctions écologiques et paysagères dans chaque projet d'aménagement. Il s'agira également de gérer les interfaces en créant des liens organiques entre les différents motifs paysagers et d'apporter des éléments de corridor dans la plaine agricole.
- ► ***Recréer des liens entre les citoyens et les acteurs économiques*** (élus, agriculteurs, industriels), en soutenant notamment des filières agricoles locales et les circuits courts, en communiquant davantage sur les pratiques et les besoins de chacun pour un partage de l'espace apaisé et compris.
- ► ***Partager et valoriser les « bonnes pratiques »,*** tant en matière d'urbanisme, de paysage et de gestion de l'espace

1.2.2 Un projet à faire vivre…

Si aujourd'hui, ce document est le résultat d'un long travail d'analyse, de concertation, de choix techniques et politiques au niveau des 2 Communautés de communes et des communes qui les composent, sa réussite dans le temps reste néanmoins très largement liée et conditionnée à l'animation et à la sensibilisation quotidienne à venir.

Après validation par le COPIL, la mise en œuvre du GERPLAN comprend :

- ► La diffusion du projet auprès des communes et de la population (via le bulletin intercommunal, les bulletins communaux et la fourniture du rapport sous forme papier et informatisée, la diffusion et l'animation du site internet dédié au GERPLAN, etc.) ;
- ► La coordination préalable forte entre les principaux partenaires techniques et financiers du GERPLAN, ainsi que des autres démarches de gestion de l'environnement et du paysage
- ► La convocation régulière d'un groupe technique composé au minimum de des deux communautés de communes, du Département du Haut-Rhin et de la Chambre d'Agriculture selon les thèmes abordés pour le suivi du projet et le lancement des actions
- ► La nécessité de faire vivre le Comité de Pilotage (1 fois/an au minimum) avec la présentation d'un bilan de la mise en œuvre pour l'année en cours et des projets pour l'année n+1, ainsi que le coût prévisionnel du programme d'actions
- ► L'organisation de rencontres transfrontalières régulières (1 fois/an au minimum) pour faire le point sur les projets communs en cours
- ► La mission et les travaux indispensables d'un animateur du GERPLAN savoir : la sensibilisation, l'animation, la concertation, le complément d'inventaires, les conseils, l'avis, le montage de dossiers, l'assistance du président de la commission environnement, le suivi, la transmission des objectifs du GERPLAN à travers les conseils municipaux et les projets d'aménagement du territoire, etc.

Par ailleurs, un suivi et une évaluation annuelle devront être mis en place pour apprécier les actions réalisées (et à réaliser), ainsi qu'un bilan général tous les cinq ans (> voir chapitre 8.1.).

2. CONCERTATION

2.1 Déroulement

Dans le cadre de la participation du public, des actions d'information, de communication et de sollicitation des habitants et des principaux acteurs du territoire ont été réalisées durant l'été 2013. Ces actions se sont notamment traduites par :

- Plusieurs réunions de COPIL, groupes de travail et réunions de bureau
- Des articles insérés dans les bulletins communaux, intercommunaux, départementaux, dans la presse...
- Une exposition itinérante dans les 13 communes françaises du GERPLAN (de juin à août 2013) retraçant le diagnostic de l'environnement, l'analyse historique des paysages et les enjeux du territoire.
- Une enquête distribuée dans l'ensemble des foyers du territoire, avec une restitution des résultats en COPIL.
- Une animation dans les conseils municipaux des communes du GERPLAN pour dynamiser les élus et identifier des projets et actions susceptibles d'être intégrées au document cadre.
- La création d'un logo et d'un site internet dédié au GERPLAN (www.unjardinpourlerhin.eu)
- Une réunion de concertation élargie ouverte aux principaux acteurs du territoire.

L'aspect transfrontalier du GERPLAN a été mis en avant par des actions similaires portées côté allemand :

- Articles dans les bulletins communaux
- Exposition itinérante dans les 4 communes allemandes
- Une enquête réalisée auprès de la population habitants
- Une enquête spécifique pour les agriculteurs.
- La restitution des résultats des enquêtes aux élus et au Comité de pilotage du programme INTERREG.
- Des réunions et animations dans les communes pour identifier des projets et des actions pouvant être intégrées au document cadre.

Les deux démarches opérées de chaque côté du Rhin ont été portées de manière conjointe avec le plus souvent des rubriques purement transfrontalières (dans l'exposition et dans les enquêtes), visant à mettre en exergue le regard des habitants sur le territoire élargi du GERPLAN, intégrant l'ensemble des 17 communes franco-allemandes.

Aussi, une sortie a été organisée avec l'ensemble des élus français et allemand sur le terrain le 29 mai 2013 pour discuter des enjeux environnementaux et paysagers, des actions réalisées ou possibles, des problématiques propres à chaque pays (agriculture, urbanisme, industrie, activités de loisirs, protection de l'environnement…) et surtout pour partager une vision d'ensemble du territoire.

2.2 Enquête auprès des citoyens

Résultats côté français (F)
Résultats côté allemand (D)

L'enquête auprès des citoyens est présentée ci-dessous avec les résultats obtenus pour chaque question. Une analyse comparée est ensuite présentée pour chaque côté du Rhin.

459 questionnaires réceptionnés, soit moins de 3% de la population du territoire du GERPLAN transfrontalier

2.2.1 Approche sensible de l'environnement et des paysages du territoire

Parmi les propositions suivantes, quels sont les 3 mots qui décrivent le mieux le paysage de votre territoire ?

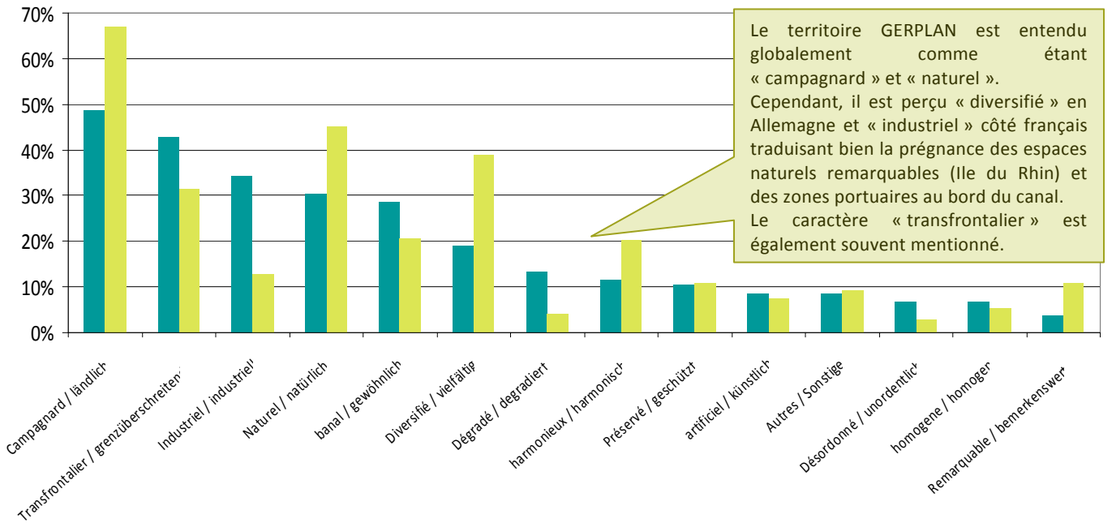

Le territoire GERPLAN est entendu globalement comme étant « campagnard » et « naturel ».
Cependant, il est perçu « diversifié » en Allemagne et « industriel » côté français traduisant bien la prégnance des espaces naturels remarquables (Ile du Rhin) et des zones portuaires au bord du canal.
Le caractère « transfrontalier » est également souvent mentionné.

Parmi les propositions suivantes, quels sont les 3 éléments paysagers qui caractérisent le mieux votre territoire ?

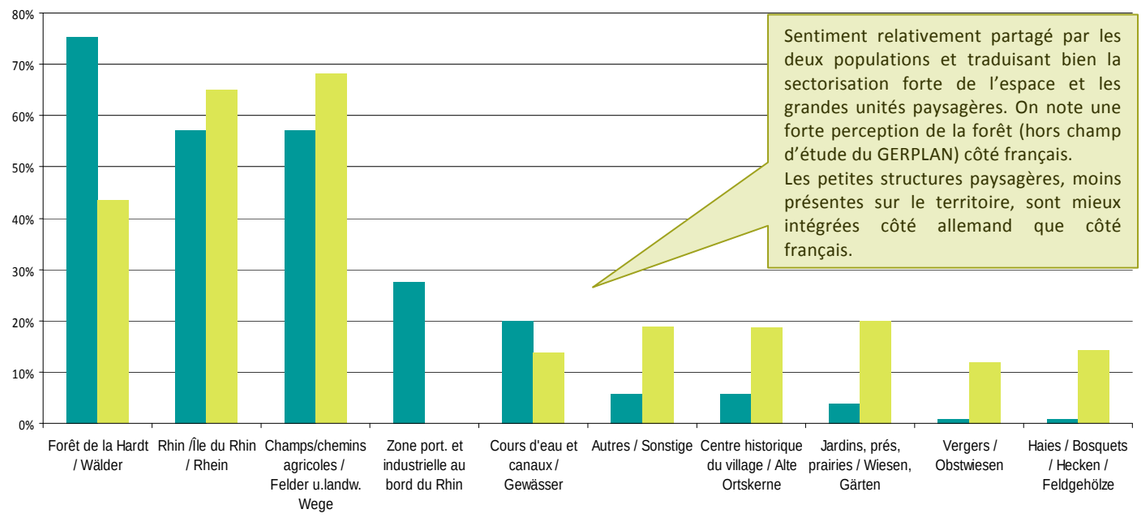

Sentiment relativement partagé par les deux populations et traduisant bien la sectorisation forte de l'espace et les grandes unités paysagères. On note une forte perception de la forêt (hors champ d'étude du GERPLAN) côté français.
Les petites structures paysagères, moins présentes sur le territoire, sont mieux intégrées côté allemand que côté français.

> En synthèse, on note que les habitants, côté français, se concentrent (logiquement) sur les secteurs les plus emblématiques de leur territoire, mais qui pour la plupart ne touchent pas à l'objet du GERPLAN, à savoir les milieux naturels et les paysages de proximité (espace agricoles et périurbains...). Ces thématiques sont peu mises en avant.

Vous promenez-vous régulièrement sur le territoire ?

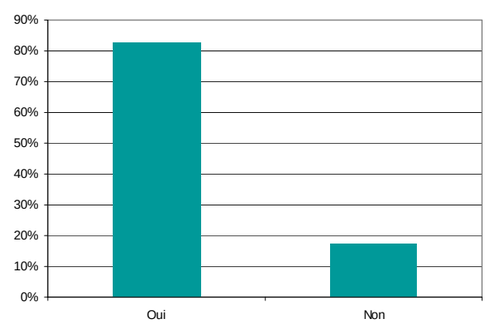

Si oui, où vous promenez-vous préférentiellement ?

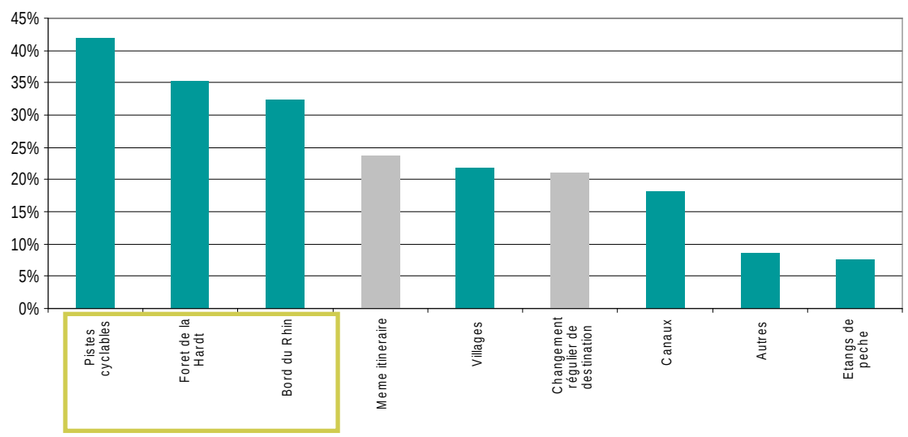

Quels sont les sites que vous appréciez le plus, les sites à valoriser et à protéger ?

Forêt de la Hardt
Bords du Rhin / Grand canal d'Alsace
Canal du Rhône au Rhin
Ile du Rhin
Etangs de pêche
Pistes cyclables, chemins
Poney-parcs

2.2.2 Perception de l'évolution des paysages et des enjeux du territoire

Résultats côté français (F)
Résultats côté allemand (D)

Quels sont les principales évolutions du territoire que vous avez constaté au cours de 10 dernières années ?

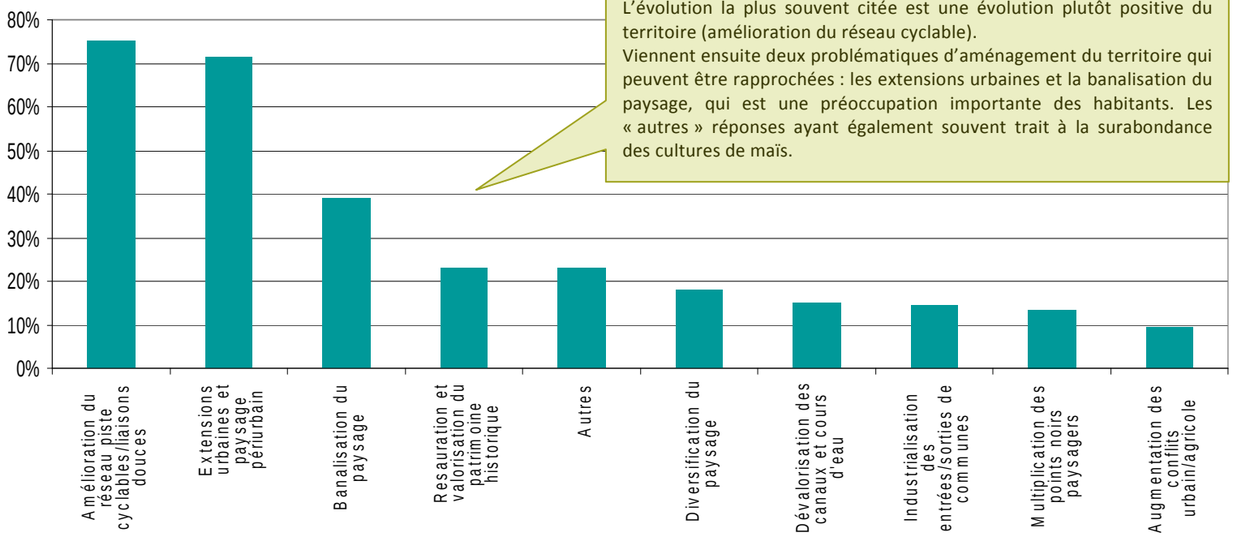

L'évolution la plus souvent citée est une évolution plutôt positive du territoire (amélioration du réseau cyclable).
Viennent ensuite deux problématiques d'aménagement du territoire qui peuvent être rapprochées : les extensions urbaines et la banalisation du paysage, qui est une préoccupation importante des habitants. Les « autres » réponses ayant également souvent trait à la surabondance des cultures de maïs.

Quelles sont les principales menaces pour le paysage dans votre commune ?

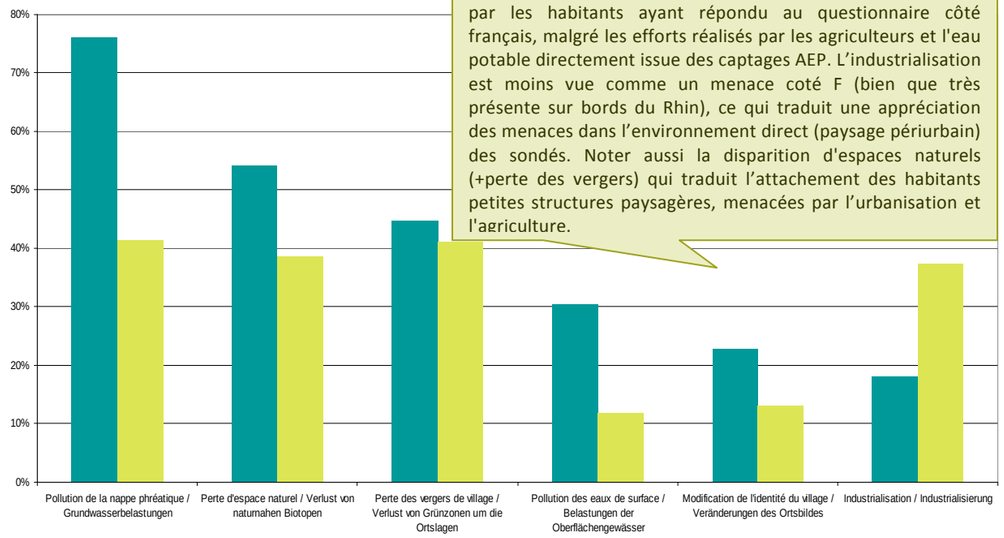

L'aspect qualité de la nappe phréatique est très largement cité par les habitants ayant répondu au questionnaire côté français, malgré les efforts réalisés par les agriculteurs et l'eau potable directement issue des captages AEP. L'industrialisation est moins vue comme un menace coté F (bien que très présente sur bords du Rhin), ce qui traduit une appréciation des menaces dans l'environnement direct (paysage périurbain) des sondés. Noter aussi la disparition d'espaces naturels (+perte des vergers) qui traduit l'attachement des habitants petites structures paysagères, menacées par l'urbanisation et l'agriculture.

Parmi les 10 enjeux proposés, quels sont les 5 qui vous paraissent les plus importants ?

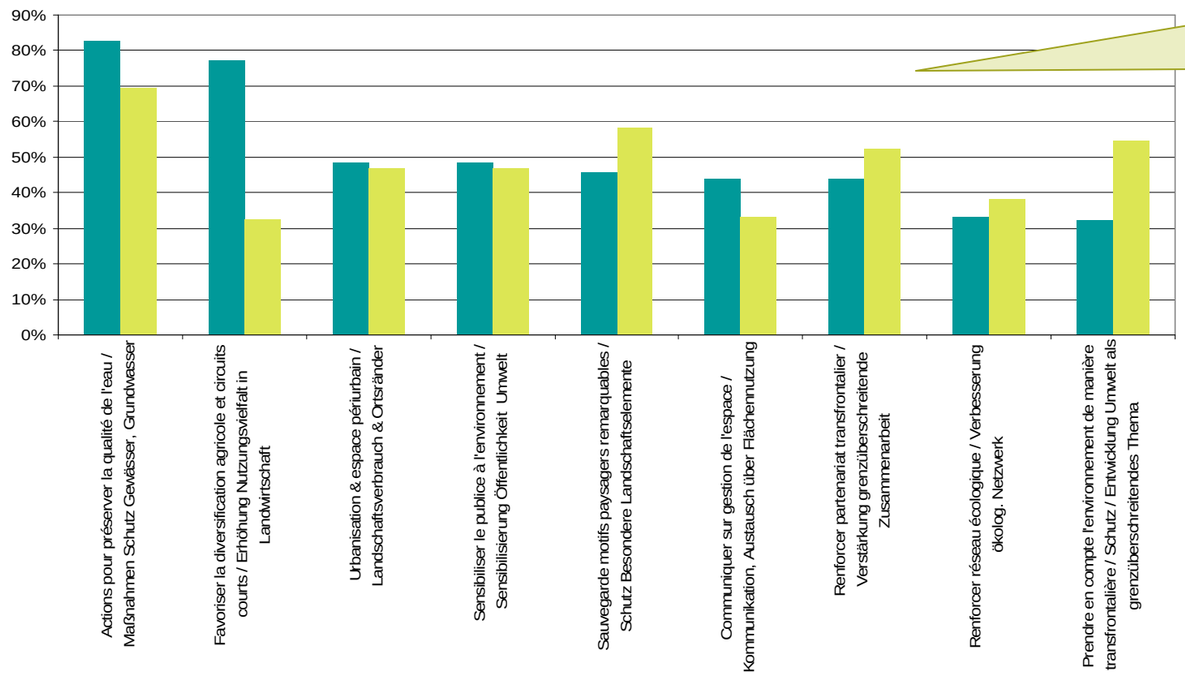

Tous les enjeux proposés apparaissent comme relativement importants (>= 40%). Côté français, ce sont les enjeux relatifs à la qualité de la ressource en eau et à l'agriculture (diversification, points de vente) qui sont les plus souvent cités. On remarque une cohérence avec les menaces sur la qualité de l'eau qui devient alors un enjeu fort. En revanche, les menaces de banalisation du paysage et de perte des vergers ne se retrouvent pas directement dans les enjeux (3è position, avec sensibilisation du public à l'environnement et sauvegarde des motifs paysagers remarquables…). En revanche, la diversification agricole et les circuits courts arrivent en second enjeu. C'est donc une demande assez importante de la part de la population.

Quelle est, selon vous, la principale fonction que joue (ou doit jouer) l'espace agricole ?

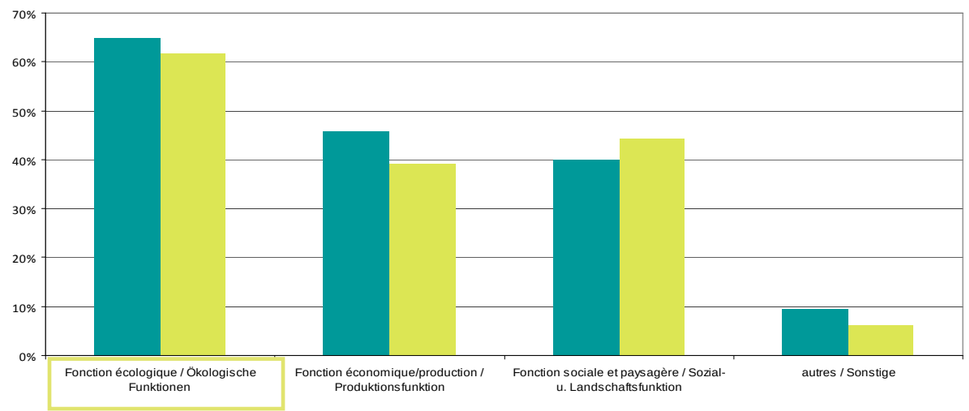

Résultats côté français (F)
Résultats côté allemand (D)

2.2.3 Objectifs et priorités pour l'avenir du territoire

En tant que consommateur des biens alimentaires et de l'espace rural, avez-vous des besoins particuliers ?

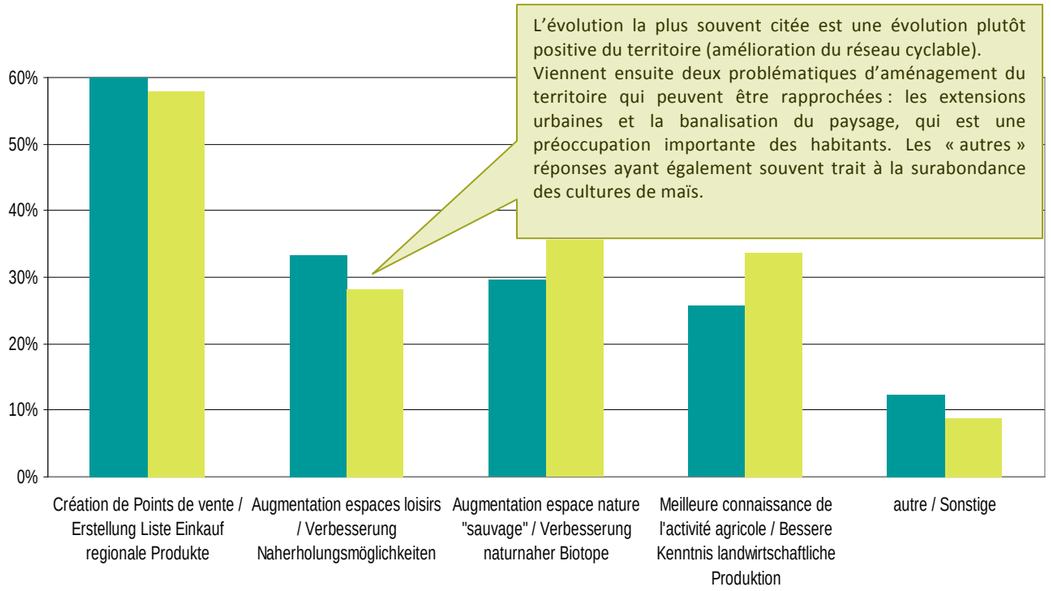

L'évolution la plus souvent citée est une évolution plutôt positive du territoire (amélioration du réseau cyclable). Viennent ensuite deux problématiques d'aménagement du territoire qui peuvent être rapprochées : les extensions urbaines et la banalisation du paysage, qui est une préoccupation importante des habitants. Les « autres » réponses ayant également souvent trait à la surabondance des cultures de maïs.

Comment percevez-vous les relations entre les agriculteurs et les usagers de l'espace rural (habitants, cyclistes, joggeurs, promeneurs, pêcheurs…) ?

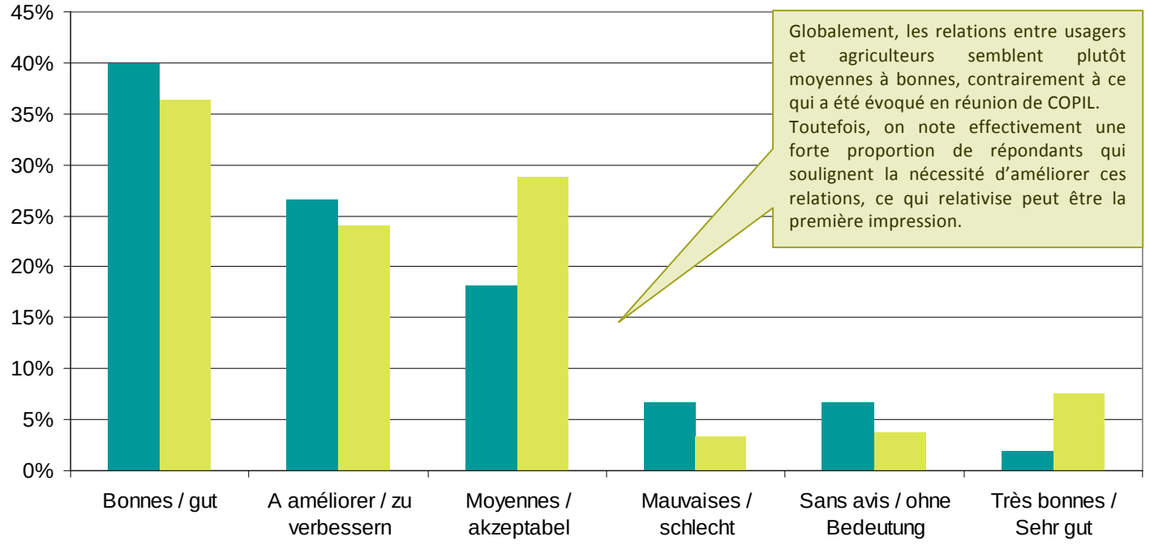

Globalement, les relations entre usagers et agriculteurs semblent plutôt moyennes à bonnes, contrairement à ce qui a été évoqué en réunion de COPIL. Toutefois, on note effectivement une forte proportion de répondants qui soulignent la nécessité d'améliorer ces relations, ce qui relativise peut être la première impression.

Comment estimez-vous l'accessibilité aux espaces ruraux et l'entretien des itinéraires de promenade ?

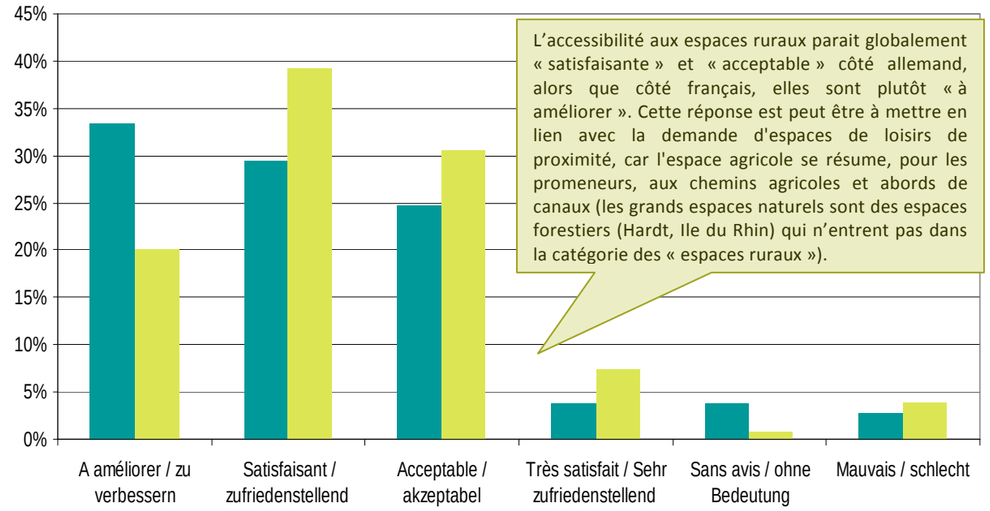

L'accessibilité aux espaces ruraux parait globalement « satisfaisante » et « acceptable » côté allemand, alors que côté français, elles sont plutôt « à améliorer ». Cette réponse est peut être à mettre en lien avec la demande d'espaces de loisirs de proximité, car l'espace agricole se résume, pour les promeneurs, aux chemins agricoles et abords de canaux (les grands espaces naturels sont des espaces forestiers (Hardt, Ile du Rhin) qui n'entrent pas dans la catégorie des « espaces ruraux »).

Quelles seraient es actions les plus importantes à mettre en œuvre pour améliorer le cadre de vie de votre territoire ?

Seriez-vous prêts à vous engager pour participer à l'une de ces actions ?

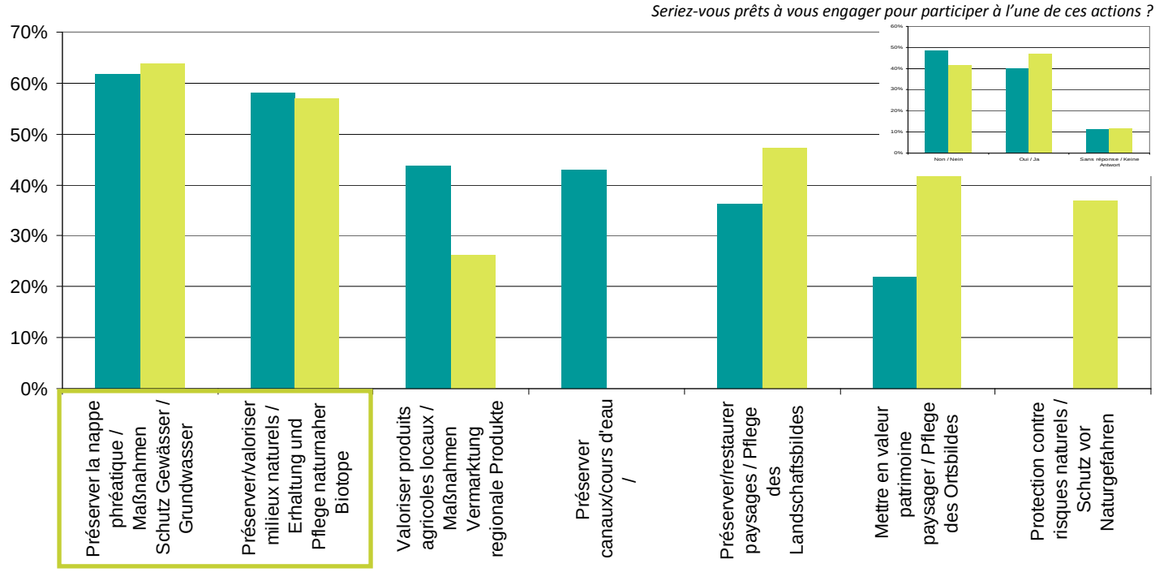

2.2.4 Synthèse de l'enquête transfrontalière

OBJECTIFS DE L'ENQUETE

- ➔ Information, sensibilisation et participation du public
- ➔ Recueil de la perception du territoire
- ➔ Identification des objectifs et priorités des habitants
- ➔ Mise en lumière des conceptions transfrontalières

> Note sur l'analyse des résultats

- Faible participation à l'enquête
- Données non représentatives de l'ensemble de la population

Note: côté français, le questionnaire ne demandait pas systématiquement la commune de résidence, l'âge et la profession des enquêtés, ce qui empêche de faire des comparaisons sur ces points, ce qui aurait pu être très intéressant (comparaison selon les communes ou la profession, selon la classe d'âge, basse plaine/ basse terrasse notamment mais aussi vision agriculteurs habitants ou travailleurs transfrontaliers ou jeunes/personnes âgées…).

> Chiffres clef

France

> Exposition itinérante dans les 13 communes (juin à août 2013)

> Retours: 105 questionnaires, dont 12 élus

> Taux de participation < 1%

> Pas de "biais" de participation d'écoliers

> Pas d'enquête agricole spécifique

Allemagne

> Exposition itinérante dans les communes (à Neuenburg également écoles, de mi-avril à juillet 2013)

> Retours 354 questionnaires

> Taux de participation: 3.5%

> Forte participation d'écoliers (26%) et de retraités (20%)

> Retour enquête agricole : 16 questionnaires

SYNTHESE DE L'ENQUETE… COTE FRANÇAIS

PERCEPTION DU PAYSAGE…

Paysage perçu plutôt comme « campagnard » et « transfrontalier »

Fort lien de la population avec l'eau et les forêts (tranquillité & repos)

Faible perception de l'espace périurbain et de la zone agricole (petites structures paysagères) qui semblent plus présentes et mieux perçues en Allemagne, mais qui ont déjà fortement reculé du coté français

Principales évolutions du territoire perçues :
- Extensions urbaines au détriment du paysage périurbain et des terres agricoles
- Banalisation du paysage
- Pistes cyclables (évolution positive)

Principales menaces pour le paysage :
- Surtout qualité de la nappe phréatique et, dans une moindre mesure, la disparition d'espaces naturels et des vergers périurbains

La valorisation du paysage dépend principalement de la Commune (ComCom)

OBJECTIFS / PRIORITES POUR L'AVENIR …

L'accessibilité des espaces ruraux est satisfaisante et à améliorer localement

L'amélioration de la qualité de la nappe et la diversification de l'espace agricole semblent des objectifs très importants pour la population

Les demandes particulières sont :
- Points de vente de produits locaux et information sur les produits
- Augmentation d'espaces de loisirs de proximité
- Augmentation de la part des espaces naturels / sauvages

ASPECTS TRANSFRONTALIERS …

La majorité des personnes interrogées comprennent l'allemand (75%)

Beaucoup des personnes se sentent concernées par les aspects transfrontaliers (85%) et perçoivent le Rhin comme un lien plutôt que comme une frontière

L'Allemagne est surtout attractive pour les achats, les restaurants (prix, accueil) et les loisirs

SYNTHESE DE L'ENQUETE… COTE ALLEMAND

PERCEPTION DU PAYSAGE…

Paysage perçu comme « campagnard » et « diversifié »

Fort lien de la population avec l'eau et les forêts (tranquillité & repos)

Importance des petites structures paysagères, centres historiques et espaces périurbains, bien perçus et appréciés de la population

Principales évolutions du territoire perçues, plutôt négatives :
- Consommation foncière
- Industrialisation
- Infrastructures routières menacent le paysage

Principales menaces perçues pour le paysage :
- Qualité de la nappe phréatique
- Perte d'espaces verts et naturels
- Développement industriel

La valorisation du paysage dépend des Communes et des l'agriculture

OBJECTIFS / PRIORITES POUR L'AVENIR …

L'accessibilité des espaces ruraux est satisfaisante, localement acceptable

La qualité de la nappe et les aspects de partenariats transfrontaliers semblent importants pour la population

Les demandes particulières sont :
- Points de vente et meilleure connaissance des produits locaux
- Augmentation de la part des espaces naturels
- Augmentation de la part d'espaces de loisirs

ASPECTS TRANSFRONTALIERS …

Environ un tiers des personnes ayant répondu comprennent le français (attention, 26% des réponses viennent d'écoliers)

60% des personnes se sentent concernées par les aspects transfrontaliers et perçoivent le Rhin comme un lien plutôt que comme une frontière

Le territoire GERPLAN côté français est surtout attractif pour les achats et les loisirs mais également pour ses paysages et les pistes cyclables

2.3 Concertation pour un programme d'actions partagé

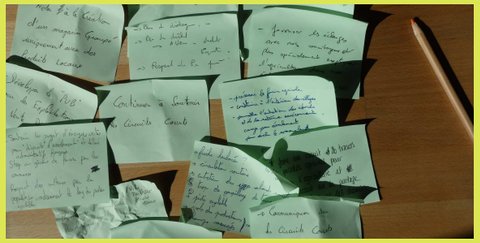

La concertation, pour élaborer un programme d'actions partagé par tous, s'est basée sur :

- Le diagnostic environnemental et paysager préalable et les enjeux, discutés validés par le COPIL
- Les résultats de l'enquête auprès des citoyens
- Les suggestions d'actions transfrontalières issues de la réflexion commune entre ILN et CLIMAX mais également entre les élus de chaque côté du Rhin.
- Les orientations et objectifs discutés et validés par le COPIL et le COPIL élargi
- Les propositions d'actions émises par CLIMAX et discutées en COPIL
- Des discussions dans les conseils municipaux et en bureau de CC
- Une réunion de concertation (02/10/2014) avec les principaux acteurs du territoire (38 personnes présentes) avec des discussions autour de 4 groupes de travail thématiques :
  - Nature, biodiversité et trames vertes
  - Agriculture, foncier et liens au territoire
  - Paysage, patrimoine et urbanisme
  - Animation, sensibilisation et actions transfrontalières

Les réflexions, idées, besoins, souhaits, etc. ressortis de cette concertation ont été soumis au COPIL du 28.10.2014, qui les a hiérarchisé et qui a fait le choix de les intégrer (ou non) au programme d'actions du GERPLAN.

Ainsi, de nombreuses fiche actions ont été complétées et enrichies et une nouvelle fiche action a été rédigée sur la nécessité de permettre une meilleure accessibilité à l'île du Rhin.

3. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

3.1 Introduction

Le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain) est un outil d'aide à la décision, mis en place par le département du Haut-Rhin pour coordonner les actions d'aménagement et gérer de manière durable l'espace rural à travers la mise en place et la coordination d'un programme pluriannuel d'actions pour concilier un développement urbain raisonné, entre les impératifs de l'aménagement communal, la préservation de l'environnement et du cadre de vie et les nécessités économiques.

Le GERPLAN transfrontalier a la particularité d'être le premier à réunir deux Communautés de Communes (13 communes) et à disposer d'une dimension transfrontalière avec la participation de 4 communes allemandes :

Le périmètre français correspond au territoire des deux Communautés de Communes Porte de France Rhin Sud et Essor du Rhin. Ce territoire se situe au cœur de la plaine du Rhin. Les 13 communes s'inscrivent dans l'alignement des villages situés tout le long de la bande rhénane, s'étendant de la basse terrasse rhénane à l'ouest à la basse plaine à l'est.

Le périmètre allemand du GERPLAN, en rive droite du Rhin, inclut 3 communes : Hartheim, Eschbach (seulement coté ouest du Gewerbepark Breisgau) et Neuenburg. Une enclave forestière de la commune de Heitersheim est également intégrée au périmètre.

Le contexte est très différent de chaque côté du Rhin : les 3 communes allemandes, bien que de superficies comparables aux communes côté français (exception faite de Neuenburg), sont bien plus densément peuplées, avec en moyenne de 2.36 habitant/ha contre 0.77 hab./ha.

Le GERPLAN s'intéresse exclusivement aux espaces périurbains (et non aux cœurs de villages et aux massifs forestiers), majoritairement agricoles.

L'élaboration du GERPLAN transfrontalier est un acte volontaire de la part des collectivités, qui se déroule en trois grandes étapes :

L'étude préalable complète (côté français) et la récolte des informations (côté allemand) suivie d'un travail de synthèse et de mise en cohérence, constituée d'une étude environnementale et paysagère, assortie, côté français, d'une étude agricole (réalisée par la chambre d'agriculture) et d'une étude hydraulique (réalisée par le département), débouchant sur une identification des enjeux.

Une concertation, pour prendre en compte tous les acteurs : comités de pilotage, groupe de suivi, enquête auprès de la population, exposition, animations.

L'élaboration du document cadre transfrontalier avec un programme d'actions commun qui concerne tout le territoire rural et périurbain.

2009 : Prise des premiers contacts pour étudier l'idée d'un GERPLAN.

2010 : Délibération favorables des collectivités concernées. Le projet fait l'objet d'une demande de FEDER au titre d'Interreg IV Rhin Supérieur.

Les Communautés de Communes Porte de France Rhin Sud et Essor du Rhin, ainsi que 4 communes allemandes, s'associent et de s'engagent ensemble dans une démarche volontaire de mise en place d'un GERPLAN.

2011 : Lancement des premières études avec le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin.

2012 : Lancement du marché et élaboration du diagnostic environnemental et paysager (CLIMAX & ILN).

2013 : Exposition itinérante et enquête auprès des habitants (F/D), actions de préfiguration, finalisation du diagnostic environnemental et paysager, identification des enjeux, premières pistes d'actions.

2014 : Programme d'actions, concertations en groupes de travail. Validation.

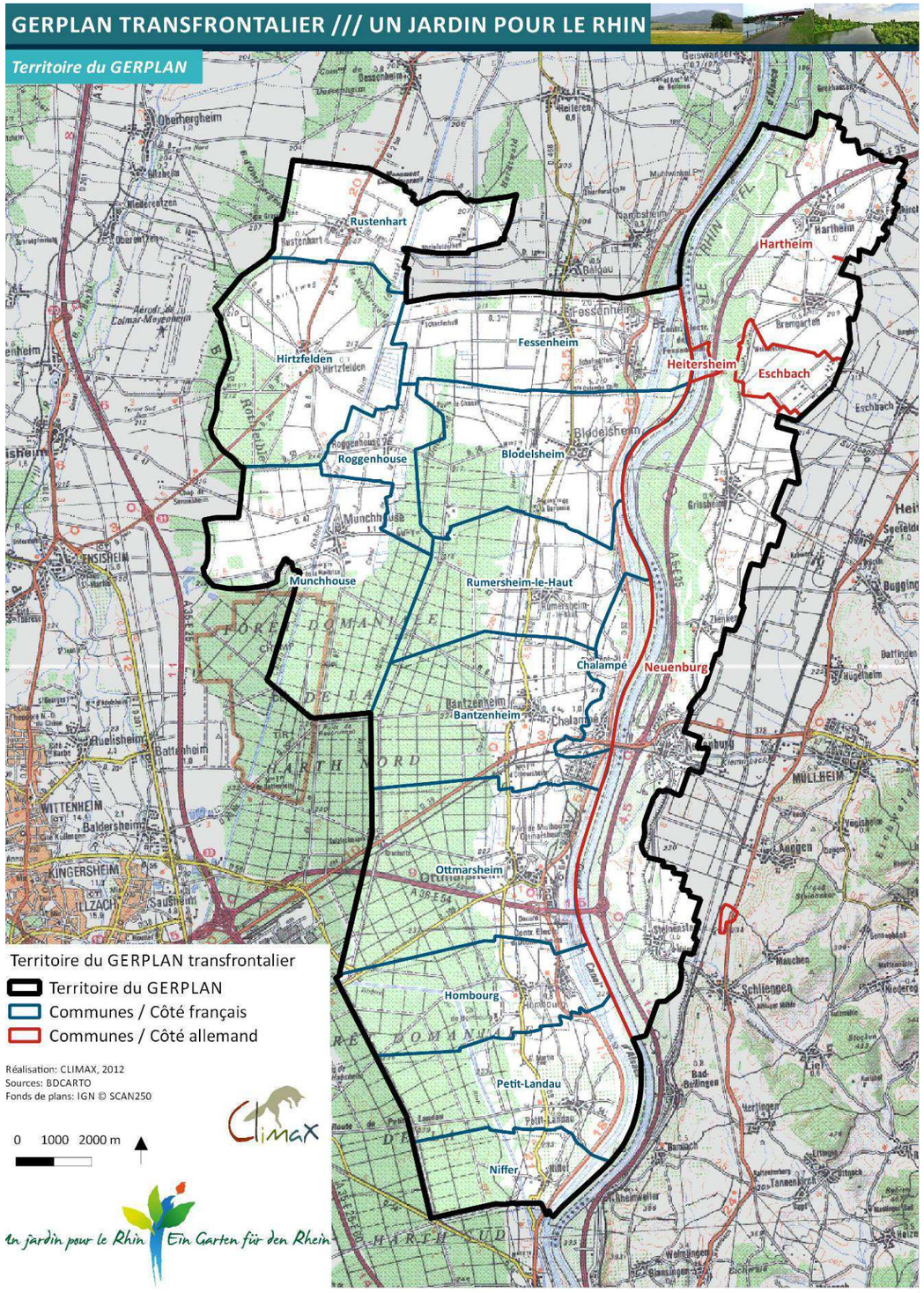

3.2 Organisation physique du territoire

3.2.1 Contexte climatique

La plaine du Rhin est fortement soumise aux influences topographiques et présente un caractère climatique mixte (type semi-continental d'influence océanique), notamment en raison des effets d'abris des grands massifs montagneux qui bordent la plaine rhénane : le massif des Vosges a l'Ouest et le massif de la Foret Noire a l'Est. Les précipitations sont relativement peu abondantes, les étés chauds et orageux, les hivers rudes.

Ces traits climatiques sont particulièrement accentués dans la région naturelle de la Hardt, située en face de la partie la plus élevée des Vosges et qui constitue la zone la plus aride de la plaine d'Alsace. La hauteur moyenne des précipitations s'accroit légèrement au bord du Rhin car s'amorce la remontée des masses d'air provoquée par la Foret Noire.

Localement, le massif de la Hardt et le Rhin jouent un rôle important dans la régulation hygrothermique du territoire, notamment en période estivale.

Les précipitations sont influencées par le relief des collines du Markgräflerland et de la Forêt Noire. La station de Hartheim-Bremgarten montre une pluviosité plus faible avec en moyenne 650-700 mm que la station à Heitersheim plus proche des collines avec une pluviosité d'environ 800-850 mm.

3.2.2 Géologie et pédologie

L'évolution du contexte géologique local demeure intimement liée au Rhin et à son histoire qui a fortement marqué les différents territoires communaux. A la fin du tertiaire et au début du quaternaire, le fleuve a déposé une épaisse nappe d'alluvions d'origine alpine, qui s'est accumulée au-dessus du socle tertiaire imperméable. Ces roches superficielles ont une structure très filtrante.

On distingue 3 unités pédologiques d'ouest en est du territoire du GERPLAN : la Hardt rouge (sols brun calcaires limoneux) et la Hardt grise (sols bruns couverts par la forêt de la Hardt) sur la basse terrasse ainsi que des sols alluviaux à éléments fins calcaires bruts dans la basse plaine du Rhin.

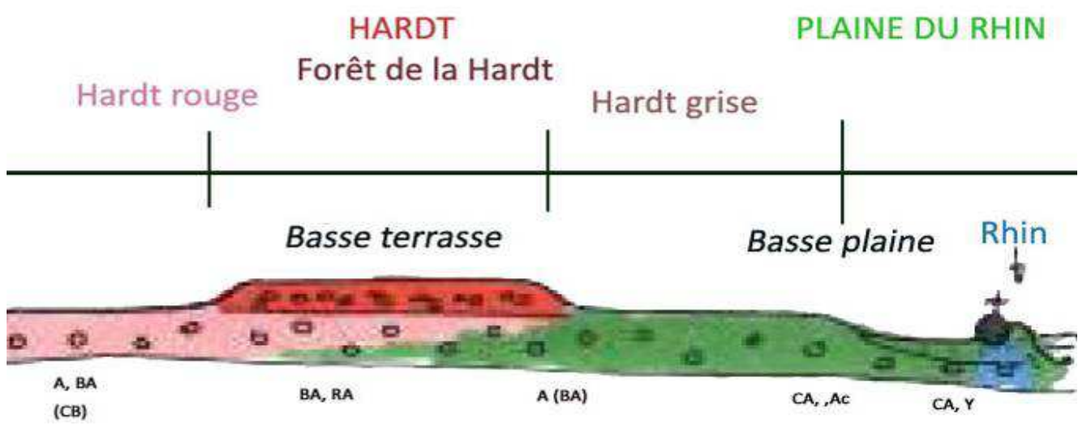

A proximité du Rhin s'observent principalement des sols alluviaux carbonatés peu évolués de différente épaisseur. Dans la zone alluviale sèche (Trockenaue) se trouvent principalement des pararendzines issues de différentes roches mères.

3.2.3 Topographie

/ Le territoire se caractérise par une situation topographique plane, subissant une pente très faible d'orientation sud-sud/ouest nord-nord/est, liée à l'orientation de la plaine alluviale du Rhin.

Les accidents topographiques sont rares et essentiellement représenté par le talus rhénan d'environ 1m de haut du coté français jusqu'à 5m du coté allemand, qui délimite la basse terrasse et la basse plaine et constitue un élément structurant du territoire.

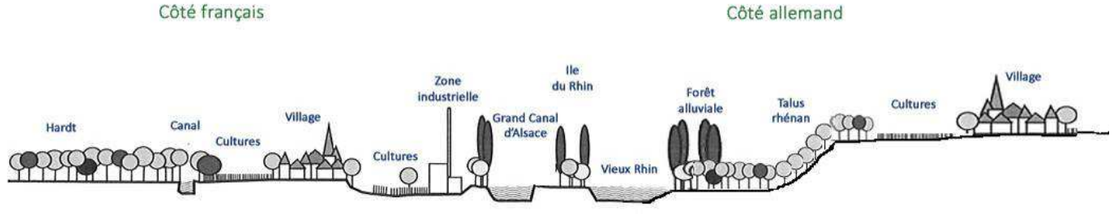

3.2.4 Eaux superficielles et souterraines

Aquifère

/ Les caractéristiques topographiques (terrains plats) et pédologiques (horizons superficiels perméables) locales favorisent l'infiltration verticale et la circulation souterraine des eaux. La roche réservoir est ainsi la nappe phréatique la plus importante d'Europe occidentale.

Avant les aménagements hydrauliques du Rhin, les battements de la nappe étaient très importants. Les travaux successifs d'aménagements du Rhin ont provoqué la déconnexion du fleuve de son lit majeur et l'enfoncement de la nappe sur plusieurs mètres, provoquant un assèchement quasi généralisé des milieux naturels. Ses caractéristiques la rendent particulièrement vulnérable aux pollutions diffuses ou ponctuelles générées par les activités humaines.

S'agissant du taux de nitrates, ils sont généralement plus forts aux abords du Rhin que sur la terrasse. Les diagnostics de qualité de la nappe indiquent qu'après plusieurs années de dégradation, on observe une amélioration globale à l'échelle transfrontalière depuis 2003. Des efforts restent à poursuivre pour restaurer les secteurs qui demeurent dégradés.

Eaux superficielles

Le territoire du GERPLAN présente un réseau hydrographique relativement simple et principalement orienté nord-sud : Le Rhin (ou « Vieux-Rhin », qui marque la frontière avec l'Allemagne) et le Grand Canal d'Alsace.

Outre le Muhlbach, qui longe la bande rhénane d'Ottmarsheim a Fessenheim et qui bénéficie d'un aspect naturel, le territoire est surtout constitué d'un réseau hydrographique artificiel de canaux aménagés entre le XVIIème et le XIXème siècle (canal du Rhône au Rhin, canal de la Hardt, canal des saumures, canal des égouts de Mulhouse), notamment pour l'irrigation des cultures, et quasiment tous alimentés par les eaux du Rhin. S'y ajoutent plusieurs plans d'eau issus de l'exploitation de gravières alluvionnaires.

Du coté allemand, le réseau des cours d'eaux est principalement orienté est-ouest, drainant la partie occidentale de la Forêt Noire, mais le Hohlebach (Steinenstadt), le Klemmbach (Neuenburg), le Hügelheimer Runs (entre Müllheim et Zienken), le Sulzbach (au nord de Grißheim) et le Seltenbach (Feldkirch) sont orientés sud-nord. La plupart de ces cours d'eau manque de connectivité avec le Rhin, par canalisation sous terre (Hohlebach et Klemmbach) ou par infiltration dans la basse terrasse (Hügelheimer Runs et Sulzbach). On note également la présence de pièces d'eau stagnantes correspondant aux plans d'eau issus de l'exploitation de gravières alluvionnaires, concentrés dans la zone autour de Hartheim.

3.3 Milieux naturels

/ Le périmètre du GERPLAN transfrontalier est concerné par de nombreux zonages d'inventaires et de protection du patrimoine naturel, qui mettent en exergue des milieux naturels riches et des espèces patrimoniales d'intérêt européen (réseau Natura 2000, RAMSAR, ZNIEFF, sites inscrits, Zones Humides Remarquables).

Tous ces zonages, qui couvrent une surface d'environ 66% du territoire GERPLAN français (et environ 60% du territoire du GERPLAN transfrontalier aves les zonages allemands) sont majoritairement localisés dans les massifs boisés et les bords du Rhin (Hardt, forêts rhénanes résiduelles et Ile du Rhin). Par contraste, les zones agricoles sont exploitées de manière intensive et ainsi relativement pauvres en espèces et habitats remarquables.

Principaux types de milieux observés sur le territoire du GERPLAN transfrontalier

TYPE DE MILIEU	*SOUS-UNITES*	*SURFACE APPROXIMATIVE SUR LE TERRITOIRE DU GERPLAN (ha)*
MILIEUX AQUATIQUES	• *Canaux* • *Cours d'eau* • *Zones humides (grèves)* • *Plans d'eau et gravières* • *Zones humides herbacées et arborées*	952 ha (3 %)
MILIEUX OUVERTS	• *Cultures annuelles* • *Prés, pâtures* • *Bandes enherbées* • *Pelouses sèches*	*10.443 ha* *(36 %)*
MILIEUX PRE-FORESTIERS	• *Friches arborées et arbustives* • *Haies arbustives et arborées* • *Landes arbustives* • *Prés-vergers* • *Lisières et ourlets*	*423 ha* *(2 %)*
MILIEUX FORESTIERS	• *Bosquets* • *Forêts*	*14.000 ha* *(48 %)*
MILIEUX URBANISES	• *Jardins* • *Espaces verts* • *Zones urbaines et industrielles*	*3.052 ha* *(11 %)*

Les zonages du patrimoine naturel forment un important réservoir de biodiversité, qui se localise essentiellement hors périmètre d'étude du GERPLAN. Leur proximité augmente considérablement le potentiel de réussite de mesures écologiques, en assurant la recolonisation de secteurs renaturés ou peu perturbés.

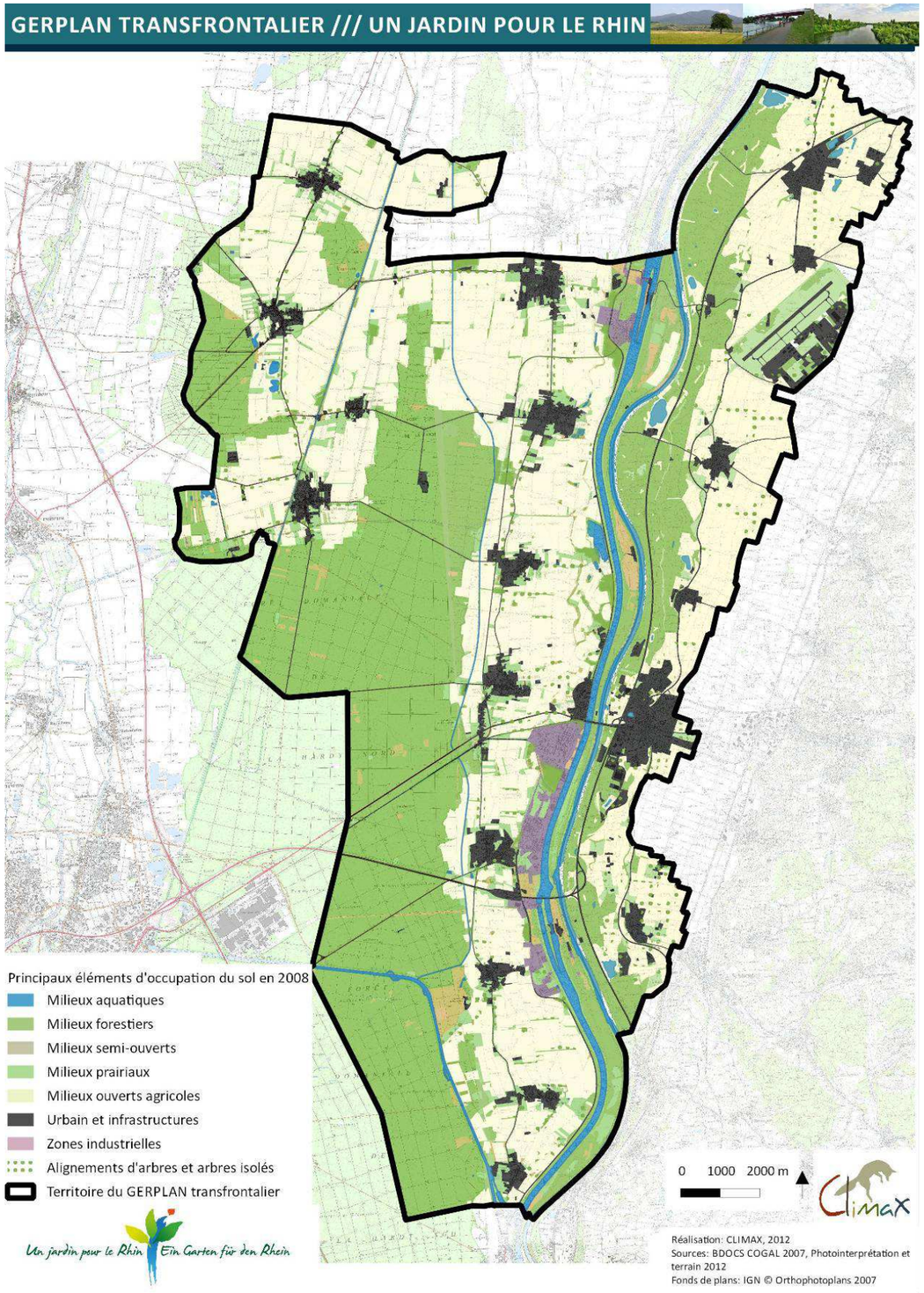

Nombre d'espèces et habitats d'intérêt communautaire mentionnés dans les 5 secteurs Natura 2000 qui concernent partiellement le périmètre du GERPLAN transfrontalier

Groupe	Nombre d'espèce d'intérêt communautaire	Milieux ou sites fréquentés
Amphibiens	2	Gravières, lisières, Ripisylves
Insectes	7	Hardt (pelouses, forêt), Ile du Rhin, canaux, étangs/gravières, haies, prés, lisières
Mammifères	2	Hardt, Ile du Rhin, haies, bosquets, lisières
Oiseaux	35	Hardt, Ile du Rhin, Canal d'Alsace, Vieux-Rhin, haies, bosquets, vergers, lisières, milieu agricole
Poissons	6	Vieux-Rhin, Muhlbach, Canal d'Alsace, Canaux
Plantes	1	Hardt et pelouses, gravières
Habitats	10	Hardt et pelouses, gravières, lisières

Dans les milieux ouverts, majoritairement consacrés à l'agriculture, peu d'espèces ont pu s'adapter aux changements des pratiques agricoles de ces dernières décennies. Dans la plaine du Rhin, la disparition des prairies, champs de blé et cultures de trèfle au profit du maïs irrigué a contribué à la disparition de l'Outarde canepetière, du Busard cendré ou du Pipit rousseline. Ainsi, parmi les espèces ayant participé à la désignation du site Natura 2000 "Les zones agricoles de la Hardt", seuls l'Œdicnème criard (et la Pie-grièche écorcheur) est encore nicheuse aujourd'hui.

D'autres espèces menacées avaient leurs dernières stations de reproduction alsaciennes dans les prairies sèches de la Hardt. Leurs habitats de reproduction ont pour la plupart disparu (landes et prairies permanentes transformées en cultures annuelles). C'est le cas pour le papillon Mercure (*Arethusana arethusa*), anciennement connu d'une station au sud de la forêt du Rothleible et autour de Neuf-Brisach, qui a totalement disparu d'Alsace au courant des années 1990. D'autres ont disparu de la plaine intensive, comme par exemple le papillon Agreste (*Hipparchia semele*). Des espèces communes des grandes entités cultivées, comme le Lièvre ou l'Alouette des champs, ont également fortement régressé.

> Le papillons Mercure, disparu des prairies sèches de la Hardt, ainsi que l'Œdicnème criard, le Lièvre ou l'Alouette des champs, espèces caractéristiques des grandes entités de la Hardt agricole. La libellule Sympétrum du Piémont, rare à observer dans les gravières avec des berges en pente douce.

L'uniformisation et la simplification du paysage associées à la présence d'obstacles (réseau routier, canaux) réduit ces échanges et conduit à la perte d'habitats peu perturbés (pelouses, landes, friches et vergers) favorables à la faune commune.

Les milieux aquatiques occupent 3.3 % du territoire du GERPLAN. Deux tiers de la surface en eau (484 ha) sont des canaux et 18 % des cours d'eau (130 ha). Les étangs, gravières et bassins artificiels apportent avec 99 ha, 13% de la surface en eau.

La bande rhénane accueille des milliers d'anatidés hivernants et constitue une halte migratoire majeure entre la Scandinavie et la Méditerranée. Le Vieux Rhin reçoit une part significative des populations d'oiseaux hivernants.

La dynamique (transport de sédiments dans le lit du Vieux Rhin) laisse apparaître de nombreux bancs de graviers favorables à la reproduction d'espèces aquatiques (> 28 espèces de poissons).

Les canaux, outre leur uniformisation par l'imperméabilisation des berges empêchant le développement d'une ripisylve et réduisant les surfaces de frayères, sont altérés par les rejets d'effluents urbains et ruissellements agricoles, par les rectifications et busages et par des étiages très sévères. Ce réseau linéaire artificiel constitue « un point sensible » pour l'environnement. Néanmoins, ce réseau aquatique accompagné d'un milieu prairial et parfois d'un corridor boisé remarquable (canal du Rhône au Rhin) possède un grand potentiel d'amélioration. Avec le développement des captages dans la nappe pour l'irrigation agricole, le réseau de canaux d'irrigation est de plus en plus délaissé et s'oriente vers une vocation plus écologique.

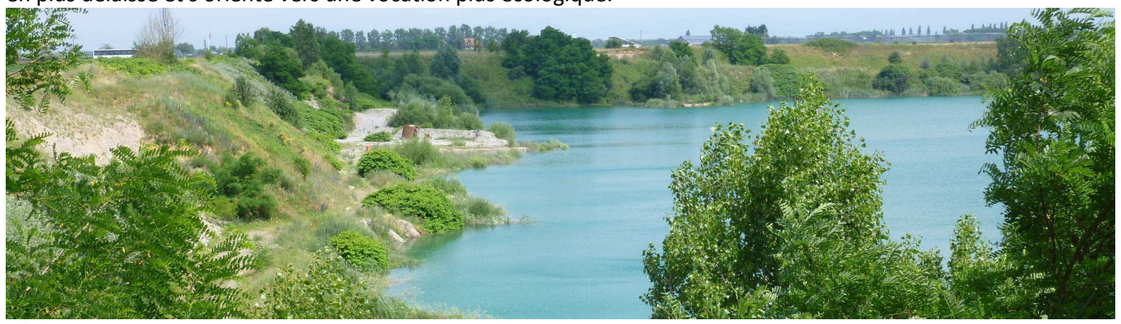

> Refuge pour de nombreuses plantes et animaux - gravière à Munchhouse.

Le réseau écologique, qui créée des liens fonctionnels entre le massif de la Hardt et le Rhin, repose essentiellement sur les structures paysagères intégrées à l'espace agricole périurbain. Cela correspond notamment aux haies issues des mesures compensatoires aux remembrements menés dans les années 1990, au Muhlbach et sa ripisylve, aux canaux (notamment le canal du Rhône au Rhin), aux bandes enherbées qui bordent les routes et chemins, aux carrières sèches, aux gravières, aux alignements d'arbres qui accompagnent le réseau routier et aux prés et vergers résiduels, notamment autour des villages.

> Le Muhlbach et sa ripisylve, ici à Fessenheim avec une bande enherbée bien structurée (environ 5m de large) et un chemin de terre qui permet une transition avec les cultures.

Le réseau écologique, assez lâche et fragmentaire, parfois dégradé (haies taillées pour le passage des pivots, carrières sèches remblayées…) est assez peu fonctionnel et nécessite un renforcement pour permettre à la faune locale de trouver des habitats et des corridors fonctionnels.

L'enjeu « biodiversité » du territoire GERPLAN repose sur une amélioration de la fonctionnalité des corridors écologiques et un renforcement de la trame verte périurbaine.

> Prés-Vergers en ceinture périurbaine à Petit-Landau, menacés peu à peu par l'urbanisation.

3.4 Ecologie du paysage

Face à l'érosion de la biodiversité, l'un des principaux enjeux est de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer…

Concrètement, il s'agit de :

• Freiner la dégradation et la disparition des milieux naturels.

• Relier entre eux les milieux naturels pour former un réseau écologique cohérent à l'échelle du territoire.

L'approche de l'écologie du paysage (ou fonctionnement écologique) d'un territoire tel que celui du GERPLAN transfrontalier, s'appuie sur 4 concepts clefs :

• Les noyaux de biodiversité, qui constituent les zones sources les plus riches en espèces : Forêt de la Hardt, forêts rhénanes, Ile du Rhin, Vieux-Rhin.

• Les corridors biologiques, qui permettent les déplacements des espèces et relient les noyaux de biodiversité entre eux. On distingue les corridors linéaires (réseau de haies, rivières et canaux, boisements alluviaux, bordures enherbées des chemins, talus routiers, alignements d'arbres…) des corridors ponctuels (bosquets, prés-vergers, friches herbacées, gravières…).

• La matrice, généralement constituée de cultures, qui traduit la capacité des milieux naturels de faciliter ou non les déplacements des espèces entre les corridors.

• Les obstacles, qui constituent des barrières infranchissables pour la majorité des espèces (infrastructures routières, canaux bétonnés, barrières, etc.).

Le territoire est assez pauvre en connexions écologiques transversales au Rhin et en corridors ponctuels.

Dans ce contexte très simplifié du paysage sur le territoire du GERPLAN, outre la quantité, la qualité (continuité, structure, constitution) de ces éléments est primordiale, non seulement dans l'approche intercommunale mais surtout localement, pour les déplacements diffus et aléatoires de la petite faune dite « ordinaire », qui constitue la majorité des espèces concernées et qui est actuellement en régression.

Le territoire allemand est scindé en deux entités distinctes : concentration de noyaux de biodiversité au bord du Rhin (Rhin et forêt rhénane avec terrasses sèches) et zones agricoles intensives sur la terrasse.

Le talus boisé de la basse terrasse rhénane forme le principal corridor linéaire orienté nord-sud.

Les cours d'eau forment les corridors orientés est-ouest.

Les secteurs les plus pauvres de la trame verte et bleue sont localisés dans l'espace agricole de la basse terrasse.

3.5 Analyse paysagère

3.5.1 Unités paysagères

Les principales caractéristiques du paysage actuel du territoire sont …

- Paysage étroitement lié à l'histoire du Rhin avec des massifs de forêts rhénanes relictuelles et des milieux ouverts secs très diversifiés.
- Territoire ouvert et plat, dominé par les grandes cultures céréalières.
- Espaces naturels remarquables d'intérêt régional à européen, abritant une importante biodiversité et constituant un riche patrimoine naturel (sites Natura 2000, Inventaire RAMSAR, Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique…).
- Paysage en mutation avec de nombreuses extensions urbaines et un développement industriel dynamique.

On distingue 5 unités paysagères avec leur identité propre :

> La basse plaine s'étend sur environ 6km de large entre le canal du Rhône au Rhin et le talus rhénan qui accueille un chapelet de villages. Elle est essentiellement constituée de zones de labours peu diversifiées, qui offrent de larges horizons de vision ouverts. Les éléments verticaux sont particulièrement visibles : églises, arbres isolés, châteaux d'eau, pylônes électriques, haies arborées... Les alignements d'arbres le long des principaux axes routiers constituent un patrimoine paysager remarquable.

> La basse terrasse, dont le paysage ressemble à celui de la basse plaine, avec de vastes parcelles agricoles aux tracés géométriques renforcés par les axes linéaires constitués par les routes et les canaux. Le paysage agricole au Sud du territoire (Niffer, Petit-Landau, Hombourg) est plus diversifié que le Nord, avec haies et bosquets qui animent l'espace et créent un cadre de vie plus attrayant. La topographie, issue de la dynmaique rhénane passée, est également plus diversifiée.

> La forêt de la Hardt, très prégnante dans le territoire par sa superficie d'un seul tenant et sa lisière qui marque une ligne d'horizon continue. Elle joue un rôle majeur dans le paysage de la plaine et le cadre de vie du territoire (usages, loisirs).

> L'Ile du Rhin et le Vieux Rhin apportent un paysage naturel calme et confidentiel, lié à l'eau (Rhin, surtout en rive droite) et aux milieux secs très diversifiés avec de fortes dynamiques végétales. Ce paysage est assez peu visible depuis la France car peu accessible.

> Les industries de la bande rhénane constituent un paysage artificiel extrême avec des aménagements démesurés d'infrastructures et de bâtiments qui brouillent la perception humaine et traduisent un secteur à vocation économique très marquée. Elles prolongent l'artificialisation du fleuve amorcée avec le Grand canal d'Alsace. Les vues et les accès vers le canal sont souvent obstrués par les bâtiments. Le potentiel de valorisation existe (architecture, harmonisation, espâces vacants, etc.).

Illustrations des 5 unités paysagèrs du territoire GERPLAN côté français (CLIMAX, 2012).

On distingue 5 unités paysagères avec leur identité propre :

> Le Rhin et la forêt rhénane apportent un paysage naturel et calme, caractérisée par de plans d'eau et une forte diversité de milieux. Elle est accessible par de nombreux accès (rampes OTAN, Rheingärten à Neuenburg) ainsi que par la piste cyclable le long du Rhin ouvert pour les loisirs.

> La basse terrasse agricole à Steinenstadt, Grißheim, Bremgarten et Hartheim qui permet une vue sur le talus rhénan.

> Le talus rhénan comme principal linéaire boisé orienté Nord-Sud.

> La basse plaine avec les grandes entités agricoles et des axes linéaires formés par les routes, chemins et haies. Le paysage ici est dominé par la vue sur la zone collinéenne et la Forêt Noire.

> Les zones urbaines concentrées à Neuenburg, Hartheim (zones de gravières) ainsi que le Gewerbepark Breisgau.

Considérant le territoire du GERPLAN transfrontalier, il est intéressant de noter que les vues sur la partie allemande du territoire du GERPLAN n'est jamais visible depuis la partie française, a l'exception des ponts qui franchissent le Rhin. De même, les villages de la plaine du Rhin ne sont pas visibles depuis les villages allemands concernés par le GERPLAN.

En revanche, les premières collines de la Foret Noire, permettent de belles vues vers les villages français de la basse plaine :

Vue de Bamlach (D) en direction de Chalampé (ILN 2012)

3.5.2 Evolution historique des paysages

Le territoire a subit d'importantes évolutions depuis l'implantation de l'Homme dans la vallée du Rhin vers le VIIème siècle. Voici les principales époques d'évolution des paysages depuis l'époque de fondation des premiers villages…

Le paysage rhénan originel et les premières occupations

/

- Le lit du Rhin s'étend sur environ 1km de large avec des inondations fréquentes formant le paysage avec de nombreux bras secondaires très sinueux et une forêt alluviale très développée.
- Les premières installations humaines au VIIème siècle sur le rebord de la basse terrasse, à l'abri des inondations du fleuve induisent les premiers défrichements au Moyen-âge et l'aménagement de terres cultivables (prés de fauche, pâtures). On traverse aisément le Rhin grâce aux ponts, aux bacs et gués.
- Le territoire est pauvre et les principales activités sont liées à la pêche, la vannerie et la batellerie. À l'ouest du territoire (basse terrasse), les activités sont plus diversifiées : tisserands, teinturiers, forgerons, aubergistes et agriculteurs.

De 1840 à 1890 : la correction du Rhin

Les inondations dévastatrices et les inconvénients pour la navigation ont conduit Johann Gottfried TULLA à initier de gigantesques travaux de correction du fleuve à partir de 1840 : élimination des méandres du fleuve pour lui délimiter un lit régulier d'environ 250m de large entre deux digues afin de gagner des terres cultivables. Ces travaux rompent l'équilibre naturel du fleuve : son lit s'enfonce et la nappe phréatique s'effondre, faisant souffrir l'agriculture.

Les villages se développent vers la plaine du Rhin. La réalisation du canal du Rhône au Rhin au milieu du XIXème siècle introduit une ligne d'eau parfaitement rectiligne. Le paysage agricole est ponctué d'une multitude d'arbres fruitiers. Au XIXème siècle, les villages sont entourés de quelques parcelles de vignes.

En 1845, on trouve encore de grandes entités de vergers dans la basse terrasse proche du talus rhénan ainsi qu'à l'est de Neuenburg. En 1880, Grißheim possède encore une ceinture verte périurbaine continue composé de vergers alors qu'il ne reste que des fragments autour des autres villages.

Vers les 1880 commence l'expansion des terres agricoles de la basse plaine vers la basse terrasse, principalement autour de Grißheim, Zienken et Neuenburg.

De 1915 à 1930 : l'entre deux guerres

/ Les villages se développent avec les raccordements d'électrification et la voie ferrée reliant le sud de l'Alsace à l'Allemagne : de nombreux cultivateurs se convertirent en ouvriers-paysans allant travailler à Mulhouse et abandonnant les terres agricoles. Apparition de vignes, de vergers et de jardins potagers autour des villages.

De 1930 à 1960 : la construction du Grand Canal d'Alsace

Travaux de régularisation pour réduire les phénomènes d'encaissement du Rhin avec la construction d'un canal latéral au Rhin, pour la navigation et la production d'électricité : le Grand Canal d'Alsace. Destruction de nombreux villages et ponts lors de la Seconde Guerre Mondiale, avec des dégâts matériels et humains importants.

On assiste à un important développement des friches sur les terres les plus ingrates de la basse terrasse car l'activité agricole est délaissée au profit des chantiers ouvriers sur le Rhin, notamment en lisière de la Hardt. La plupart des communes avaient plus de 10% de leur territoire agricole en friche mais certaines atteignaient des proportions impressionnantes : 78% à Chalampé, 26% à Hirtzfelden. Ainsi, la construction du canal de la Hardt, mis en service dans les années 1950, a été réalisée et dimensionnée pour irriguer les terres agricoles par submersion. C'est à cette même période que le maïs est introduit dans les cultures. Après la guerre, accroissement de la population et aménagement du Rhin avec 3 centrales hydroélectriques et écluses qui modifient les usages traditionnels locaux (pêche, orpaillage, vannerie,…) au profit de chantiers ouvriers de masse. Réduction et déstructuration de la forêt alluviale du Rhin par les travaux qui modifient les valeurs et fonctions écologiques.

Du coté allemand, à partir des années 1945, commence une forte croissance des villages, et de manière particulièrement importante pour Neuenburg. La construction de l'autoroute autour des années 1960 va initier un fort développement économique.

De 1960 à aujourd'hui : l'essor économique

Le développement des grandes industries au bord du Grand Canal d'Alsace et la stimulation de l'économie locale par les infrastructures hydrauliques entrainent le développement de l'urbanisation et d'importantes modifications du paysage, avec par exemple la construction de la centrale nucléaire de Fessenheim à la fin des années 1970. L'irrigation par aspersion et les remembrements bouleversent l'aspect du paysage de la basse terrasse, quasi exclusivement vouée à la monoculture du maïs et dépourvue d'arbres. On assiste également à l'apparition des premiers lotissements autour des villages, remplaçant progressivement les ceintures de vergers et de jardins, à l'augmentation de la population (plus de 70% entre 1962 et 2010) et au développement des gravières alluvionnaires pour subvenir aux demandes croissantes des chantiers de construction.

Les changements structurels se traduisent par d'importantes transformations du paysage : l'assèchement de la zone alluviale permet la plantation de pins, l'exploitation d'alluvions (gravières), la croissance de la population et de l'espace urbain avec des zones artisanales et industrielles ainsi que la création d'une importante décharge à Neuenburg.

La construction de l'autoroute autour des années 1960 va initier un fort développement économique. La part des zones prairiales, ayant toujours été faible, continue à diminuer avec les derniers espaces de prairie-vergers autour de Steinenstadt et Grißheim. La croissance de Neuenburg se poursuit avec une augmentation de la population atteignant 354 % entre 1950 et 2010.

Un territoire contrasté

En moins de deux siècles, l'espace le plus sauvage du fossé rhénan est devenu l'un des plus artificialisés : canal, centrales hydrauliques et nucléaire, maïs irrigué, lotissements, gravières, autoroute et zone d'activités, etc.

Parallèlement à ces aménagements importants et à ces évolutions économiques, contribuant à la dégradation des milieux et des ressources en eaux, une prise de conscience écologique environnementale croissante a commencé à voir le jour avec la création de zonages visant à préserver les milieux naturels et les paysages.

Dans ce contexte de reconquête des paysages rhénans et d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, le GERPLAN transfrontalier apporte une nouvelle pierre à cet édifice…

Epoque de fondation des communes (XVII-XVIIIème s.).

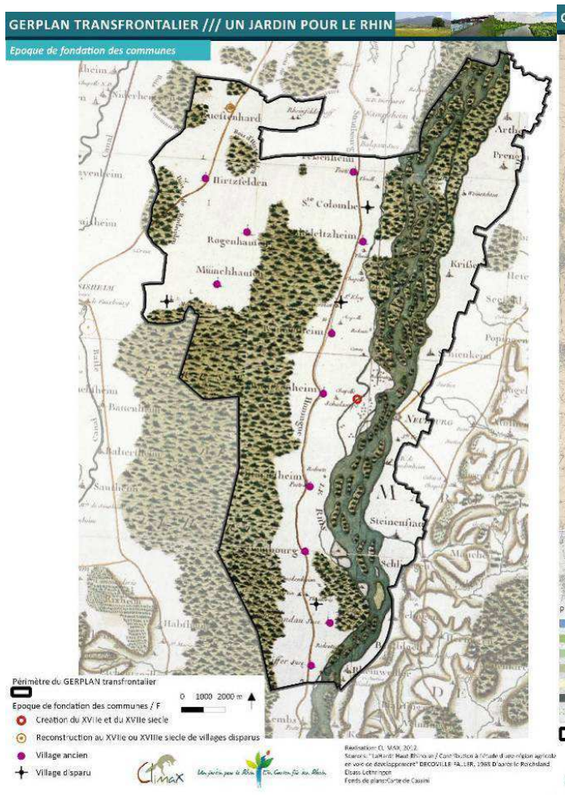

Période 1872-1890

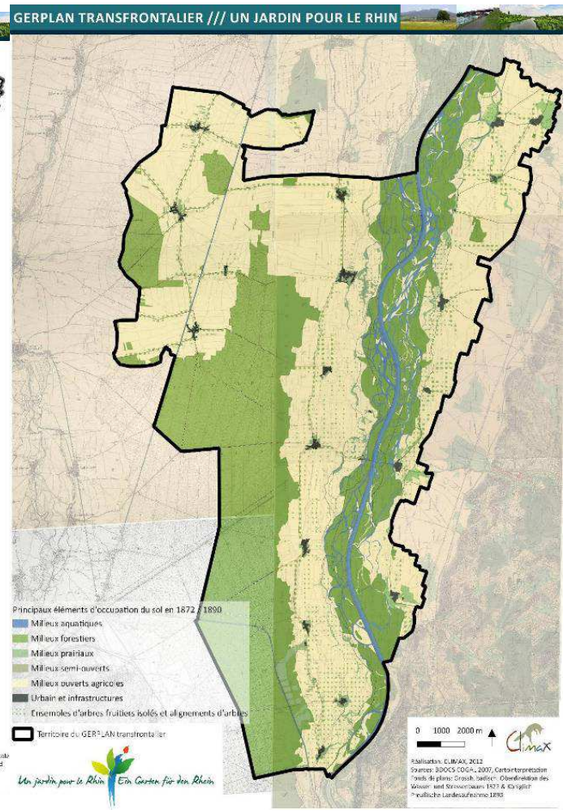

1963

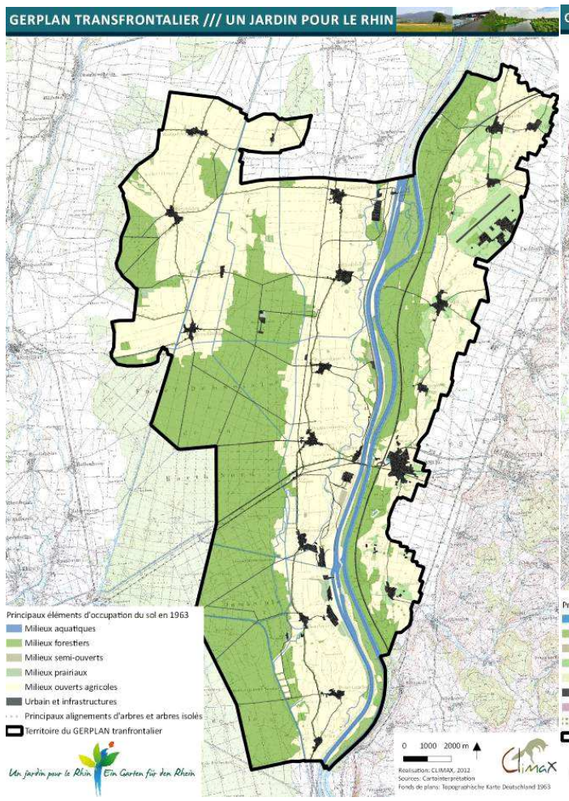

2008

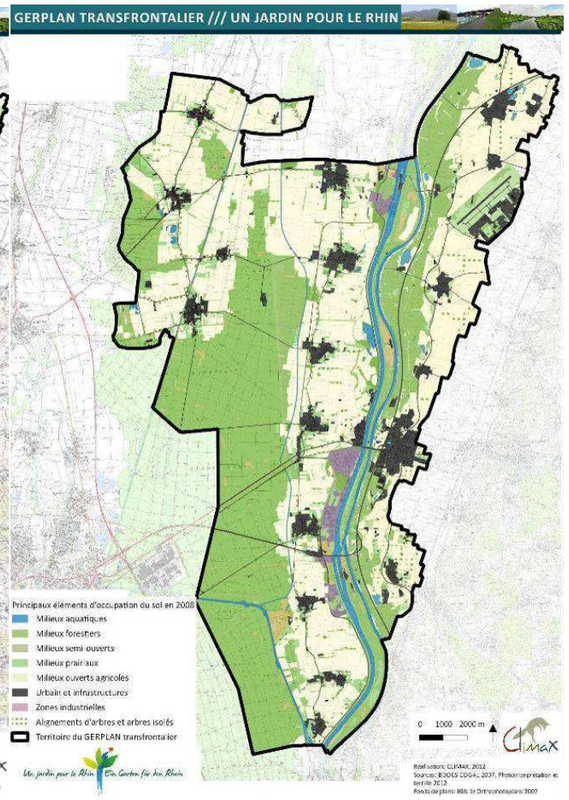

3.5.3 Richesses paysagères

Les richesses et sensibilités paysagères sont issues des évolutions anciennes et plus récentes de l'occupation du sol, de comportements humains plus individualistes, de certaines politiques publiques, d'une forte dépendance économique par rapport à l'espace rural et périurbain local et aux espaces économiques internes et externes, mais aussi du contexte particulier de ce secteur transfrontalier.

Le territoire du GERPLAN est très contrasté, entre milieux naturels de haute valeur environnementale et espaces agricoles simplifiés. Afin de préserver les richesses du territoire et de stopper la banalisation des paysages, le maintien, la valorisation et la reconquête d'éléments identitaires et structurants est devenu un des enjeux majeurs du GERPLAN.

Cours d'eau et canaux

Le réseau hydrographique est essentiellement artificiel. Il structure le territoire notamment lorsqu'il est accompagné d'une ripisylve continue.

Le Vieux-Rhin en est l'élément majeur, mais il reste peu visible et peu accessible, tout comme la plupart des plans d'eau. Le Muhlbach est le cours d'eau perceptible le plus remarquable, il anime l'espace agricole de ses sinuosités boisées et crée une continuité naturelle entre Ottmarsheim et Fessenheim.

Patrimoine arboré

Les éléments arborés linéaires et ponctuels jouent un rôle de structuration et d'animation dans le paysage.

Pour certains d'entre eux, ils font partie d'un patrimoine et d'un héritage collectifs, comme par exemple lorsque les arbres isolés arborent une structure et une localisation remarquable (Tilleul a petites feuilles de Fessenheim).

D'autrres participent à la valorisation paysagère d'éléments historiques patrimoniaux (Château de Hombourg, édifices cultuels) ou soulignent les axes de découverte du territoire (alignements d'arbres des RD468, RD39, RD108, RD3bis, haies le long de pistes cyclables, talus rhénan…).

Certains structurent le paysage (ripisylve du canal du Rhône au Rhin, lisière de la Hardt et de l'Ile du Rhin) et créent une animation paysagère (haies dans l'espace agricole, notamment au Gaessleweg à Rumersheim-le-Haut) ou forment des espaces de transition qui participent au cadre de vie des habitants (ceintures de prés-vergers autour des villages).

Petit patrimoine rural, historique et cultuel

L'ensemble du territoire présente une architecture vernaculaire bien préservée : qu'il s'agisse des grands corps de ferme de la plaine ou des petites maisons des bords du Rhin, les constructions sont caractéristiques de l'identité du territoire. La voie romaine, site archéologique important à l'échelle du département, constitue un axe structurant important dans la partie nord du territoire.

Des éléments plus ponctuels présentent un intérêt culturel et paysager comme les hameaux (Rheinfelderhof à Rustenhat ou au Fohrenhoff à Fessenheim), les châteaux (Hombourg, ruines de Buttlenheim), anciens séchoir à Tuiles et Ferme St Martin de Petit Landau, chapelles (Kapellengarten et Notre Dame des champs à Bantzenheim, calvaires).

Certains sont entretenus et mis en valeur et d'autres nécessitent certains aménagements. Bien que le territoire soit dans la plaine du Rhin, le patrimoine lié à l'eau est rare.

Excepté le réseau de canaux et les ouvrages sur le Rhin, on recense peu de moulins, lavoirs, fontaines…

Les seuls éléments bâtis qui rappellent le lien avec le fleuve sont les murs en galets du Rhin que l'on retrouve encore dans les villages.

Patrimoine transfrontalier

> Ponts sur le Rhin

> Ancienne douane à Ottmarsheim

Points de repères paysagers

Les points de repères paysagers sont essentiellement constitués par des éléments apportant de la verticalité dans les horizons de vision du territoire. Ils sont notamment représentes par :

Points de repères remarquables	
> Clochers d'églises qui émergent des villages > Nombreux châteaux d'eau > Alignements d'arbres, bosquets, haies, arbres isolés > Canaux, peu visibles mais structurent le territoire > Ponts sur le Rhin	> Clochers des églises qui émergent des villages > Points de vue sur la Forêt Noire > Points d'accès au Rhin
Points de repères / « points noirs »	
> Cheminées des usines chimiques au bord du Rhin > Pylônes électriques des lignes à haute tension	> Cheminées des usines chimiques au bord du Rhin coté français > Pylônes électriques des lignes à haute tension > Autoroute A5 > Usine d'incinération au Gewerbepark

Façades urbaines patrimoniales

Malgré un important phénomène de périurbanisation, de pression urbaine et industrielle continue, il subsiste un certain nombre de façades urbaines de qualité (sud de Fessenheim, est de Bantzenheim, ouest d'Hirtzfelden…), qui correspondent à des fronts urbains anciens cohérents avec la présence d'un espace diversifié, de prés, vergers, jardins ou haies qui produisent un paysage harmonieux et quelquefois encore identitaire à chacun des villages.

Dans le cadre d'une gestion de l'espace rural et périurbain, ces façades patrimoniales méritent d'être préservées de toute urbanisation nouvelle et leurs abords à vocation agricole devraient être conduits dans un souci de qualité afin de préserver l'insertion harmonieuse des abords des bourgs. Cela concerne l'intégration environnementale et paysagère des nouvelles constructions mais également l'occupation du sol, avec la nécessité de conserver et le plus souvent de recréer des espaces de transition entre les zones habitées et l'espace de grandes cultures.

Points de vue et champs de vision éloignés

Le paysage relativement plan du territoire du GERPLAN offre peu de points hauts permettant des vues éloignées, ceci d'autant plus que la saison de végétation est avancée et que la hauteur des plants de maïs masquent les vues et créée des couloirs orientés dans l'axe des routes et chemins agricoles. Les Vosges et la Forêt noire constituent des arrières plans omniprésents dans le paysage.

Sensibilités paysagères

Bien que possédant des atouts paysagers, les paysages du territoire restent sensibles à l'évolution urbaine et aux pratiques agricoles. Il en résulte des « points noirs » dont les principaux sont essentiellement liés au manque d'intégration des activités humaines dans leur environnement.

On note par exemple les extensions urbaines récentes qui banalisent les paysages urbains en rognant les zones de transition historiques (destruction des prés-vergers au profit de haies de résineux ou de murs hauts) ; les entrées de ville peu valorisantes lorsque se mêlent habitat, industries, commerces, infrastructures et enseignes publicitaires ; les paysages agricoles globalement peu diversifiés qui se cloisonnent en été avec la montée des cultures (notamment le maïs qui peut atteindre 2-3 m de haut et fermer les perspectives) ; les zones d'activités au bord du Grand Canal d'Alsace qui souffre d'un manque de lisibilité paysagère ; l'abandon de la plate-forme douanière « porte de France » dont l'image dégradée est peu représentative de la symbolique transfrontalière ; le mitage de l'espace avec la construction de hangars agricoles hauts pour optimiser la surface de panneaux solaires ; les réseaux de pylônes HT et les lignes éclectiques ; plus localement, des dépôts de déchets (déchets verts, gravats).

3.6 Principaux usages et perceptions du territoire

3.6.1 Agriculture

L'espace agricole est sans doute le cœur de l'objet du GERPLAN, car il cristallise les problématiques liées à la consommation de l'espace, au paysage et au cadre de vie.

Le nombre d'exploitations sur le territoire est en baisse depuis les années 1980, passant de 420 en 1979 à 223 aujourd'hui, ce qui se traduit par une augmentation inversement proportionnelle de la surface agricole utile (SAU), passée de 22 a 42 ha de 1988 à 2000. La majorité des exploitations agricoles sont individuelles, non-professionnelles et sont tenues par des exploitants pluriactifs, avec une main d'œuvre généralement familiale.

La culture du maïs représente plus de 85% des zones cultivées en 2010. C'est une filière agro-industrielle performante, favorisée par les conditions pédoclimatiques, la canalisation du Rhin, le développement historique de l'irrigation, les remembrements, la proximité des silos et du Grand Canal d'Alsace (transport fluvial) et les dispositifs d'aides à la production (PAC).

Les surfaces restantes sont principalement destinées au gel et aux prairies. Certaines exploitations (souvent de petite taille, <30 ha), ont opté pour la diversification, soit par choix soit par obligation (présence de la Chrysomèle), avec par exemple la mise en place de circuits de vente directe. Aussi, depuis 2011, une rotation sur 17% des surfaces en maïs est obligatoire, ce qui laisse supposer une augmentation à venir des surfaces en cultures autres que le maïs.

L'obligation de gel a conduit certaines exploitations à conserver de petites parcelles aux abords des villages, contribuant au maintien d'une ceinture verte tout en accroissant la spéculation immobilière.

Concernant les relations avec les riverains, les chemins ruraux semblent cristalliser l'ensemble des tensions entre usagers agricoles et non agricoles. Les conflits de voisinages avec les riverains au sujet des pompes bruyantes semblent se résorber petit à petit avec l'électrification progressive du matériel.

Le nombre d'exploitations sur le territoire est en baisse depuis les années 1930, passant de 241 en 1979 à 84 aujourd'hui, mais avec une surface agricole utile (SAU) stable.

La culture du maïs représente plus de 60% des zones cultivées en 2010. Les autres surfaces sont consacrées au maraîchage (fraises, asperge, légumes) dans les environs de Hartheim et Steinenstadt, ou à la culture du blé et de pommes de terres sur le reste du territoire.

La taille des exploitations varie fortement entre les différentes communes : plus de 50 ha à Hartheim et Neuenburg, moins de 10 ha à Harheim et moins de 5 ha à Heitersheim. Les proportions sont plus équilibrées à Eschbach.

D'après l'enquête réalisée auprès des habitants, les conflits d'usage sont particulièrement exacerbés sur les chemins agricoles qui accueillent différents usages : agriculteurs, habitants, loisirs… Les principaux points de conflits relevés par les habitants sont les périodes de travaux agricoles (bruits, nuisances et bloquage temporaire des chemins), chiens non tenus en laisse ou encore l'arrosage involontaire des parcelles irriguées. La responsabilité de l'entretien des chemins n'est pas clarifié non plus entre les agriculteurs et les communes.

3.6.2 Pêche

Les divers canaux (canal du Rhône au Rhin, de Huningue) présents sur le territoire attirent bon nombre de pêcheurs originaires des deux cotes du Rhin, la pratique de la pêche en France ne nécessitant que la détention d'une carte de pêche (contre un permis du côté allemand).

La majorité des villages compte parmi son tissu associatif une association de pécheurs et de pisciculture. Il s'agit d'amicales de pécheurs qui ne dépendent pas de la Fédération de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique du Haut-Rhin.

La mission première de ces amicales est l'organisation de diverses manifestations autour des étangs (loisir, concours) ou l'aménagement des plans d'eau en vue d'une activité de pêche (excavation d'étangs, entretien et sécurisation des abords, construction de frayères…).

Les associations de pêche possèdent des bails sur des plans d'eau dans les différentes communes (par exemple Hartheim, Bremgarten, Steinenstadt). Par ailleurs, des tronçons du Rhin sont donnés à bail à des privés.

3.6.3 Chasse

Le grand gibier caractéristique du secteur correspond aux chevreuils et sangliers, dont les effectifs se sont fortement développés au cours des dernières décennies. A l'inverse, on assiste à une raréfaction du petit gibier (lapin, lièvre, perdrix grise et faisan), et plus généralement de la petite faune des champs, conséquence de la modification profonde des habitats naturels, liée aux pratiques agricoles et l'artificialisation des milieux. Cette tendance est appuyée par la faiblesse des réseaux de haies et de jachères contiguës.

Trois Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) sont présents sur le territoire côté français, avec une quarantaine de lots de chasses en zone agricole, couvrant une superficie d'environ 10.650 ha.

Les dégâts de sangliers sur les 13 communes françaises s'élèvent à 130.000 € en moyenne et correspondent principalement à des dégâts sur les cultures. Un travail sur la fonctionnalité des lisières permettrait, entre autre, d'améliorer la régulation des sangliers dans le secteur.

La chasse est réglementée au niveau communal et confiée, avec un bail, à des locataires de chasse individuels. L'activité cynégétique concerne tout le territoire à l'extérieur des villages, y compris les vastes massifs boisés des épis du Rhin et correspond généralement à la chasse à l'affût.

3.6.4 Tourisme et loisirs

A titre indicatif et de manière non exhaustive, les principaux usagers des espaces ruraux et périurbains du territoire peuvent être listés de la sorte : promeneurs, pèlerinage (Saint Jacques de Compostelle), joggeurs, vététistes, cavaliers, motards et conducteurs de quads, pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, apiculteurs, arboriculteurs, naturalistes, golfeurs, navigation de plaisance, etc.

La plupart des activités de tourisme et de loisirs revêtent un caractère transfrontalier marqué, avec des échanges franco-allemands importants, notamment pour ce qui est du cyclotourisme et du golf.

Malgré leur intérêt, ces activités ne génèrent que de très courts séjours, le plus souvent sur une journée, et leurs retombées économiques locales notamment pour le commerce sont limitées.

Le cyclotourisme est un pôle d'attractivité important, avec de nombreux axes qu'il est possible d'emprunter, telle la Véloroute du Rhin et de nombreux itinéraires transfrontaliers entre la France et l'Allemagne, déclinés selon diverses thématiques (gastronomie, architecture traditionnelle, musées, héritage industriel, Abbatiale d'Ottmarsheim, foret de la Hardt, canaux, Vieux-Rhin…), sportif ou de détente a destination d'un public familial.

La présence de deux golfs (Golf de Hombourg et Golf du Rhin) attire de nombreux joueurs de nationalités française, suisse et allemande. Ces deux sites de loisirs de superficie importante et très fréquentés sont tous deux situés dans des milieux naturels remarquables du territoire, tant en terme de biodiversité que d'espèces remarquables et d'élément majeur de la trame verte régionale.

Au-delà de ces activités, l'offre du territoire est principalement orientée vers les loisirs autour des thèmes de la nature et de l'eau.

> La forêt de la Hardt est un lieu de détente apprécie par les populations locale.

> L'île du Rhin constitue un espace privilégie aux facettes multiples, mais l'attractivité du site pour les promeneurs et l'afflux de nombreux pêcheurs constitue un des principaux conflits d'usages de cet espace naturel.

> Le Vieux Rhin attire les baigneurs, essentiellement d'origine allemande et est également un lieu assez prisé pour la pêche, induisant une circulation tolérée sur le chemin de halage.

1.- Signalétique des itinéraires cyclables. (CLIMAX, 2012).

2.- Cyclistes dans les champs, à l'entrée sud d'Ottmarsheim.

Les loisirs de pleine nature sont centrés sur le Rhin et la forêt rhénane. Les activités principales sur le territoire sont le cyclisme, qui progresse fortement ce dernier temps, et les ballades, surtout le long du Rhin d'importance suprarégionale (ancien chemin de halage). Le cyclisme profite de la topographie plane du territoire, des aménagements spécifique pour le cyclotourisme et de l'accessibilité aisée au chemin de halage.

Le projet "2 rives 3 ponts" est un réseau informel d'acteurs de la coopération transfrontalière et de l'aménagement routier auquel 20 collectivités participent. Ces dernières se sont rapprochées du Conseil Général du Haut-Rhin pour promouvoir ce réseau cyclable, initialement autour d'un projet INTERREG (2005-2008). Le réseau couvre un territoire de 70 km de long et 15 km de large, et dont les liens entre la France et l'Allemagne sont représentés par trois ponts entre Fessenheim/Hartheim, Chalampé/Neuenburg am Rhein et Huningue/Weil am Rhein.

Parmi les itinéraires cyclables et de randonnée, citons :

- L'itinéraire continue le long du Rhin
- le chemin de randonnée dans la forêt alluviale "Rheinauenweg" entre Basel – Kehl
- le chemin de randonnée Interregio

Les baigneurs trouvent des aménagements spécifiques principalement sur les plans d'eau de Steinenstadt, Grißheim, Bremgarten et Hartheim ainsi qu'au Klosterkopfweiher au Sud de Neuenburg.

Les loisirs et la détente dans l'espace périurbain sont assez importants sur le territoire du Gerplan (ballades, ...). La ceinture verte joue alors un part important pour ces loisirs de proximité.

D'autres points de loisirs importants sont les rampes OTAN à Grißheim (refuge d'association) et à Hartheim (aménagements pour des grillades) ou alors les petites points de restaurations, par exemple le Rheinwärterhaus Grissheim, la Eichwaldhütte à l'ouest de Bremgarten ou la Grillhütte à l'ouest du Hardthof.

3.6.5 Actions et initiatives locales

Sociétés d'arboriculteurs

Certaines communes disposent d'une association ou d'un syndicat d'arboriculteurs, dont la présence et le dynamisme sur le terrain (actions de préservation, de taille d'arbres fruitiers et de sensibilisation) bénéficie à la préservation des espaces péri villageois.

Vente directe et distribution de paniers de légumes

3 producteurs proposent la vente directe de leurs produits sur l'ensemble des communes françaises du GERPLAN, sur les communes de Blodelsheim et Petit-Landau. Ils organisent également un marché paysan mensuel réunissant divers producteurs locaux.

Apiculture

Au regard du contexte local et de la place importante qu'occupe l'agriculture intensive sur le secteur, on dénombre peu d'apiculteurs sur le territoire des deux communautés de communes.

4.

RAPPEL DES ENJEUX

4.1 Synthèse des enjeux environnementaux et paysagers du territoire

Enjeu = ce qui est « en jeu », ce que l'on risque de perdre, ce que l'on peut gagner…

Enjeux du milieu physique

- Durabilité des sols
- Qualité de la ressource en eau (aquifère)
- Qualité biophysicochimique des cours d'eau et canaux

Enjeux des milieux naturels

- Efficience du réseau écologique (corridors et matrice agricole)
- Préservation des espèces et habitats menacés (carrières sèches, pelouses et boisements spontanés autour des bunkers…).
- Richesse de la biodiversité autour des villages (espaces tampon) / qualité écopaysagère des espaces de transition
- Connaissance du patrimoine naturel « commun » de l'espace rural

Enjeux du paysage & du cadre de vie

- Emprise et qualité des extensions urbaines et des zones d'activités sur le foncier agricole
- Qualité des zones de transition (vergers, lisières) avec l'espace agricole / Préservation de l'identité des villages
- Connaissance et visibilité du petit patrimoine rural
- Partage des expériences, y compris transfrontalières
- Communication et sensibilisation du public

Enjeux des activités et usages

- Développement des systèmes courts de production agricole et de vente directe à la ferme
- Attractivité du territoire (lien avec le paysage et le milieu naturel)
- Qualité des liens entre la population, le territoire et les agriculteurs
- Echanges transfrontaliers

La plupart de ces enjeux ont des caractéristiques transversales. C'est par exemple le cas du développement des réseaux écologiques pour les déplacements de la faune, la structuration des paysages, le cycle de l'eau, le cadre de vie, etc.

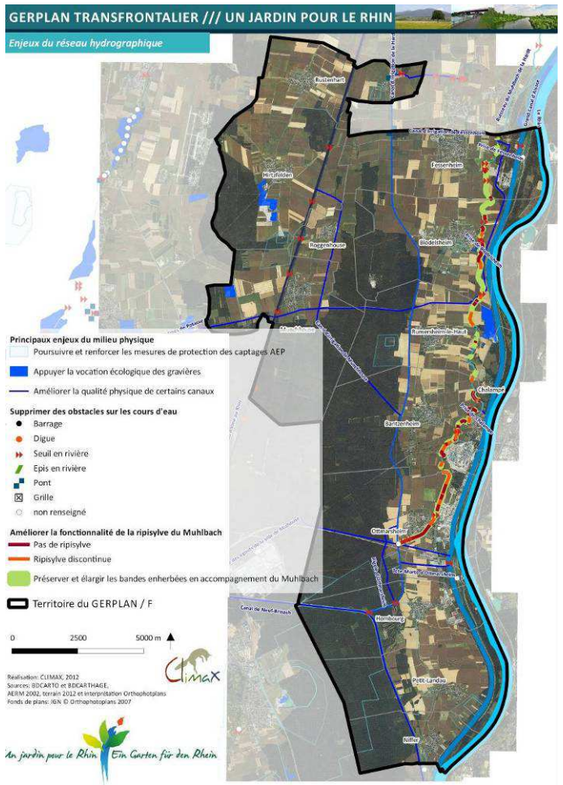

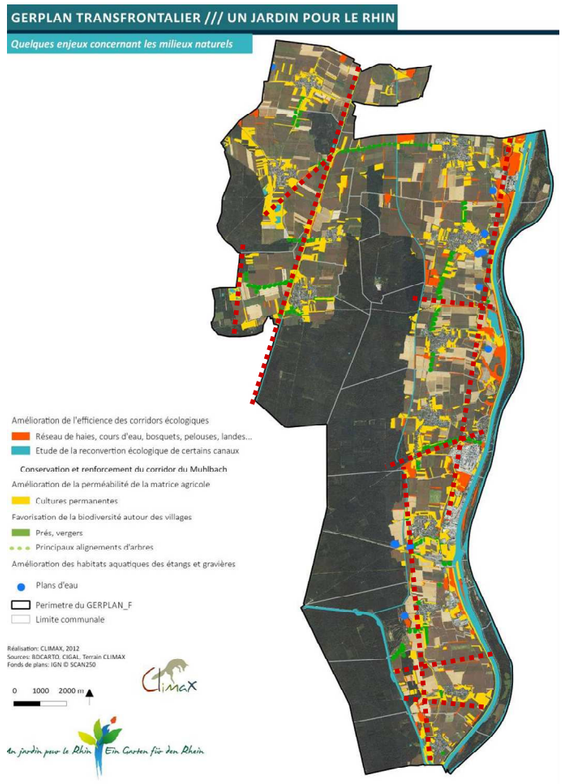

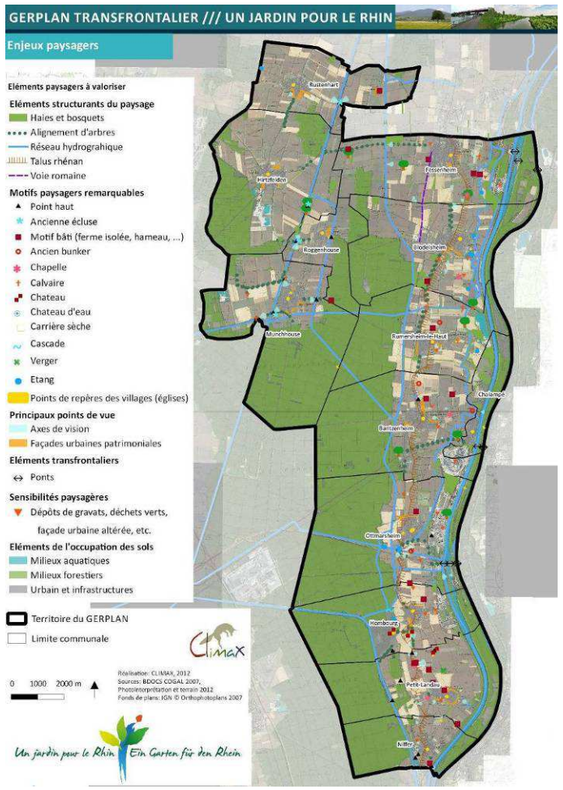

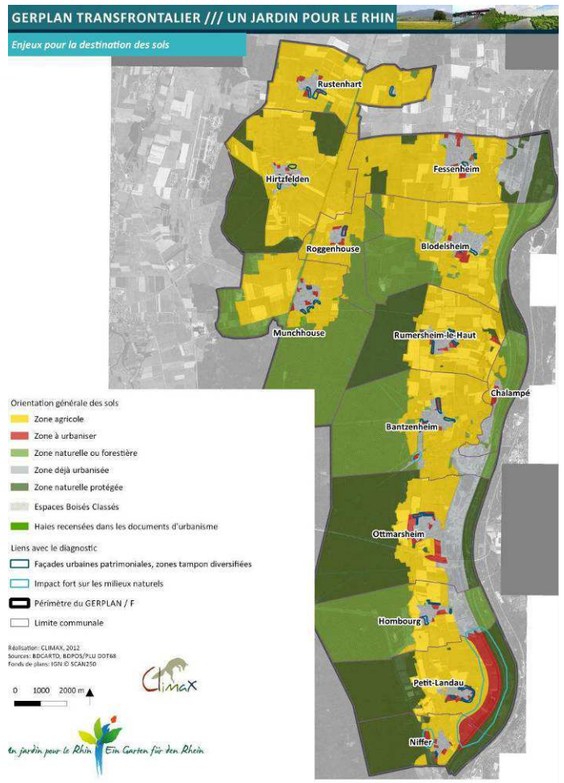

5. SCENARII

5.1 Les dynamiques observées…

Le territoire a été fortement marqué par la canalisation du Rhin et l'implantation d'industries lourdes en bordure du fleuve, dans la Zone Industrielle Portuaire Rhénane.

Les années 1970-1980 marquent une rupture dans l'évolution du territoire du GERPLAN, coté français : les remembrements permettent un large développement de la maïsiculture industrielle et signent le déclin des herbages, tandis que toutes les courbes démographiques se redressent parallèlement à l'accélération de l'urbanisation.

Bien que les dynamiques d'urbanisme continuent à privilégier le développement croissant du bâti pavillonnaire sur les franges villageoises banalisant ainsi les façades urbaines et grignotant le foncier agricole (et forestier), on observe en parallèle que les schémas d'aménagement du territoire (SCOT, PLU), associés aux schémas de protection de la biodiversité, intègrent davantage, depuis une dizaine d'années, les enjeux d'urbanisme durable et de préservation de l'environnement qui ont été portées par les gouvernements successifs (Directives Européennes, Loi SRU, Grenelle de l'environnement,…).

Le GERPLAN s'inscrit dans cette dynamique et vient accompagner la transition nécessaire du territoire pour améliorer l'environnement, le cadre de vie et les paysages de la Hardt tout en intégrant les nécessités d'urbanisation et de protection du foncier agricole.

L'intérêt concentré autrefois sur la protection de l'île du Rhin et de la forêt de la Hardt concerne aujourd'hui toutes les unités paysagères de la Hardt et se tourne vers une amélioration la qualité des environnements quotidiens, notamment dans les espaces agricoles périurbains et leurs composantes.

5.1.1 Urbanisation du territoire

Le territoire, en situation frontalière, et offre de nombreux emplois dans l'industrie et la logistique. Desservit pas de grands axes en marge des grandes agglomérations, il conserve encore un caractère rural qui créée une forte attractivité auprès des ménages, ce qui engendre une forte croissance des petites communes qui offrent logements et un cadre de vie de qualité. Toutefois, le cadre de vie se dégrade peu à peu et certaines communes, comme Chalampé et Ottmarsheim, plus marquées par la présence industrielle, perdent des habitants.

L'urbanisation résidentielle est aussi le produit des politiques françaises et européennes d'aménagement du territoire avec la promotion de la maison, ce qui a conduit les communes à constituer une offre de logements relativement homogène tournée vers la maison individuelle, avec un faible taux de logements sociaux. Les propriétés individuelles sont bien supérieures aux logements locatifs. Mais la tendance est en train de changer. De nouvelles formes d'habitat complémentaires à la maison individuelle deviennent une nécessité tant pour garantir une place pour les jeunes ménages dans toutes les communes que pour garantir une gestion parcimonieuse de l'espace.

Le phénomène des extensions urbaines touche toutes les communes, et semble ne pouvoir être régulée que par l'offre foncière qui dépend de l'encadrement réglementaire assuré par les dispositions du code de l'urbanisme et le prix du terrain, en grande partie déterminé par la proximité et l'accessibilité aux bassins d'emploi (industries au bord du Grand Canal d'Alsace, Mulhouse, Bâle, Fribourg, secondairement Ensisheim et Colmar), et les contraintes naturelles (zones naturelles remarquables). Ces facteurs expliquent les différences d'évolution des diverses communes, mais ces différences tendent à disparaître.

Le développement urbain se traduit par une consommation d'espace croissante (au détriment des terres agricoles et des vergers), le débordement des limites naturelles des sites bâtis (qui assurent l'intégration paysagère, la cohérence visuelle et l'identité des localités) et la multiplication des signes urbains dans le village (traduction de la faiblesse des règles architecturales). La cohérence et l'identité des villages s'affaiblissent, d'autant plus facilement que les constructions d'architecture allochtone s'immiscent dans le tissu ancien et sur ses marges.

Au regard des schémas d'urbanisme en vigueur, certaines communes (Niffer, Petit Landau, Bantzenheim, Ottmarsheim, Rumersheim-Le-Haut) prévoient d'urbaniser des secteurs à fort enjeu écologique et paysager (ceintures vertes périvillageoises) alors que d'autres (Munchhouse, Roggenhouse, Fessenheim) axent davantage sur la densification des centre bourgs et la préservation des zones tampons. A l'urbanisation s'ajoutent les projets de Zones d'Activités (nouvelles ou extensions), tant aux abords des villages (Bantzenheim) qu'au bord du Grand Canal d'Alsace (Niffer). Aussi, la transition énergétique, relayée par le SCOT, pousse à l'aménagement de centrales solaires, ce qui n'est pas sans conséquences sur les paysages et la lisibilité du territoire (mitage…).

Concernant les centres-bourgs, les opérations de valorisation des cœurs de village sont inégales dans les communes, et sont concentrées dans les communes riches de la basse plaine (Fessenheim, Chalampé, Ottmarsheim). Des efforts ont été faits pour améliorer les offres de service (petite enfance, loisirs), mais certains aspects sont encore délétères (transports en commun, personnes âgées). Aussi, les dernières années ont vu naître un intérêt pour le petit patrimoine vernaculaire ou religieux : églises, chapelles, calvaires.

On note également des dynamiques supracommunales qui dépassent les décisions locales et qui engendrent des effets sur le cadre de vie et l'aménagement du territoire, comme le statu quo sur le devenir de la plateforme douanière d'Ottmarsheim ou l'arrêt programmé de la centrale nucléaire de Fessenheim. Concernant les sites de la bande Rhénane, les vastes superficies disponibles et prévues à l'urbanisation (Petit Landau, Niffer, Chalampé) sont à nuancer à deux titres : d'une part en raison des espaces libres qui sont propriétés des grandes entreprises ou de la CCI, et d'autre part en raison des contraintes environnementales qui impliquent des compensations foncières à la constructibilité effective de certains secteurs. (Source : ADAUHR, « SCOT Colmar-Rhin-Vosges. Rapport de présentation », 2011).

Ces changements récents dans les politiques d'aménagement du territoire ont pour conséquence la nécessité d'aller vers davantage de sobriété (consommation de l'espace, densification de l'urbain et préservation des terres agricoles, etc.) et de maîtrise collective et partagée de l'aménagement du territoire.

5.1.2 Extension et uniformisation de l'espace agricole

Suite à la canalisation du Rhin, à l'irrigation, aux remembrements des années 1970-1980 et aux orientations de la PAC, l'état de l'agriculture est relativement stable et tourné vers la maïsiculture intensive. Le maïs a sans doute atteint aujourd'hui son maximum d'extension.

Peu d'éléments de structuration et de diversification du paysage sont observés, bien que l'on note une tendance récente à la diversification des cultures : développement du Sorgho et du blé pour la lutte contre la Chrysomèle du maïs, formations de la Chambre d'Agriculture et actions de la mission Eau et du FREDON pour une rationalisation de l'eau et des intrants pour limiter la pollution de la nappe, délaissement progressif des canaux d'irrigation au profit de pompages directs dans la nappe, amélioration de la protection des captages d'eau potable, etc.

L'industrialisation des cultures avec les filières de stockage (silos) et de transport sur le Grand Canal d'Alsace ont favorisé une tendance à optimiser la rentabilité de l'espace, ce qui n'est pas sans conséquence sur les milieux naturels et le paysage (bandes enherbées réduites, parfois labourées ; perception des haies comme des contraintes et gestion non conformes à leurs vocations écologique et paysagère).

La maïsiculture est très performante sur le territoire et génératrice d'emplois. Aussi, la nouvelle politique agricole pourrait conduire au développement d'autres cultures saisonnières, favoriser un petit élargissement des surfaces en herbe ou la production de luzerne. D'un autre côté, l'augmentation des coûts des carburants, les changements climatiques (sécheresse, orages violents), la spéculation et la compétitivité internationale laissent présager la nécessité de modifier les pratiques et les cultures à long terme.

Parallèlement, la consommation importante de terres agricoles pour l'urbanisation (projet de ZAC, lotissements…) crée de fortes pressions sur le foncier agricole et banalise les abords des villages.

D'un autre côté, se maintient très marginalement une agriculture de proximité (vente à la ferme et sur les marchés locaux) alors que l'on note une nette augmentation de la demande sociale en agriculture biologique et en produits locaux et un souci plus important de l'agriculture dans la constitution des paysages communaux. Le DOCOB du site Natura 2000 de la Hardt agricole (en cours) s'oriente aussi vers la reconquête de milieux favorables à l'Œdicnème criard et à la Pie-grièche écorcheur au travers de contrats (MAEt). Le devenir des vergers hautes-tiges est incertain face aux extensions périurbaines et repose essentiellement sur les associations d'arboriculteurs.

Ces tendances engendrent des problèmes d'entente entre les agriculteurs et les habitants (notamment aux limites de l'urbain, sur les chemins agricoles, et dans les villages), une baisse de la qualité du cadre de vie, une homogénéisation de l'espace, une perte de l'identité des villages et une demande sociale croissante pour un environnement de meilleure qualité (sans pollutions de l'air et de l'eau, biodiversité…).

Ce constat conduit à la nécessité d'assurer une gestion plus raisonnée du foncier agricole (y compris pour les bâtiments de stockage et d'exploitation agricoles qui mitent l'espace), d'engager une augmentation de la part de structures paysagères dans l'espace (haies, arbres, vergers et cultures permanentes/prés), de faire respecter la compensation des remembrements (0.5% de haies), de répondre à la demande sociale pour une agriculture de proximité, de recréer des espaces de transition pérenne et de qualité à l'interface de l'urbain, de créer un réseau écologique fonctionnel dans les zones agricoles et de penser l'avenir des canaux.

Les conflits croissants entre la population locale et es agriculteurs, dus à la dégradation du cadre de vie et à une méconnaissance technique, nécessitent également d'anticiper les oppositions et de partager une vision commune du territoire, de ses usages et de ses fonctions, au travers d'actions de communication notamment (visites de fermes, chartes de bonne conduite…), mais aussi d'actions concrètes : plantations de haies, jachères fleuries… Dans le même temps, la nouvelle génération d'agriculteurs, en quête de reconnaissance sociale, pourrait s'impliquer davantage dans la gestion qualitative de l'espace et retisser des liens avec les habitants. Certains pourraient se tourner vers une agriculture de proximité, le développement de l'arboriculture (et des filières correspondantes), développer des circuits courts ou opter pour un élevage à finalité récréative (chevaux, centre équestre), etc.

5.1.3 Régression des milieux naturels

Contraint par l'agriculture intensive et l'urbanisme, l'espace rural est aujourd'hui très peu diversifié et seule une faune commune et peu diversifiée s'y maintien. Des espèces présentes il y a encore une vingtaine d'années ont fortement régressé, voire disparu. Les corridors écologiques sont souvent pauvres, réduits et mal organisés dans l'espace ce qui les rends souvent peu fonctionnels. C'est notamment le cas des 0.5% de compensation négociées avec le Conseil Général dans le cadre des derniers remembrements. Seuls ceux qui se sont formés autour de certains canaux présentent un intérêt écologique. Les enjeux au sein de la zone agricole sont de maintenir et renforcer drastiquement les corridors écologiques, en lien avec les massifs forestiers (Hartd, Ile du Rhin).

On observe également deux tendances contradictoires mais qui sont clairement spatialisées sur le territoire du GERPLAN :

A une échelle supracommunale, on note un regain d'intérêt pour la protection de la biodiversité à travers le protocole de Kyoto et ses suites, et plus récemment, la mise en place du réseau Natura 2000, le Grenelle de l'environnement, l'évolution du droit de l'environnement, la mise en place d'un Schéma de Cohérence Ecologique régional qui sera décliné dans les communes, la modernisation régionale de l'inventaire ZNIEFF, le développement des atlas de biodiversité communale, etc. Ces protections paraissent aujourd'hui suffisantes pour assurer la survie des espèces prioritaires et la pérennité des habitats patrimoniaux circonscrits aux massifs forestiers (Hardt, île du Rhin). Elles sont en revanche moins efficaces lorsqu'elles concernent l'espace agricole (ZPS Hardt agricole).

Localement, et plus ponctuellement, des plantations de haies (ex : en accompagnement des pistes cyclables), la restauration du petit patrimoine local, la création de sentiers de découvertes, la pose de nichoirs et hôtels à insectes, la formation des services techniques des communes à une gestion optimale des espaces publics (libellules, démarche zéro pesticides) et la vocation programmée des gravières vers un objectif environnemental… traduisent une prise de conscience pour l'environnement mais non coordonnée à l'échelle intercommunale (actions isolées) et qui s'apparentent parfois à une instrumentalisation de la nature au travers d'aménagements anthropiques (ex : hôtels à insectes) qui n'ont pas de réel impact écologique sans une politique concrète de restauration des espaces naturels. Parallèlement, sous la pression foncière (urbanisation) et agricole (maintien des terres cultivées), les milieux naturels, considérés comme « non rentables », (notamment en zone périurbaine : disparition de prés, vergers, haies, friches et comblement de carrières sèches ; broyage des lisières de la Hardt et urbanisation des milieux proches du Grand Canal d'Alsace) sont mal menés et disparaissent peu à peu. Ceci contribue à dégrader le cadre de vie et l'environnement des villages (qui perdent peu à peu leur identité) et banalise l'espace agricole, le rendant de mois en moins apte à accueillir une faune diversifiée. Aussi, les grands massifs patrimoniaux, bien que protégés, ne sont pas totalement exempts de pression, comme cela a été le cas pour le Golf de Hombourg qui a nécessité le défrichement d'environ 80 ha de forêt dans la Hardt. De même, l'île du Rhin, sans doute davantage préservée des aménagements anthropiques (moins de pression), n'est pas à l'abri des projets de défrichements (ex : Golf du Rhin) et de la demande sociale en termes d'accès au Rhin (accès, circulation). Par ailleurs, la transition énergétique va favoriser le bois-énergie, ce qui pourra avoir des conséquences sur les milieux forestiers dans la Hardt notamment, mais aussi sur les haies et petits bosquets plus petits de l'espace agricole.

Ces dynamiques, actuellement dominantes, conduisent à la destruction d'éléments naturels et paysagers et à une réduction drastique de la biodiversité dans les milieux ouverts. Ce constat implique la nécessité d'anticiper et de compenser toute destruction de milieu naturel de l'espace agricole et périurbain (même non réglementée) en recréant des réseaux écologiques viables et pérennes, des habitats de transition pour la faune et la flore, de préserver les derniers espaces naturels d'intérêt sur le territoire, de recréer des espaces de transition (bandes enherbées, vergers, lisières forestières, ripisylves et abords de cours d'eau…), d'accompagner le devenir des canaux et des gravières pour une valorisation environnementale, d'améliorer la qualité physique du Muhlbach et des étangs, de poursuivre les efforts de protection de la nappe (zones de protection de captage), de sensibiliser les habitants et usagers, de montrer l'exemple, de partager des expériences (y compris transfrontalières) et mettre en exergue les exemplarités locales.

5.2 Quelles évolutions envisagées pour demain ?

Dans un contexte évolutif, la prévision est un exercice délicat. Les dynamiques territoriales locales sont aujourd'hui largement déterminées par des facteurs globaux (fin du pétrole bon marché, accroissement du coût des transports, réchauffement climatique*, redistribution de la géographie alimentaire**, la consommation d'espace pour l'urbanisation, actuellement favorisée par des taux d'intérêts immobiliers très bas, pourrait évoluer sans qu'il soit possible de dire à quel horizon, etc.

Ainsi, deux scenarios sont envisagés.

> Scénario d'un développement mal maitrisé des activités anthropiques

Il repose sur l'hypothèse d'un prolongement des phénomènes observés au cours des vingt dernières années et la contrainte des facteurs globaux : poursuite de l'étalement urbain le long des axes routiers en affaiblissant l'identité des villages. Les ruptures architecturales se multiplient.

Les zones d'activités se multiplient dans les communes mais les taux de remplissage ne sont pas atteints. La production agricole se diversifie toutefois pour faire face aux aléas du climat et de l'économie.

La hausse des cours mondiaux du blé favorise son retour, mais les étés caniculaires confortent la culture du maïs, qui nécessite alors davantage d'eau (pompages).

Le prolongement des habitudes consuméristes au détriment des productions non marchandes (vergers hautes tiges, potagers) dégrade le cadre de vie et engendre des conflits entre les différents usagers de l'espace agricole. Le maïs conserve sa prééminence dans le paysage et le risque lié à la Chrysomèle s'accroit.

Les lisières forestières et les ripisylves sont conservées mais les bosquets, haies et vergers disparaissent progressivement. La diversité vivante du territoire baisse. Le cadre de vie est dégradé et l'attractivité du territoire diminue.

> Scénario d'un développement soutenable et maîtrisé du territoire avec une relocalisation de la consommation

Il consiste à maîtriser les évolutions, en contrariant les effets indésirables, en sélectionnant les effets souhaitables, voire en anticipant des changements prévisibles.

Il formule l'hypothèse qu'il existe une volonté politique partagée (élus, agriculteurs, public, industriels…) pour intégrer les enjeux et réaliser les objectifs partagés dans le cadre du GERPLAN et que les moyens nécessaires sont disponibles.

Dans ce contexte, les vergers et les haies sont conservés et entretenus, des prairies fleuries réapparaissent, les chemins sont revalorisés par des plantations d'arbres, de haies ou de bandes enherbées.

La biodiversité se maintien, voire augmente aux abords des villages.

L'urbanisation est contenue et consomme moins d'espace, respecte et intègre les éléments paysagers. Les constructions nouvelles s'insèrent sans rupture architecturale avec le tissu bâti existant.

Les grandes cultures se diversifient avec le développement du sorgho (lutte contre la chrysomèle) et des cultures permanentes pour réduire les risques phytosanitaires. Les surfaces en GEL sont gérées d'une manière favorable pour la biodiversité et des partenariats sont noués avec les chasseurs et les industriels (RTE, CCI…) pour créer des habitats favorables à la faune sauvage.

Une agriculture de proximité se développe et trouve de nouveaux débouchés localement, ce qui crée de nouvelles dynamiques locales. Le Muhlbach et les gravières affirment leurs fonctions écologiques et les canaux trouvent de nouvelles vocations écologiques et paysagères, ouvertes au moins en partie au public.

A partir du constat réalisé, les scénarii hypothétiques sont les suivants :

Aujourd'hui…

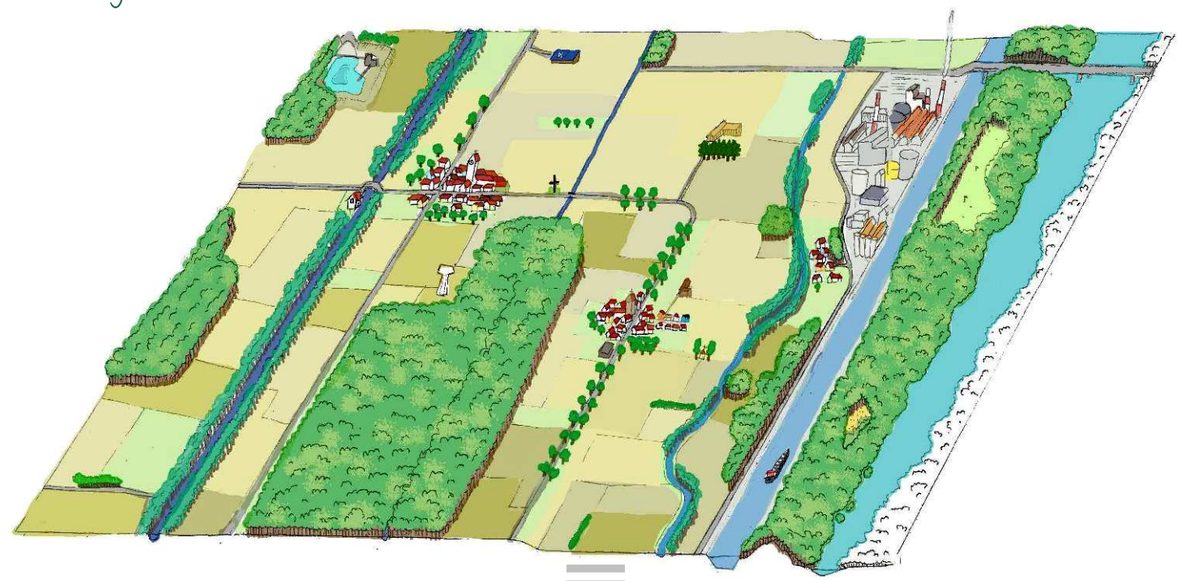

…et demain ?

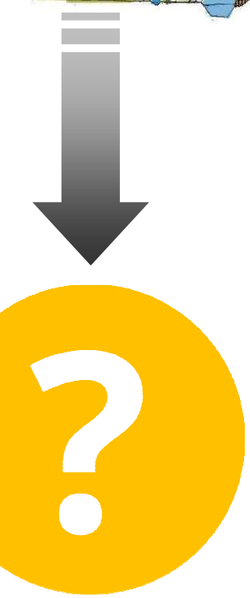

---

* Davantage d'épisodes de canicules estivales, orages et pluviométrie plus importants sur un fond d'alternance de périodes sèches et humides plus marquées. Cette évolution ne sera pas sans incidence sur les cultures pratiquées : les plus consommatrices en eau et les plus sensibles aux coups de chaud devenant plus aléatoires, la diversification s'impose pour limiter les risques de mauvaises récoltes.

** Le développement de l'Asie, de l'Inde et du Magreb accroît la demande en céréales, de riz surtout, mais aussi de blé ; dans le même temps, le réchauffement climatique accroît la productivité agricole dans le Nord et l'Est de l'Europe. La forte demande mondiale modifiera les objectifs de la politique agricole commune mais l'Europe restera exportatrice.

5.2.1 Scénario d'un développement mal maîtrisé des activités anthropiques

URBANISATION

Laisser le marché assurer sa propre régulation, dans des limites de zones constructibles sans cesse repoussées sur l'espace agricole et les derniers lambeaux de milieux naturels périurbains

Poursuivre la croissance urbaine et le développement industriel du territoire des communes sans avoir de vision plus globale, intercommunale*

Poursuivre l'industrialisation au bord du Grand Canal d'Alsace en interdisant tout projet de valorisation environnementale et d'accès du public

S'en remettre aux initiatives locales et associatives (ce qui conduit à valoriser le patrimoine sans intervenir sur l'environnement qui le met en scène)

Laisser aux contraintes globales (relèvement des taux d'intérêt immobilier, hausse du coût du transport individuel, Chrysomèle/PAC…) le soin de réguler le desserrement urbain

AGRICULTURE

Laisser la politique agricole commune et la pression foncière dessiner seules le paysage et le devenir des agriculteurs en optimisant la rentabilité financière de l'espace au détriment du cadre de vie, de l'environnement et de la paix sociale

Laisser aux contraintes globales (réchauffement climatique, hausse du prix des carburants/engrais, modifications des équilibres géopolitiques, spéculations) le soin de dicter leur régulation : diversification des cultures, accroissement des superficies consacrées au blé

Poursuivre le mitage de l'espace en autorisant des hangars et bâtiments agricoles sans contraintes d'insertion environnementale

ENVIRONNEMENT

Négliger la qualité environnementale et le cadre de vie au profit de l'économie, sous la pression urbaine et agricole : les réseaux écologiques s'estompent, les haies disparaissent, les défrichements se multiplient le long du Grand Canal et de la Hardt et la biodiversité régresse encore**

Abandonner le réaménagement des gravières aux propriétaires sans créer de lien avec le territoire

Intensifier les traitements pour lutter contre la Chrysomèle au détriment de la diversification des cultures...

* Charte de développement et d'aménagement de la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud, 2009 : « Enjeux pour la CCPFRS : La cohérence de l'attractivité résidentielle face aux perspectives de développement des zones industrielles ; Développement de la zone industrielle vers le sud du territoire ».

** Projets envisagés d'une marina à Niffer et d'une escale fluviale à Chalampé

5.2.2 Scénario d'un développement soutenable et maîtrisé du territoire avec une relocalisation de la consommation

URBANISATION

Freiner la croissance du tissu bâti en limitant les zones ouvertes à la construction dans les plans locaux d'urbanisme

Urbaniser en repensant l'aménagement du territoire à une échelle intercommunale, notamment en ce qui concerne les zones d'activités et les projets en cours (plateforme douanière, ZAC, port de plaisance…)

Valoriser les cœurs de village et le patrimoine dans une conception globale cohérente de la qualité du paysage urbain et rural

Concilier croissance démographique, constructions de logements et gestion parcimonieuse de l'espace

Assurer un développement des transports doux/en communs, une urbanisation et une valorisation du territoire en lien avec la réouverture programmée au trafic voyageur de la ligne Mulhouse/Neuenbourg/Mülheim/Fribourg en lien avec les gares de Bantzenheim et Chalampé

Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation du bâti ancien

Préserver des espaces tampon plurifonctionnels entre les villages et l'espace agricole,...

AGRICULTURE

S'engager dans un partenariat avec les agriculteurs pour dessiner un paysage de qualité et freiner la consommation abusive de terres agricoles

Anticiper les changements de consommation et la demande sociale (cadre de vie, environnement) en soutenant la diversification agricole de proximité et en recherchant des circuits courts

Mettre en place des outils pour optimiser les extensions industrielles à l'échelle du territoire

Soutenir les pratiques favorables à l'environnement (gestion des GEL, jachères, bandes enherbées…)

Mettre en place un schéma de l'écologie du paysage (haies, bosquets) partagé sur la base des nécessités environnementales et des faisabilités agricoles

Anticiper les conflits d'usage avec l'animation du tissu local et le développement de relations entre les différents acteurs économiques et les habitants.

ENVIRONNEMENT

Affirmer la vocation du territoire comme « espace de nature et activités plein air »***

Préserver les milieux et motifs naturels et s'engager dans la restauration d'un réseau écologique fonctionnel améliorant également le cadre de vie des habitants en s'appuyant notamment sur le réseau de chemins et de canaux

Améliorer la qualité des milieux pour la faune et la flore en impliquant les différents acteurs

Poursuivre les efforts de gestion différenciée dans les communes et communiquer sur les bonnes pratiques

Recréer des espaces de transition plurifonctionnels aux abords des villages et aux abords du Muhlbach pour garantir un cadre de vie agréable et maintenir l'attractivité des bourgs

Accompagner le réaménagement des gravières pour une meilleure insertion dans le paysage et le cadre de vie

> Le scenario qui guide les orientations et objectifs de gestion est un scenario plutôt volontariste d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie du territoire, basé sur un développement local soutenable.

*** Scénario choisi par une majorité d'élus de la CCPFRS suite à la consultation des conseils municipaux sur les vocations du territoire et les publics cibles dans le cadre de la Charte de développement et d'aménagement de la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud, 2009.

6. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

6.1 Orientations et objectifs pour la gestion des espaces ruraux et périurbains

Comme pour tout projet, le GERPLAN transfrontalier « Un Jardin pour le Rhin » s'est fixé un certain nombre de grandes orientations et d'axes de travail sur lesquels tous les partenaires s'entendent et se prononcent favorablement.

Au regard des phases précédentes (état des lieux, atouts, faiblesses du territoire, concertation de la population et des acteurs locaux membres du COPIL) les principales orientations de gestion suivantes ont été validées pour le territoire du GERPLAN :

6.1.1 Orientations

A travers les enjeux mis en exergue par le diagnostic et la concertation, **4 grands axes** ont été définis, reprenant globalement les thématiques identifiées, milieux naturels, paysages & cadre de vie, activités et usages...

Notons toutefois que certaines orientations pouvant avoir une portée multifonctionnelle (comme l'amélioration de l'environnement naturel peut participer à valoriser les paysages ruraux et améliorer la qualité des eaux souterraines), il peut arriver que les enjeux relatifs au milieu physique, à la fois spécifiques (sols, ressource en eau) et transversaux, se retrouvent intégrés dans les orientations concernant les milieux naturels, les liens agriculture/territoire et les paysages identitaires.

On distingue ainsi :

- ➔ 3 orientations respectivement relatives à la biodiversité, aux relations monde agricole/habitants et au paysage périurbain.
- ➔ 1 orientation transversale, axée sur l'animation et la communication pour faire vivre le GERPLAN.

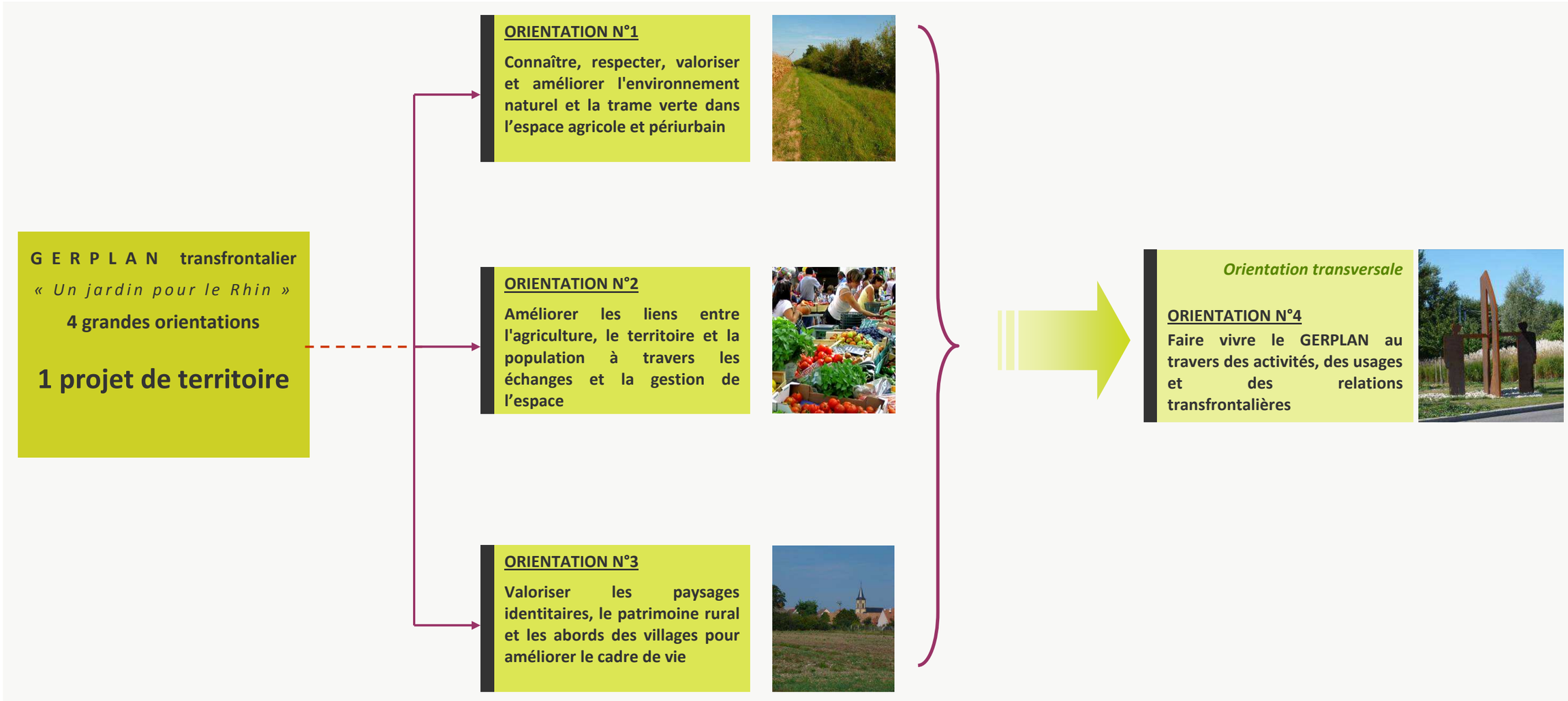

6.1.2 Objectifs

Une fois les axes définis, **10 grands objectifs** ont été identifiés et répartis de la manière suivante :

ORIENTATION N°1

Connaître, respecter, valoriser et améliorer l'environnement naturel et la trame verte dans l'espace agricole et périurbain

- **1.A.** Rétablir un réseau écologique fonctionnel
- **1.B.** Préserver les milieux menacés des espaces périurbains
- **1.C.** Améliorer les connaissances sur la biodiversité des espaces périurbains

ORIENTATION N°2

Améliorer les liens entre l'agriculture, le territoire et la population

- **2.A.** Soutenir la diversification agricole et valoriser les productions locales, notamment par les circuits courts
- **2.B.** Renforcer les liens entre les agriculteurs, le territoire et la population
- **2.C.** Mettre en place des outils de veille et de gestion du foncier

ORIENTATION N°3

Valoriser les paysages identitaires et le patrimoine rural pour améliorer le cadre de vie

- **3.A.** Préserver les façades urbaines patrimoniales et les coupures vertes entre les villages
- **3.B.** Améliorer le cadre de vie et intégrer les nouveaux paysages à l'environnement

ORIENTATION N°4

Faire vivre le GERPLAN au travers des activités, des usages et des relations transfrontalières

- **4.A.** Sensibiliser les citoyens au territoire et à leur environnement
- **4.B.** Faire vivre le GERPLAN et intégrer les problématiques environnementales dans les politiques territoriales

GRUNDSATZ N°1

Die natürlichen Flächen und die Biotopverbundflächen kennen, respektieren, wertschätzen und verbessern

1.A.
Einen funktionierenden Biotopverbund wiederherstellen

1.B.
Erhaltung bedrohter Biotope und Arten im Umfeld der Siedlungen

1.C.
Die Kenntnisse über die Biodiversität im Umfeld der Siedlungen verbessern

GRUNDSATZ N°2

Die Verbindung zwischen Landwirtschaft, Landschaft und Bevölkerung durch Austausch und Landschaftspflege verbessern

2.A.
Einrichtung von Instrumenten für das Monitoring und die Verwaltung landwirtschaftlicher Flachen

2.B.
Stärkung der Verbindungen zwischen Landwirten, Landschaft und Bevölkerung

2.C.
Lenkung und Überwachung der Raumplanung

GRUNDSATZ N°3

Entwicklung besonderer Landschaftselemente, des ländlichen Naturerbes und der Ortsränder zur Verbesserung der Lebensqualität

3.A.
Erhaltung der wertgebenden Ortsbilder und der Grüngurtel um die Ortschaften

3.B.
Verbesserung der Lebensbedingungen und Integration neuer Flachen in das Landschaftsbild

GRUNDSATZ N°4

Durch Aktivitäten, Nutzungen und grenzüberschreitende Verbindungen den GERPLAN zum Leben erwecken

4.A.
Die Öffentlichkeit und die Akteure für die Themen Landschaft und Umwelt Sensibilisieren

4.B.
Integration der Umweltprobleme in die Gemeindepolitik

6.2 Actions de préfiguration du GERPLAN

Au cours des premières phases d'élaboration du GERPLAN, des actions de préfiguration ont été avancées et, voire réalisées pour certaines, traduisant le dynamisme à l'œuvre et la mobilisation des acteurs concernés sur la quasi-totalité des 13 communes du territoire GERPLAN.

Ces actions de préfiguration sont les prémisses de l'aboutissement de la concertation et indiquent le désir des acteurs à porter des projets de préservation et de valorisation de l'environnement, du cadre de vie et du paysage de leur territoire.

Ces actions de gestion de l'espace ont des formes très diverses : maintien et plantation de vergers et arboretum périurbains, aménagement de liaisons douces entre les villages, renaturation écologique de gravière, pose de nichoirs et hôtels à insectes, promotion du marché des producteurs, etc.

Synthèse des actions de préfiguration du GERPLAN

		ACTIONS	FINANCEMENT
CCPFRS	*CCPFRS*	Création d'un site internet dédié au GERPLAN « Un jardin pour le Rhin » (2013) Renaturation des berges des étangs communautaires (2014)	GERPLAN / INTERREG GERPLAN
	BANTZENHEIM	Projet d'aménagement d'une zone de loisirs dans le secteur naturel derrière la canine Equipement d'un atelier de jus de pommes	GERPLAN GERPLAN
	CHALAMPE	Stand GERPLAN lors de la manifestation « Nature » (2010) Aménagement du « Sentier du Pic vert » sur l'île du Rhin (2013) Travail sur la liaison douce le long de la RD entre Chalampé et Chalampé le Bas	GERPLAN / INTERREG GERPLAN / INTERREG GERPLAN / INTERREG
	HOMBOURG	Aménagement d'un verger conservatoire et plantations en entrée de village (aménagement paysager) Aménagement d'un distributeur automatique de produits fermiers (2013)	GERPLAN
	NIFFER	Pose de nichoirs sous le pont du canal, sur le château d'eau et aménagement d'un hôtel à insectes (2014)	INTERREG
	OTTMARSHEIM	Renaturation des étangs de pêche Soutien des circuits-courts	GERPLAN
	PETIT LANDAU	Création de prairies fleuries Pose de nichoirs à Hirondelles (2014)	GERPLAN / INTERREG GERPLAN / INTERREG
CCER	*CCER*	Renaturation d'un tronçon du Muhlbach	
	RUMERSHEIM-LE-HAUT	Renaturation de la gravière, en complément du réaménagement prévu par l'exploitant (2014)	INTERREG
	BLODELSHEIM	Promotion du marché des producteurs de Blodelsheim avec élaboration d'une plaquette (2012) Sentier le long du Muhlbach	GERPLAN GERPLAN
	FESSENHEIM	Aménagement d'un arboretum	GERPLAN
	MUNCHHOUSE	Liaison verte (végétalisation) de la bande enherbée le long de la RD47 et la piste cyclable, de la sortie du village (rue d'Ensisheim) au canal du Rhône au Rhin déclassé Création d'un arboretum en contrebas du chemin de halage sur l'emprise du canal du Rhône au Rhin déclassé entre la route d'Ensisheim et la rue de Hirtzfelden, plantation d'une haie écologique et paysagère le long de la piste cyclable Mise en œuvre d'une végétalisation basse afin de consolider les berges du canal de Munchhouse (1 côté, pour permettre les interventions mécaniques) A terme, engager une réflexion sur le devenir de l'actuel canal des saumures des MDPA	GERPLAN GERPLAN GERPLAN GERPLAN
	ROGGENHOUSE		
	HIRTZFELDEN	Aménagement d'un sentier pédagogique	
	RUSTENHART	Aménagement de haies paysagères aux abords du village	

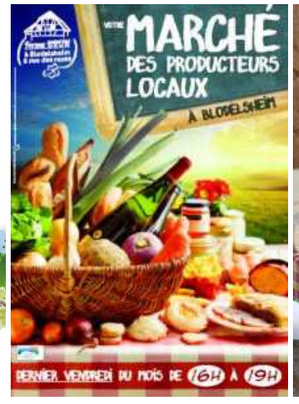

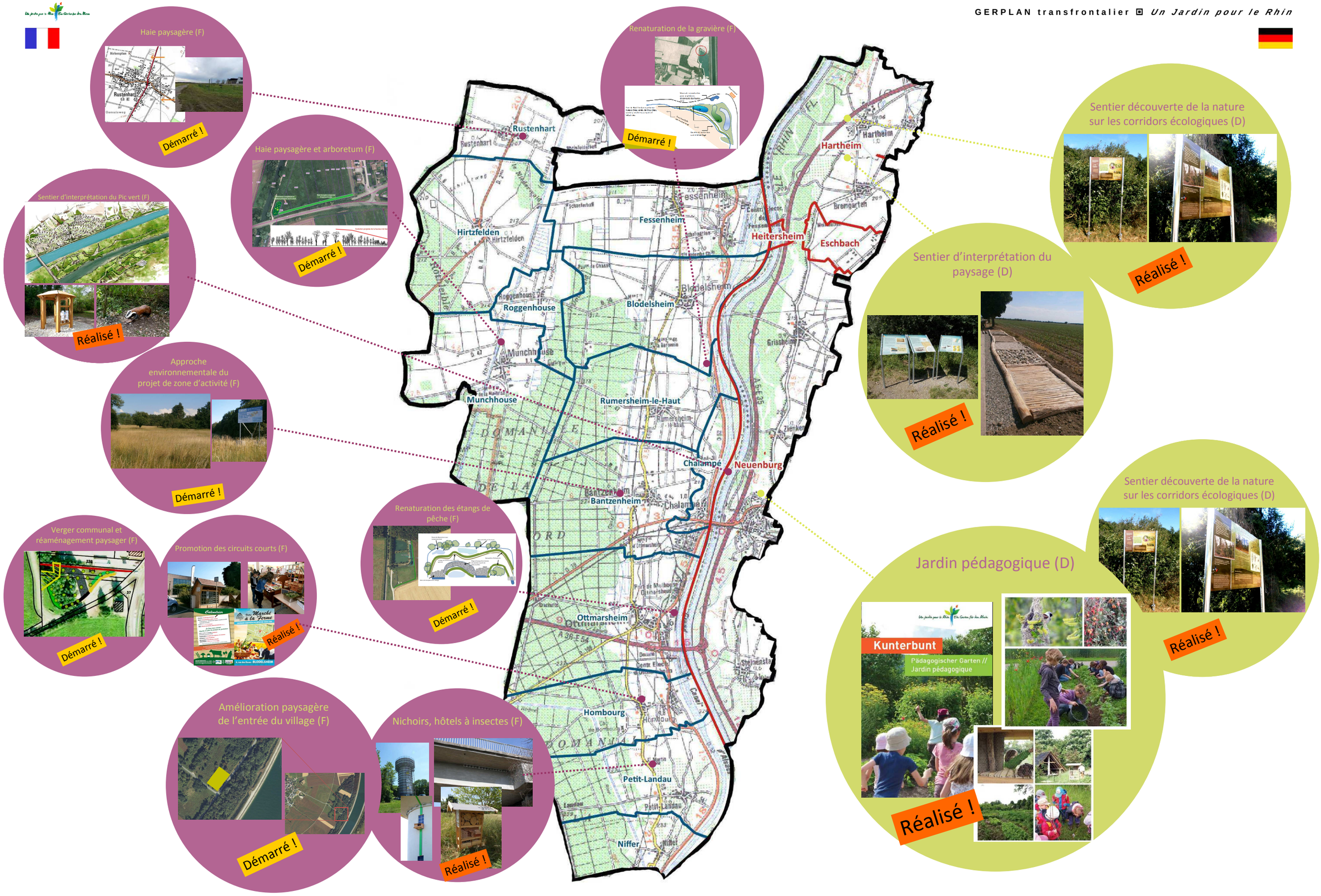
Haie paysagère (F)
Démarré !
Renaturation de la gravière (F)
Démarré !
Haie paysagère et arboretum (F)
Démarré !
Sentier d'interprétation du Pic vert (F)
Réalisé !
Sentier découverte de la nature sur les corridors écologiques (D)
Réalisé !
Sentier d'interprétation du paysage (D)
Réalisé !
Approche environnementale du projet de zone d'activité (F)
Démarré !
Verger communal et réaménagement paysager (F)
Démarré !
Promotion des circuits courts (F)
Réalisé !
Renaturation des étangs de pêche (F)
Démarré !
Sentier découverte de la nature sur les corridors écologiques (D)
Réalisé !
Jardin pédagogique (D)
Kunterbunt
Pädagogischer Garten // Jardin pédagogique
Réalisé !
Amélioration paysagère de l'entrée du village (F)
Démarré !
Nichoirs, hôtels à insectes (F)
Réalisé !
Rustenhart
Hartheim
Fessenheim
Hirtzfelden
Heitersheim
Eschbach
Roggenhouse
Blodelsheim
Munchhouse
Rumersheim-le-Haut
Chalampé
Neuenburg
Bantzenheim
Ottmarsheim
Hombourg
Petit-Landau
Niffer

7. PROGRAMME D'ACTIONS

7.1 Préambule

Au total, le document cadre du GERPLAN transfrontalier « Un jardin pour le Rhin » de la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud regroupe **47 actions** des deux côtés du Rhin :

31 côté français et 17 côté allemand, à mettre en œuvre sur la période 2015– 2020.

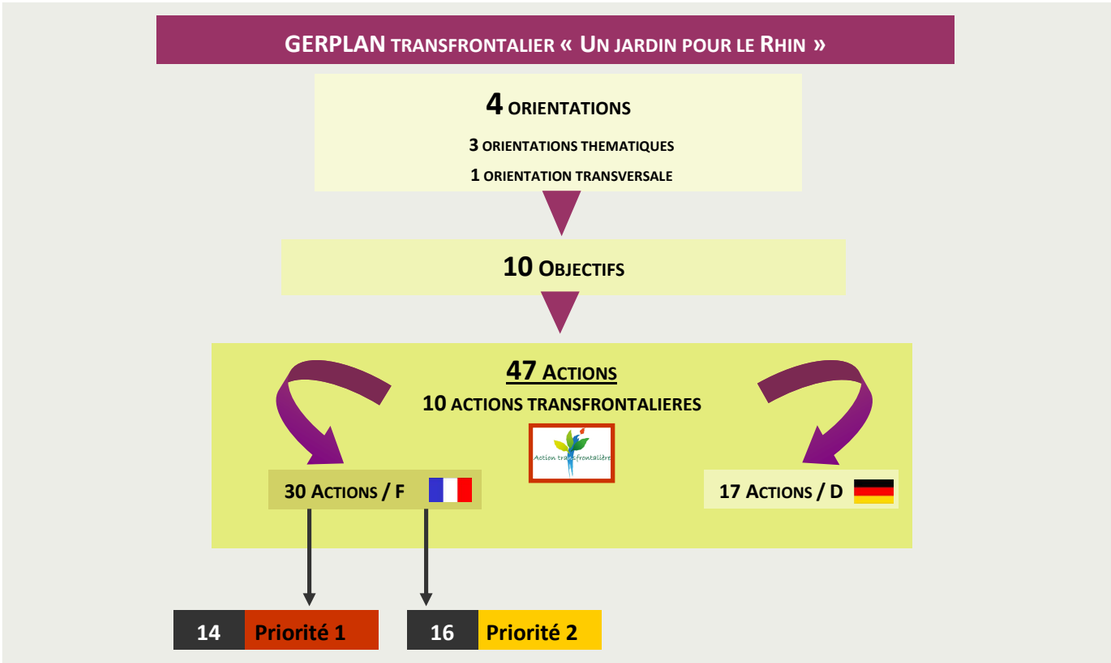

Méthode de hiérarchisation des priorités / F

Afin de déterminer les priorités d'actions sur le territoire du GERPLAN, le projet de programme d'actions a été soumis aux membres du comité de pilotage suite à une réunion de présentation le 28/10/2014. 10 membres du COPIL (côté français) se sont ainsi prononcés sur une priorisation à deux niveaux (Priorité1 : action prioritaire / Priorité 2 : action sur le long terme). Les actions ont ensuite été hiérarchisées par les membres du COPIL, en fonction de la priorité de réalisation (dans le temps) qu'ils envisageaient pour chaque action (cf. ci-dessus).

Articulation avec les autres politiques d'aménagement, de développement et de planification du territoire / F

Le projet de GERPLAN « Un jardin pour le Rhin » s'articule avec les chartes d'aménagement et de développement des deux Communautés de Communes françaises. Le GERPLAN devient ainsi l'outil du contrat thématique pour la gestion des espaces ruraux et périurbains, et la préservation de l'environnement de ces chartes.

In fine, le GERPLAN correspond désormais au volet environnement, paysage et patrimoine du Contrat de Territoire de Vie « Florival-Vignoble-Plaine Rhin » pour la Communauté de Communes Essor du Rhin et du Contrat de Territoire de Vie « Région mulhousienne » pour la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud.

Le GERPLAN devient aussi le document cadre pour la mise en œuvre et la traduction opérationnelle de plusieurs compétences obligatoires, optionnelles et facultatives des 2 communautés de communes.

Ces compétences peuvent trouver des réponses à travers certaines actions du GERPLAN, comme l'indiquent les diagrammes ci-contre.

Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace communautaire

- Etude, création et gestion de ZAC à vocation économique et d'une superficie supérieure à 1 ha
- Elaboration, modification et révision du SCOT et des schémas de secteurs
- Acquisition et constitution de réserves foncières destinées à l'exercice des compétences communautaires avec exercice possible du droit de préemption
- Mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) communautaire

Développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

- Soutien et développement, par des aides directes ou indirectes, des activités économiques, hors commerce de proximité, conformément à la réglementation en vigueur
- Promotion des atouts touristiques du territoire en coopération, le cas échéant, avec une initiative privée

Compétences optionnelles

Protection et muse en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Cadre de vie

- Information, sensibilisation et incitation en faveur de l'utilisation des énergies renouvelables
- Suivi et amélioration de l'environnement et du cadre de vie sur l'ensemble du territoire : information, sensibilisation et incitation en faveur du ravalement de façades

Compétences facultatives

- Mise en œuvre d'actions de coopération transfrontalière dans le champ des compétences communautaires
- Renforcement de la politique de communication entre la Communauté de Communes et la population
- Promotion de toute forme de technologie d'information et de communication
- Acquisition, entretien et gestion de matériels mutualisables par les communes membres

Communauté de Communes Essor du Rhin

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

- Consultation sur l'élaboration et la révision des POS et/ou PLU communaux.
- Elaboration, révision, approbation et mise en œuvre de la Charte intercommunale de développement et d'aménagement.
- Création, développement et gestion du Système d'Informations Géographiques (SIG).
- Constitution de réserves foncières en vue de la réalisation d'actions dans le cadre des compétences de la Communauté de communes "Essor du Rhin".
- Création, aménagement, entretien des pistes et itinéraires cyclables et des sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté de communes hors agglomération et hors schéma départemental.

Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté de communes

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire.

Compétences optionnelles

- La participation financière aux actions en faveur de la promotion de l'environnement sur le territoire de la Communauté.
- La mise en place d'un tableau de bord des consommations d'énergie et suivi des éventuelles surconsommations ou disfonctionnements dans les bâtiments communautaires

Compétences facultatives

- Participation financière pour l'aménagement et l'entretien de l'Ile du Rhin, des anciennes gravières et des friches militaires destinées à une reconversion à des fins touristiques.
- Mise en œuvre d'actions de coopération transfrontalière dans le champ des compétences communautaires
- Mise à disposition et gestion de la banque de matériels communautaires.
- Adhésion au Syndicat Mixte du Groupement Local de Coopération Transfrontalière Centre Hardt Rhin Supérieur.

Note sur certaines actions particulières

Le programme d'actions est décliné, pour des raisons essentiellement pratiques, en deux parties distinctes :

➔ Les actions concernant le territoire GERPLAN du côté français

➔ Les actions concernant le territoire GERPLAN du côté allemand

Toutefois, le programme d'actions du GERPLAN transfrontalier met en exergue des actions qui peuvent avoir, dans leur esprit, leur faisabilité, dans leur conception, leur financement, leur approche technique ou leur réalisation concrète, des composantes qui dépassent les limites du territoire GERPLAN. C'est le cas des actions inter-GERPLAN, mais surtout, des actions transfrontalières

■ ***Actions interGERPLAN***

Sur le même principe, une action inter-GERPLAN nécessite de trouver des partenariats sur un autre territoire GERPLAN pour mener à bien une action dont la mise en œuvre nécessite de dépasser les limites administratives.

C'est notamment le cas des actions qui concernent les canaux et les cours d'eau, comme par exemple la mise en place d'un plan de gestion sur le Muhlbach, dont le linéaire s'étend à l'aval, sur la communauté de Communes du Pays de Brisach. Pour garantir une cohérence dans la gestion, l'aménagement et la restauration de ce cours d'eau, il parait en effet indispensable d'associer toutes les collectivités concernées, y compris celles qui se situent en dehors du champ d'action strict du GERPLAN transfrontalier. La logique est la même pour l'action qui concerne l'avenir des canaux. Ces actions inter-GERPLAN sont mentionnées avec le pictogramme suivant :

■ ***Actions transfrontalières***

Le programme d'actions du GERPLAN transfrontalier met en exergue des actions qui peuvent avoir, dans leur esprit, leur faisabilité, leur conception, leur financement, leur approche technique ou leur réalisation concrète, des composantes transfrontalières.

Ces actions sont repérables, dans le programme global, par l'application du pictogramme ci-dessous « Action transfrontalière », qui indique que les français et les allemands peuvent œuvrer ensemble (au moins partiellement) à leur mise en œuvre dans le cadre du GERPLAN.

En théorie, toutes les actions du programme pourraient être abordées de manière transfrontalière (discussions préalables, échanges de savoir-faire, retours d'expériences, animation, etc.). La mise en œuvre, effectivement transfrontalière de l'ensemble du programme d'actions serait évidemment louable, mais afin d'apporter un éclairage sur les actions qui nécessiteraient, plus que d'autres, une approche transfrontalière, seules quelques unes ont été mises en avant : il s'agit des actions les plus emblématiques ou représentatives, et ayant été développées dans les deux programmes d'actions F & D.

Cela n'empêche pas, évidemment, de mettre en place davantage de partenariats sur des actions non pré-identifiées comme telles. C'est notamment le cas pour certaines actions qui ont été validées et développées côté français et qui ne figurent pas spécifiquement dans le programme d'actions côté allemand (ex : « Mettre en place une stratégie transfrontalière en faveur de l'Oedicnème criard »). Ces actions sont mentionnées pour le côté allemand dans le tableau de synthèse, avec le pictogramme « action transfrontalière », bien qu'aucune fiche n'ait été développée dans le programme d'action allemand. Cela permet de « garder en mémoire » ces actions possibles. L'animateur GERPLAN pourra solliciter les acteurs côté allemand pour créer des partenariats transfrontaliers lors de la mise en œuvre de ces actions.

Das Aktionsprogramm wurde vor allem aus praktischen Gründen in zwei Teile aufgeteilt :

➔ *Die Maßnahmen auf dem französischen Teilgebiet des GERPLAN*

➔ *Die Maßnahmen auf dem deutschen Teilgebiet des GERPLAN*

Aktionen, die im Bezug auf die Planung, die Finanzierung, das Vorgehen und die konkrete Umsetzung eine grenzüberschreitenden Charakter haben, wurden speziell hervorgehoben. Sie sind speziell mit dem Logo "Grenzüberschreitende Aktion" gekennzeichnet.

Theoretisch könnten alle Aktionen als grenzüberschreitend bezeichnet werden (gemeinsame Vorbesprechungen, Wissens- und Erfahrungsaustausch, Koordination, etc.). Der Klarheit halber wurden aber nur die symbolträchtigen und vorbildlichen Aktionen hervorgehoben, die in beiden Teilgebieten entwickelt wurden.

Diese Gewichtung soll aber auf keinen Fall bestehende oder im Entstehen begriffene partnerschaftliche Aktionen behindern. Dies betrifft vor allem Aktionen, die aktuell nur im Programm der französischer Seite aufgenommen wurden. So zum Beispiel die Massnahme zur Erarbeitung einer grenzübergeifenden Strategie zur Förderung des Triels. In der Übersichtstabelle wurde diese Aktion ebenfalls auf der deutschen Seite aufgeführt, obwohl keine spezielle Massnahmenkarte vorhanden ist. Es erinnert aber den Projektkoordinator daran, im Falle der konkreten Umsetzung auch deutsche Partner zu kontaktieren.

➲ **RAPPELONS QUE LE GERPLAN EST UN PROGRAMME VOLONTAIRE. LES ACTIONS NON INSCRITES AU PROGRAMME PEUVENT TOUJOURS ETRE SOUTENUES ET MISE EN PLACE, DE MEME QU'IL EST POSSIBLE QUE CERTAINES ACTIONS DU PROGRAMME NE SOIENT FINALEMENT PAS REALISEES POUR DIVERSES RAISONS.**

Tableau de synthèse des actions F/D

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	N°	Actions / F	N°	Actions / D	
❶ Connaître, respecter, valoriser et améliorer l'environnement naturel et la trame verte dans l'espace agricole et périurbain	1A Rétablir un réseau écologique fonctionnel	1A1_F	Améliorer la qualité des lisières forestières	1A1_D	Améliorer la qualité des lisières forestières	
		1A2_F	Aménager des biotopes multifonctionnels pour la faune	1A2_D	Aménager des biotopes multifonctionnels pour la faune	***Action Transfrontalière***
		1A3_F	Recréer un réseau écologique de haies fonctionnel	1A3_D	Développer les plantations d'alignement d'arbres et d'arbustes	***Action Transfrontalière***
		1A4_F	Aménager un réseau de « chaussettes vertes » au pied des pylônes			
		1A5_F	Améliorer les déplacements de la faune au droit de points de conflits			
	1B Préserver les milieux menacés des espaces périurbains	1B1_F	Accompagner la reconversion des gravières et améliorer la qualité des étangs	1B1_D	Aménager des mares à batraciens	
		1B2_F	Mettre en place un plan de gestion du Muhlbach à l'échelle intercommunale	1B2_D	Créer un réseau de bandes enherbées le long des cours d'eau	
		1B3_F	Préserver et restaurer les sites naturels périurbains lies aux milieux secs			
	1C Améliorer les connaissances sur la biodiversité des espaces périurbains	1C1_F	Réaliser une étude écologique dans l'espace ouvert périurbain pour mieux connaitre la biodiversité			
		1C2_F	Mettre en place une stratégie transfrontalière en faveur de l'Œdicnème criard		*Mettre en place une stratégie transfrontalière en faveur de l'Œdicnème criard*	***Action Transfrontalière***
❷ Améliorer les liens entre l'agriculture, le territoire et la population	2A Soutenir la diversification agricole et valoriser les productions locales, notamment par les circuits courts	2A1_F	Soutenir la diversification agricole et les circuits courts	2A1a_D 2A1b_D	Editer une brochure « vente directe à la ferme » Développer les „Hofcafés" (cafés à la ferme)	***Action Transfrontalière***
		2A2_F	Améliorer la perméabilité de l'espace agricole avec la mise en place de milieux herbacés pérennes via les MAE	2A2_D	Créer un réseau de bandes prairiales	
		2A3_F	Créer un réseau de bandes enherbées, de friches herbacées et de jachères fleuries	2A3_D	Créer un réseau de bandes fleuries	***Action Transfrontalière***
	2BRenforcer les liens entre les agriculteurs, le territoire et la population	2B1_F	Favoriser un climat de bonne entente dans les espaces périurbains	2B1_D	Créer un circuit cyclable en lien avec les sites de vente directe à la ferme	
		2B2_F	Poursuivre et renforcer les actions de protection des eaux souterraines	2B2_D	Favoriser la conversion de labours en prairies dans les zones de captage d'eau potable	***Action Transfrontalière***
		2B3_F	Favoriser les pratiques agricoles vertueuses et accompagner leur mise en œuvre			
	2C Mettre en place des outils de veille et de gestion du foncier	2C1a_F	Mettre en place un observatoire du foncier pour ménager le territoire			
		2C1b_F	Préserver les espaces agricoles périurbains et maintenir les exploitations par le déploiement d'une politique foncière			
		2C2_F	Créer un « pool » foncier intercommunal pour la coordination des mesures compensatoires			
❸ Valoriser les paysages identitaires, le patrimoine rural et les abords des villages pour préserver le cadre de vie	3A Préserver les façades urbaines patrimoniales et les coupures vertes entre les villages	3A1_F	Préserver, renforcer et recréer les façades paysagères autour des villages	3A1	Créer des ceintures vertes autour des villages	***Action Transfrontalière***
	3B Améliorer le cadre de vie et intégrer les nouveaux paysages à l'environnement	3B1_F	Communiquer sur les actions à bilan environnemental positif	3B1a_D 3B1b_D	Mettre en place des sites d'information sur l'agriculture Mettre en place des sites d'information sur les vergers	
		3B2_F	Requalifier les motifs paysagers dégradés	3B2_D	Supprimer les dépôts/décharges sauvages	
		3B3_F	Mettre en place un programme d'insertion écologique et paysagère des zones industrielles, artisanales et commerciales			
		3B4_F	Anticiper l'avenir des canaux et favoriser leur aménagement écologique			
		3B5_F	Encourager un urbanisme maitrisé et de qualité			
		3B6_F	Lutter contre la pollution lumineuse et encourager les économies d'énergie			
❹ Faire vivre le GERPLAN et renforcer les relations transfrontalières	4A Sensibiliser les acteurs et le public au territoire et à son environnement	4A1_F	Poursuivre la démarche de concertation transfrontalière partagée		*Poursuivre la démarche de concertation transfrontalière partagée*	***Action Transfrontalière***
		4A2_F	Faire vivre le GERPLAN à travers l'animation et la sensibilisation	4A1_D 4A2_D	Editer une brochure d'information sur les pelouses sèches Aménager des sites d'information sur les cours d'eau	***Action Transfrontalière***
		4A3_F	Améliorer la valorisation et l'accessibilité du Rhin et de l'île du Rhin			
	4B Faire vivre le GERPLAN et intégrer les problématiques environnementales dans les politiques territoriales	4B1_F	Pérenniser et faire évoluer le poste d'animateur GERPLAN		*Pérenniser et faire évoluer le poste d'animateur GERPLAN*	***Action Transfrontalière***

RAPPELONS QUE LE GERPLAN EST UN PROGRAMME VOLONTAIRE. LES ACTIONS NON INSCRITES AU PROGRAMME PEUVENT TOUJOURS ETRE SOUTENUES ET MISE EN PLACE, DE MEME QU'IL EST POSSIBLE QUE CERTAINES ACTIONS DU PROGRAMME NE SOIENT PAS REALISEES POUR DIVERSES RAISONS.

7.2 Actions / F

ORIENTATION N°1 CONNAITRE, RESPECTER, VALORISER ET AMELIORER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LA TRAME VERTE DANS L'ESPACE AGRICOLE ET PERIURBAIN

OBJECTIF 1A. RETABLIR UN RESEAU ECOLOGIQUE FONCTIONNEL

1A1_F / *AMELIORER LA QUALITE DES LISIERES FORESTIERES* (1/2)

CONTEXTE & ENJEUX

Les lisières, transitions de la forêt vers les espaces plus ouverts que sont les prairies et les champs, bien aménagées, sont de véritables oasis de vie bénéficiant d'un espace suffisant pour accueillir un grand nombre d'espèces.

Situé en bordure de la Hardt, le territoire du GERPLAN est riche d'un linéaire de lisières conséquent.

On constate malheureusement que trop de lisières sont abruptes et figées, créant des parcelles dépourvues d'espaces de transition entre elles. Par conséquent, les espèces sauvages bien adaptées à ces milieux sont trop souvent confinées dans des habitats fragmentés ou atrophiés.

Dans l'optique de la reconstitution d'un réseau écologique fonctionnel, la restauration de la qualité des lisières forestières constitue un enjeu important à l'échelle du GERPLAN, en complément d'autres actions.

OBJECTIFS, résultats attendus

Au minimum, dans les 5 ans :
> Tout le linéaire de lisières externes de priorité 1 de la Hardt
> Lisières des bosquets en zone agricole (priorité 1)
> Linéaires sous les lignes HT en forêt

Objectif : 5 km / an de lisières restructurées

TERRITOIRES CONCERNES

L'action concerne toutes les communes.

Côté français, elle s'applique aux massifs forestiers de la Hardt, à la forêt rhénane résiduelle au bord du Grand Canal d'Alsace et à tous les petits massifs boisés isolés dans l'espace agricole

PRINCIPES

Intérêts multiples des lisières structurées

- La création de lisières étagées amène, avec son cortège d'arbres de taille et d'essences variées, toute une série d'espèces d'insectes, de mammifères et d'oiseaux qui sont absents des couloirs dont les abords sont « propres » et régulièrement entretenus ou malmenés. La forêt se trouve enrichie d'essences secondaires fort intéressantes et trop souvent absentes des grands massifs forestiers largement dominés par les seuls hêtres, charmes et chênes, dans une moindre mesure ;
- La présence des lisières graduelles limite fortement les dégâts que peut occasionner le vent aux peuplements forestiers, grâce à leur forme étagée qui joue un rôle de tremplin et fait passer le vent par dessus les grands arbres de la périphérie des massifs. Par ailleurs, elle limite les écarts de température côté agricole.
- Ces lisières peuvent aussi être très riches en bois mort. Ces arbres morts abritent de nombreuses espèces (champignon, insectes xylophages, oiseaux, mammifères…)

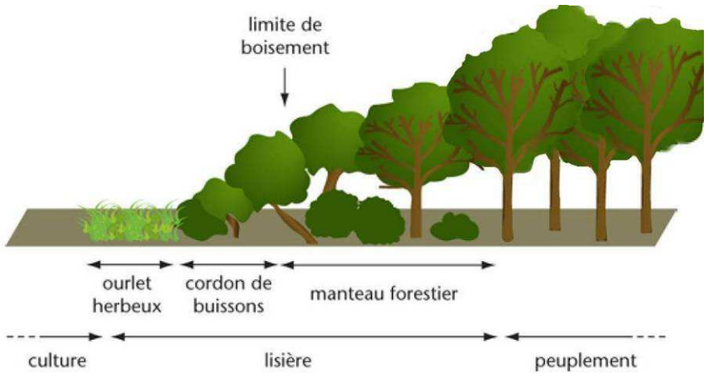

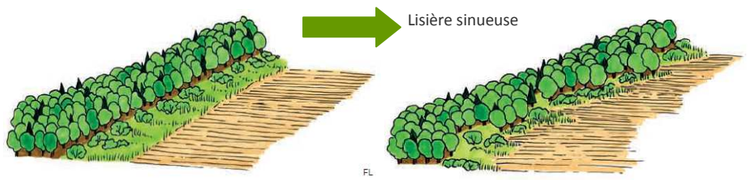

Une lisière forestière structurée est principalement constituée des éléments suivants :

> **Largeur minimale de 10m** entre le dernier arbre et la zone cultivée

> **Structure étagée** aussi bien verticalement qu'horizontalement, avec :
- **Un manteau forestier**, large de 15 à 20m et idéalement composé de feuillus et riche en vieux bois (sur pied)
- **Une ceinture buissonnante**, fruticée large de 5 à 10 m, riche en espèces, notamment des arbustes épineux et ligneux ou semi-ligneux à baies en lien étroit avec l'ourlet herbeux, avec l'aménagement éventuel de petites structures (tas de pierres, de bois mort, gouilles et dépressions, fourrés de ronces et orties…)
- **Un ourlet herbeux**, large de 5 à 10 m, non engraissé, non traité et géré / exploité extensivement.

> **Linéaire continu et sinueux**, avec des extensions et des renfoncements.

> **Relation à d'autres éléments du paysage** (haies, bosquets….)

Le manteau buissonnant et l'ourlet herbacé s'étendent au-delà des arbres de la bordure forestière.

Si un chemin agricole existe en lisière, il est préférable de le « décaler » entre l'ourlet herbeux et la zone de culture, pour éviter qu'il ne soit tassé par le passage des engins agricoles.

Les lisières exposées **sud-est/sud-ouest** sont les plus intéressantes pour la faune (ensoleillement plus long). La gestion de la lisière doit être extensive et l'entreposage de matériel doit y être exclu.

Cette action s'applique aux lisières externes de la Hardt, aux lisières des boisements alluviaux du Muhlbach et aux forêts résiduelles le long du Grand Canal d'Alsace, aux bosquets de l'espace agricole et, dans la Hardt, aux couloirs ouverts existants sous les lignes à haute tension et aux abords des infrastructures routières.

Dans les couloirs sous les lignes à hautes tension, la gestion des lisières soit se faire en respectant la distance minimale de sécurité entre la végétation et les câbles électriques. Une convention avec RTE serait à mettre en place.

Exemple pour le cas des couloirs à lignes HT dans la Hardt

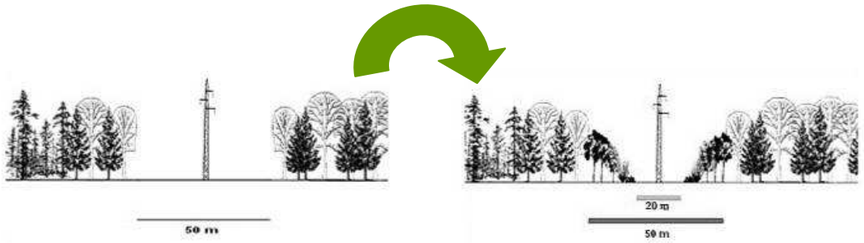

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes, Communes

Office National des Forêts

RTE

COÛT PREVISIONNEL

Coût global à définir en fonction de la nature du corridor créé ou reconstitué.

Animation : temps de l'animateur GERPLAN (inserts supports communication, réunions de travail et de concertation) : 10 jours/an

Coût estimatif pour la reconstitution de 1km de corridor : environ 12.000 €

Achat terrains pour parcelles « écologiques » :

6.360 €/ha (= prix terre labourée, Agreste 2013).

Gestion (sans évacuation des produits de coupe) : 1 € / m.l

Fauche : 500 € / ha

Débroussaillage : 800 € / ha

Coupe d'arbres : 30 €/ arbre

Dévitalisation par annélation : 2 € /arbre

FINANCEMENTS POSSIBLES

MAET

Département : 40% sur les achats groupés d'arbres et arbustes. 50% sur les opérations de communication.

Région Alsace : aide de 40 % à 80 % du coût du projet de création ou de restauration de corridors écologiques

Conventions possibles avec RTE, l'ONF et d'autres structures gestionnaires des lisières (Fédération Départementale de Chasse).

PARTENAIRES TECHNIQUES

Office National des Forêts, Fédération Départementale des Chasseurs, Associations de chasse, Conservatoire des Sites Alsaciens, Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, Département du Haut-Rhin, Agence de l'eau Rhin-Meuse, Syndicats mixtes de rivières, Associations foncières, Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

RETOURS D'EXPERIENCES

http://www.life-elia.eu

Programme INTERREG « Trame Nature Transfrontalière » dans le secteur des Trois Frontières (TRUZ / CET)

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

1A3_F
2A2a_F
2A2B_F

PRIORITÉ

2

ORIENTATION N°1 CONNAITRE, RESPECTER, VALORISER ET AMELIORER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LA TRAME VERTE DANS L'ESPACE AGRICOLE ET PERIURBAIN

OBJECTIF 1A. RETABLIR UN RESEAU ECOLOGIQUE FONCTIONNEL

1A1_F / *AMELIORER LA QUALITE DES LISIERES FORESTIERES* (2/2)

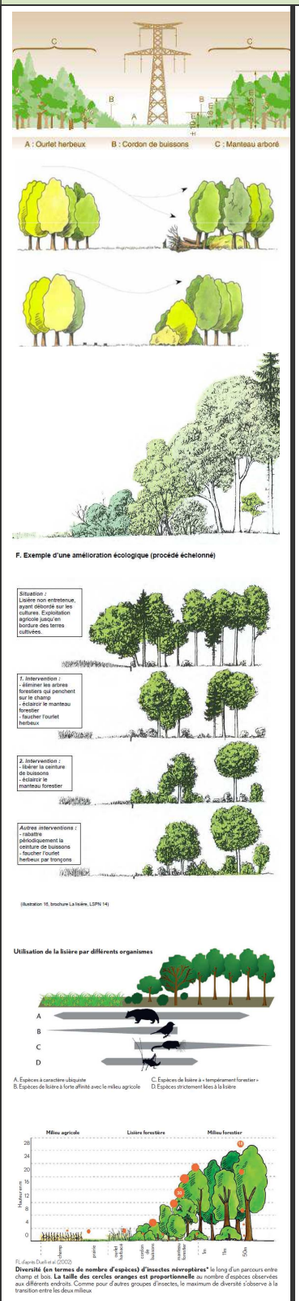

DESCRIPTIF ET MISE EN OEUVRE

Principes d'organisation

- Concentrer les interventions sur les lisières offrant un potentiel écologique et d'amélioration (> voir carte de hiérarchisation) : plus le potentiel est conséquent, plus les mesures sont efficaces. On poutrra aussi s'appuyer sur les terrains appartenant aux collectivités (> voir carte p. 117).
- Planifier les opérations : après avoir choisi les lisières appropriées (potentiel d'amélioration), décrire les portions choisies et définir les objectifs et mesures à mettre en place, estimer le travail à réaliser, les coûts et le financement et surtout, programmer les opérations dans le temps (intervenir en plusieurs étapes).
- Englober les interventions dans les plans de gestion forestiers
- Organiser les travaux
- Surveiller l'exécution des travaux et contrôler la réussite de l'amélioration par rapport aux objectifs fixés. Laisser le bois abattu sur place (sauf Robinier et résineux) pour créer des petites structures favorables à la faune.
- Optimiser la quantité de lumière/chaleur parvenant au sol en éclaircissant sporadiquement le manteau forestier (interventions « jardinées » ciblées, consistant à enlever, en deux étapes, la 2ème étape étant réalisée 7 à 15 ans après la 1ère, des arbres isolés ou en groupe sur une largeur de 2 à 10m. Il faut d'abord enlever certains arbres dominants pour diminuer l'ombre au sol et maintenir/favoriser les espèces de lumière (chênes, prunelliers). On peut pratiquer l'annelage au lieu de l'abattage des arbres (cela permet de préserver les vieux arbres et arbres à cavités, favorables à la faune).

Principes de gestion

Il est important de mettre en place un protocole de gestion extensif. Les principes à suivre, en cohérence avec les actions du DOCOB Natura 2000 de la Hardt (pour la ZSC et la ZPS) et les enjeux écologiques de la région naturelle de la Hardt, sont les suivants :

- Recépage sélectif des **lisières structurées**, ou recépage complet par tronçons (longueur maxi de 20m) **tous les 5 ans**, pour empêcher le débordement sur les parcelles agricoles et favoriser les buissons épineux et à petits fruits.
- Entretien de l'**ourlet herbeux** est à réaliser tous les ans (**1 fois / an), de préférence entre fin juillet et début octobre**.
- Coupes de ligneux de haut jet dans le manteau buissonnant sont à réaliser tous les 10 ans.

Niveaux d'actions à mettre en œuvre

- Mettre en place des **actions de sensibilisation** générale (via les bulletins des communautés de communes et des communes) sur les intérêts de la trame verte, notamment dans un territoire sous fortes pressions urbaines et agricoles
- Identifier les **acteurs potentiels** de la reconstitution des lisières (travaux, gestion) : collectivités, agriculteurs, associations foncières, ONF, Fédération Départementale des chasseurs, ONCFS, etc., les associer à la démarche pour que chacun puisse mettre en œuvre les principes de gestion cités plus haut, communiquer sur les aides existantes à mobiliser et les démarches à engager. Les partenaires de cette action sont les principaux propriétaires des écotones. Un groupe de travail (techniciens, élus, et personnes ressources) pourra être créé à cet effet.
- **Prendre en compte la question des dégâts du gibier** (sanglier), sachant que la mise en place de lisières plus larges permettrait de limiter les dégâts dans les cultures. Associer les chasseurs, les sylviculteurs et les agriculteurs à la démarche, pour un projet partagé.
- Les communautés de communes participeront à la concertation avec le monde agricole dans le cadre des mesures agri-environnementales (MAE), et/ou avec la mise en place d'un soutien et d'aides directes aux initiatives locales (prolongement, reconstitution de lisières, enherbement, etc.) et la mise en place d'actions complémentaires de type jachères cynégétiques avec la Fédération Départementale des Chasseurs, notamment en bordure de la Hardt.
- Pour le massif de la Hardt, le DOCOB du massif de la Hardt (ZPS notamment) initie déjà des actions semblables, avec lesquelles le GERPLAN doit être complémentaire (et non redondant). L'ONF est un partenaire privilégié.
- Dans un second temps, on s'intéressera aux lisières des forêts résiduelles en marge du Grand Canal d'Alsace et aux unités forestières dispersées dans l'espace agricole (> voir carte)
- Conforter les liens étroits avec les actions de préservation des milieux particuliers de la plaine et la création de haies vives.

Actions complémentaires

- Mise en place de **partenariats** entre les détenteurs de matériel de gestion, les collectivités et les personnes devant gérer un site pour l'achat et/ou la mise en commun du matériel de gestion.
- **Associer les habitants et faire participer les citoyens**, par exemple ponctuellement lors de « chantiers nature » annuels ou de journées citoyennes. Cela permet de créer des liens entre les différents acteurs et d'assouplir les conflits d'usage.
- **Création d'associations** de particuliers de type associations syndicales, en fonction des sites, pour faire valoir des préoccupations ne pouvant pas être facilement gérées par une personne seule : gestion commune et cohérente des lisières et boisements privés (souvent de tailles très restreintes)

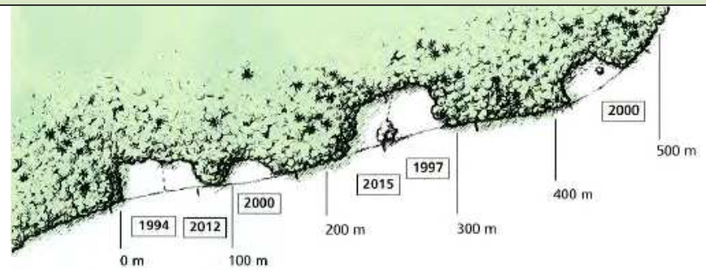

Les trouées se font en alternant les époques et endroits d'intervention.
1994 = *Année de l'intervention*

Eclaircir le manteau forestier

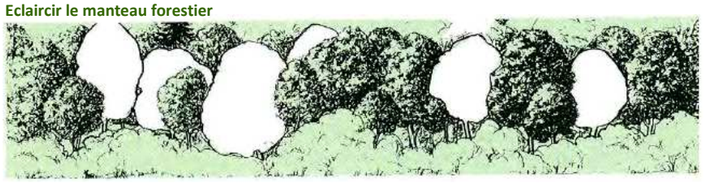

Rabattre les buissons

La ceinture de buissons est rabattue périodiquement sur les tronçons sélectionnés pour rajeunir les buissons, recéper les plus vigoureux, favoriser la diversité des espèces et de la structure, diminuer l'ombrage porté sur l'ourlet herbeux.

Favoriser l'ourlet herbeux

L'ourlet herbeux est un lieu d'hivernage pour de nombreuses espèces et doit périodiquement être fauché, par tronçons de 200 m environ tous les 2 à 3 ans, avec une fauche tardive (du 15 juillet au 15 octobre), avec export de la fauche.

Créer de petites structures

Il s'agit de créer des microhabitats pour la faune et enrichir les lisières, en laissant les arbres morts et abattus sur place, en réalisant des tas de branches et de pierres, en éliminant la végétation sur de petites surfaces (< 5m²), tout en veillant à ensoleiller ces petites structures au maximum.

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

RESTAURATION DES LISIERES

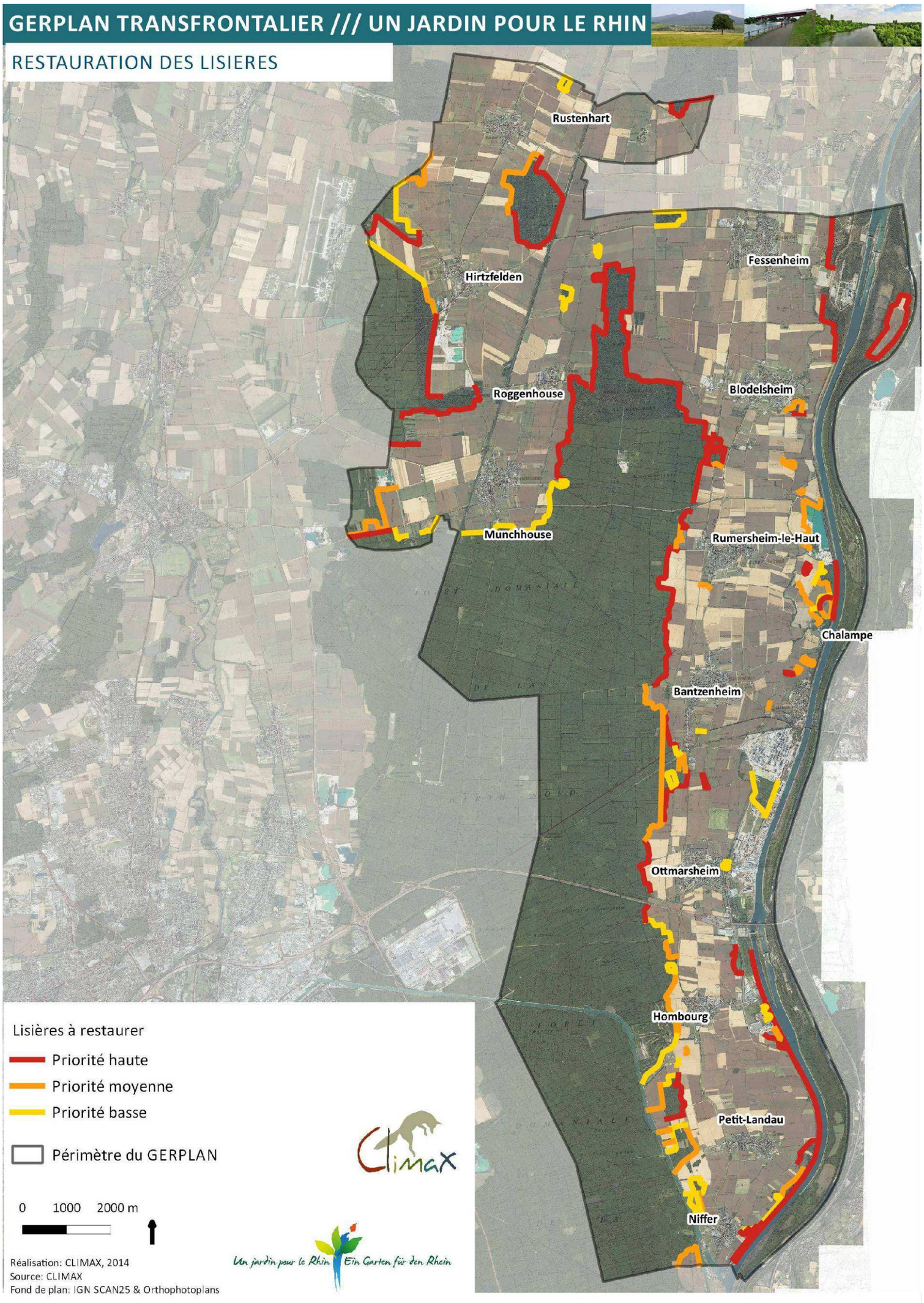

ORIENTATION N°1 CONNAITRE, RESPECTER, VALORISER ET AMELIORER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LA TRAME VERTE DANS L'ESPACE AGRICOLE ET PERIURBAIN

OBJECTIF 1A. RETABLIR UN RESEAU ECOLOGIQUE FONCTIONNEL

1A2_F / *AMENAGER DES BIOTOPES MULTIFONCTIONNELS POUR LA FAUNE*

CONTEXTE & ENJEUX

L'évolution des pratiques agricoles et la disparition des milieux périurbains (vergers..) a conduit à une régression de la biodiversité. L'aménagement d'habitats favorables à la petite faune (« biotopes relais »), dans l'espace agricole et dans les espaces verts et friches des zones industrielles, permettrait de recréer des zones refuges et des îlots de biodiversité localement.

OBJECTIFS, résultats attendus

Création de petits habitats plurifonctionnels : 1 / commune

Augmentation de la biodiversité (petite faune) : reptiles, amphibiens, petits mammifères, insectes et autres invertébrés

Création d'un réseau de milieux particuliers, ouverts, pionniers dans la matrice agricoles

TERRITOIRES CONCERNES

Toutes les communes
> Voir propositions de sites carte suivante

DESCRIPTIF

Les biotopes multifonctionnels sont des structures aménagées pour la petite faune, généralement réalisées avec des matériaux naturels. Ils sont favorables à de nombreux groupes d'espèces comme les reptiles, insectes saproxiliques, abeilles solitaires, petits mammifères, oiseaux… et servent d'habitat et de sites d'alimentation pour de nombreuses espèces communes.

PRINCIPES et EXEMPLES

La surface peut varier en fonction du contexte et du site choisi pour l'aménagement. Une surface de 1 are parait optimale, mais il peut s'agir de petites structures comme un tas de pierres et de bois mort au pied d'une haie. De manière générale, on s'inspirera majoritairement des milieux naturels rhénans pour la constitution des structures (habitats secs). Les éléments constitutifs des biotopes multifonctionnels peuvent être très diversifiés :

> Eléments en pierre naturelle locale : galets du Rhin, graviers (différentes taille), sable
> Tas de pierres, cairns, gabions…
> Tas de bois mort, andains de branchages, amas de produits de coupes issus de la gestion des haies, des lisières et de l'entretien des vergers…
> Semis fleuris (pour pollinisateurs par exemple), friches herbacées spontanées,…

La localisation de ces structures peut être assez variée, mais il est judicieux de les aménager dans des secteurs qui présentent déjà un contexte favorable à la biodiversité ou qui sont voués à le devenir. On poutrra aussi s'appuyer sur les terrains appartenant aux collectivités (> voir carte p. 117). Il peut s'agir de parc urbains, de vergers, d'espaces verts de zones industrielles, des lisières forestières et des haies bien exposées, des bandes enherbées du talus rhénan, d'anciennes carrières sèches, de friches herbacées, de zones de prés permanents (pâtures à chevaux…), etc. De manière générale, on évitera les sites très fréquentés pour préserver l'aménagement. Localement, on pourra toutefois, dans un objectif pédagogique, aménager un tel biotope dans un espace vert (parc, école, …). L'implantation dans des espaces verts particuliers comme les zones d'activités ou les golfs présentent un compromis : ces espaces ne seront pas soumis à un fort dérangement mais apporteront une plue-value de « biodiversité » dans des secteurs généralement très uniformisés et gérés de manière intensive. Aussi, leur aménagement nécessitera une réflexion plus globale sur la gestion des espaces verts autour des aménagements pour optimiser leur fonctionnalité.

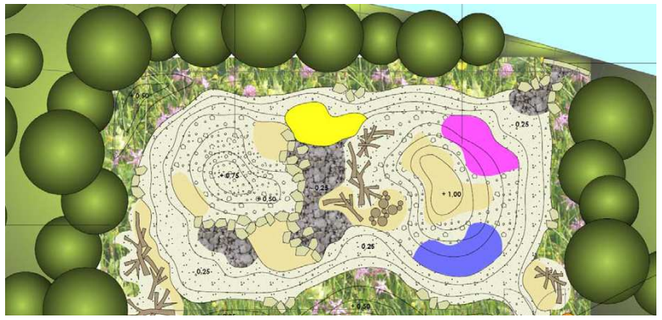

> Exemple d'aménagement d'un biotope multifonctionnel dans une zone urbanisée de Daimler AG (zone industrielle) à Rastatt en Allemagne. Cet aménagement est particulièrement favorable aux reptiles.

Lézard des souches (*Lacerta agilis*)

Autres possibilités d'aménagements, plus spécifiques et ponctuels

> Construction et installation de nichoirs à oiseaux (hirondelles, mésanges, pics,….) dans les vergers, bâtiments agricoles, châteaux d'eau…
> Construction et aménagement d'hôtels à insectes
> Ouverture et aménagement des combles des bâtiments publics (églises, mairies, écoles) et privés pour l'accueil d'espèces menacées (chauves-souris, Chouette effraie)
> Valorisation des murets en galets du Rhin dans les villages, en participant à leur restauration en faveur du patrimoine bâti et pour les reptiles notamment (Lézard des murailles), mais aussi les insectes.
> Aménagement de pierriers et tas de bois mort, etc.

POINT DE VIGILANCE

Ces aménagements ayant pour objectif de favoriser la petite faune locale, il est nécessaire de bien veiller à ce qu'ils soient réalisés dans un contexte globalement favorable.

On veillera par exemple à :

> Aménager les structures dans un contexte environnemental constitué de milieux naturels de type bosquet, lisière forestière, haie, prairie permanente, verger, friche, lande, espace vert des entreprises avec gestion différenciée, etc.
> Favoriser une gestion extensive et différenciée des abords : ne pratiquer aucun traitement biocide ou fertilisant, appliquer 1 fauche tardive annuelle (après fin août), laisser au moins 30% de la surface non fauchée d'une année sur l'autre pour garantir un refuge pour la faune, laisser les produits de fauche 2-3 jours sur place avant de les exporter.
> Communiquer auprès des propriétaires et du public pour garantir la pérennité et la tranquillité du site aménagé.

MISE EN OEUVRE

> Sensibilisation, animation de la démarche (bulletins communaux, réunions)
> Association des citoyens tout au long de la démarche, avec la participation d'un spécialiste pour optimiser l'aménagement (association naturaliste, écologue…), de la conception à la mise en place : choix des sites et des aménagements, réalisation, suivi, entretien…
> Identification de sites susceptibles d'être aménagés (> voir propositions sur la carte suivante)
> Conception et aménagement des sites identifiés, en favorisant la participation des citoyens et les échanges transfrontaliers (ex : travail commun sur la conception, l'installation, l'entretien, le suivi, etc.)
> Communication sur les opérations réalisées (citoyens, scolaires, associations, élus,…)
> Mise en place d'un suivi (par exemple avec les associations locales ou les écoles), pour vérifier l'efficacité des aménagements et leur tenue dans le temps et pour les améliorer le cas échéant.
> Organisation de « chantiers nature » ou de journées citoyennes pour associer les habitants à la gestion et au respect de ces aménagements.
> Partages et retours d'expériences transfrontaliers : visites de sites, inventaires, etc.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes
Communes
Entreprises
Particuliers

COÛT PREVISIONNEL

A définir au cas par cas

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin :40% au cas par cas (respect des critères)

Entreprises, acteurs privés

Groupes scolaires et associations locales Conception et réalisation des aménagements

PARTENAIRES TECHNIQUES

Associations de protection de la nature : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), BUFO, GEPMA, Sauvegarde Faune Sauvage, Petite Camargue Alsacienne…

Apiculteurs

Fédération des chasseurs du Haut-Rhin

RETOURS D'EXPERIENCES

GewerbePark Breisgau

Zone urbanisée de Daimler AG (zone industrielle) à Rastatt

Parc Waldale a Chalampé

GERPLAN CC Thann-Cernay

Requalification de la rue Vogt à Wittenheim

Gestion écologique du golf d'Ammerschwihr (présence d'amphibiens)

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

1A2_D	1A4_F
1A3_F	3B4_F
1B1_F	1B3_F

PRIORITÉ

1

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

AMENAGEMENT DE BIOTOPES MUTIFONCTIONNELS

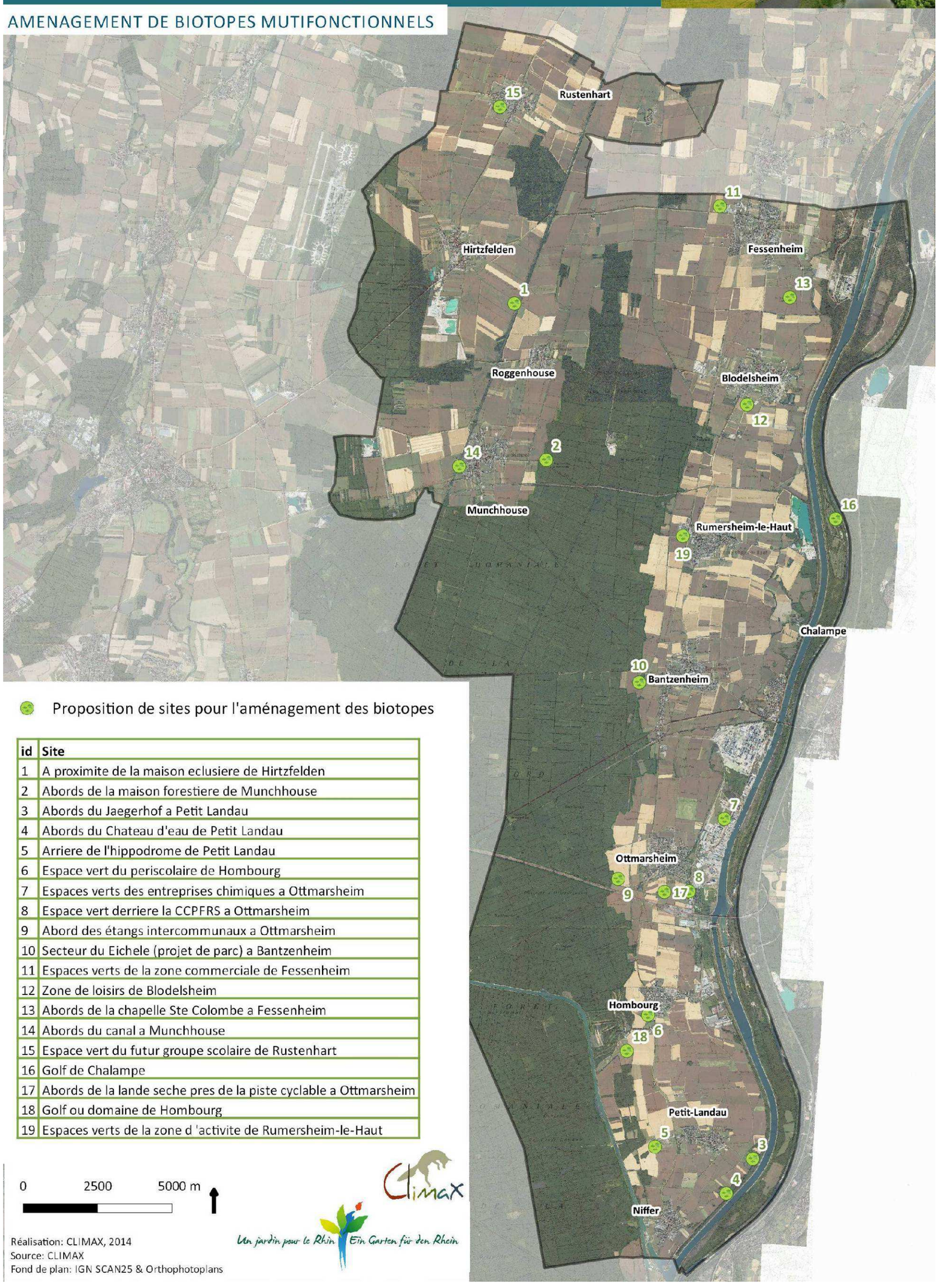

Proposition de sites pour l'aménagement des biotopes

id	Site
1	A proximite de la maison eclusiere de Hirtzfelden
2	Abords de la maison forestiere de Munchhouse
3	Abords du Jaegerhof a Petit Landau
4	Abords du Chateau d'eau de Petit Landau
5	Arriere de l'hippodrome de Petit Landau
6	Espace vert du periscolaire de Hombourg
7	Espaces verts des entreprises chimiques a Ottmarsheim
8	Espace vert derriere la CCPFRS a Ottmarsheim
9	Abord des étangs intercommunaux a Ottmarsheim
10	Secteur du Eichele (projet de parc) a Bantzenheim
11	Espaces verts de la zone commerciale de Fessenheim
12	Zone de loisirs de Blodelsheim
13	Abords de la chapelle Ste Colombe a Fessenheim
14	Abords du canal a Munchhouse
15	Espace vert du futur groupe scolaire de Rustenhart
16	Golf de Chalampe
17	Abords de la lande seche pres de la piste cyclable a Ottmarsheim
18	Golf ou domaine de Hombourg
19	Espaces verts de la zone d 'activite de Rumersheim-le-Haut

0 2500 5000 m

Réalisation: CLIMAX, 2014
Source: CLIMAX
Fond de plan: IGN SCAN25 & Orthophotoplans

Un jardin pour le Rhin Ein Garten für den Rhein

ORIENTATION N°1 CONNAITRE, RESPECTER, VALORISER ET AMELIORER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LA TRAME VERTE DANS L'ESPACE AGRICOLE ET PERIURBAIN

OBJECTIF 1A. RETABLIR UN RESEAU ECOLOGIQUE FONCTIONNEL

1A3_F / *RECREER UN RESEAU ECOLOGIQUE DE HAIES FONCTIONNEL* (1/2)

CONTEXTE & ENJEUX

L'étude préalable a mis en évidence les caractéristiques du réseau écologique du territoire. Celui-ci est relativement simplifié et peu fonctionnel dans la matrice agricole et est menacé dans l'enveloppe périurbaine des villages. Les flux biologiques locaux et régionaux sont actuellement confinés aux grands massifs forestiers et au Rhin. L'enjeu pour les communautés de communes est d'améliorer le fonctionnement écologique du territoire en reconstituant et restaurant des connexions écologiques. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

OBJECTIFS, résultats attendus

L'objectif visé est d'atteindre à terme un réseau de haies représentant **5 % de l'espace agricole périurbain / SAU (en surface),** sur l'ensemble du territoire. Les haies mesurant au minium 10 m de large pour longueur minimale de 100 m, organisées en réseau et en connexion avec des éléments de corridor.

TERRITOIRES CONCERNES

L'ensemble des communes du territoire est concerné.

DESCRIPTIF

> Mettre en place des actions de sensibilisation générale (via les bulletins communaux et intercommunaux) sur les intérêts de la trame verte, notamment dans un territoire sous fortes pressions urbaines et agricoles, d'identifier les acteurs potentiels de la reconstitution de corridors écologiques (collectivités, agriculteurs, propriétaires et entrepreneurs dans les emprises des zones d'activités, associations foncières, etc.), de communiquer sur les aides existantes à mobiliser et les démarches à engager.

> Les Communautés de Communes participeront à la concertation avec le monde agricole dans le cadre des mesures agri-environnementales, et/ou avec la mise en place d'un soutien et d'aides directes aux initiatives locales (prolongement, reconstitution de haies, enherbement, etc.). Il s'agira d'identifier les secteurs proposés comme étant prioritaires et où les faisabilités sont les plus aisées, sans que la fonctionnalité des haies à créer ne soit réduite (longueur, largeur, surface…).

> Coordonner cette actions avec les actions complémentaires : gestion des lisières, bandes enherbées / fleuries, chaussettes vertes au pied des pylônes,...

MISE EN OEUVRE

Organisation

> Mettre en place un **groupe de travail** avec les propriétaires, les agriculteurs, les communes, les EPCI et les particuliers intéressés pour identifier les secteurs de faisabilités sur le terrain et coordonné par l'animateur GERPLAN (> lien avec le groupe de travail « veille foncière », action n° 2C1a_F).

> **Planifier l'action sur 1 an à l'amont**, pour pouvoir concevoir la haie entre juin et juillet, réaliser les travaux du sol à l'automne, acheter les plants, planter et pailler en hiver (hors périodes de gel, de vent fort ou de sol détrempé) jusque début mars de l'année suivante (des plantations peuvent également avoir lieu sans travail du sol, et en disposant en fin d'été une importante couche de Bois Raméal Fragmenté/BRF, par exemple issu des coupes d'entretien des haies de l'année précédente).

Principes de conception et de localisation des haies vives

> **Profiter des faisabilités**. S'appuyer sur le réseau de haies existant pour commencer, et prioriser les actions sur les sites identifiés à enjeu fort (corridors à créer ou restaurer). Privilégier les parcelles ou parties de parcelles non utilisées par l'agriculture (bords et angles de parcelles) ou peu gênants pour les travaux agricoles (angles de parcelles ne posant pas de problèmes pour le passage des engins), les parcelles communales (> voir carte p.117), les abords des pistes cyclables, le réseau de chemins agricoles, les abords de haies et de canaux… Privilégier les axes est-ouest pour renforcer les connexions écologiques entre la Hardt et les abords du Grand Canal d'Alsace.

> Etudier, avec le Conseil Général, les possibilités de supprimer une haie compensatoire des remembrements qui pose des problèmes aux exploitants agricoles (ex : passage de pivot ou d'engons agricoles) et de la remplacer par une autre, ailleurs, où elle sera plus favorable à la faune. On veillera à conserver l'équivalence ou la plus-value écologique.

> La distance minimale entre chaque haie devrait être de 500m. La longueur optimale d'une haie vive est de 100m minimum.

> Penser le réseau de haies en lien avec le fonctionnement de l'exploitation agricole concernée (type d'occupation du sol, rotation des cultures, accès aux parcelles, promotion de l'agroforesterie…), pour garantir sa pérennité et trouver le meilleur compromis.

> Mettre en place des **achats groupés** de ligneux arborés et arbustifs : feuillus génétiquement locaux (voir liste jointe), notamment des arbustes épineux et à petits fruits. Une haie doit être composée de 6 à 20 espèces différentes. Acheter de préférence des jeunes plants (1-2 ans, hauteur env. 50 cm). Plus la haie est riche en essences d'arbres et arbustes (6 essences minimum) et plus sa capacité d'accueil d'animaux et sa résistance aux maladies augmentent.

> Planter les arbres/arbustes sur 2 ou si possible 3 lignes, en quinconce en respectant une distance minimum de 1.5 m entre les plants de la même ligne et 1m entre les deux lignes. Cela permet d'avoir une zone intercalaire herbeuse qui servira de refuge et de corridor pour la faune. Pour obtenir une haie d'aspect naturel, la répartition des espèces ne doit pas être régulière et répétitive. Eviter les films plastiques pour couvrir le sol et préférer le paillage naturel.

> Une haie pluristratifiée (composée de plusieurs étages de végétation : buissonnant, arbustif et arboré) offre un habitat plus varié qu'une haie composée d'une seule strate (haie basse ou alignement d'arbres).

> Le pied de la haie (= bande herbeuse attenante à la haie) augmente la zone de refuge que constitue la haie. Plus la bande herbeuse est grande et moins la prédation est forte et plus les animaux circulent et se reproduisent dans la haie. On évitera donc de la faucher trop souvent (appliquer une gestion extensive, en conservant toujours une partie non fauchée pour conserver un refuge pour la petite faune).

Note : Le long d'un chemin rural, les plantations d'arbres et de haies peuvent être faites sans conditions de distance, sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'élagage.

Principes de gestion

> Mettre en place un **plan de gestion des haies**, à l'échelle communale ou intercommunale, dans le cadre du groupe de travail. Cela évite les opérations au coup par coup et permet des économies de gestion. En effet, le plan de gestion est un outil pour planifier l'entretien et aider à la valorisation des arbres et des haies d'une exploitation en tenant compte des objectifs de l'agriculteur et des contraintes de son système d'exploitation.
Lors du diagnostic, on balaie l'ensemble des fonctions possibles de la haie et les productions envisageables : bois bûche, bois d'œuvre, plaquettes. Chaque tronçon est décrit : âge, individus remarquables, dynamique de croissance, priorité d'intervention à prévoir,...
Le diagnostic de l'existant est réalisé pour mieux connaître les arbres et les haies des exploitations et les avantages qu'ils offrent. Il est l'occasion de faire le point sur les pratiques de gestion actuelles (entretien, coupes…) en mettant en évidence celles qui sont positives et celles à améliorer. Cela permet de discuter des futurs projets de plantation ou d'amélioration possible. Le plan de gestion se fait à partir d'une analyse globale de la situation mais s'applique à la parcelle selon un calendrier d'interventions échelonné sur plusieurs années (10 ans minimum), avec une déclinaison sur les travaux à réaliser chaque pour maintenir le volume des haies, les exploiter éventuellement, pour restaurer les haies dégradées, pour enrichir les haies spontanées,... (planning annuel). Il identifiera les opérations et matériels nécessaires mais aussi les intervenants (agriculteur, coopérative, collectivité, association…).

> Accompagner la **formation des gestionnaires**, pour optimiser la réalisation de l'action.
Il est également nécessaire de réaliser un budget prévisionnel, année par année, action par action, tenant compte du temps de travail, de la production potentielle, des dépenses et des recettes à prévoir (notamment dans le cas de projet de bois-énergie ou de récolte de bois d'œuvre.

Note : La PAC impose que 5% de la surface agricole exploitée, soit sous forme d'un couvert environnemental. La haie répond à cette exigence, elle peut en effet être déclarée dans les surfaces cultivées, les jachères et les bandes enherbées si elle n'excède pas 4 m de largeur totale.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes, Communes

Propriétaires fonciers, Associations Foncières

CCI

COÛT PREVISIONNEL

Coût global à définir en fonction de la nature du corridor créé ou reconstitué.

Animation : temps de l'animateur GERPLAN (inserts supports communication, réunions de travail et de concertation) : 15 j/an

Coût estimatif pour la reconstitution de 1km de corridor de haies arborées : environ 12.000 €

Comprend : Plantation haies (dont préparation du sol et achat des plants et main d'œuvre) : 5-10 € / mètre linéaire / Gestion (sans évacuation des produits de coupe) : 1 € / m.l. de haie / Achat terrains pour parcelles « écologiques » en haie 6.360 € / ha (= prix terre labourée, Agreste 2013).

Coût estimatif pour la gestion annuelle de 1km de corridor

A définir en fonction du prestataire.

Gestion (sans évacuation des produits de coupe) : 1 € / m.l. de haie.

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département 68 : 40 à 50% sur les oprétaions de communication. 40 % pour les a chats groupés d'arbres et arbustes.

Région Alsace : aide de 40 % à 80 % du coût du projet de création ou de restauration de corridors écologiques

Fédération de chasse : 50% des plantations de haies sur les terrains dont la pérennité de la plantation est assurée. 150 € / 25 m de linéaire de haie pour la plantation /// 750 € / 25 m linéaire pour l'entretien, sur la durée de l'investissement (durée du bail n+1 + reliquat du bail n en cours)

MAEc : A voir selon les nouveaux contrats 2015-2020.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Agriculteurs

Associations foncières

Chambre d'Agriculture

Fédération Départementale des Chasseurs

Association « Haies vives d'Alsace : http://haies-vives-alsace.org ; www.jeplantemahaie.fr.

Associations de protection de la nature, LPO, CSA, apiculteurs….

RETOURS D'EXPERIENCES

CC de Cernay et Environs avec la définition et la mise en place d'un « Schéma de références paysagères et écologiques pour la plaine agricole et industrielle ».

CC Ile Napoléon : création d'un corridor de haies sur 100 m.l.

Programme INTERREG « Trame Nature Transfrontalière » dans le secteur des Trois Frontières (TRUZ / CET)

Plantation de haies vives et champêtres sur Feldbach, Ruederbach, Flaxlanden, Aspach-le-Haut….

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

1A1_F 2C2_F 3A1_F

PRIORITÉ

1

ORIENTATION N°1 CONNAITRE, RESPECTER, VALORISER ET AMELIORER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LA TRAME VERTE DANS L'ESPACE AGRICOLE ET PERIURBAIN

OBJECTIF 1A. RETABLIR UN RESEAU ECOLOGIQUE FONCTIONNEL

1A3_F / RECREER UN RESEAU ECOLOGIQUE DE HAIES FONCTIONNEL (2/2)

Objectifs à respecter pour la gestion des haies

> Appliquer une gestion extensive pour l'entretien des haies : contenir les haies avec un passage d'entretien tous les deux ans environ, pas de gyrobroyage des lisières, utiliser les outils circulaires (type lamier) avec broyage au sol. 1 à 2 fauches mécaniques ou manuelles de l'ourlet maximum par an, intervention en automne-hiver lors des périodes autorisées de broyage. Plusieurs outils peuvent être utilisés : lamier à scie (tête de 2.47 m), lamier à couteau (tête de 2.47m), épareuse (tête de 1.2m). On préférera toutefois les lamiers qui produisent un travail de qualité à moindre coût, tout en considérant la nécessité de ramasser les produits de coupe, inexistants en cas de broyage. Les éventuels produits de coupe seront idéalement valorisés pour le paillage (BRF, mulching…) et la création de microhabitats (andains au pied des haies) et compostage, sans chercher à créer une filière économique, qui serait alors contre-productive (intensification des modes de gestion).

> Respecter la période de reproduction de l'avifaune pour leur gestion (éviter les travaux dans la haie entre mars et août). Introduire ces éléments dans les documents de gestion.

> Afin de rester compatible avec les usages agricoles et la voirie, l'accroissement des haies sera contenu par des entretiens réguliers et adaptés. Ces coupes sont effectuées pour plusieurs raisons :

- En bord de route ou de chemin, elles évitent que les branches encombrent la voirie et nuisent à la visibilité.
- Dans les champs, elles limitent l'empiétement de la haie sur l'espace cultivé.

L'entretien courant des haies comprend principalement des tailles latérales et parfois sommitales

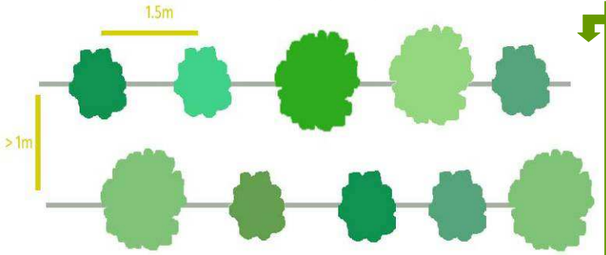

Exemple de conception d'une haie vive organisée sur 2 rangs

Largeur minimale de la haie = 10m et longueur = 100m

Amorcer la dynamique végétale en plantant quelques arbres et arbustes (effet visuel indiquant qu'une opération est en cours) et laisser ensuite évoluer naturellement la végétation.

Eventuellement disposer du bois mort au droit de la haie à créer (habitat intéressant pour de nombreuses espèces animales).

Essayer de panacher les espèces pour garantir une floraison sur une grande période de l'année.

> Voir liste des végétaux pages suivantes.

Aménager un talus entre la haie et les cultures pour protéger l'ourlet herbacé des travaux agricoles, dans les situations où un entretien fréquent n'est pas nécessaire.

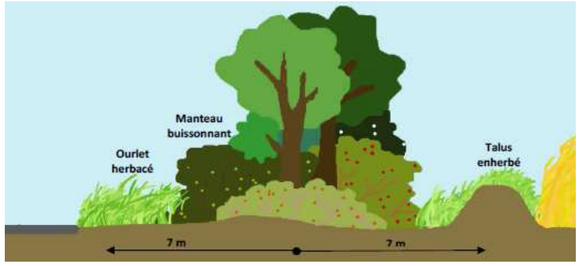

MATÉRIEL ET TECHNIQUES MECANIQUES

Attention, il est primordial d'adapter le matériel à la situation afin d'éviter le déchiquetage et la lacération des branches qui conduiront à une dégradation, voire à la mort des végétaux.

Type de matériel	Epareuse	Lamier à couteaux	Lamier à scies circulaires
Diamètre des branches	< 1cm (pousse de l'année)	Jusqu'à 3 cm (bois jeune)	Entre 3 et environ 10 cm
Fréquence possible d'intervention	Tous les ans	Tous les ans ou tous les deux ans	Tous les 3 à 5 ans, reprise de haies non taillées depuis plusieurs années

Contenir la haie latéralement (entretien annuel voire bisannuel)

Source : Guide technique du bocage en Caps et Marais d'Opale, document modifié

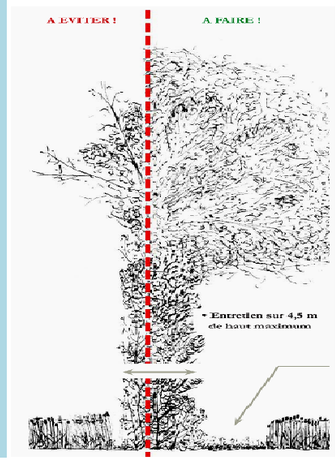

Consignes générales pour la gestion des haies

➔ Intervenir préférentiellement du 1er septembre au 1er mars, hors périodes de gel pour préserver la faune (interdiction de travaux sur les haies du 15/03 au 31/07 inclus prescrit par arrêté préfectoral dans le 68).

➔ Proscrire l'utilisation de rotors à fléaux.

➔ Ne pas tailler la haie sur le dessus : la taille sommitale affaiblit progressivement la haie et favorise le maintien des espèces les plus vigoureuses et la disparition des espèces les plus fragiles..

➔ Ne pas écorcer les troncs

➔ Ne pas appuyer l'outil sur la haie, ni faire de « vagues » et ne pas tailler en biais le hait des haies

➔ Ne pas réduire la haie à moins de 3 à 4m d'épaisseur

➔ La coupe de doit pas éclater les grosses branches

Gestion sélective : recépage des espèces à croissance rapide/taille des espèces à croissance lente, par intervalles ou rabattage par tronçons. Les branchages coupés seront regroupés en tas au pied de la haie, dans un lieu ensoleillé (exposition sud) s'ils ne sont pas valorisés dans des filières.

➔Préserver un ourlet herbacé au pied de la haie, d'une largeur minimale de 3 mètres.

Coordination sur le territoire du GERPLAN

> Mettre en place un groupe de travail (Commission environnement des Communautés de Communes ou autres) pour coordonner les actions menées tant au niveau de la création de haies, que de la gestion des lisières, des bandes enherbées que des chaussettes vertes. Pérenniser le groupe de travail pour améliorer la démarche sur le long terme en fonction des contraintes et opportunités, afin de garantir la pérennité du réseau écologique.

> Tenir à jour un inventaire cartographique des haies existantes et des haies créées (> voir action 2C1a_F). Actualiser la cartographie des actions réalisées, effectuer un suivi des plantations.

> Inscrire (et protéger) toutes les haies (existantes, créées) dans les documents d'urbanisme (zonage, règlement) et, le cas échant, prévoir les emplacements à aménager dans des zonages spécifiques (Espaces Boisés Classés (EBC), emplacements réservés…). A noter également qu'à l'image des EBC, le classement en l'Espace de Corridor Ecologique (ECE) pourra également convenir pour les corridors du SRCE. Ce zonage empêche les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation du milieu et de sa biodiversité.

> Sensibiliser les citoyens à la plantation de haies vives dans leurs jardins, notamment dans les nouveaux lotissements au contact de l'espace agricole.

Développer des modèles de valorisation économique de type bois-énergie

> Mise en place de partenariats entre les détenteurs de matériel de gestion et les personnes devant gérer un site. Etendre la mutualisation du broyeur acquis par la CCPFRS à l'entretien des haies vives et utiliser le broyat pour le paillage des nouvelles haies créées.

> Mise en relation des particuliers avec les gestionnaires pour une petite valorisation des résidus de coupe de bois pour le chauffage (l'exploitation du bois d'œuvre sera proscrite pour éviter la création d'une filière bois-énergie qui nuirait aux objectifs de valorisation écologique des haies).

> Valorisation des produits de coupe (gestion courante) en paillage (BRF, mulching…), création de microhabitats (andains au pied des haies) et compostage.

} L'objectif n'étant pas de « rentabiliser » le bois de coupe des haies (et donc d'en créer un marché), mais de valoriser localement le bois de coupe issu de la gestion courante, en petites quantités et quantités variables selon les années, en fonction de la gestion.

Rappel : Extrait des Arrêté préfectoral du 21 mars 2003: « *Sur l'ensemble du Haut-Rhin, il est interdit à quiconque d'effectuer tous travaux (destruction, entretien) sur les haies pendant la période allant du 15 mars au 31 juillet inclus. Est considérée comme haie : un petit groupe d'arbustes et d'arbres, de longueur et hauteur variables, de largeur faible (inférieure à 30m) enclavés dans des prairies, champs ou vignes. La haie peut être accolée à un élément fixe, linéaire du paysage (voie de communication, chemin, route, voie ferrée ou cours d'eau).* ». Voir l'arrêté préfectoral complet pour les dérogations possibles.

Charme

Cornouiller sanguin

Fusain d'Europe

Noyer commun

Sureau noir

NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Frais	Sec	Superficiel	Architecture	Taille	Feuillage	Croissance	Intérêt faunistique : B = baie H = plante hôte (entomofaune) M = plante mellifère
Alisier torminal	*Sorbus torminalis*	●	○	○	Arbre	15 à 20 m	Caduc	Moyenne	B / H / M
Argousier	*Hippophae rhamnoides*	●	○	○	Arbuste haut	3 à 7 m	Caduc	Rapide	B
Aubépine épineuse	*Crataegus oxyacantha*	●		?	Arbuste haut	3 à 7 m	Caduc	Moyenne	B / H / M
Aubépine monogyne	*Crataegus monogyna*		●	?	Arbuste haut	3 à 7 m	Caduc	Moyenne	B / H / M
Aulne blanc	*Alnus incana*	●	●	○	Arbre	10 à 15 m	Caduc	Rapide	
Baguenaudier	*Colutea arborescens*	●	●	○	Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Lente	B / M
Bouleau verruqueux	*Betula pendula*	○	●	●	Arbre	10 à 15 m	Caduc	Moyenne	M
Bourdaine	*Rhamnus frangula*	●	○	○	Arbuste haut	3 à 7 m	Caduc	Lente	B / H / M
Buis commun	*Buxus sempervirens*	●	●	●	Arbuste haut	3 à 7 m	Persistant	Lente	
Camerisier à balais	*Lonicera xylosteum*	●		?	Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Moyenne	B / M
Cerisier à grappes	*Prunus padus*	●		○	Arbuste haut	3 à 7 m	Caduc	Moyenne	B / H / M
Cerisier de Sainte Lucie	*Prunus mahaleb*	○	●	○	Arbuste haut	3 à 7 m	Caduc	Moyenne	B / H / M
Charme	*Carpinus betulus*	●	○	○	Arbre	10 à 15 m	Marcescent	Moyenne	B
Chêne pédonculé	*Quercus pedonculata*	●			Arbre	+ 20 m	Marcescent	Lente	B / H
Chêne pubescent	*Quercus pubescens*	●	○	●	Arbre	5 à 10 m	Marcescent	Lente	B / H
Chêne sessile	*Quercus sessiliflora*	●	○	○	Arbre	+ 20 m	Marcescent	Lente	B
Chèvrefeuille des bois	*Lonicera periclymenum*	●		●	Liane	3 à 7m	Persistant	Moyenne	B/H/M
Cognassier	*Cydonia vulgaris*	●	○		Arbuste haut	3 à 7 m	Caduc	Moyenne	B / M
Cornouiller mâle	*Cornus mas*	●	●	●	Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Moyenne	B / M
Cornouiller sanguin	*Cornus sanguinea*	●	○	○	Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Moyenne	B / M
Coronille arbustive	*Coronilla emerus*		●	?	Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Moyenne	B / M
Coudrier, noisetier	*Corylus avellana*	●		○	Arbuste haut	3 à 7 m	Caduc	Rapide	B / M
Cytise faux-ébénier	*Laburnum anagyroides*	○	●	○	Arbuste haut	3 à 7 m	Caduc	Moyenne	B / M
Daphné "Bois joli"	*Daphne mezereum*		●	?	Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Moyenne	B
Epine-vinette	*Berberis vulgaris*		●	?	Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Moyenne	B
Erable champêtre	*Acer campestre*	●	●	○	Arbre	10 à 15 m	Caduc	Moyenne	M
Erable plane	*Acer platanoides*	●		○	Arbre	15 à 20 m	Caduc	Rapide	M
Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*	●		○	Arbre	15 à 20 m	Caduc	Rapide	M
Frêne commun	*Fraxinus excelsior*	●			Arbre	+ 20 m	Caduc	Rapide	
Fusain d'Europe	*Euonymus europaeus*	○	○	○	Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Moyenne	B / M
Griotte noire	*Prunus austera*	?	?	?	Arbre fruitier	2 à 3 m	Caduc	Moyenne	B
Griotte rouge	*Prunus caproniana*	?	?	?	Arbre fruitier	2 à 3 m	Caduc	Moyenne	B
Griottier	*Prunus cerasus*	?	?	?	Arbre fruitier	2 à 3 m	Caduc	Moyenne	B
Groseiller à maquereaux	*Ribes uva crispa*	●			Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Moyenne	B
Guigne	*Prunus Juliana*	?	?	?			Caduc		B
Merisier	*Prunus avium*	●	○		Arbre	15 à 20 m	Caduc	Rapide	B / M
Mirabellier	*Prunus insititia*	?	?	?	Arbre fruitier	3 à 7 m	Caduc	Moyenne	B
Néflier	*Mespilus germanica*	●	○	○	Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Lente	B / M
Nerprun purgatif	*Rhamnus cathartica*	●	●	●	Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Moyenne	B / H / M
Noyer commun	*Juglans regia*	●	○	○	Arbre fruitier	10 à 15 m	Caduc	Moyenne	B
Orme champêtre	*Ulmus campestris*	●	○	?	Arbre	+ 20 m	Caduc	Lente	H
Orme lisse	*Ulmus laevis*	●		?	Arbre	+ 20 m	Caduc	Lente	H
Peuplier blanc	*Populus alba*	●	○	○	Arbre	15 à 20 m	Caduc	Rapide	H
Peuplier grisard	*Populus canescens*	●		○	Arbre	+ 20 m	Caduc	Moyenne	H
Peuplier noir	*Populus nigra*	●	○	?	Arbre	15 à 20 m	Caduc	Moyenne	H
Poirier	*Pyrus communis*	?	?	?	Arbre fruitier				B / H / M
Poirier sauvage	*Pyrus pyraster*	●		?	Arbre	10 à 15 m	Caduc	Lente	B / H / M
Pommier sauvage	*Malus sylvestris*	●	●	?	Arbre	5 à 10 m	Caduc	Moyenne	B / H / M
Prunellier, épine noire	*Prunus spinosa*	●	●	●	Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Moyenne	B / M
Prunier myrobolan	*Prunus cerasifera*	●	○	○	Arbuste haut	3 à 7 m	Caduc	Rapide	B / H / M
Prunier sauvage	*Prunus fruticans*	●	●	?	Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Moyenne	B / H / M
Rosier des chiens, églantier	*Rosa canina*		●	?	Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Moyenne	B
Saule à trois étamines,	*Salix triandra*			?	Arbuste haut	3 à 7 m	Caduc	Moyenne	H / M
Saule blanc	*Salix alba*	●			Arbre	10 à 15 m	Caduc	Rapide	H / M
Saule cendré	*Salix cinerea*	●		○	Arbuste haut	3 à 7 m	Caduc	Rapide	H / M
Saule des vanniers	*Salix viminalis*	●			Arbre	5 à 10 m	Caduc	Rapide	H / M
Saule drapé	*Salix elaeagnos*	●	○	●	Arbuste haut	3 à 7 m	Caduc	Rapide	H / M
Saule faux daphné,noir	*Salix daphnoides*	●		?	Arbre	5 à 10 m	Caduc	Rapide	H / M
Saule marsault	*Salix caprea*	●	○	●	Arbuste haut	3 à 7 m	Caduc	Rapide	H / M
Saule noircissant	*Salix nigricans*	●							H / M
Saule pourpre	*Salix purpurea*	●		?	Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Rapide	H / M
Sorbier domestique, cormier	*Sorbus domestica*	●	○	○	Arbre	10 à 15 m	Caduc	Moyenne	B / H / M
Staphylier penné	*Staphylea pinnata*			?	Arbuste haut	3 à 7 m	Caduc	Moyenne	B
Tilleul à petites feuilles	*Tilia cordata*	●			Arbre	15 à 20 m	Caduc	Moyenne	M
Tremble	*Populus tremula*	●		○	Arbre	+ 20 m	Caduc	Moyenne	H
Troène commun	*Ligustrum vulgare*	●	●		Arbuste bas	1 à 3 m	Semi-persistant	Moyenne	B / M
Vigne cultivée	*Vitis vinifera* subsp *sativa*	?	?	?	Liane		Caduc		B
Vigne sauvage	*Vitis vinifera* subsp *sylvestris*			?	Liane		Caduc		B
Viorne lantane	*Viburnum lantana*	●	●	●	Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Moyenne	B
Viorne obier	*Viburnum opulus*	●			Arbuste bas	1 à 3 m	Caduc	Moyenne	B

LISTE D'ARBRES ET D'ARBUSTES ADAPTES A LA HARDT ET LA BANDE RHENANE

●	Végétal parfaitement adapté aux conditions de sol ou de climat
○	Végétal peut convenir aux conditions de sol ou de climat
	Végétal ne peut pas être employé dans ces conditions de sol ou de climat sans risque grave pour sa survie

> Haie arborée en bordure d'un chemin agricole à Rumersheim-le-Haut.

Le réseau arboré… haies et bosquets.

Cette action vise à améliorer et renforcer le réseau arboré sur le territoire.

L'action se concentre sur la plantation de haies linéaires, mais on pourra également s'intéresser à la création de petits bosquets localement, par exemple en profitant des angles de parcelles non exploités par l'agriculture.

Cette alternative est intéressante mais ne doit pas se substituer à la création de haies linéaires, dont l'intérêt écologique est supérieur (surface, hauteur, linéaire de lisière et d'ourlet, axe de déplacement…). En effet, les surfaces disponibles en angles de parcelle sont souvent réduites et ne permettent pas de remplir l'ensemble des fonctions écologiques recherchées. C'est toutefois un complément intéressant à ne pas laisser de côté.

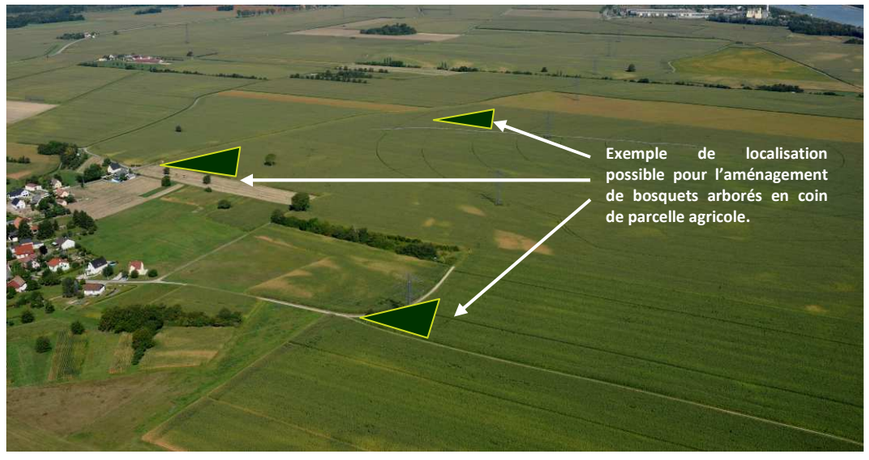

ORIENTATION N°1 CONNAITRE, RESPECTER, VALORISER ET AMELIORER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LA TRAME VERTE DANS L'ESPACE AGRICOLE ET PERIURBAIN

OBJECTIF 1A. RETABLIR UN RESEAU ECOLOGIQUE FONCTIONNEL

1A4_F / AMENAGER UN RESEAU DE « CHAUSSETTES VERTES » AU PIED DES PYLONES

CONTEXTE & ENJEUX

L'étude préalable a mis en évidence les caractéristiques du réseau écologique du territoire. Celui-ci est relativement simplifié et peu fonctionnel dans la matrice agricole et est menacé dans l'enveloppe périurbaine des villages. Les flux biologiques locaux et régionaux sont actuellement confinés aux grands massifs forestiers et au Rhin.
L'enjeu pour les communautés de communes est d'améliorer le fonctionnement écologique du territoire en reconstituant et restaurant des connexions écologiques. Cette démarche est complémentaire à la plantation de haies et permet de limiter l'emprise sur les terres agricoles.

OBJECTIFS, résultats attendus

3 niveaux de priorité sont établis et spatialisés (> voir carte suivante).

Aménagement de 20% des pieds de pylônes (priorité 1&2) par an.

S'appuyer sur la carte suivante pour hiérarchiser les opérations de restauration des corridors à mettre en place.

TERRITOIRES CONCERNES

Communes de la basse plaine du Rhin.

DESCRIPTIF

Il s'agit d'assurer une gestion raisonnée des terrains sous les lignes haute tension pour favoriser le développement de la faune et de la flore sauvage. Ces « chaussettes vertes » au milieu des plaines agricoles, peuvent jouer un rôle de zones refuge pour la petite faune des champs. Bien que minime (car la surface est souvent réduite à environ 100 m²), cette fonction est importante dans le secteur de la Hardt agricole qui est pauvre en structures ligneuses. Actuellement, leur mise en place n'est pas accompagnée d'autres actions (plantations de haies, gestion des lisières, bandes enherbées…).
Ces structures représentent des zones de nourrissage et de refuge pour la faune, notamment à la fin du printemps et de l'été, car :
> Comme les zones sous pylônes ne sont pas traitées par des pesticides, ce sont potentiellement des zones de production d'insectes. Les jeunes reptiles et oiseaux s'en nourriront pendant les premières semaines de leur vie
> Ce sont aussi des zones de protection pendant l'été pour les oiseaux et les micromammifères contre les prédateurs, comme les rapaces. En effet, les pylônes sont en moyenne espacés de 300m, ce qui représente un éloignement suffisant pour permettre à la faune de trouver refuge sous un pylône. Par ailleurs, après les récoltes et les labours, les chaussettes vertes constituent des éléments ligneux fixes dans le paysage et peuvent jouer un rôle d'abri important pour la faune.
Il s'agit de mettre en place la déclinaison locale de la convention nationale signée en 2008 entre RTE (Réseau de Transport d'Electricité) et la Fédération Nationale des Chasseurs pour assurer une gestion raisonnée des terrains sous les lignes haute tension en faveur de la faune et de la flore sauvage. Cette idée de valoriser les pieds de pylônes pour la biodiversité en zone agricole émane du projet de recherche EMPYLBIODIV (EMprise des PYLônes et BIODIVersité) commandité en 2010 par RTE.

MISE EN ŒUVRE

> Identifier les acteurs potentiels (travaux, gestion) : collectivités, agriculteurs, associations foncières, Fédération Départementale des chasseurs, ONCFS, etc.) et communiquer sur les aides existantes à mobiliser et les démarches et partenariats à engager. Les partenaires de cette action sont les principaux propriétaires des terrains (agriculteurs, communes, RTE). Un groupe de travail intercommunal (2 CC) pourra être créé à cet effet pour avoir une vision globale du réseau à créer.
> Identifier les sites à aménager en fonction des priorités et des faisabilités, en lien avec les objectifs validés (programme pluriannuel).
> Réaliser les plantations de haies dans l'emprise du pied du pylône en respectant les critères des contraintes de RTE et des agriculteurs, sans anéantir l'intérêt écologique de la mesure.
> Faire la promotion des actions en faveur de la petite faune des champs avec la poursuite des actions mise en place de manière concertée de jachères cynégétiques (avec la Fédération Départementale des Chasseurs, les agriculteurs, les collectivités, et le monde associatif, etc.), notamment en bordure du massif forestier de la Hardt.
> Conforter les liens étroits avec les actions de protection des cours d'eau, de préservation des milieux particuliers de la plaine et la création de haies vives.
> Créer des partenariats pour la mise en œuvre, la gestion, les financements.
> Mettre en place des actions de sensibilisation générale (via les bulletins des communautés de communes et des communes) sur les intérêts de la trame verte, notamment dans un territoire sous fortes pressions urbaines et agricoles

Coordination

> Mettre en place un groupe de travail (Commission environnement des Communautés de Communes ou autres) pour coordonner les actions menées tant au niveau de la création de haies, que de la gestion des lisières, des bandes enherbées que des chaussettes vertes.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

> Il s'agit de planter des arbustes feuillus (essences locales adaptées au contexte, notamment des buissons épineux type Prunelliers, Aubépines, Troènes…).
> On plantera des arbustes à croissance limitée à 5m de haut à maturité, pour ne pas gêner l'entretien et l'exploitation de la ligne HT.
> Le pied du bosquet ne doit pas être trop resserré pour permettre le passage de la faune : respecter un espace d'au moins 1m entre chaque pied d'arbuste planté.
> Aménager une zone tampon herbeuse autour de la base du pied du pylône (végétation naturelle, pas besoin de semis), d'au moins 3m de large, tout en limitant, dans un rayon de 1m, la hauteur de la végétation à la hauteur de la fondation (pied du pylône en béton).
> Un ourlet herbeux d'une hauteur limitée à 1,5 mètre sera maintenu dans le reste de l'emprise.
> L'entretien de ces plantations doit se faire hors période de reproduction de la faune et avant la montée de sève, soit de septembre à mars.

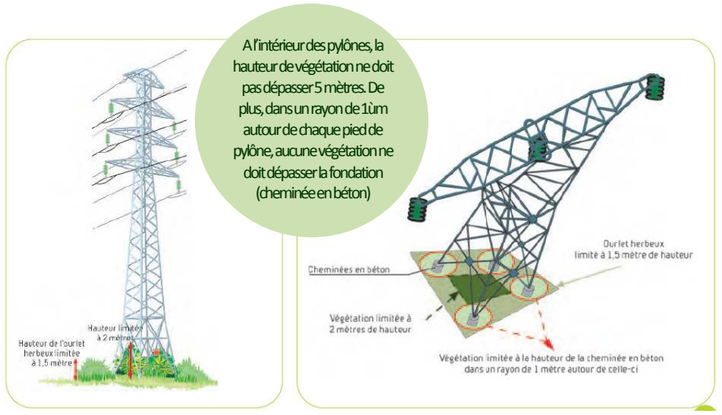

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes
Communes
Agriculteurs
RTE
Fédération de Chasse

COÛT PREVISIONNEL

Aménagement : environ 600 € / pylône, comprenant :
- Préparation du terrain
- Pose d'un géotextile végétal pour la haie
- Plantation d'arbustes (env. 40 plants à env. 5 €/ plant, dont frais de plantation)
- Frais d'entretien : variable selon le contexte : environ 100 €/pylône/an

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin :

Financement au cas par cas

Région Alsace : aide de 40 % à 80 % du coût du projet de création ou de restauration de corridors écologiques
RTE : Peut cofinancer les projets sur la base du coût d'entretien évité sous les pylônes
Fédérations de chasse

PARTENAIRES TECHNIQUES

Agriculteurs
RTE
Associations foncières
Chambre d'Agriculture
Fédération Départementale des Chasseurs
Département du Haut-Rhin

RETOURS D'EXPERIENCES

LIFE-ELIA

RTE, opérations « chaussettes vertes » (Ile de France…)
« Traits d'union écologique ou la renaturation de la trame verte en Alsace » (Dossiers d'Alsace Nature, Mai 2001

GERPLAN pays de Brisach

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

1A1_F 1A2_F
1A3_F 2A2a_F et 2A2b_F
1B3_F

PRIORITÉ

1

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

CHAUSSETTES VERTES

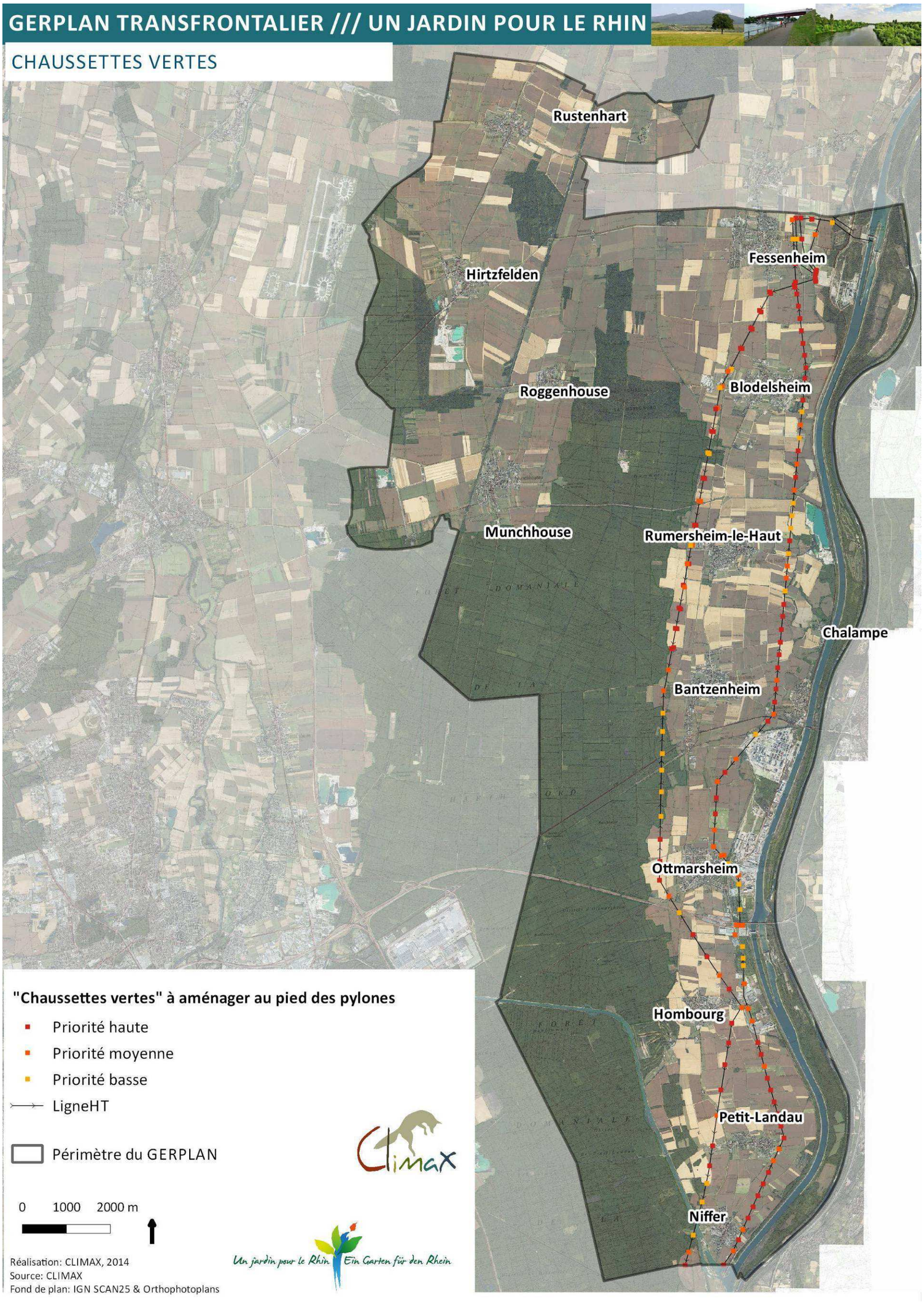

Réalisation: CLIMAX, 2014
Source: CLIMAX
Fond de plan: IGN SCAN25 & Orthophotoplans

ORIENTATION N°1 CONNAITRE, RESPECTER, VALORISER ET AMELIORER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LA TRAME VERTE DANS L'ESPACE AGRICOLE ET PERIURBAIN

OBJECTIF 1A. RETABLIR UN RESEAU ECOLOGIQUE FONCTIONNEL

1A5_F / AMELIORER LES DEPLACEMENTS DE LA FAUNE AU DROIT DE POINTS DE CONFLITS

CONTEXTE & ENJEUX

Le territoire du GERPLAN dispose d'un important réseau d'infrastructures linéaires (routes, canaux, lignes Haute Tension…) dont certains ont été identifiés comme des obstacles, voire des pièges, pour la faune terrestre (mammifères, amphibiens, oiseaux…). Dans l'optique d'une amélioration globale du réseau écologique, il est important de traiter ces « points de conflits ».

OBJECTIFS, résultats attendus

Résorber tous les points noirs prioritaires identifiés :
- Permettre à la faune de traverser les canaux.
- Résorber les impacts des lignes électriques pour les oiseaux

CANAUX

Canal du Rhône au Rhin :
Aménager des dispositifs anti-noyade sur tout le linéaire (sur les deux berges).

Canal de la Hardt :
Aménager des dispositifs anti-noyade sur tout le linéaire (sur les deux berges).

Rigole des égouts de Mulhouse :
Aménager des dispositifs anti-noyade sur tout le linéaire (sur les deux berges).

Saumoduc :
Clôturé à l'amont, mais pas à l'aval: nécessité d'installer ces clôtures sur tout le linéaire

Canal d'irrigation de la Hardt :
Aménager de manière à pouvoir le maintenir en eau toute l'année

Grand Canal d'Alsace :
Augmenter la rugosité des berges

LIGNES ELECTRIQUES

Installation de spirales anticollisions sur les sites prioritaires identifiés (voir carte)

TERRITOIRES CONCERNES

Les communes de la basse plaine pour les lignes électriques
Toutes les communes pour les canaux

> Voir carte

DESCRIPTIF

Les points de conflits peuvent être de plusieurs natures. Il s'agit de points où s'interceptent des corridors/axes de déplacements avec des infrastructures linéaires créant des obstacles : routes, voies ferrées, canaux aux berges bétonnées/palplanches, lignes Haute Tension, etc. On s'intéresse ici plus particulièrement aux 2 derniers.

Les canaux constituent très souvent des pièges mortels pour les animaux qui ne parviennent pas à remonter les berges souvent cimentées ou trop verticales. En effet, des berges abruptes et lisses peuvent empêcher les animaux de remonter de l'eau vers la crête de la berge et provoquer des cas de noyade notamment chez les ongulés (chevreuil, sanglier...). Des dispositifs permettant d'éviter les noyades existent. L'installation de passages à faune sur les canaux permet la remontée de la faune de l'eau vers la crête de berges quand celles-ci sont trop abruptes. Ces solutions ont été testées localement, et ce dès 1968 par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise (BRACONNIER, 2006) et ont montré leur efficacité. Ces années d'expérimentation ont permis d'aboutir aujourd'hui à des structures en plastique recyclé relativement faciles à poser et durables.

PRINCIPES

Aménagements pour les mammifères terrestres, notamment les ongulés
Plusieurs solutions sont à étudier au cas par cas, en fonction de la configuration et de l'usage des canaux. On étudiera en premier lieu les possibilités de supprimer les berges bétonnées et d'aménager des berges végétalisées en pentes douces pour les canaux.
Le principe de ces aménagements est le suivant :
- Soit aménager des ouvertures dans les protections de berges sous la retenue normale de l'eau
- Soit aménager un plan incliné permettant aux mammifères de prendre appui pour remonter sur la berge

La Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin, riche d'une longue expérience sur ces aménagements sur le canal de la Marne au Rhin, pourra être un bon conseiller technique. Les caractéristiques des ouvrages pour les ongulés sont les suivantes :

Poids : 120 kg ; Taille réduite permettant le passage des bateaux ; Echelons en plastique recyclé ; Immersion à 20 cm sous la ligne d'eau ; Végétalisation (ex : par le biais de plantations de roseaux, dont les racines peuvent servir d'arbis à la faune aquatique).

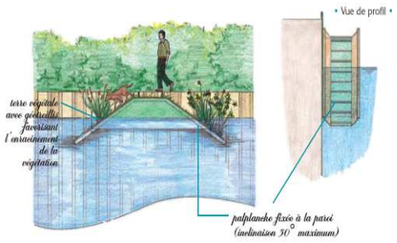

MISE EN OEUVRE

Il s'agit d'actions ponctuelles. Les sites prioritaires sont ceux déjà identifiés par les acteurs locaux (Chasseurs, Brigades vertes, Associations de protection de la nature, VNF…).

> Mettre en place une concertation avec l'organisme en charge de la gestion et de la sécurité de chaque canal concerné
> Identifier les portions de canaux sur les corridors / axes de déplacement des animaux (voir notamment avec l'Association Sauvegarde Faune Sauvage)
> Soutenir et mettre en place des dispositifs anti-noyade en premier lieu dans ces sections prioritaires (puis d'autres secteurs à enjeux secondaires) à raison de 1 ouvrage tous les 500 mètres. Idem pour la pose de clôtures.
> Communication spécifique dans la presse
> Effectuer un suivi pour évaluer l'efficacité des ouvrages installés (pièges à traces, pièges photos…) et éventuellement y apporter des modifications (ou remplacement des ouvrages dégradés.
> Mettre en place une veille sur le réseau pour identifier d'éventuels autres « points noirs « à résorber
> Pour le cas spécifique du Grand Canal d'Alsace, mettre en place des grillages « d'accroche » sur les berges bétonnées ou augmenter la rugosité de la surface bétonnée par le rajout de pierres et encoches, caillebottis, lattes…

Les lignes électriques peuvent générer une mortalité sur la faune volante, par collision ou, dans certaines configurations, par électrocution, surtout les lignes électriques moyennes à très haute tension (THT) sur les oiseaux. La mortalité des oiseaux est favorisée, pour la collision, par l'emplacement des câbles. Les sites à risques sont principalement observés lorsque des lignes électriques, principalement de transport, coupent des axes migratoires ou des couloirs de déplacement naturels (vallée du Rhin).

PRINCIPES

Il s'agit d'équiper les tronçons des lignes de transport et de distribution d'électricité par des dispositifs spécifiques (visuels, isolants, reposoirs, …), au moins dans les sites les plus sensibles (études LPO, zones natures sensibles : à proximité des sites Natura 2000).
Il est nécessaire d'assurer la neutralisation en priorité :
> Pour les lignes de distribution d'électricité, tous les pylônes moyenne tension induisant un risque d'électrocution : isolation des câbles, obturation systématique des poteaux creux
> Pour les lignes de transport d'électricité, des tronçons à risque en matière de collision : pose de spirales colorées (balises disposées en quinconce, tous les vingt-cinq mètres le long de la ligne. (La technique consiste à installer des panonceaux mobiles rayés sur les câbles dangereux, ne s'est pas toujours révélée efficace). Des contrepoids colorés peuvent également être installés pour jouer un rôle d'avertisseurs visuels. La couleur rouge rend visible les câbles électriques en journée, tandis que la couleur blanche les rend visibles au crépuscule.
> Progressivement, et si la configuration le permet techniquement, mise en souterrain des lignes les plus problématiques, notamment dans les zones naturelles remarquables

MISE EN ŒUVRE

> Mettre en place une concertation avec les différents acteurs concernés (RTE, LPO…)
> Identifier finement les sections de câbles à aménager / les pylônes à obturer (LPO, Fédération de Chasse, Brigades vertes, RTE)
> Soutenir et mettre en place des dispositifs anti-noyade en premier lieu dans ces sections prioritaires
> Communication spécifique dans la presse
> Suivi de l'efficacité du dispositif
> Continuer les politiques d'enterrement des lignes plus petites dans et autour des villages, pour un aspect paysager également.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes, Communes
Fédération des chasseurs du Haut-Rhin
VNF
EDF
Département

COÛT PREVISIONNEL

Coût de fabrication d'un dispositif anti-noyade : environ 300 € / unité.
Coût pour 1 km de canal : environ 1.500 €
Coût dispositifs anticollision : à préciser avec RTE

FINANCEMENTS POSSIBLES

Région Alsace : prise en charge de 40 % du montant au titre de la politique trame verte (enveloppe destinée aux projets de restauration et de conservation de continuités écologiques)

Service de la Navigation, Fédération de Chasse, RTE : participation technique et/ou pose des dispositifs

PARTENAIRES TECHNIQUES

Fédération des chasseurs du Bas-Rhin
Fédération des chasseurs du Haut-Rhin
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Voies Navigables de France
Associations de protection de la nature : Ligue pour la Porrection des Oiseaux (LPO), Sauvegarde Faune Sauvage, GEPMA…
Office National des Forêts
Département
Réseau de Transport d'Electricité (RTE)
Electricité Réseau Distribution France (ERDF)
Comité Régional de Concertation Electricité Alsace

RETOURS D'EXPERIENCES

Installations de remontées à gibier sur le canal de la Marne au Rhin (FDC67, 2007)

Biefs de Elbach et Dannemarie, Reprofilage du canal de Widensolen, Canal de la Hardt à Obersaasheim…

Expériences et partenariats LPO/RTE

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

1A1_F	1A3_F
1A4_F	**1A5_F**
2A2a_F	**1B2_F**
3B1_F	

PRIORITÉ

2

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

AMELIORER LES DEPLACEMENTS DE LA FAUNE AU DROIT DE POINTS DE CONFLITS

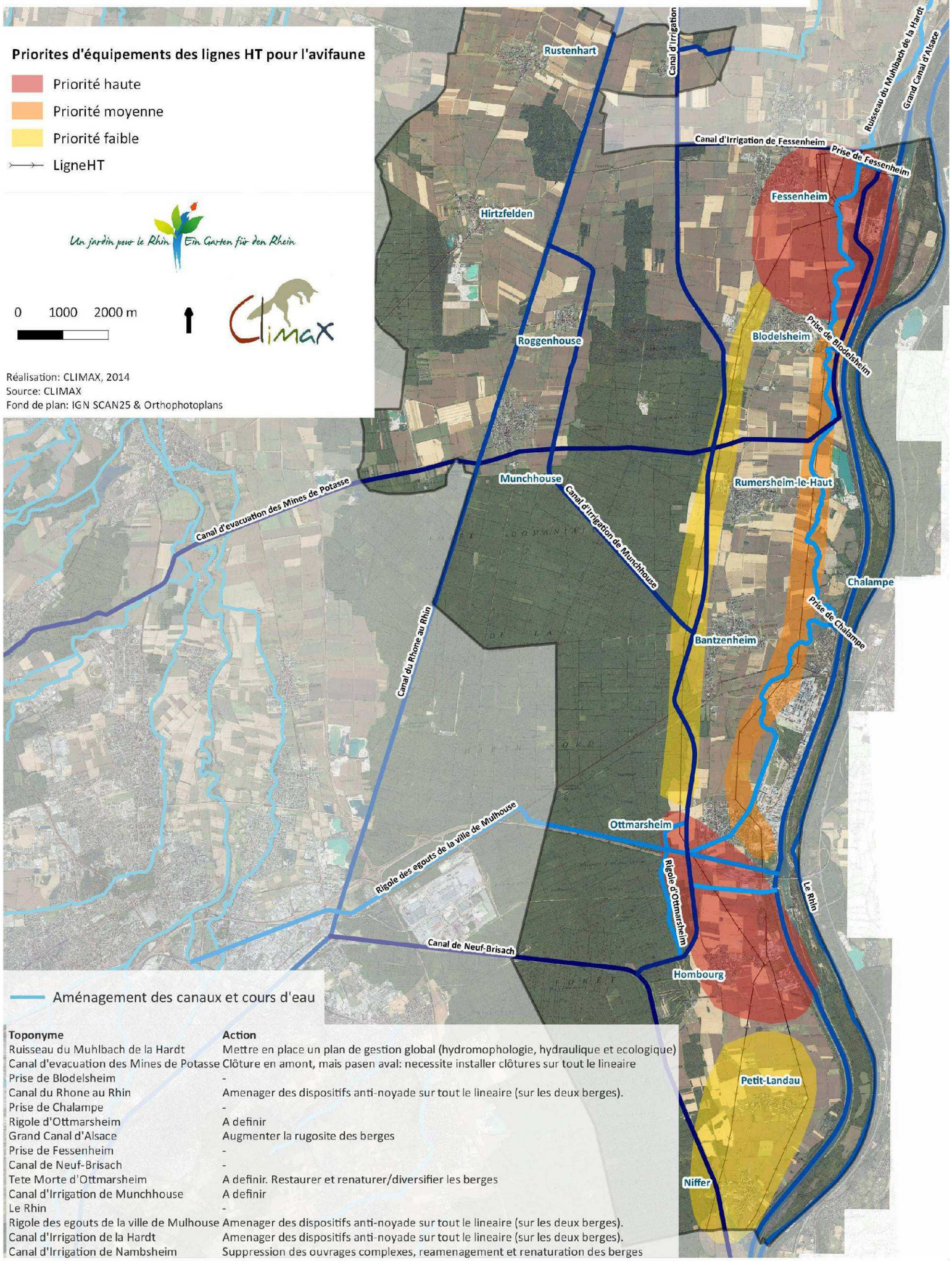

Toponyme	Action
Ruisseau du Muhlbach de la Hardt	Mettre en place un plan de gestion global (hydromophologie, hydraulique et ecologique)
Canal d'evacuation des Mines de Potasse	Clôture en amont, mais pasen aval: necessite installer clôtures sur tout le lineaire
Prise de Blodelsheim	-
Canal du Rhone au Rhin	Amenager des dispositifs anti-noyade sur tout le lineaire (sur les deux berges).
Prise de Chalampe	-
Rigole d'Ottmarsheim	A definir
Grand Canal d'Alsace	Augmenter la rugosite des berges
Prise de Fessenheim	-
Canal de Neuf-Brisach	-
Tete Morte d'Ottmarsheim	A definir. Restaurer et renaturer/diversifier les berges
Canal d'Irrigation de Munchhouse	A definir
Le Rhin	-
Rigole des egouts de la ville de Mulhouse	Amenager des dispositifs anti-noyade sur tout le lineaire (sur les deux berges).
Canal d'Irrigation de la Hardt	Amenager des dispositifs anti-noyade sur tout le lineaire (sur les deux berges).
Canal d'Irrigation de Nambsheim	Suppression des ouvrages complexes, reamenagement et renaturation des berges

ORIENTATION N°1 CONNAITRE, RESPECTER, VALORISER ET AMELIORER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LA TRAME VERTE DANS L'ESPACE AGRICOLE ET PERIURBAIN

OBJECTIF 1B. PRESERVER LES MILIEUX MENACES DES ESPACES PERIURBAINS

1B1_F / *ACCOMPAGNER LA RECONVERSION DES GRAVIERES ET AMELIORER LA QUALITE DES ETANGS*

CONTEXTE & ENJEUX

Les gravières et les plans d'eau (étangs) constituent des sites à forts enjeux (protection qualité de la nappe, paysage, patrimoine écologique, loisirs).
L'enjeu à travers le GERPLAN est d'instaurer un accompagnement du réaménagement futur des zones d'extraction pour la préservation de milieux pionniers et des espèces qui y sont inféodées, de nature et d'aménités dans un contexte périurbain.
Dans le même ordre d'idées, la collectivité peut intervenir pour améliorer la qualité écologique et paysagère des anciennes gravières (plans d'eau), à usage essentiellement récréatif aujourd'hui.

OBJECTIFS, résultats attendus

Accompagnement de la valorisation écologique des gravières

Amélioration de la qualité écologique des étangs et plans d'eau (opérations de renaturation)

TERRITOIRES CONCERNES

> voir carte précédente

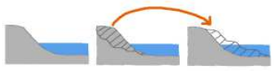

DESCRIPTIF

Il s'agit de prendre en main le devenir de ces espaces particuliers du territoire que sont les plans d'eau : étangs et gravières (pendant et après exploitation).

> ***Pour les gravières :*** il s'agit d'anticiper, d'orienter et d'accompagner leur devenir en participant à leur réaménagement à vocation écologique pour une gestion intégrée du territoire et une amélioration du réseau écologique à terme. Pour cela, la collectivité doit pouvoir participer à la réflexion et à la concertation au niveau de chaque projet et permettre ainsi de retranscrire les préconisations du GERPLAN, notamment dans les espaces périphériques des gravières, pour augmenter leur valeur écologique.

> ***Pour les étangs :*** il s'agit essentiellement d'améliorer leur qualité écologique pour davantage de plurifonctionnalité (habitats, faune, paysage, loisirs), en travaillant sur les profils de berges et la gestion des espaces attenants. Ces actions permettent également de diversifier les ambiances paysagères pour l'accueil des usagers et touristes (par exemple, les aménagements de loisirs réalisés sur les étangs intercommunaux d'Ottmarsheim) en complément des travaux de renaturation.

A l'instar de ce qui a été mis en place en 2013 à Rumersheim-le-Haut dans le cadre du programme INTERREG, avec la participation de la CCER au plan de réaménagement via la création de hauts fonds et la plantation de ligneux, des actions similaires sont envisageables sur l'ensemble des plans d'eau à l'échelle du GERPLAN.

MISE EN OEUVRE

Etudier les faisabilités de restauration sur chaque site

> Concertation avec les propriétaires (graviéristes, communes, associations, naturalistes, plongeurs, associations, pêcheurs, etc.…) pour étudier les faisabilités de renaturation (ex : pour les gravières, prévoir des aménagements connexes), en cohérence avec les plans de réaménagement obligatoires, les orientations générales des SCOT et le Schéma Départemental des Carrières du Haut-Rhin. Veiller à ne pas modifier gravement l'effet tampon hydraulique des sols.

> Concertation avec les propriétaires et gestionnaires des étangs pour améliorer les fonctions écologiques des plans d'eau (aménagement de queues d'étangs, création de berges douces et hauts fonds végétalisés, suppression des enrochements et palplanches / remplacement par des structures en techniques végétales, plantations de ligneux et d'hélophytes, profils des berges, génie écologique,…).

> Concertation avec les services compétents de la DDT et de la DREAL pour les dossiers réglementaires à réaliser et pour étudier les possibilités de talutage des berges des gravières existantes et modalités de réalisation.

Suivi

> Initier une démarche participative et consultative des communautés de communes dans le cadre des dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter, en vue notamment d'intégrer de manière transversale les orientations et préconisations environnementales (conservation de la biodiversité, protection des eaux souterraines, etc.) et paysagères du GERPLAN, au moment du réaménagement des gravières.

> Mettre en place une veille écologique (suivi faune, flore, qualité des eaux) en partenariat avec les propriétaires des différents sites, pour apprécier les bénéfices sur la biodiversité.

> Travailler de manière transversale avec les actions sur la reconstitution de corridors écologiques.

Communication et valorisation

> Communication de la démarche auprès du public

A terme, valorisation pédagogique de certains sites emblématiques (gravière de Rumersheim-le-Haut, gravière de Munchhouse, gravière d'Hitzfelden) par la disposition de panneaux et observatoires ornithologiques, tout en limitant la fréquentation pour préserver la vocation écologique des sites.

PRINCIPES GENERAUX

Adoucissement du profil des berges

> Les gravières recensées présentent généralement des berges avec des pentes abruptes au linéaire régulier, ce qui limite l'intérêt écologique (uniformisation). Une diversification du profil des berges est proposée (création de « queues d'étangs » et de hauts fonds).

> La création de hauts fonds ou pentes douces (graduelles et/ou en paliers) permet de recréer la zonation classique des espèces en fonction de la profondeur (ceinture palustre). On recherchera la création de berges dont la pente pourra varier entre 3° et 5°, de forme concave dans la zone de battance de la nappe (zone d'inondation/exondation). Les plages de galets accueilleront des plantes et des habitats remarquables.

> La réalisation de ces pentes « douces » passe par plusieurs possibilités :
-Le décaissement des berges existantes (nécessite d'entamer une partie des berges au niveau du terrain naturel)
- Le remblaiement des berges existantes (nécessite l'apport de matériaux "inertes" externes, cohérents avec les matériaux en place : galets, sables, fines de lavage…).
- Coupler décaissement et remblais : optimisation des travaux.
- Augmenter le linéaire de berges en créant des sinuosités (sinuosité minimale, à optimiser).

> Amorcer la colonisation des berges nouvellement créées avec des plantations de bouquets d'hélophytes sur une partie du linéaire. Des zones seront en outre laissées aux successions végétales naturelles (plages de 10 ares par exemple), qui viendront relayer les plantations.

> Aucune gestion n'est nécessaire (les plages créées sont soumises à la battance de la nappe : rajeunissement naturel de la végétation.

Aménagements pour la faune

> A définir en fonction des enjeux pour chaque site. <u>*Pour les gravières*</u> : aménagement de berges exondées, vasières, roselières, et boisements humides, favorables aux amphibiens (Crapaud calamite, Tritons…), oiseaux (Hirondelles de rivage, Œdicnème criard, Petit gravelot, Vanneau huppé,…), insectes (orthoptères), reptiles…
<u>*Pour les étangs*</u> : aménagement de frayères, création de queue d'étangs (de hauts fonds non accessibles aux poissons pour la reproduction des insectes et amphibiens, etc.)

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes
Communes
Graviériste
Propriétaires privés
Associations de pêche

COÛT PREVISIONNEL

A voir au cas par cas.

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin : 40 % (+ respect des critères techniques)

Région Alsace : aide de 40 % à 80 % du coût du projet de création ou de restauration de corridors écologiques

Agence de l'Eau Rhin Meuse

PARTENAIRES TECHNIQUES

Graviéristes, UNICEM
Associations naturalistes (LPO, BUFO…)
Bureaux d'études
Agence de l'Eau Rhin Meuse
DDT, DREAL
ONEMA
Département du Haut-Rhin
Brigades Vertes
Associations de pêche, Clubs de plongée

RETOURS D'EXPERIENCES

GERPLAN CC Pays de Brisach
GERPLAN M2A
GERPLAN CC Pays de Thann
DANIAS Ph. (ECOSPHERE) – 2002 « *Aménagement écologique des carrières en eau : Guide pratique* », Charte UNPG, Paris : 208 pp.

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

1B2_F
2A2a_F et 2A2b_F
2C2_F
3B4_F

PRIORITÉ

2

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

RESTAURATION DES PLANS D'EAU

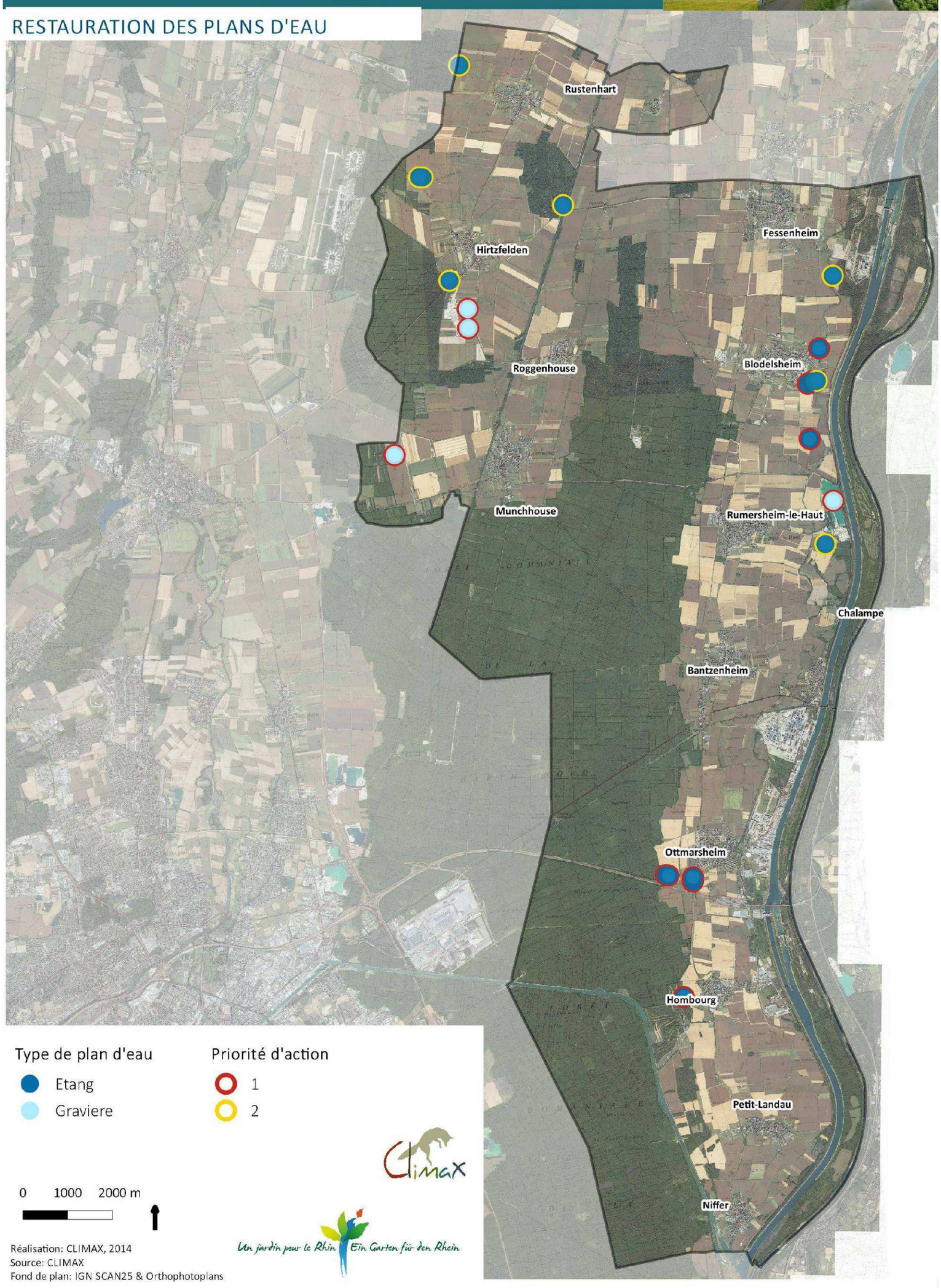

Réalisation: CLIMAX, 2014
Source: CLIMAX
Fond de plan: IGN SCAN25 & Orthophotoplans

ORIENTATION N°1 CONNAITRE, RESPECTER, VALORISER ET AMELIORER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LA TRAME VERTE DANS L'ESPACE AGRICOLE ET PERIURBAIN

OBJECTIF 1B. PRESERVER LES MILIEUX MENACES DES ESPACES PERIURBAINS

1B2_F / METTRE EN PLACE UN PLAN DE GESTION DU MUHLBACH A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

ACTION INTER-GERPLAN

CONTEXTE & ENJEUX

Le Muhlbach constitue un corridor important à l'échelle du territoire mais reste peu connu et peu valorisé. Support de fonctions hydrauliques (irrigation) et écologiques importantes, il ne semble pas bénéficier d'une vision d'ensemble pour les travaux et la gestion à long terme. La mise en place d'un plan de gestion global permettrait de répondre à cet enjeu.

OBJECTIFS, résultats attendus

Mise en place d'un plan de gestion global sur tout le cours d'eau
Amélioration de la qualité physico-chimique et écologique de la rivière
Valorisation paysagère

TERRITOIRES CONCERNES

Ottmarsheim
Bantzenheim
Chalampé
Rumersheim-le-Haut
Blodelsheim
Fessenheim
+ communes concernées de la CC Pays de Brisach

DESCRIPTIF

Le Muhlbach constitue un corridor important à l'échelle du territoire. Il est géré pat le Syndicat Intercommunal du Muhlbach, responsable de l'entretien du depuis Ottmarsheim jusqu'à Vogelgrün. Les compétences du syndicat concernent le cours d'eau et la ripisylve, et orientées vers la gestion de l'eau pour garantir les apports nécessaires a l'irrigation des terres agricoles. De manière générale, l'entretien correspond au dévasement ou au dégagement d'arbres morts.

Tout récemment, un projet de renaturation de 5 km de linéaire du cours d'eau par tronçon a été réalisé, traduisant l'intérêt porté à ce cours d'eau. L'enjeu de valorisation du Muhlbach est majeur dans le réseau écologique local, voire régional (SRCE) ou national (DCE) et les actions, souvent réalisées au coup par coup sur de petits tronçons, ne permettent pas d'agir globalement sur cet hydrosystème. Un plan de gestion global est nécessaire pour comprendre son fonctionnement et permettre une restauration adéquate sur tout le linéaire, y compris en section urbaine (Ottmarsheim).

Soulignons qu'environ 50% des droits d'eau sur le Rhin pour le système des canaux de la Hardt sont actuellement utilisés. En particulier, les prises d'eau secondaires (Chalampé, Blodelsheim et Fessenheim) qui permettent l'alimentation des phréatiques, lorsque le canal est en chômage, n'utilisent qu'environs 20% de leurs droits. Cette eau pourrait alors être utilisée pour des programmes de renaturation phréatiques (Muhlbach) et des zones humides annexes.

MISE EN OEUVRE

Les modalités de mises en œuvre relèvent en premier lieu de l'amélioration des connaissances sur ce milieu naturel majeur à l'échelle du GERPLAN (> voir action 1C1_F) et à la coordination des actions sur le long terme (et non plus au coup par coup).

Il apparait primordial de réaliser **un véritable plan de gestion et de restauration** de ce cours d'eau, sur l'ensemble de son linéaire (plan quinquennal par exemple, sur la base d'un diagnostic hydromorphologique et écologique étayé), y compris en milieu urbain (Ottmarsheim). > ACTION INTER-GERPLAN avec le CC Pays de Brisach.

Ce plan de gestion peut être porté par les Communautés de Communes, ou par le syndicat de rivière, qui en assurera l'animation et le suivi.

L'opérateur sollicitera les différents partenaires techniques pour le lancement au préalable d'une étude globale sur ce cours d'eau (DDT, CG68, associations), puis pour le montage technique et financier du projet dans lequel l'animateur GERPLAN pourra également être consulté.

La mise en œuvre du plan de gestion globale, intéressant tout le linéaire du cours d'eau nécessite de :

> Réaliser un diagnostic complet, sur la base du diagnostic écologique et paysager réalisé dans le cadre du GERPLAN et des informations dont dispose le Syndicat du Muhlbach. Cette phase aura pour objectif de décrire de manière précise le cours d'eau après un parcours exhaustif du terrain. Elle mettra en avant les problématiques rencontrées sur le secteur d'étude et présentera les pistes d'actions à réaliser pour améliorer la situation du cours d'eau. Parallèlement au diagnostic hydraulique et hydromorphologique, un diagnostic écologique sera réalisé avec des inventaires de terrain (faune-flore-habitats). Un état des lieux fonciers devra également être réalisé par le bureau d'étude sur la base du cadastre communal sur l'ensemble du linéaire afin de repérer les secteurs favorables pour des plantations, pour de la diversification des écoulements ou de la renaturation. L'étude devra également mettre en avant le fonctionnement hydraulique (prises d'eau, pompages, seuils…) pour préparer le programme d'actions en conséquence.

> Réaliser des études complémentaires pour améliorer la connaissance et le suivi des cours d'eau concernés par le projet (pêches électriques, IBGN, physico-chimie etc.).

> La réalisation de l'état des lieux du site

> La réalisation de l'avant-projet

> La réalisation du projet

> La définition d'un programme de suivi des travaux

> L'élaboration des dossiers réglementaires nécessaire à la réalisation des travaux (Dossier loi sur l'eau, DIG, notice d'incidence Natura 2000, éventuellement dossier CNPN).

> L'assistance pour la passation du contrat de travaux, avec l'élaboration du dossier de consultation des entreprises

> La direction de l'exécution du contrat de travaux

> L'assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

> Le montage d'un programme d'entretien selon les travaux de restauration retenus.

> Réfléchir à la création de zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles

PRINCIPES VISES

- Amélioration de la qualité du milieu aquatique
- Restauration de la qualité physique du cours d'eau (génie écologique sur les berges notamment)
- Non propagation des espèces invasives (Renouée du japon, Balsamine de l'Himalaya, Robinier faux-acacia)
- Amélioration et diversification des écoulements
- Amélioration et optimisation du fonctionnement hydraulique en lien avec les modifications en cours des pratiques agricoles (pompages).
- Suppression et renaturation des sections de berges / lit mineur bétonné (Chalampé, Ottmarsheim…), génie écologique
- Réouverture de tronçons souterrains et aménagement des ouvrages rencontrés afin de garantir une continuité écologique
- Traitement de la végétation des berges (coupes, élagages, gestion des embâcles)
- Préservation et reconstitution de bandes enherbées et de prairies existantes le long du cours d'eau
- Reconstitution et élargissement des ripisylves
- Entretien et renaturation de zones humides attenantes (phragmitaie)
- Sensibilisation et formation des propriétaires privés et aménageurs à l'entretien des cours d'eau et au respect des berges

Parallèlement, on pourra engager une réflexion sur les possibilités d'améliorer l'accessibilité, au moins de manière ponctuelle, au cours d'eau : aire de pique-nique, aire de jeux, chemin de promenade… en cohérence avec le plan de gestion défini ci-dessus.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes
Communes

COÛT PREVISIONNEL

Sensibilisation et suivis (représentants locaux d'associations de protection de la nature, communes et Communautés de communes via l'animateur GERPLAN) : 4 jours / an

Coût de l'étude préalable / plan de gestion: entre 15.000 et 30.000 €

Coût moyen des travaux: à définir. Environ 100.000 €.

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin : 50 % pour les études d'aménagement de sites, 40% pour les travaux d'aménagement, 30% du coût de l'acquisition (maîtrise foncière avec ENS), 40% pour chantiers reconstitution corridors écologiques

Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 40 à 50% pour opération et travaux sur rivières, 50% pour étude (inventaire, aménagement).

Région Alsace : aide de 40 % à 80 % du coût du projet de création ou de restauration de corridors écologiques

MAE

PARTENAIRES TECHNIQUES

Département du Haut-Rhin
Agence de l'Eau Rhin Meuse
Syndicat Intercommunal du Muhlbach
Services techniques de communes/ Communautés de communes
Agriculteurs
Associations naturalistes
Bureaux d'études

RETOURS D'EXPERIENCES

GERPLAN
Commune de Rhinau
Communauté de Communes de Marckolsheim

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

1C1_F

2A2a_F et 2A2b_F

3B4_F

1B1_F

PRIORITÉ

2

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

PLAN DE GESTION DU MUHLBACH

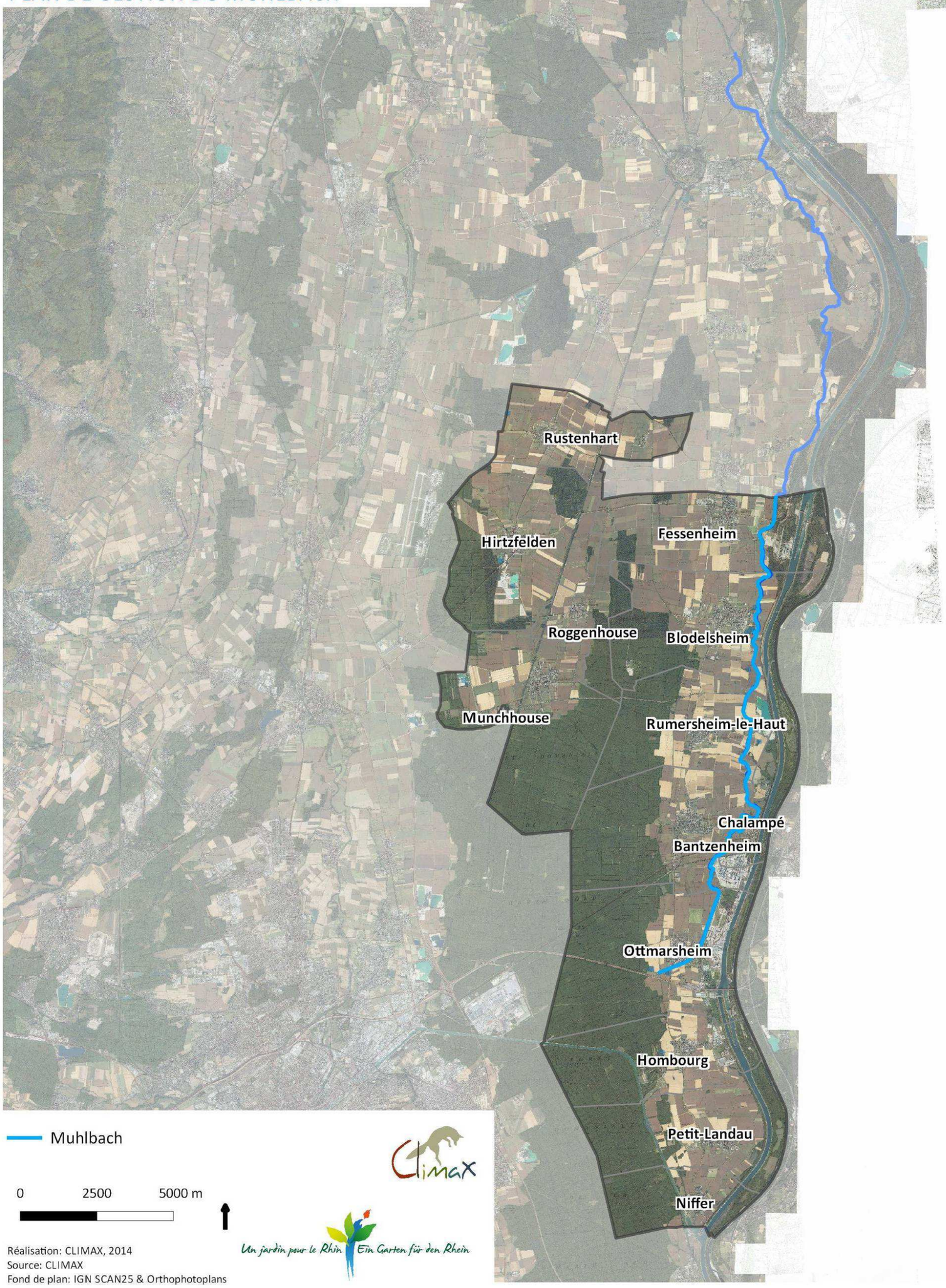

Réalisation: CLIMAX, 2014
Source: CLIMAX
Fond de plan: IGN SCAN25 & Orthophotoplans

ORIENTATION N°1 CONNAITRE, RESPECTER, VALORISER ET AMELIORER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LA TRAME VERTE DANS L'ESPACE AGRICOLE ET PERIURBAIN

OBJECTIF 1B. PRESERVER LES MILIEUX MENACES DES ESPACES PERIURBAINS

1B3_F / *PRESERVER ET RESTAURER LES SITES NATURELS PERIURBAINS LIES AUX MILIEUX SECS*

CONTEXTE & ENJEUX

Le territoire du GERPLAN est riche d'espaces naturels remarquables comme les forêts de la Hardt et de l'île du Rhin. Dans l'espace périurbain, les milieux naturels remarquables sont souvent très réduits et peu reconnus, alors qu'ils jouent un rôle important de corridor, notamment pour la trame des milieux secs (pelouses xérothermiques, landes, friches, carrières sèches…).
Il est donc important de les préserver.

OBJECTIFS, résultats attendus

- Préservation, voire renforcement, de ces milieux naturels remarquables, qui participent au réseau écologique entre la Hardt et l'île du Rhin.
- Evaluation de la valeur écologique de ces habitats.
- Valorisation pédagogique

TERRITOIRES CONCERNES

Tout le territoire GERPLAN
Surtout les communes d'Ottmarsheim, Blodelsheim, Bantzenheim et Petit-Landau.

> voir carte suivante (non exhaustive)

DESCRIPTIF

Dans le cadre du diagnostic du plan de gestion des espaces ruraux et périurbains (GERPLAN), plusieurs sites naturels d'intérêt écologique local (sites de nature quotidienne) ont été repérés comme pouvant nécessiter la mise en œuvre de mesures de valorisation et de restauration écologique, paysagère et patrimoniale.

La pression sur les milieux naturels résiduels dans l'espace périurbain est très forte. Or, ces milieux, souvent de petite taille et dispersés dans l'espace, permettent l'expression d'habitats et d'espèces typiques de la région naturelle de la Hardt et peuvent jouer une fonction de corridor entre les pelouses sèches du massif de la Hardt et de l'île du Rhin.

Certains habitats s'expriment naturellement dans des secteurs qui avaient une utilité anthropique par le passé et qui sont aujourd'hui délaissés. Ce sont notamment des friches et pelouses sèches, d'anciennes carrières sèches, landes autour des anciens bunkers, etc.

Les sites prioritaires recensés sont les milieux mésoxérophiles : friches herbacées, landes d'épineux et anciennes carrières sèches.

Les gravières et les étangs sont traités à part, dans la fiche action n° 1B1_F. Les haies et les vergers sont également traités de manière spécifique dans d'autres fiches (1A3_F et 3A1_F).

PRINCIPES PREALABLES

Friches sèches

La plupart des sites inventoriés ne nécessitent pas de « gestion » particulière en l'état. Certains sont toutefois dégradés (remblais, décharges) ou menacées (urbanisation, agriculture). Il s'agit donc de restaurer ces espaces pour la biodiversité (suppression des remblais et déchets, pâturage ovin extensif, gestion avec fauches extensives et différenciées), de favoriser les plantes indigènes typiques, …) et de conserver les friches sèches d'intérêt écologique.

Carrières sèches

Les carrières sèches sont sans doute les milieux les plus riches et les plus menacés actuellement. En effet, ce sont des excavations anthropiques, généralement de petite surface, et qui n'ont pas (ou très peu) de valeur aux yeux du public. Or, ce sont des milieux très intéressants d'un point de vue écologique, et qui présentent également un potentiel non négligeable pour le paysage de proximité et les aspects socio-récréatifs dans les espaces périurbains.

La restauration de ces habitats nécessite une forte volonté politique, dans un contexte historique où ces dépressions topographiques ont été habituellement remblayées de déchets (inertes), puis reboisées (robiniers).

MISE EN OEUVRE

Les principes à mettre en œuvre sont les suivants :

> Stopper le remblaiement des carrières sèches (ex : déchetterie de Blodelsheim) / Parallèlement, trouver des solutions alternatives pour la gestion des déchets verts, inertes et encombrants.

> Renaturer les zones remblayées (suppression des déchets, restauration des milieux en visant la création d'une pelouse sèche ou d'une lande à plus long terme)

> Mettre en place un plan de gestion quinquennal (par exemple 1 fauche tardive tous les 2 ans, sur 50% du site)

> Protéger ces espaces naturels dans les documents d'urbanisme en indiquant leur valeur écologique et le rôle fonctionnel qu'ils jouent dans le réseau écologique des milieux ouverts

> Anticiper l'avenir des carrières sèches qui sont actuellement encore en activité afin de les intégrer, à terme, à ce réseau des habitats mésoxérothermiques de la plaine du Rhin.

Il est proposé de débuter la mise en œuvre de l'action en ciblant spécifiquement les zones identifiées comme prioritaires : la lande sèche autour du bunker d'Ottmarsheim (le long de la piste cyclable au sud du bourg), la décharge de Blodelsheim et la carrière sèche en activité à l'ouest de Blodelsheim.

Chaque commune restera maître d'ouvrage de ce type d'action et sollicitera les différents partenaires techniques pour le lancement au préalable d'une étude d'aménagement et de requalification du site, puis pour le montage technique et financier du projet dans lequel un technicien de la commune ou de la collectivité départementale pourra également être consulté ponctuellement. L'animateur GERPLAN sera également sollicité : il apportera une vision d'ensemble et favorisera les échanges d'expérience à l'échelle du GERPLAN.

> Sensibiliser les propriétaires, exploitants et locataires de l'intérêt de ces éléments dans l'espace rural et périurbain (maintien d'un patrimoine naturel et paysager, supports d'aménités, etc.)

> Rédiger un cahier des charges pour lancer l'étude.

> Engager une étude de ces milieux pour actualiser et compléter l'inventaire des milieux naturels particuliers (> voir action 1C1_F) sur la base du diagnostic écologique et paysager réalisé dans le cadre du GERPLAN (> voir carte page suivante), notamment pour la flore, les insectes, les reptiles et les oiseaux. Cette étude préalable doit aboutir à une bonne connaissance des milieux et des espèces présentes (espèces rares, biodiversité) sur ces sites et proposer une analyse des enjeux et une hiérarchisation de la valeur écologique de chaque site au regard des dynamiques à l'œuvre et des menaces (remblais et dépôts, gestion - traitements, fréquentation…).

> Pour répondre à des objectifs de restauration plurifonctionnelle de ces sites (écologique, paysagère, historique, patrimoniale et socio-récréative), l'étude visera à définir un plan de gestion ou de restauration qui devra répondre à un souci de maintien ou d'amélioration de la qualité naturelle des sites, de leur mise en réseau, de coordination des techniques utilisées pour la restauration des milieux, de suivi des espèces animales et végétales sensibles et patrimoniales, de pédagogie à l'environnement, etc. L'objectif visé est de « laisser faire la nature » en appliquant une gestion très extensive en lien par exemple avec les actions du Conservatoire des Sites Alsaciens sur l'île du Rhin, l'ONF dans la Hardt pour les pelouses sèches, les agriculteurs locaux (pâturage ovin extensif), voire aucune gestion en fonction des enjeux.

> Mettre en place le plan de gestion quinquennal sur ces espaces en sollicitant des associations locales (chantiers de bénévoles) ou les services techniques de la collectivité (commune, Communauté de Communes).

> Engager une communication sur la démarche, les intérêts historiques, paysagers et/ ou écologiques vis-à-vis des milieux naturels en présence.

> L'historique des travaux réalisés pourra être assuré au niveau des Communautés de Communes, notamment via le site internet du GERPLAN transfrontalier (actualités, …) mais aussi les bulletins communaux ou intercommunaux.

> Préserver ces milieux naturels par la maîtrise foncière (SAFER, Espace Naturel Sensible pour les plus grands, location, gestion associative, convention de mise à disposition ou contrat de prêt à usage (commodat), en les intégrant des documents d'urbanisme (zonage, règlement), en sensibilisant sur l'intérêt collectif de ces sites en informant sur la gestion à favoriser pour les préserver.

> Améliorer l'insertion environnementale de ces îlots en mettant en place des MAEc (> voir fiche 2A2a_F) ou des contrats locaux dans les parcelles de cultures adjacentes (zones tampon).

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes
Communes

COÛT PREVISIONNEL

Sensibilisation et suivis (représentants locaux d'associations de protection de la nature, communes et Communautés de communes via l'animateur GERPLAN) : 8 jours / an

Coût de l'étude préalable : entre 4.000 et 6.000 € / site

Coût moyen des travaux et de la gestion : à définir au cas par cas.

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin : 40 % pour les études d'aménagement de sites, 40% pour les travaux d'aménagement, 30% du coût de l'acquisition si ENS.

Région Alsace : aide de 40 % à 80 % du coût du projet de création ou de restauration de corridors écologiques

Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 40 à 50% pour opération et travaux sur rivières, 50% pour étude (inventaire, aménagement).

Communes : à définir

PARTENAIRES TECHNIQUES

Services techniques de communes/ Communautés de communes
Agriculteurs
Associations naturalistes
Conservatoire des Sites Alsaciens
Bureaux d'études
Département du Haut-Rhin

RETOURS D'EXPERIENCES

GERPLAN CC Pays de Brisach : gestion environnementale des remparts de Neuf-Brisach sur la base d'une étude floristique et entomologique

GERPLAN CC Cernay et Environs : gestion différenciée d'une lande à genêts de l'Ochsenfeld suite à une étude entomologique

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

1A3_F 3A1_F
1A2_F et 1A2_D
2A2a_F et 2A2b_F 2A2a_D et 2A2b_D)
1A1_F et 1A1_D
1B1_F

PRIORITÉ

2

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

SITES NATURELS ET SEMI-NATURELS A PRESERVER

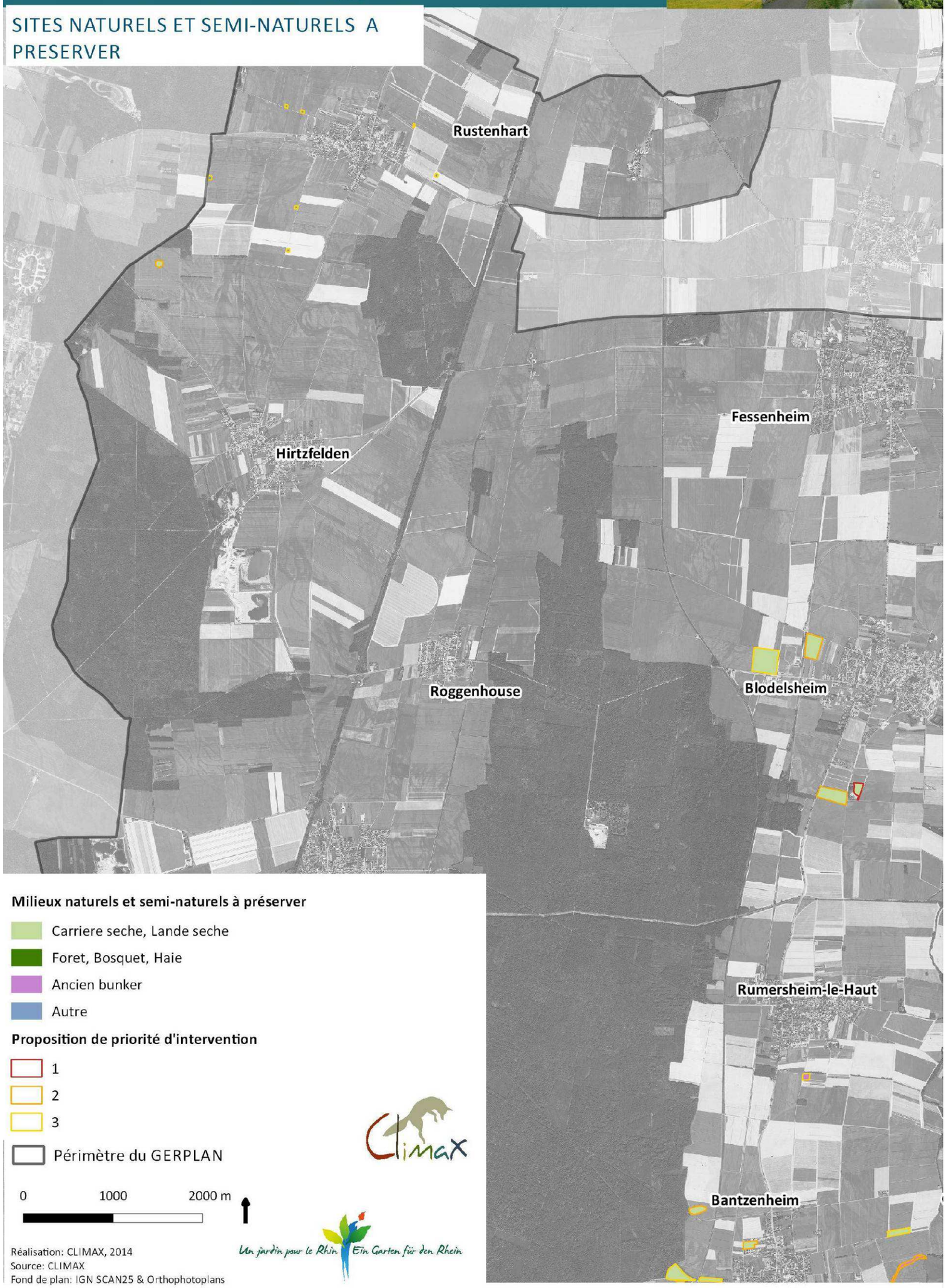

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

SITES NATURELS ET SEMI-NATURELS A PRESERVER

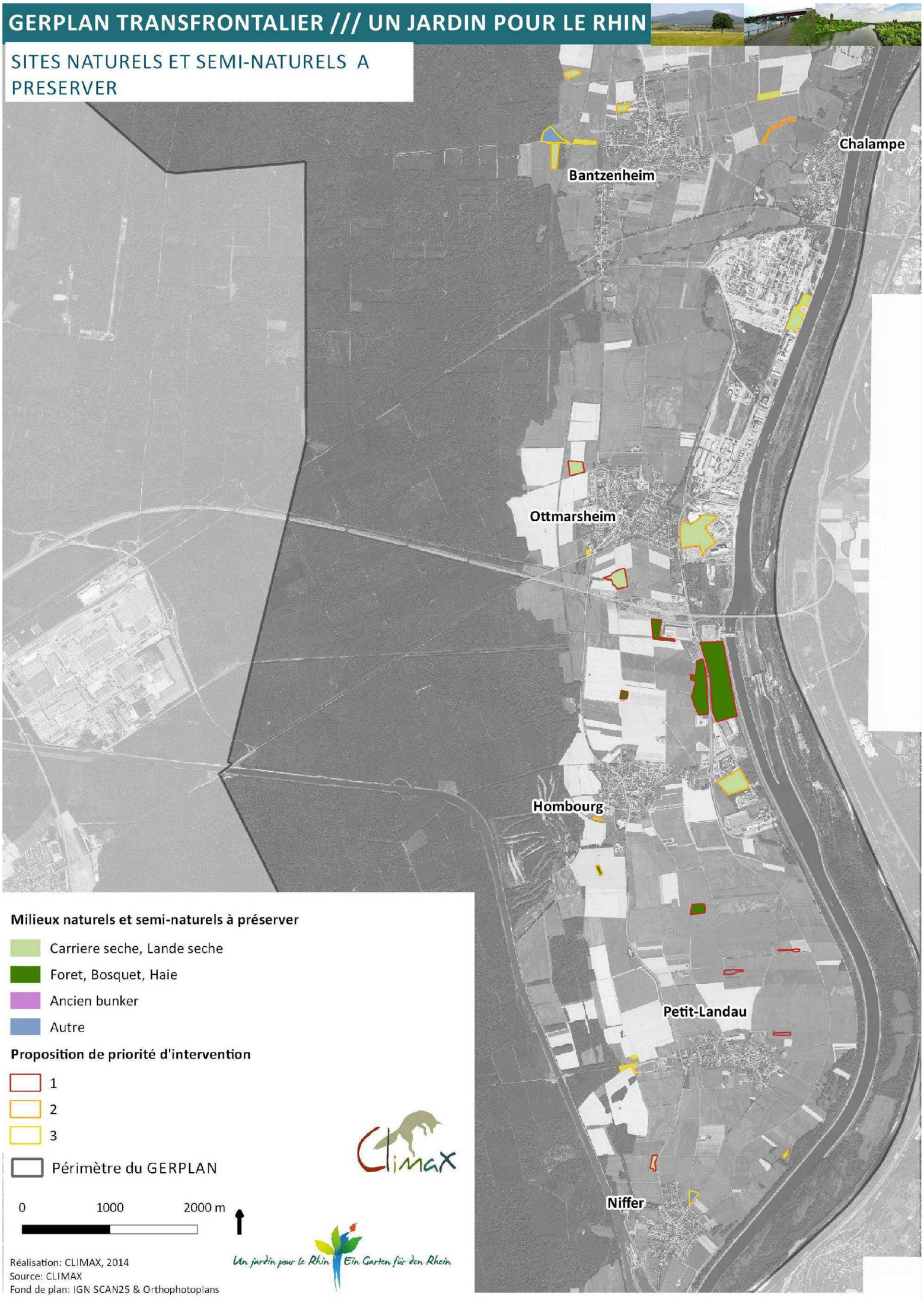

Réalisation: CLIMAX, 2014
Source: CLIMAX
Fond de plan: IGN SCAN25 & Orthophotoplans

ORIENTATION N°1 CONNAITRE, RESPECTER, VALORISER ET AMELIORER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LA TRAME VERTE DANS L'ESPACE AGRICOLE ET PERIURBAIN

OBJECTIF 1C. AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITE DES ESPACES PERIURBAINS

1C1_F / *REALISER UNE ETUDE ECOLOGIQUE DANS L'ESPACE OUVERT PERIURBAIN POUR MIEUX CONNAITRE LA BIODIVERSITE*

CONTEXTE & ENJEUX

Le territoire du GERPLAN est riche d'un patrimoine naturel remarquable et relativement bien connu, d'intérêt régional, voire européen (réseau Natura 2000). Ces espaces naturels à haute valeur écologique sont majoritairement concentrés dans les massifs forestiers qui bordent les communes : massif de la Hardt et île du Rhin. En dehors de ces forêts qui concentrent tous les regards naturalistes, les communes disposent de peu d'information sur les enjeux écologiques de l'espace agricole et périurbain, considéré comme une entité homogène.

Or, le diagnostic du GERPLAN a mis en évidence l'intérêt potentiel porté par de petites structures comme les prés-vergers, les carrières sèches ou les friches. Il parait donc nécessaire de pouvoir mieux connaitre la biodiversité des espaces ouverts pour accompagner les politiques d'aménagement du territoire et de préservation de la biodiversité.

OBJECTIFS, résultats attendus

Améliorer la connaissance sur la biodiversité « commune » des espaces ouverts et semi-ouverts périurbains pour sensibiliser les acteurs et accompagner les politiques d'aménagement du territoire en tenant compte des enjeux écologiques.

TERRITOIRES CONCERNES

L'ensemble des communes du territoire est concerné.

DESCRIPTIF

Il s'agit de répondre à trois objectifs :

> Compléter les inventaires de la biodiversité sur le territoire
> Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les acteurs du territoire (autant politiques que socio-économiques) au thème de la biodiversité
> Favoriser la biodiversité par des actions simples en collaboration avec les différents acteurs de l'aménagement du territoire (élus, citoyens et acteurs socio-économiques)
> Encourager et apporter des outils concrets pour l'intégration de la richesse naturelle dans les politiques locales (projets d'aménagement, documents d'urbanisme…).

L'Etat a mis en place un outil pour ce type d'action : l'**Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**, à l'attention des collectivités, communes ou intercommunalités volontaires.

La mise en place d'un PLUi pourrait correspondre à une bonne opportunité pour réaliser un diagnostic écologique à l'échelle de plusieurs communes et ainsi planifier l'aménagement du territoire en connaissant mieux les enjeux écologiques des espaces agricoles et périurbains.

MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre de l'action peut être réalisé soit pas les communes, soit par les communautés de communes.
L'Etat met à disposition des collectivités des outils pour faciliter la mise en œuvre de l'action (profil de biodiversité communale, cahier des charges type concernant les inventaires naturalistes, outils de sensibilisation et de mobilisation aux enjeux de la biodiversité pour le grand public comme pour les différentes catégories d'acteurs locaux, possibilité d'accueillir une équipe de deux ou trois jeunes en service civique volontaire, accès à la plate-forme nationale des sciences participatives portée par le Muséum National d'Histoire Naturelle Vigie nature).

> Réunir l'ensemble des acteurs locaux (élus, acteurs socio-économiques, grand public, scolaires, associatifs, naturalistes locaux) afin de les sensibiliser à la biodiversité, de partager les connaissances déjà disponibles sur la biodiversité de la commune et de permettre à chacun de se mobiliser. On pourra également s'appuyer sur les citoyens ayant montré leur intérêt pour participer à ce type d'actions lors de l'enquête réalisée dans le cadre du GERPLAN.

> **Définir une zone d'étude**. Comme indiqué dans les enjeux, on focalisera les inventaires sur les milieux ouverts (grandes cultures, bords de chemins et talus, friches, landes, lisières, bandes herbeuses, canaux, cours d'eau, pâtures, espaces verts, gravières, carrières, espaces non valorisés des zones industrielles de la bande rhénane…) et semi-ouverts (vergers, landes de fruticées, haies, bosquets) du territoire, qui sont les moins connus et dont on dispose de peu d'informations sur la valeur écologique pour la faune et la flore « commune ». Les espaces villageois pourront également être intégrés à l'étude (combles, jardins, etc.).

> Engager des actions afin de compléter les connaissances en matière de biodiversité : il s'agit notamment d'**inventorier et cartographier la biodiversité**, grâce à l'intervention de professionnels ou d'associations naturalistes mais aussi de susciter la participation du grand public à divers programmes de sciences participatives. Procéder à un appel d'offres pour choisir l'organisme spécialisé chargé de faire un diagnostic de la situation, puis de réaliser un inventaire complet de la biodiversité sur le terrain.
La phase d'inventaire faunistique et floristique est nécessaire pour réaliser un état des lieux de la biodiversité locale. Les oiseaux, papillons, orthoptères, amphibiens, mammifères (dont les chauves-souris), ainsi que les habitats naturels et la flore sont étudiés. La phase de réalisation de l'inventaire se déroulera durant la belle saison, de mars à septembre.
Suite au diagnostic, de cartes mettant en avant les zones à enjeux (espaces particulièrement diversifiés denses (effectifs) ou présence d'espèces patrimoniales observées…) et des propositions d'actions sont élaborées (sous forme d'un cahier de fiches techniques), en lien avec le groupe de travail et l'animateur GERPLAN. Les actions viseront à préserver les sites naturels remarquables identifiés et à améliorer la qualité écologique des milieux les plus pauvres.
La synthèse de l'étude se fait sous forme vulgarisée (plaquette, site Internet…). Les inventaires sont transmis, sous une forme standardisée, à la Région ou au Ministère de l'Ecologie. Enfin, une cartographie des zones à enjeux est remise à la commune, accompagnée de fiches descriptives des espèces les plus sensibles, comme outils de gestion et d'aide à la décision pour les agents techniques.
Ces informations pourront être intégrées dans les documents d'urbanisme et être pris en considération lors de projets d'aménagements futurs.

> Parallèlement, poursuivre **l'animation et la sensibilisation** en faisant participer le maximum d'acteurs : citoyens, associations locales, écoles, élus, chasseurs, naturalistes, entreprises et partenaires privés. Il peut être envisagé de susciter la participation du public aux divers programmes de sciences participatives comme l'Observatoire des papillons des jardins, le Suivi photographique des insectes pollinisateurs, la contribution aux atlas de la faune d'Alsace…

> Prendre en considération les résultats de l'étude pour élaborer des **politiques communales ou intercommunales** prenant en compte les enjeux en matière de biodiversité du territoire, et, le cas échant, ajuster certaines actions (plantations de haies, mise en place de bandes enherbées, de MAE, restauration de biotopes, etc.) en tenant davantage compte des enjeux écologiques identifiés localement.

> Communiquer et sensibiliser les acteurs sur les résultats de la démarche et pour poursuivre la mise en œuvre des actions. Pour ce faire il peut être envisagé de mettre en place un groupe de communication, animé par l'animateur GERPLAN, qui aura pour missions de poursuivre la sensibilisation des citoyens : rencontrer les élus, réaliser des articles dans les bulletins locaux, animer le site internet du GERPLAN, mettre en place une exposition en collaboration avec les écoles, faire émerger de nouveaux projets, mettre en place des ateliers techniques (construction et pose de nichoirs à oiseaux - hirondelles, chouettes, mésanges - fabrication de gîtes à insectes), organiser conférences thématiques et des balades traversant les principaux espaces à la découverte de la faune et de la flore locales, proposer des animations auprès des enfants dans les écoles et dans les centres de loisirs, organiser un concours photo, etc.)

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes

Communes

COÛT PREVISIONNEL

Animation : temps de l'animateur GERPLAN (inserts supports communication, réunions de travail et de concertation) : 15 j/an

Coût estimatif : environ 15.000 € H.T. / commune pour les études d'inventaires et de propositions d'actions dans les espaces ouverts périurbains.

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département 68 : 80% en zone rurale et 50% en zone urbanisée pour la plantation d'arbres, de haies, de bosquets (valorisation du patrimoine arboré).

Région Alsace : aide de 40 % à 80 % du coût du projet de création ou de restauration de corridors écologiques

DREAL (pour les communes de moins de 20.000 habitants)

Services civiques
Fonds de Dotation pour la Biodiversité

PARTENAIRES TECHNIQUES

Associations de protection de la nature (LPO, BUFO, GEPMA, CSA, ODONAT…) et naturalistes locaux
Associations de sensibilisation (Petite Camargue Alsacienne…).
Bureaux d'études en écologie
Brigades Vertes
Fédération Départementale des Chasseurs
Apiculteurs
ONF

RETOURS D'EXPERIENCES

Communes d'Ungersheim, de Neuf-Brisach, de Muttersholtz

Commune de Schweighouse-sur-Moder (67)

Communes de Pommeuse et de Combs-la-Ville (Seine et Marne)

Vigie Nature (MNHN), Noé Conservation, Observatoire Agricole de la Biodiversité (http://observatoire-agricole-biodiversite.fr), etc.

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

4A1_F 3B5_F
2C1a_F et 2C1b_F
3B3_F 1A3_F
1B1_F 1B3_F
1A5_F 3A1_F
2C2_F 1C2_F

PRIORITÉ

2

ORIENTATION N°1 CONNAITRE, RESPECTER, VALORISER ET AMELIORER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LA TRAME VERTE DANS L'ESPACE AGRICOLE ET PERIURBAIN

OBJECTIF 1C. AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITE DES ESPACES PERIURBAINS

1C2_F / METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE TRANSFRONTALIERE EN FAVEUR DE L'ŒDICNEME CRIARD

CONTEXTE & ENJEUX

L'Œdicnème criard est un oiseau particulièrement menacé, inféodé aux milieux ouverts, secs et chauds (steppes). En Alsace, entre le début des années 1970 et 1996, la chute des effectifs d'Œdicnème criard a été évaluée à 50%. Depuis, la population semble s'être stabilisée.

Il est « en danger » sur la liste des oiseaux nicheurs menacés en Alsace, protégé en France et en Europe (annexe I de la Directive Oiseaux).

A ce titre, une partie de la plaine agricole de la Hardt a été classée en Zone de Protection Spéciale (ZPS), où le DOCOB, en cours d'élaboration (LPO et Chambre d'Agriculture), permettra la mise en place de mesures favorables à cette espèce.

Toutefois, la présence du limicole n'a été retenue que sur une partie de son aire de présence, qui se prolonge au sud du territoire du GERPLAN (Ottmarsheim, Petit-Landau…). Il parait donc opportun de prendre en considération sa présence en dehors du site Natura 2000.

C'est également l'occasion de trouver des partenariats transfrontaliers, puisqu'il est également présent sur le côté allemand du territoire GERPLAN, en dehors des zones Natura 2000.

OBJECTIFS, résultats attendus

Consacrer 3% de la S.A.U. à des corridors et trames vertes, avec des couverts herbacés ras

TERRITOIRES CONCERNES

Ensemble des communes du territoire GERPLAN

DESCRIPTIF

La disparition de prairies de fauche ou de pâturages extensifs au profit de vastes monocultures est la cause majeure de régression de l'espèce. Dans ces cultures, la réussite des nichées est très faible et insuffisante pour le simple maintien des populations. Par ailleurs, l'irrigation, les travaux de récolte et un couvert haut développé sont des facteurs limitant du nombre de nichées réussies.

Ainsi, l'action vise essentiellement à :

> Sensibiliser et communiquer sur l'espèce
> Préserver les derniers noyaux de population de cette espèce remarquable d'oiseau
> Participer au maintien de la biodiversité en milieu agricole périurbain
> Contribuer à la diversification des paysages et à la valorisation des milieux steppiques (ex : carrières sèches)
> Travailler de manière cordonnée et transfrontalière (animation, suivis, mesures, etc.).

*L'Œdicnème criard fréquente les terrains pauvres en végétation, des **terrains calcaires caillouteux** ensoleillés occupés par **des landes ou des prairies sèches, des friches**. Il s'installe également, au moins temporairement quand les conditions lui sont favorables, dans **les zones agricoles** (cultures tardives tel que le tournesol, le maïs, dans les jachères). On le rencontre aussi sur **d'anciennes gravières** de grande superficie.*

Son régime alimentaire est principalement insectivore (coléoptères, sauterelles, criquets, chenilles) mais l'Œdicnème consomme aussi d'autres invertébrés terrestres (vers de terre, limaces, escargots), des petits lézards, des grenouilles et des rongeurs (souris, campagnols).

L'Œdicnème est surtout crépusculaire et nocturne. Il reste très discret durant la journée. L'espèce est grégaire, sauf durant la période de reproduction où les oiseaux vivent en couple.

MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre de cette action passe par un important effort de communication et de sensibilisation, ainsi que par un soutien financier aux opérations de conservation des habitats et de l'espèce. Dans le détail, les mesures et étapes suivantes sont à engager :

> Coordonner la communication, l'animation et les actions hors ZPS avec l'animation du DOCOB « Hardt agricole » (CA, LPO et associatifs/naturalistes côté allemand).
> Sensibiliser les collectivités, la population et les acteurs économiques (agriculteurs, CCI, graviéristes, etc.) sur cette espèce menacée, qui a un rôle d'espèce « parapluie » pour la petite faune des champs (diffusion auprès des communes, de la profession agricole et de la population de plaquettes de sensibilisation en association avec la LPO et les naturalistes locaux).
> Poursuivre et renforcer les actions de partenariat entre les exploitants agricoles et l'étendre à d'autres propriétaires (carrières sèches, graviéristes, landes sèches des zones industrielles au bord du Grand Canal d'Alsace) et la LPO.
> Restaurer les sites à fortes sensibilités : plan de gestion de parcelles (avec exploitants, associations, collectivités ou propriétaires engagés, etc.), restauration de carrières sèches (> voir actions 1B3_F, 2C1a8f, 2C1b_F et 2C2_F).
> Soutenir et communiquer sur l'organisation d'un suivi de la population locale de cette espèce et sur les actions agricoles en cours en sa faveur, de part et d'autre du Rhin, dans et hors sites Natura 2000.

ASPECTS TRANSFRONTALIERS

Le volet transfrontalier de l'action peut contenir plusieurs leviers :

> Former un groupe de travail transfrontalier et créer des partenariats avec les associations naturalistes, quelques acteurs engagés (élus, graviériste, agriculteurs, partenaires privés…) pour assurer la communication
> **Mettre en place une animation coordonnée et des actions complémentaires** (sensibilisation du public dans le cadre des DOCOBs, du GERPLAN, comptages des couples et suivis des populations par des associations françaises et allemandes, partages de retours d'expériences sur les mesures mises en œuvre, gestion adaptée de parcelles agricoles communales > voir carte p.117, etc.)
> **Envisager la réalisation d'études transfrontalières** pour mieux comprendre comment l'espèce utilise les différentes cultures, quel est l'impact des pesticides sur l'abondance en proies, ainsi que les pertes dues aux travaux agricoles... Ce type d'étude (avec des zones « test » sur des sites volontaires) permettrait d'impliquer les agriculteurs et de travailler concrètement sur les mesures favorables en lien avec les pratiques en place.
> **Communiquer sur les réalisations**, partager les retours d'expériences au regard des mesures mises en place de chaque côté du Rhin….

PRINCIPES GENERAUX

Favoriser l'Œdicnème criard sur une exploitation consiste à :

> **Maintenir des milieux ouverts** type grandes pelouses calcaires, gravières... : lutter contre la fermeture de ces milieux naturels par **entretien de septembre à mars**.
> **Promouvoir les contrats agri-environnementaux** (> voir zonage MAE, action n° 2A2a_F), la mise en place de conventions de mise à disposition ou contrat de prêt à usage (commodat), ou partenariat actif avec la SAFER dans le cadre de ses missions et outils (études, conseils et actions foncières). Les jachères de la politique agricole commune et les bandes enherbées issues de la mise en œuvre de la conditionnalité, espaces situés hors production agricole, constituent aussi de bonnes opportunités pour préserver l'espèce.
> **Diversifier les cultures**, notamment les cultures à couvert permanent (légumineuses, graminées) et **rallonger les assolements sur plusieurs années (3 ans ou plus)**
> **Mettre en place des couverts faunistiques** (type « jachères environnement faune sauvage", couverts faunistiques bas) attractifs pour cette espèce. **Eviter les travaux sur ces parcelles aménagées, dès le mois d'avril et jusqu'à fin août.**
> **Interdire l'utilisation de produits phytosanitaires** qui causent la raréfaction des proies.
> **Supprimer l'irrigation** en bordure de parcelles, qui menace les réussites de reproduction.
> Interdire l'entretien des 3% de couvert herbacé, d'avril à fin août
> **Créer des zones refuges de 10 m de large**, soustraites ,à la coupe, au sein des prairies de fauche précoce (> voir actions 2A2_F et 2A2b_F)
> **Maintenir après la moisson, les chaumes des céréales à paille jusqu'à mi-septembre**
> Réhabilitation des carrières et gravières (intervention sur la végétation, pas de dérangements période de nidification). > voir action 1B1_F.
> Interdire la chasse lors des rassemblements postnuptiaux
> **Restaurer le pâturage ovin** (> voir faisabilités avec le berger récemment installé à Hirtzfelden)
> Lutter contre la pollution lumineuse (> voir action 3B6_F)

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes

Communes

COÛT PREVISIONNEL

Animation : temps de l'animateur GERPLAN (inserts supports communication, réunions de travail et de concertation) : 15 j/an

Coût estimatif : non évalué

FINANCEMENTS POSSIBLES

MAEc

LIFE

PARTENAIRES TECHNIQUES

Chambre d'Agriculture

LPO (G. DIETRICH), naturalistes allemands

DREAL Alsace

Associations de protection de la nature (LPO, CSA…) et naturalistes locaux

Associations de sensibilisation (Petite Camargue Alsacienne…).

Bureaux d'études en écologie

Brigades Vertes, Fédération Départementale des Chasseurs

RETOURS D'EXPERIENCES

DOCOB Hardt Agricole (en cours)

G. DIETRICH - L'Œdicnème criard en Alsace : recensement 2007/08. CICONIA n°32, 2008

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

1B1_F

1B3_F

1C1_F

2A1_F

2A2a_F

2A2b_F

3B6_F

4A1_F

PRIORITÉ

1

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

STRATEGIE TRANSFRONTALIERE POUR L'OEDICNEME CRIARD

Rustenhart
Hartheim
Hirtzfelden
Fessenheim
Heitersheim
Eschbach
Roggenhouse
Blodelsheim
Munchhouse
Rumersheim-le-Haut
Chalampe
Neuenburg
Bantzenheim
Ottmarsheim
Hombourg
Petit-Landau
Niffer

0 2500 5000 m

Zones de présence de l'Oedicneme criard

Proposition de zonages MAEc pour l'Oedicnème criard

Réseau Natura 2000

Réalisation: CLIMAX, 2014
Source: CLIMAX, Natyra 2000, ILN
Fond de plan: Google Physical

Un jardin pour le Rhin Ein Garten für den Rhein

ORIENTATION N°2 : AMELIORER LES LIENS ENTRE L'AGRICULTURE, LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

OBJECTIF 2A. SOUTENIR LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ET VALORISER LES PRODUCTIONS LOCALES, NOTAMMENT PAR LES CIRCUITS COURTS

2A1_F / *SOUTENIR LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ET LES CIRCUITS COURTS*

Action transfrontalière

CONTEXTE & ENJEUX

La « monoculture » de maïs, dominante sur le territoire, constitue à la fois un atout économique mais aussi un risque (exposition importante à la Chrysomèle, changement de politique de la PAC, nouvelles réglementations, perte de la biodiversité, banalisation du paysage…). Les agriculteurs, souvent doubles actifs, pratiquant la diversification le font par obligation (17% de rotation pour la chrysomèle), alors que d'autres le font par choix (vente à la ferme), souvent dans un souci qualitatif vis-à-vis d'une demande et malgré les contraintes (main d'œuvre, coût, marché plus difficile…).
D'un autre côté, une forte demande de la part de la population est liée aux circuits courts, à l'agriculture périurbaine et l'amélioration de la qualité de vie. Un premier pas vers une agriculture plus durable, recréant du lien avec son territoire.

OBJECTIFS, résultats attendus

Dynamiser l'agriculture locale et développer les filières courtes.

Sensibiliser les citoyens à consommer local

TERRITOIRES CONCERNES

Tout le territoire GERPLAN

DESCRIPTIF

La diversification de l'agriculture implique 3 niveaux de réflexion : la transformation des produits, la diversification des produits et/ou des activités proposées par l'exploitation, et enfin la commercialisation des produits et la recherche de circuits courts. Pour tendre vers cet objectif, une réflexion globale à l'échelle des communes et une analyse fine de l'existant et des besoins est un préalable. L'inscription de cette action dans la durée est liée à la participation des agriculteurs, à la qualité de l'offre, de l'organisation et de la fréquentation par le public.

MISE EN OEUVRE

Sans animateur de terrain, la coordination des actions et leur communication efficace semblent plus difficiles. Pour lancer cette réflexion, l'animateur GERPLAN s'entourera d'agriculteurs et d'élus motivés, en lien avec la Chambre d'Agriculture et sa politique de diversification.

Sensibilisation

> Sensibiliser et accompagner les agriculteurs (réunions d'échanges et d'information), en partenariat avec la chambre d'agriculture, l'OPABA, etc.
> Réaliser une **étude sur le potentiel de consommation de produits locaux en circuits courts et les leviers de développement** (filières de transformations et de commercialisation).
> Accompagner l'installation de jeunes agriculteurs souhaitant se lancer dans les cultures maraichères ou l'élevage pour des productions locales (liens avec action foncier), aides et conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles, mutualisation du matériel…
> Bâtir un dispositif d'accompagnement et de soutien à la mise en place de **points de vente collectifs**. Maîtrise du bâti, mise à disposition d'outils, de véhicules.

Diversifier la production et les activités agricoles

Il s'agit de soutenir la mise en œuvre d'actions en faveur de la diversification agricole en développant et en soutenant :

> La **valorisation des produits fermiers**
> La qualité des productions, notamment l'agriculture biologique (mais aussi d'autres type d'agriculture : label rouge,…). Favoriser des démarches type Haute Valeur Environnementale. Le potentiel est important sur le territoire du GERPLAN (> voir page suivante, extrait d'une étude de l'OPABA). On pourra notamment promouvoir et **soutenir les projets de conversion à l'agriculture biologique.**
> La **diversité des cultures** (notamment avec l'arboriculture, les céréales d'hiver, le maraîchage, la production de petits fruits, les fleurs coupées….), par exemple prioritairement en zone périurbaine et sur les parcelles appartenant aux collectivités (> voir carte p.117).
> L'amélioration des possibilités d'accueil à la ferme, réseau Bienvenue à la ferme, gîte rural… (notamment à proximité des pistes cyclables et en période estivale)
> Le développement les prestations de services touristiques (location de vélos, balades à cheval…)
> L'étude de faisabilité d'une filière de valorisation de la biomasse

OTTMARSHEIM Collège Théodore Monod

« Je mange local, c'est génial »

Dans le cadre du Gerplan mené par les communautés de communes Porte de France Rhin-Sud et Essor du Rhin, quatre collèges se sont regroupés avec des producteurs du territoire pour proposer aux élèves des produits locaux et de saison.

Une des phases de l'opération baptisée « Je mange local, c'est génial », réalisée en partenariat avec le Conseil général, la chambre d'agriculture et l'interprofession de fruits et légumes d'Alsace (IFLA), s'est déroulée jeudi dernier au collège Théodore Monod à Ottmarsheim.

Elle s'est concrétisée par la préparation d'un repas préparé par le chef Philippe Didierjean et son équipe avec des produits issus de l'agriculture et de l'élevage locaux. Les producteurs étaient présents pour présenter leurs produits.

Au menu donc, des asperges ou des radis, des saucisses de Montbéliard et de la potée maison, du fromage blanc aux fraises ou à la rhubarbe.

Myriam Walter, productrice d'asperges apprécie : « Cela permet aux collégiens de goûter à des produits qu'ils ne mangent pas chez eux. » Pour les élus présents et les responsables du collège, il est en effet important que l'opération soit répercutée vers les familles et qu'elle essaime.

M.H.

Les produits locaux étaient au menu de la cantine du collège Théodore-Monod d'Ottmarsheim. PHOTO DNA

Développer les circuits courts

> **Soutenir les petites productions locales** : associations d'arboriculteurs (fruitiers), apiculteurs, éleveurs, maraîchers (aides à l'installation, au développement…)
> Etablir une liste des producteurs locaux susceptibles d'alimenter les marchés et la diffuser auprès des restaurateurs (restaurants, cantines scolaires, crèches, maisons de retraites, entreprises…) et points de vente (supérettes, supermarchés), la diffuser aux habitants (bulletins communaux, intercommunaux, flyers…). Créer des partenariats et mettre en place des filières de distribution.
> **Pérenniser et développer les marchés dans les communes**, avec les producteurs locaux et mobiliser des producteurs complémentaires (territoires frontaliers) pour pouvoir présenter une gamme de produits agricoles assez large. Exonérer les agriculteurs locaux des droits de place sur les marchés.
> Promouvoir et développer les **points de vente de produits locaux** : vente à la ferme, mais également dans des points de vente associatifs, localisés de préférence aux abords des pistes cyclables (ou d'autres sites comme les maisons éclusières à réhabiliter…), ouverts le midi en semaine en période estivale et éventuellement quelques dimanches en été pour toucher les nombreux cyclistes (type « café-kuchen »), les marchés des producteurs locaux, mettre en place des sites de distribution de paniers…
(> voir carte suivante : proposition de circuits cyclables transfrontaliers en lien avec les points de vente directe).
> **Promouvoir et développer les partenariats avec les restaurants locaux**, les supermarchés, les cantines scolaires et les cantines d'entreprises pour les alimenter en produits locaux.
> Encourager les prestations de services pour les collectivités et les particuliers pour de la fauche sous vergers, pensions de chevaux, pâturage ovin extensif pour l'entretien des friches et carrières sèches ou des vergers périurbains….etc.

Promotion et communication

> Bulletins communaux, intercommunaux, sites internet des communes et du GERPLAN, dépliants sur les marchés, signalétique aux abords des sites de vente à la ferme
> Communications sur les produits locaux lors des manifestations agricoles locales, voire les autres manifestations festives (banquets de produits locaux, vente directe, Natur-E, etc.), Rando-Fermes (petites randonnées permettant de faire un circuit entre plusieurs fermes et d'échanger avec les agriculteurs, de les faire connaitre..), visites pédagogiques dans les exploitations avec les écoles, opérations « soupes collectives » avec participation des citoyens à un repas festif et de recettes à base de produits locaux…
> Mise en place d'actions concrètes de distributions de paniers dans les entreprises
> Communiquer sur les réalisations exemplaires (vente directe, initiatives particulières, insertion paysagère des bâtiments agricoles…).
> Organiser des rencontres (animations festives, organisation de débats dans les communes, journées portes-ouvertes, etc.).
> Faciliter les liens entre les agriculteurs et les citoyens, non seulement via la promotion des actions et la communication, mais aussi en associant directement la population à certaines activités liées à l'agriculture périurbaine, comme par exemple la récolte des pommes dans les vergers et la production de jus de fruits, la mise en place de parcelles « self service » pour les fleurs coupées ou des petits fruits…
> Accompagner les projets associatifs (pressoir collectif, achat de véhicules réfrigérés, mutualisation d'outils…).

MAITRISE D'OUVRAGE

Communes

Communautés de Communes

COUT PREVISIONNEL

Animation : Poste d'animateur GERPLAN, 10 jours/an

Sensibilisation : entre 2.000 et 5.000 €

Soutiens technique et financier : à définir selon les produits retenus

Marchés paysans (communication, animation, location petit matériel) :

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin
- communication : 50 %
- investissements : 40 % si respect des critères des cahiers des charges

Communautés de Communes
à définir au cas par cas

PARTENAIRES TECHNIQUES

SAFER		Terre de Liens Alsace
Département		Chambre d'Agriculture
Mission Eau		SAGE Ill-Nappe-Rhin
OPABA	ITADA	ARAA

RETOURS D'EXPERIENCES

Marché paysan de Blodelsheim

RHENAMAP, BIO'Rhin

Magasins collectifs de Spechbach-le-Bas et de Ribeauvillé

Distributeur de produits fermiers de la ferme Sutter à Hombourg

Jardins de Cocagne

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

2B3_F	2C1a_F
2C1b_F	2A2a_F
3A1_F	3B1_F
4A1_F	

PRIORITE

1

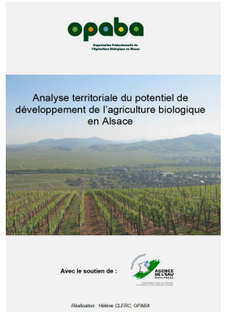

SOUTENIR ET DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE…

Extraits de l' « Analyse territoriale du potentiel de développement de l'agriculture biologique en Alsace »

OPABA, 2012.

Région naturelle de la Hardt (territoire > GERPLAN)

Potentiel de production

Critères	Réponses des acteurs enquêtés
Facilités de passage en AB liées aux caractères propres des systèmes de production	Les systèmes de production sont en majorité céréaliers : le maïs est dominant et entre en rotation soit avec du blé, soit avec du blé et des betteraves à sucre. Les SAU sont variables et tournent autour de 100 ha pour les agriculteurs à titre principal, contre 50 ha pour les pluriactifs. On compte très peu d'élevage bovin lait (sauf vers Geisswasser) et pas d'élevage de volailles. 5 éleveurs porcins cultivent entre 80 et 250 ha de maïs et de blé. Les seuls producteurs de légumes de la Hardt sont en bio et doivent mettre en place une rotation longue et alternant céréales et légumes sur ces sols superficiels et caillouteux. Conclusions : Les systèmes majoritaires de grande culture, à rotation courte, sont éloignés du mode de gestion AB.
Sensibilité des agriculteurs au mode de production bio et, plus généralement, aux systèmes de production performants d'un point de vue environnemental	- On dénombre 1 opération Agrimieux animée par la CA 68 : "Hardt Eau Vive" depuis 1994. - Les agriculteurs sont intégrés à la démarche des GERPLAN, outils intercommunaux de gestion durable de l'espace rural. Dans cette zone, les GERPLAN sont tous en cours, validés, voire déjà signés.
Existence d'un moteur d'innovation sur le territoire	- On compte seulement 8 fermes bio dans cette zone. 2 fermes du réseau bio de démonstration OPABA sont localisées dans cette zone (2 systèmes de production en légumes-céréales depuis très longtemps en AB). 3 fermes bio sont dans des communes concernées par des AAC dégradées. - Les futurs agriculteurs et les agriculteurs en activité peuvent bénéficier de l'enseignement dispensé dans les EPLEFPA d'Obernai et de Rouffach (cf partie III A. Région Alsace).
Possibilité pour les agriculteurs de bénéficier d'un encadrement technique spécialisé	En plus de l'encadrement technique à l'AB déployé sur l'ensemble de la Région, cette zone bénéficie spécifiquement de 0,8 ETP à la CA 68 (spécialisé élevage) et 0,1 ETP à la CA 68 (économie).
Implication des agriculteurs dans des structures susceptibles d'impulser des dynamiques collectives	cf partie III A. Région Alsace

Potentiel local de consommation de produits AB

Critères	Réponses des acteurs enquêtés
Importance du bassin de consommation proche	La zone compte environ 110 000 habitants, mais on compte la proximité de Bâle. Le bassin de consommation est donc très important.
Accessibilité au bassin de consommation	Cette zone comprend des axes principaux du réseau routier de circulation. Le bassin de consommation est bien desservi.
Existence d'une démarche collective pour créer une demande locale de produits AB	- 2 lycées, 2 collèges, 1 établissement "autres" se fournissent chez Solibio pour l'introduction de produits bio dans les repas des cantines. - On dénombre 1 opération de " pomme à la récré" en bio.

3 Etat et possibilités de structuration des filières bio

Critères	Réponses des acteurs enquêtés
Existence de structures ou de projets « filières courtes » bio (AMAP, points de vente directe, marchés…) sur le territoire	3 producteurs pratiquent la vente directe, dont : 1 producteurs valorise une partie de leur production par paniers, 2 producteurs vendent une partie de leur production à la ferme ; 3 marchés (Habsheim, Neuf Brisach, Saint-Louis) comptent des producteurs bio.
Existence de grossistes bio.	Les producteurs peuvent travailler avec les principaux grossistes régionaux (cf III A. Région Alsace). Les producteurs du nord de la Hardt non loin de Colmar sont situés dans l'axe préférentiel de ravitaillement de la Scot la Cigogne. On note qu'un producteur de ce territoire travaille avec Rinklin.
Existence de magasins spécialisés bios sur le territoire ou en sa proximité.	Il y a 4 magasins spécialisés AB sur cette zone (inclut les magasins de producteurs ; n'inclut pas les magasins diététiques, ni les boulangeries, ni les GMS ayant des rayons bio).
Présence d'entreprises de collecte et/ou transformation spécialisées AB ou ayant des ateliers AB, artisanales ou industrielles, s'approvisionnant ou souhaitant s'approvisionner auprès des producteurs locaux, sur le territoire ou en sa proximité.	Grandes cultures : on note la proximité des Moulins Herzog à Illhauesern, ainsi que la proximité de Taïfun en Allemagne pour la commercialisation de soja bio. Légumes : cf III A. Région Alsace. Viande : cf III A. Région Alsace. Lait : Aucune collecte de lait bio en filière longue n'est recensée sur le territoire. Œufs : les œufs bio peuvent être vendus à l'entreprise Coquy.

Contexte politique local

Critères	Réponses des acteurs enquêtés
Position des collectivités territoriales et des animateurs territoriaux par rapport au développement de l'AB	On ne recense pas de projets de soutien au développement de l'AB, mais on note la présence de GERPLAN, avec les animateurs desquels il serait possible de travailler.
Position des collectivités vis à vis de la stratégie de distribution de l'eau potable	- Ce territoire est concerné par des captages en eau potable dégradés. - La procédure pour réduire la pollution diffuse sur les captages dégradés de ce territoire n'a pas encore été déterminée.
Position des acteurs de l'eau publics ou privés (syndicats de production – distribution AEP)	On note l'intérêt de la zone pilote de la Hardt Sud, avec une animatrice "missions eaux" employée par le syndicat des eaux de la Ville de Mulhouse, afin de renforcer le dialogue ente les acteurs de l'eau, afin de mettre en place des mesures préventives de protection des ressources en eau.
Existence d'une sensibilité de la population locale par rapport aux problèmes de qualité de l'eau	On compte 13 communes engagées avec l'aide de la FREDON à réduire leur utilisation de pesticides à plus de 70%, ce qui va de pair avec une communication sur ce sujet et donc une sensibilisation des habitants.
Existence d'entreprises dépendantes de la fourniture d'une eau de qualité	Il existe 1 brasserie dans cette zone.
Disponibilité foncière et politique des structures gérant le foncier	cf partie III A. Région Alsace
Position des organisations professionnelles agricoles locales vis à vis du développement de l'AB et de la protection de la ressource en eau	Les captages dégradés n'étant pas « Grenelle prioritaires », la procédure pour réduire la pollution diffuse sur ces captages n'a pas encore été déterminée, ainsi que le rôle pris par les OPA. On note que la CA 68 et l'OPABA collaborent déjà avec la « mission eau » du secteur.

Pression réglementaire sur le territoire

Critères	Réponses des acteurs enquêtés
Position de l'ARS et de la DDT vis-à-vis du captage concerné	On dénombre 6 captages dégradés SDAGE prioritaires : Habsheim, Hirtzfelden, Hombourg, Kembs, Ottmarsheim, Saint Louis. De nombreuses communes situées dans l'AAC du captage de Jebsheim (Ried) sont situées dans le nord de ce territoire de la Hardt.
Application d'une réglementation de portée nationale	Certaines réglementations nationales s'appliquent sur l'ensemble de la Région Alsace (Cf partie III A. Région Alsace). On note que ce territoire comprend des zones Natura 2000.
Existence de mesures d'application territoriale, susceptibles de devenir obligatoires	Sur ces captages dégradés prioritaires, les AAC pourront être régies par les dispositions relatives aux ZSCE. Ce dispositif permet aux préfets d'y définir un programme d'action susceptible de devenir d'application obligatoire, si la mise en œuvre des mesures qui le constituent n'est pas conforme aux objectifs initiaux.
CONCLUSION SUR L'INCIDENCE DE LA PRESSION REGLEMENTAIRE	La Hardt comprend de nombreuses zones à enjeux eau. C'est une opportunité pour travailler au développement de l'AB avec le partenariat de la CA 68 sur ces AAC, tout en ménageant les éventuels clivages dus à la peur de voir l'AB devenir obligatoire sur ces AAC.

CONCLUSION SUR LE POTENTIEL DE PRODUCTION AB	Le peu d'agriculteurs bio dans cette zone induit un manque d'exemples sur lesquels les producteurs conventionnels peuvent s'appuyer pour initier une réflexion vers l'AB. Les systèmes céréaliers sont éloignés des systèmes AB et nécessitent l'organisation d'évènements de sensibilisation. Malgré le faible nombre de producteurs bio, on remarque leur présence sur des zones à enjeux eau, utile pour la sensibilisation à mener sur ces zones.
CONCLUSION SUR LE CONTEXTE POLITIQUE LOCAL VIS A VIS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Il serait intéressant de travailler avec des collectivités via la Mission Eau, le SAGE III Nappe Rhin ou les GERPLAN, afin de leur préciser leurs marges de manœuvre pour favoriser le développement de l'AB sur leurs territoires.

CONCLUSION SUR LE POTENTIEL DE CONSOMMATION AB	Le potentiel de consommation AB est très important dans cette zone.
CONCLUSION SUR LA STRUCTURATION DES FILIERES ET L'ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION	Circuits courts : le potentiel pour la vente de légumes est loin d'être saturé ! Filières longues : des circuits de commercialisation bio existent pour les différentes productions bio, même si la filière céréales bio n'est pas encore assez structurée pour supporter et accompagner de nombreuses conversions.

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

PROPOSITION DE SENTIERS CYCLABLES DE DECOUVERTE DES FERMES DE VENTE DIRECTE

Fraisiland

Ferme Claude Brun

Ferme Marie et Patrick Thuet

GAEC Adrien Walter et fille

Marché paysan (site)

Un jardin pour le Rhin | Ein Garten für den Rhein

0 2500 5000 m

Proposition de circuit cyclable de découverte des fermes

Fermes de vente directe ou marché de producteurs locaux

Réalisation: CLIMAX, 2014
Sources: CLIMAX et ILN, 2013/2014, CG68
Fonds de plans: Google Physical

Conditions d'utilisation Signaler une erreur cartographique

ORIENTATION N°2 : AMELIORER LES LIENS ENTRE L'AGRICULTURE, LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

OBJECTIF 2A. SOUTENIR LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ET VALORISER LES PRODUCTIONS LOCALES, NOTAMMENT PAR LES CIRCUITS COURTS

2A2_F / *AMELIORER LA PERMEABILITE DE L'ESPACE AGRICOLE AVEC LA MISE EN PLACE DE MILIEUX HERBACES PERENNES VIA LES MAE* (1/2)

CONTEXTE & ENJEUX

Le diagnostic a pointé la faible capacité des zones de cultures à permettre l'expression et les déplacements de la flore et de la faune des champs, les labours ne permettant pas la présence d'un couvert permanent et la grande surface des parcelles réduisent les connexions possibles entre les milieux naturels. Le territoire est en revanche quadrillé d'un réseau, notamment de chemins agricoles et de canaux sur lesquels il est possible de s'appuyer pour développer un maillage de milieux herbacés pérenne.

OBJECTIFS, résultats attendus

Améliorer l'attractivité du territoire en faisant de l'agriculture une activité durable plus intégrée et plus intégrée aux enjeux environnementaux du territoire.

Agir en faveur de la biodiversité, des ressources et du cadre de vie

TERRITOIRES CONCERNES

Potentiellement, l'ensemble des communes du territoire est concerné.
Les zonages proposés sont ceux identifiés comme étant prioritaires au regard des enjeux issus du diagnostic.

DESCRIPTIF

Les enjeux de l'agriculture sont multiples. Si sa vocation est effectivement de fournir aliments et matières premières en quantités suffisantes, elle se doit d'être associée à de nouveaux objectifs en termes de gestion des ressources naturelles, de maintien de la biodiversité et du cadre de vie et de structuration du monde rural. Plus que jamais l'aménagement du paysage est à considérer comme un outil de coordination des politiques agricoles.

L'enjeu est important et nécessite la mobilisation du plus grand nombre afin de restituer des espaces de vies propices au développement de la faune sauvage (insectes, pollinisateurs, oiseaux, mammifères…) et à l'amélioration de la qualité paysagère des espaces périurbains. La mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées dans les espaces à enjeux multiples (agriculture, demande sociale, intérêt écologique) peut être soutenue par le soutien et la contractualisation de mesures agri-environnementales climatiques (MAEc, ex-MAEt). La validation d'un GERPLAN permet la mise en place de zonages et de contrats spécifiques, en dehors des sites d'intérêt communautaires (Natura 2000), portées par le Département du Haut-Rhin en concertation avec les communautés de communes concernées par un GERPLAN.

Cette action est complémentaire des autres actions en faveur de l'agriculture, du cadre de vie et de la biodiversité.

PRINCIPES

Les mesures agro-environnementales sont des contrats de 5 ans engagés par les agriculteurs pour adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Les zonages sont établis de façon concertée avec les acteurs locaux lors de l'élaboration du GERPLAN afin de définir les secteurs d'intérêt collectif sur lesquels ces efforts doivent porter. Ainsi, les périmètres de protection rapprochée des captages d'eau potable, les zones herbagères situées le long des cours d'eau ou en pourtour des villages, les zones d'intérêt paysager, faunistique ou floristique, etc., sont autant de zones d'intérêt collectif qui peuvent bénéficier de ce type de mesures.

La cartographie des zonages proposée (> carte suivante) est basée sur une analyse des principaux secteurs à enjeux dans les zones de grande culture, au regard des considérations écologiques (corridors à créer ou à restaurer, abords du Muhlbach), sociales (abords des zones bâties ou à construire au contact des zones cultivées), ou économiques (zones de captages d'alimentation en eau potable AEP). Ces **zonages sont localisés en dehors des sites Natura 2000** du territoire, puisque dans ces espaces, des contrats MAE peuvent être signés dans le cadre du DOCOB (en cours de réalisation).

L'animation des MAEc est réalisée par le Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin, qui pourra également préconiser des conseils de gestion concrets pour pouvoir remplir les termes des différents contrats proposés.

ZONAGES MAEC

Ils sont établis dans le cadre du GERPLAN, en concertation avec les différents acteurs. Une réunion de travail a eu lieu à cet effet le 20.11.2014 et a abouti à la carte proposée page suivante.

La carte des zonages pourra être rediscutée et revue en 2015 au regard des contrats proposés par le CG68, en vue d'un PAE prévu en 2016. On pourra également s'appuyer utilement sur le réseau des propriétés foncières appartenant aux collectivités (> voir carte p.117).

Les agriculteurs situés dans les périmètres proposés ne sont pas tenus de contractualiser. Par contre, ils ne peuvent bénéficier de la rémunération relative à l'objectif s'ils ne sont pas dans le périmètre dédié à cet objectif.

Les autres milieux naturels identifiés comme remarquables sur le territoire (friches sèches, carrières sèches, gravières…) ne sont pas des milieux agricoles au sens de la PAC et ne sont pas concernés par cette mesure.

CONTRATS & CAHIERS DES CHARGES

Les cahiers des charges sont en cours de définition par le Département du Haut-Rhin à partir des éléments fournis par la nouvelle PAC 2014-2020 (> voir tableau page suivante). Les détails ne sont pas connus à la date de rédaction de cette fiche action. Il est proposé de profiter de l'année 2015 pour prendre connaissance de ces nouveaux dispositifs, de retravailler le zonage des zones éligibles aux MAEc sur le territoire GERPLAN pour pouvoir engager les premiers contrats dès 2016.

Les contrats susceptibles d'être proposés sur le territoire du GERPLAN sont essentiellement de 2 types :

- Maintien du couvert herbacé dans les prairies, avec mesures de gestion ou obligation de résultats (cf. liste de 4 plantes à retrouver dans la parcelle)
- Création de couvert herbacé (conversion de labours – ou de prairies temporaires de plus de 2 ans - en prairies permanentes), sans contrainte de gestion ou de régulation d'intrants.

MISE EN ŒUVRE

- **Revoir et préciser les zonages MAEc** sur la base de la cartographie proposée et des contrats définis dans le Haut-Rhin au cours de l'année 2015. Se rapprocher de la DDT68 pour pouvoir disposer de la cartographie des prairies naturelles et les parcelles de GEL présentes sur le territoire et les intégrer aux zonages éligibles MAEc.
- **Sensibiliser les agriculteurs pour souscrire à des contrats MAEc, en organisant des réunions d'information** destinées à l'ensemble des agriculteurs concernés par les zonages, en lien avec la Chambre d'agriculture (interlocuteur privilégié des agriculteurs pour cette mesure), le Département, le groupe de travail « veille foncière » (> voir action2C1a_F et 2C1b_F) et l'animateur GERPLAN. Ces réunions pourront être proposées à l'échelle intercommunale.
- **Dans le cas de parcelles appartenant à la collectivité**, proposer des contrats aux différents exploitants lors de la discussion des baux.
- **Pérenniser cette action dans le temps repose sur la qualité de l'animation et la mobilisation des agriculteurs** et la valorisation des contrats signés (communication) auprès de la profession, des élus et des citoyens.
- **Développer des filières pour valoriser le foin et la paille issus des prés de fauche**, par exemple en créant des partenariats avec les centres équestres du territoire (nécessitent du foin) ou des partenariats plaine/montagne avec des éleveurs des Hautes-Vosges.

Le territoire du GERPLAN n'est pas concerné par le MAEc polyculture/élevage. Il ne peut pas bénéficier de financements de la Région Alsace (MAEc montagne).

MAÎTRISE D'OUVRAGE
Agriculteurs

COÛT PREVISIONNEL

> voir cahiers des charges MAE à venir
Gestion des surfaces en herbe, création et entretien d'un couvert herbacé de 76 €/ha à 473 €/ha.

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin

Agence de l'Eau Rhin Meuse (dans les zones de captages AEP ou aux abords des cours d'eau : mesures liées à l'eau)

Union européenne

PARTENAIRES TECHNIQUES

Agriculteurs

Chambre d'Agriculture

Département du Haut-Rhin

RETOURS D'EXPERIENCES
Tous les GERPLAN en cours

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

1A3_F
1A4_F
1A1_F et 1A1_D
1B3_F
3A1_F
2B3_F
2C1a_F et 2C1b_F
2A2b_F et 2B2_F

PRIORITÉ

2

Exemple de mesures d'engagements unitaires pouvant être mises en œuvre sur le territoire du GERPLAN :

MESURE	OBJECTIF	PRINCIPE	MONTANT PLAFOND	ENEUX	REMARQUES / SUGGESTIONS GERPLAN
Famille COUVER					
COUVER05	*Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique*	Semer des ZRE (= bande de 5 à 20 m de large) en rupture de parcelles pour limiter le développement de bio-agresseurs (distance entre deux ZRE < 300 m et taille des parcelles < 15 ha).	**419,18 €/ha/an**	**Biodiversité-corridor**	Intéressant dans les zones de grandes parcelles labourées.
COUVER06	*Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)*	Semer des bandes enherbées de 10m de large (objectif : qualité de l'eau, biodiversité, érosion, paysage, …).	**450 €/ha/an**	**Proximité de rivière Biodiversité-corridor**	Intéressant en position de bordure du Muhlbach (5m+5m) et en lisière de la Hardt. Sur la base d'une liste de divers couverts possibles en fonction du contrat défini localement.
COUVER07	*Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique (outarde ou autres oiseaux de plaine)*	Semer un couvert favorable à la biodiversité (avifaune, auxiliaires, pollinisateurs, …). Possibilité d'un coefficient d'étalement	**600 €/ha/an**	**Biodiversité-corridor**	A mettre en place dans les zones de présence de l'Œdicnème criard (> voir aussi fiche 1C2_F) > Voir contrat harmonisé avec le DOCOB Hardt agricole. Absence de traitement phytosanitaire, périodes de fauche à définir en fonction des exigences de l'espèce.
COUVER08	*Amélioration d'un couvert déclaré au titre du gel*	Corréler la localisation des parcelles en gel et les enjeux environnementaux et amélioration du couvert.	**160 €/ha/an**	**Biodiversité-corridor**	A favoriser en lisière de la Hardt et aux abords des infrastructures de transport
Famille HERBE					
HERBE_03	*Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables*	Objectif d'augmentation de la biodiversité floristique (enjeu biodiversité uniquement).	**148,20 €/ha/an**	**Biodiversité-corridor**	Peut être intéressant pour la gestion extensive des carrières sèches et landes xérothermophiles
HERBE_04	*Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle sur milieu remarquable)*	Limitation du chargement moyen annuel à 1,2 UGB/ha et si besoin limitation du chargement instantané sur une période donnée.	**56,58 €/ha/an**	**Biodiversité-corridor**	Peut être intéressant pour la gestion extensive des carrières sèches et landes xérothermophiles
HERBE_06	*Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables*	Interdiction d'intervention mécanique sur une période donnée afin de maintenir la biodiversité.	**204,00 €/ha/an**	**Biodiversité-corridor**	Peut être intéressant pour la gestion extensive des carrières sèches et landes xérothermophiles + certains prés de fauche. A mettre en place également aux abords du Mulhbach et des gravières
HERBE_07	*Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle*	Raisonner les pratiques d'exploitation pour permettre l'expression d'une flore diversifiée. Obligation d'avoir au moins 4 plantes indicatrices sur une diagonale de la parcelle.	**47,15 €/ha/an**	**Biodiversité-corridor Proximité de rivière**	A mettre en place sur les prairies permanentes existantes
Famille IRRIG					
IRRIG_04 & 05	*Développement des cultures de légumineuses dans les systèmes irrigués*	Réduire les prélèvements en eau en substituant les cultures irriguées par des légumineuses annuelles moins consommatrices en eau	**214,97 €/ha/an**	**Biodiversité-corridor**	/
Famille LINEA					
LINEA_01	*Entretien de haies localisées de manière pertinente*	Mise en œuvre du plan de gestion d'entretien des haies	**0,91 €/ml/an**	**Biodiversité-corridor**	A mettre en place sur un maximum de haies. (> voir aussi fiche action 1A3_F)
LINEA_08	*Entretien de bande refuge. Les bandes refuges permettent la protection de l'avifaune prairiale (nidification, grossissement des jeunes, mue, alimentation, repos, …), notamment les espèces relevant d'un Plan National d'Action*	Respect du linéaire (longueur et largeur), Respect de la période de non intervention, Interdiction du déprimage précoce	**0,55 €/ml/an**	**Biodiversité-corridor Proximité de rivière**	A mettre en place dans les zones de présence de l'Œdicnème criard (voir aussi fiche 1C2_F) et dans au niveau des corridors définis par le SRCE.
Famille MILIEU					
MILIEU_03	*Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers*	Taille d'entretien favorable à la biodiversité et retard d'utilisation de la parcelle (fauche et pâturage).	**450,00 €/ha/an**	**Biodiversité-corridor**	> voir zonages « espaces périurbains » sur la carte suivante.
Famille PHYTO					
PHYTO_01	*Bilan de la stratégie de protection des cultures*	Objectif d'accompagnement technique des agriculteurs s'engageant dans des EU de limitation du recours aux produits phytosanitaires	**153,00 €/ha/an**		Pas de secteur visé en particulier
PHYTO_02	*Absence de traitement herbicide*		**236,82 €/ha/an**	**Captage AEP Proximité de rivière Biodiversité-corridor**	Mesure intéressante sur le territoire, mais davantage aux abords du Muhlbach, des captages AEP et aux abords des milieux naturels remarquables : carrières sèches, lisières forestières, zones de présence de l'Œdicnème criard…
PHYTO_03	*Absence de traitement phytosanitaire de synthèse*		**399,98 €/ha/an**	**Captage AEP Proximité de rivière Biodiversité-corridor**	Mesure intéressante sur le territoire, mais davantage aux abords du Muhlbach, des captages AEP et aux abords des milieux naturels remarquables : carrières sèches, lisières forestières, zones de présence de l'Œdicnème criard (> voir fiche 1C2_F)…

La carte page suivante propose une enveloppe de parcelles éligibles aux contrats MAEc. L'ensemble des zones proposées est ici déclinée en fonction des enjeux pré-identifiés dans le cadre du diagnostic environnemental et paysager du GERPLAN. Il ne prédéfini en rien les différents contrats à appliquer, qui seront à définir avec les agriculteurs volontaire, sur la base de leurs besoins. Ces distinctions permettent simplement d'orienter les contrats à mettre en place pour répondre aux enjeux de biodiversité et de cadre de vie.

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

PROPOSITION DE ZONAGES POUR MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

Les nouveaux contrats MAEc sont en cours de discussion et de rédaction suite à la modification de la PAC pour 2015-2020.

Les propositions de zonage ci-contre ont été discutée lors d'une réunion de travail en novembre 2014, mais ils seront donc à revoir et à adapter aux nouveaux dispositifs en place (MAEc) et à harmoniser avec les contrats issus du DOCOB Hadt agricole.

Ils reflètent cependant les principaux enjeux agri-environnementaux identifiés sur le territoire.

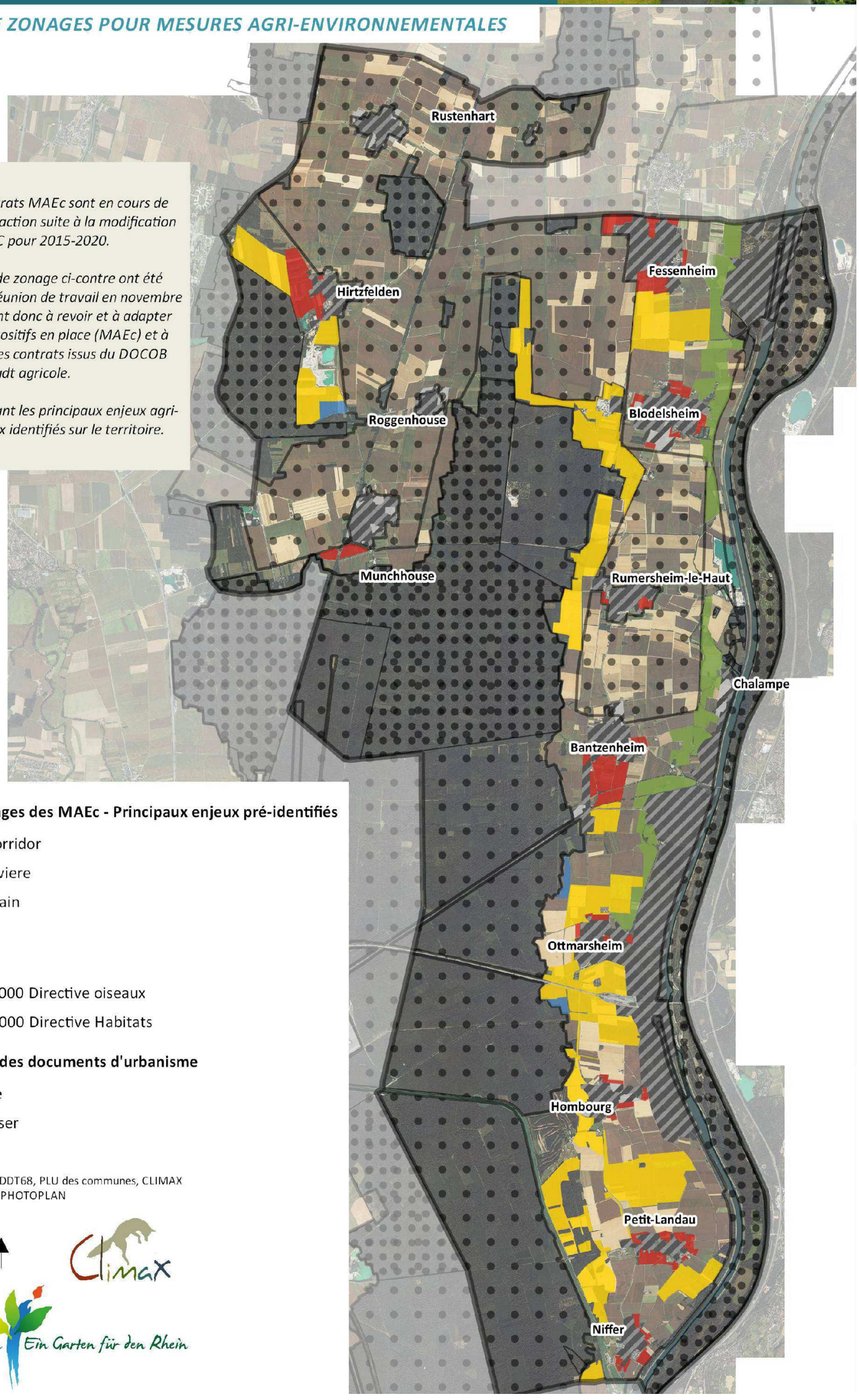

Propositions de zonages des MAEc - Principaux enjeux pré-identifiés

- Biodiversite, corridor
- Proximite de riviere
- Espace periurbain
- Captage AEP

Sites Natura 2000

- ZPS / Natura 2000 Directive oiseaux
- ZSC / Natura 2000 Directive Habitats

Destination des sols des documents d'urbanisme

- Zone urbanisée
- Zones à urbaniser

Réalisation: CLIMAX, 2014
Sources: DREAL Alsace, CG68, DDT68, PLU des communes, CLIMAX
Fonds de plans: IGN © ORTHOPHOTOPLAN

0 1000 2000 m

Un jardin pour le Rhin Ein Garten für den Rhein

OBJECTIF 2A. SOUTENIR LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ET VALORISER LES PRODUCTIONS LOCALES, NOTAMMENT PAR LES CIRCUITS COURTS

2A3_F / *CREER UN RESEAU DE BANDES ENHERBEES, DES FRICHES HERBACEES ET DES JACHERES FLEURIES* (1/2)

ORIENTATION N°2 : AMELIORER LES LIENS ENTRE L'AGRICULTURE, LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

CONTEXTE & ENJEUX

L'espace agricole du territoire du GERPLAN est relativement uniforme et constitué majoritairement de cultures. Les couverts prairiaux ont fortement diminué dans cet espace contraint par la pression foncière, entre urbanisme et agriculture. La biodiversité a régressé en conséquence. Or, cet espace est parcouru par un important réseau de chemins qui constitue un support potentiel de restauration d'un réseau de milieux herbacés permettant d'enrayer cette tendance tout en limitant les effets sur le foncier. En effet, les chemins sont peu bordés de bandes herbeuses et côtoient le plus souvent les cultures, sans zone de transition.

OBJECTIFS, résultats attendus

> Diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires

> Soutenir une gestion optimale des ressources naturelles (eau, sols) en favorisant la biodiversité.

Améliorer la qualité du cadre de vie et la diversité des paysages
Valoriser l'image du territoire et une agriculture respectueuse de l'environnement

Exemple : Mettre en place 1.000 mètres linéaires de « bandes herbeuses » / an.

TERRITOIRES CONCERNES

Tout le territoire GERPLAN
> voir propositions carte suivante

DESCRIPTIF

L'importance écologique des bandes enherbées ou fleuries dans un espace agricole uniforme a été démontrée par de nombreuses études. Elles permettraient une augmentation des habitats favorables à la biodiversité et une amélioration du réseau écologique prairial dans les cultures.
Ces milieux fleuris et colorés enrichissent non seulement les cultures, mais améliorent le cadre de vie en diversifiant les ambiances paysagères.
Les bandes fleuries remplissent plusieurs fonctions écologiques : habitats, zones d'alimentation, aires de repos, caches (notamment en hiver, dans les labours), axes de connexion, amélioration des paysages, protection des cultures, etc. Les principales espèces visées sont notamment les insectes (papillons, criquets et sauterelles…), surtout les pollinisateurs, mais l'ensemble de la faune des champs est concernée : Oiseaux, Lièvres, Renard, Blaireau, petits mammifères, etc.

MISE EN ŒUVRE

Sensibilisation des agriculteurs et des propriétaires fonciers

Différentes solutions complémentaires peuvent être proposées pour favoriser la création de milieux herbacés au sein de l'espace agricole. Cette action est complémentaire de celle visant la préservation des milieux prairiaux ouverts et de la mise en place de MAEc (> voir fiche action 1A3).

> **Pour les communes** : l'action peut être mise en place sur les **parcelles publiques**, propriétés des communes (> voir carte p.117). Cela permettrait d'engager la démarche et de communiquer autour de l'action pour étendre les superficies.

> **Pour les agriculteurs:** Sensibiliser les agriculteurs à la mise en place de bandes enherbées, de friches herbacées et/ou de jachères fleuries, en organisant des réunions d'information destinées à l'ensemble des agriculteurs concernés, en lien avec la Chambre d'agriculture (interlocuteur privilégié des agriculteurs pour cette mesure), le Département, le groupe de travail « veille foncière » (> voir action 2C1a_F et 2C1b_F) et l'animateur GERPLAN. Ces réunions pourront être proposées à l'échelle intercommunale. Pérenniser cette action dans le temps repose sur la qualité de l'animation et la mobilisation des agriculteurs ainsi que sur la communication auprès de la profession, des élus et des citoyens

> **Pour les autres propriétaires** (entreprises, CCI, particuliers…) : Sensibiliser à la mise en place de bandes enherbées, de friches herbacées et de gestion différenciées dans les espaces verts, en organisant des réunions d'information coordonnées par l'animateur GERPLAN. Ces réunions pourront être proposées à l'échelle intercommunale. Accompagner les acteurs intéressés dans la mise en œuvre de leur plan de gestion différenciée (> voir action 3B3_F).

Il n'est pas forcément nécessaire de réaliser un diagnostic préalable ou une planification de l'action. Elle est réalisée en fonction de l'animation et des opportunités identifiées pour optimiser sa mise en œuvre.

Principes de conception et de gestion

L'objectif n'est pas de rechercher un fleurissement spectaculaire, mais s'inscrit dans une démarche d'actions en faveur de la biodiversité. Les critères de sélection des sites doivent donc permettre une implantation réussie en tenant compte de la biodiversité déjà présente, afin d'apporter une réelle plus-value en faveur de la faune et de la flore. Par exemple, il ne s'agit pas de mettre en place une jachère fleurie sur une parcelle de friche herbacée existante, bien plus favorable à la biodiversité locale.

Plusieurs solutions sont envisageables, avec des intérêts écologiques, paysagers et économiques variés (> voir page suivante).

Le **principe général** est de profiter des bordures de chemins, de pistes cyclables, de canaux et cours d'eau pour mettre en place un réseau de milieux herbacés pérenne pour améliorer la perméabilité écologique de l'espace agricole et augmenter la biodiversité. La largeur minimale des bandes enherbées est de 3 mètres pour escompter un effet minimal sur la biodiversité. On considère qu'à partir de **6 m de large**, le nombre de pollinisateurs augmente significativement. Elles peuvent être idéalement localisées aux abords des routes, du talus rhénan, **des chemins agricoles et ruraux, de l'ancienne voie romaine**, des haies, des lisières, **des pistes cyclables** et des canaux.

On laissera idéalement se développer la **flore spontanée** (adventices, banque de graines du sol). Pratiquer, si besoin, des semis de type « prés fleuris » en prenant garde à la composition du mélange et à l'origine des graines.

Aux abords du Muhlbach, la largeur des bandes enherbées sera au minimum de 10m.

Localisation optimale de l'aménagement : Site ensoleillé et protégé des vents dominants, lieu préservé du piétinement, sol pauvre en matière organique, même s'il est possible d'appauvrir un sol trop riche.
Gestion : fauche extensive : 1 à 2 fauches annuelles (mai + août) avec export des produits de fauche, en laissant une partie (30%) de l'espace concerné non fauché d'une année à l'autre.
On essaiera également de pérenniser ces bandes herbeuses dans l'espace et dans le temps, en évitant la rotation, pour conserver un couvert végétal permanent favorable à la biodiversité. Il est évident que ces espaces, dédiés à la biodiversité (petite faune, pollinisateurs, etc.), doivent être exempts de traitements phytosanitaires et d'engrais, voire d'irrigation. On évitera également d'y stocker du matériel agricole.

Communication et aspects transfrontaliers

Certains aspects de l'action peuvent être réalisés de manière conjointe entre des communes françaises et allemandes pour optimiser la mise en œuvre :

> Achats groupés des semis de graines « prairies fleuries » (mélanges de graines de graminées et de plantes à fleurs indigènes messicoles et issues de pépinières locales)

> Ventes ou distribution groupées auprès des propriétaires et agriculteurs ayant contractualisé la mise en place de la mesure (prix optimal).

> Réalisation d'une plaquette commune sur la conception et la gestion des bandes herbeuses, friches herbacées et prés semés à l'attention des gestionnaires (conseils, schémas, calendriers, choix…).

> Sensibilisation auprès du public : rôle des bandes enherbées, ouvrir la possibilité de cueillir les plantes à fleurs, faire participer les écoles pour les semis et l'observation des plantes et de la faune des bandes enherbées dans le cadre de projets scolaires, etc.

> Bilans annuels et échanges transfrontaliers sur les opérations réalisées (éventuelles visites sur sites), les contraintes rencontrées et les outils à solliciter, les opportunités à trouver et les améliorations à apporter pour faciliter la généralisation de l'action.

Mettre en place un programme commun (transfrontalier) de sensibilisation pour aménager des bandes fleuries aux abords du réseau cyclable (2 rives, 3 ponts) et des ponts (Chalampé, Fessenheim) pour marquer la coopération sur cette action et créer des corridors fleuris continus de part et d'autre du Rhin (favorables aux abeilles, papillons).

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes
Communes
Associations d'agriculteurs
Fédération de Chasse
CCI, entreprises

COÛT PREVISIONNEL

Achat des semis, travail du sol, conception, semis et entretien : *A définir*

Temps d'animation : 5 jours/an
Communication, sensibilisation

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin :

12 €/ are pour l'implantation de prairies fleuries (respect du cahier des charges du Département)

Région Alsace : aide de 40 % à 80 % du coût du projet de création ou de restauration de corridors écologiques
Fédérations de chasse

PARTENAIRES TECHNIQUES

Agriculteurs
Associations foncières
Chambre d'Agriculture
Fédération Départementale des Chasseurs
Département du Haut-Rhin

Apiculteurs, INRA, FREDON, Nova Flore, Noé Conservation, Syngenta, Nungesser…

RETOURS D'EXPERIENCES

GERPLAN pays de Brisach
GERPLAN CC Cernay et Environs

Programme INTERREG « Trame Nature Transfrontalière » dans le secteur des Trois Frontières (TRUZ / CET)
Programme FiBL à Bâle-Campagne
http://www.lutteintegree.com

Noé conservation…

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

2A1_F
2A2_F
1A1_F
1A2_F
1A3_F
1A4_F
1B3_F
3A1_F
1B1_F
3B3_F
3B4_F
2C1a_F et 2C1b_F
2C2_F

PRIORITE

2

OBJECTIF 2A. VALORISER LES PRODUCTIONS LOCALE ET LES CIRCUITS COURTS

2A3_F / *CREER UN RESEAU DE BANDES ENHERBEES, DES FRICHES HERBACEES ET DES JACHERES FLEURIES* (2/2)

ORIENTATION N°2 : AMELIORER LES LIENS ENTRE L'AGRICULTURE, LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

Différentes possibilités d'aménagement

Trois possibilités sont proposées ici, mais il en existe de multiples variantes.

Classiquement, on peut envisager de mettre en place :

> Des bandes enherbées (semées ou non, sur sols riches)
> Des prairies fleuries ou des jachères fleuries (semées)
> Des friches herbacées (spontanées, sur sols pauvres)

	Bandes enherbées classiques	Prairies fleuries / Jachères fleuries	Friches herbacées spontanées
Intérêt écologique	Souvent semées (critères PAC) avec un couvert de graminées homogènes dominant. Intérêt écologique limité. Dépend du mode de gestion	Intérêt modéré pour la biodiversité, dépend de la nature du mélange (ratio graminées/plantes à fleurs, espèces messicoles locales ou horticoles, espèces mellifères…).	Intérêt fort pour la biodiversité Intérêt fort pour le paysage
Avantages	Couvert permanent nécessitant peu d'entretien. Répond aux critères PAC.	Amélioration de l'aspect paysager des zones de cultures. Impact social sur les citoyens.	Espaces diversifiés et adaptés au contexte local. Nécessite peu d'entretien (coût réduit). Vivace.
Inconvénients	Peu de plue-value pour la biodiversité (semis des contrats PAC peu favorables à la biodiversité) et le paysage.	Coût (achat des semis, préparation du sol,…) et entretien + convention jachère fleurie le cas échéant. La durée d'une jachère florale est limitée à quelques années. Note : Les jachères fleuries du département ne sont pas toujours adaptées à la faune locale (ex : cosmos).	Sensibiliser les citoyens Présence possible (mais faible) d'espèces susceptibles de gêner les cultures (ex : chardons).
Conseils	*A aménager dans les secteurs où il existe des contraintes vis-à-vis des travaux agricoles (accès aux parcelles, chemin étroit…)*	*Choisir des mélanges d'espèces messicoles locales avec des plantes mellifères (voir Noé Conservation)* *Prioriser l'action sur les terrains publics (action prés fleuris)*	***> Cette solution est préconisée**, les friches herbacées étant davantages adaptées au contexte local (flore, faune, réseau de pelouses sèches de la Hardt…). Mesures à financer par la collectivité (contrat spécifique)*

Semis

La meilleure période de semis se situe indiscutablement en automne en vue d'obtenir une prairie fleurie l'année suivante. Le semis idéal se situe entre le 1er et le 30 septembre avec la possibilité de semer tardivement entre le 1er et le 30 octobre mais sans certitude d'une implantation optimale. Avec un semis d'automne, les graines sont mieux implantées et subissent les températures fraîches de l'hiver parfois indispensables à leur développement. En terre nue, il est possible de réaliser un semis printanier entre le 15 et le 30 mars en vue de voir apparaître la prairie fleurie la même année, mais les espèces vivaces auront beaucoup de mal à s'implanter et n'apparaitront peut être que l'année suivante.

La densité de semis varie en fonction des mélanges et de la période du semis.

Entretien

Respecter les « **bonnes pratiques** » : ne pas traiter les chemins, ni les bordures de champs

Il est recommandé de favoriser les sols pauvres, davantage favorables à la biodiversité. Il est donc inutile, voire néfaste, d'ajouter un amendement sur le sol une fois les graines semées. L'arrosage ne semble pas nécesaire non plus si la période de semis est respectée.

Fauche

La stratégie écologique pour entretenir ces bandes herbeuses consiste à les faucher, c'est-à-dire à couper l'herbe à la base (hauteur de fauche de 10 cm environ) sans la broyer. L'objectif de la fauche est de favoriser **le re-semis naturel des annuelles, de maintenir la densité de vivaces** et d'obtenir un aspect paysager proche de l'idéal esthétique des citoyens. Dans tous les cas, préférer la fauche à la tonte.

Procéder préférentiellement à une seule fauche tardive (après fin juillet).

Ne pas faucher toute la bande en une seule fois et maintienir, d'une année à l'autre, une partie de la bande sans fauche pour conserver une zone refuge pour la faune.

Laisser faner l'herbe coupée, et s'assécher quelques jours sur place avant de la retirer, pour laisser le temps aux insectes de quitter le foin et de passer sur l'herbe vivante et aux graines se déposer sur le sol pour un re-semis naturel.

Pour éviter l'envahissement par des espèces nitrophiles telles que l'ortie ou le chardon et éviter l'enrichissement du sol (=favoriser des prairies maigres), **on exportera les produits de coupe** (c'est-à-dire le foin) afin que leur décomposition sur place ne restitue pas au sol l'azote et le phosphore stockés dans le végétal. Les produits de coupe peuvent ensuite être valorisés sous forme de **compost ou de paillage**.

Pour les grandes surfaces (parcelles), préfèrer une **fauche centrifuge** (du centre de la parcelle vers l'extérieur) permettant à la faune de s'échapper sur les côtés et de ne pas se retrouver emprisonnée au centre de la prairie. Cette pratique limite également les risques de mortalité pour l'Oedicnème criard (> voir action 1C2_F).

Modérer la vitesse des engins pour laisser le temps aux insectes de se déplacer vers d'autres zones refuges.

Le respect des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) permet de bénéficier du versement des aides soumises à la conditionnalité de la PAC. Les normes intègrent une obligation de « maintien des particularités topographiques » dont les jachères semées et des bordures de champs. Ces deux types de particularités topographiques peuvent être adaptées à l'implantation de plantes messicoles ou à la conservation d'une diversité existante (friches herbacées).

Exemple de schéma de gestion

1ère Zone
Une fauche précoce le 15 mai
Une fauche tardive le 15 octobre

2ème Zone
Une fauche tardive le 15 septembre

3ème Zone
Absence de fauche

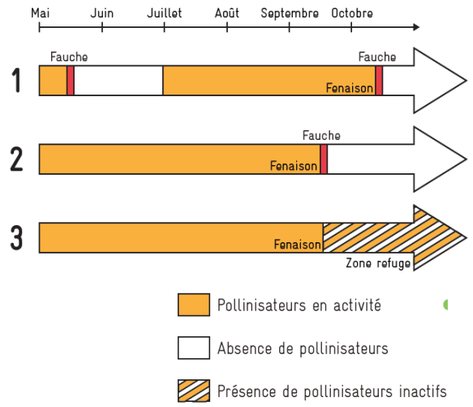

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

CREER UN RESEAU DE BANDES ENHERBEES, DES FRICHES HERBACEES ET DES JACHERES FLEURIES

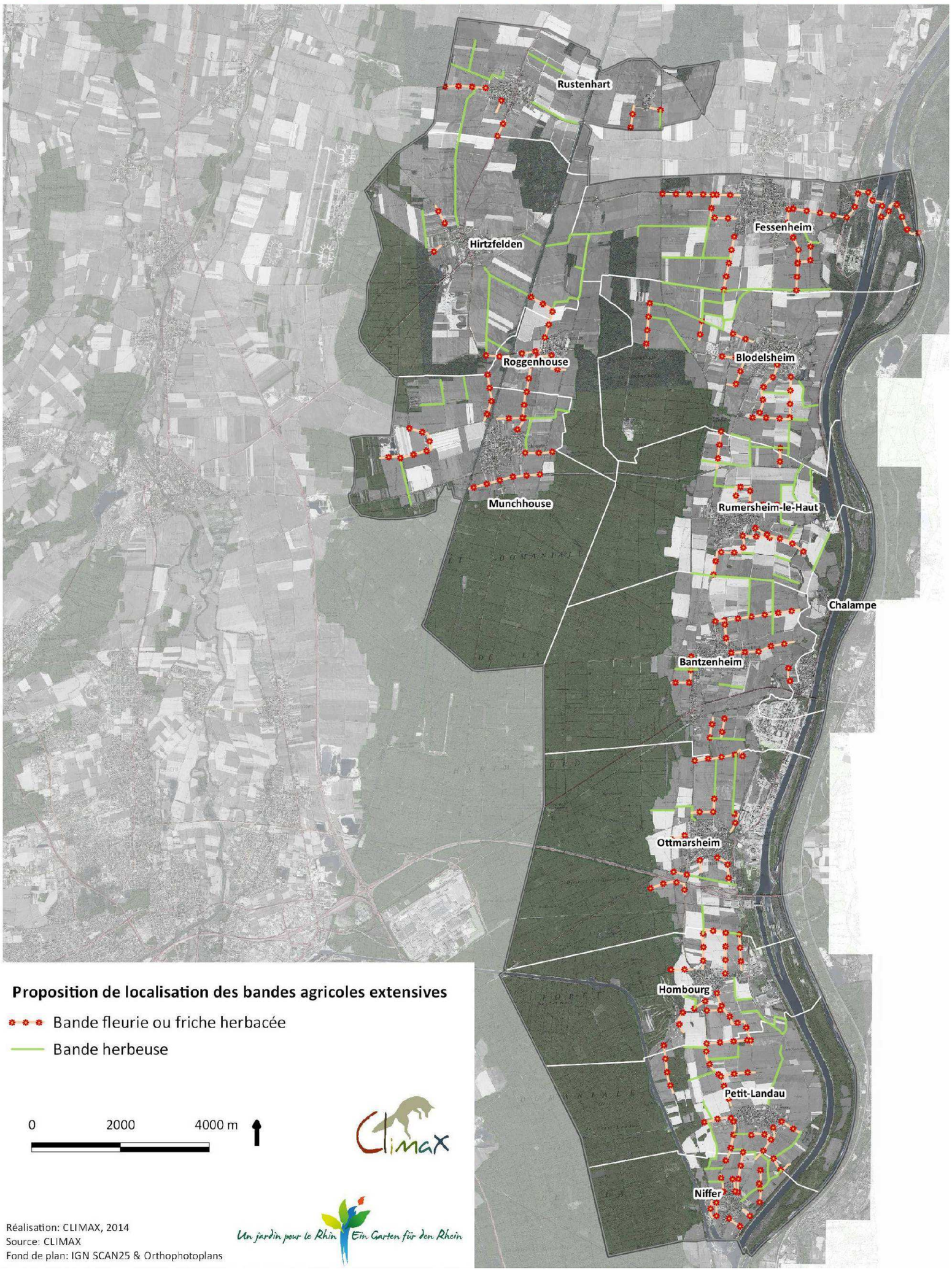

Réalisation: CLIMAX, 2014
Source: CLIMAX
Fond de plan: IGN SCAN25 & Orthophotoplans

ORIENTATION N°2 : AMELIORER LES LIENS ENTRE L'AGRICULTURE, LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

OBJECTIF 2B. RENFORCER LES LIENS ENTRE LES AGRICULTEURS, LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

2B1_F / *FAVORISER UN CLIMAT DE BONNE ENTENTE DANS LES ESPACES PERIURBAINS* (1/2)

CONTEXTE & ENJEUX

Le diagnostic agricole a mis en évidence la prégnance d'enjeux socio-territoriaux, résultant de la présence sur le même territoire d'usagers agricoles et non agricoles, notamment sur les franges urbaines (ex : chemins ruraux). Par ailleurs, la concertation a mis en évidence de nombreux points de mésentente entre différents groupes d'acteurs.
Il s'agit donc d'apaiser la situation et de trouver des points de dialogue et d'explicitation des besoins et contraintes de chacun, pour améliorer la cadre de vie et les relations sociales à l'échelle du territoire.

OBJECTIFS, résultats attendus

Réalisation d'une charte de bon voisinage transfrontalière et bilingue
Mise en œuvre des actions de la Charte
Mise en place et suivi des réunions annuelles
Diffusion de la charte auprès d'un public large

Indication dans les PLU de mesures intégrant le risques d'exposition aux pesticides

TERRITOIRES CONCERNES

Tout le territoire du GERPLAN

DESCRIPTIF

L'activité agricole dans une région densément peuplée, où les habitations débordent fréquemment sur la ceinture verte des villages, est une source potentielle de conflits de voisinage. La communication sur le métier d'agriculteur et l'agriculture (> voir actions 4A1_F et 4A2_F) contribuera à apaiser la cohabitation entre les exploitants et les habitants. Deux démarches complémentaires sont suggérées : la rédaction d'une charte de bon voisinage et l'organisation d'une réunion régulière entre les différentes parties en présence. Cette action peut être réalisée sur le territoire transfrontalier du GERPLAN, avec l'ensemble des acteurs concernés. Cela permettra également de créer un lieu de partage des bonnes pratiques mises en œuvre de chaque côté du Rhin et de diffuser les « exemples qui marchent ».

D'autres malentendus entre différents groupes d'acteurs ont été mis en évidence lors de la concertation. Ces malentendus, qui peuvent avoir plusieurs origines comme la méconnaissance des besoins et contraintes de chacun, conduisent à des situations conflictuelles. La mise en place d'espaces de dialogues et de rencontres, organisées au besoin par un médiateur externe, permettraient d'apaiser certaines situations et d'aller vers une meilleure cohabitation des différents usages et aménagement des espaces ruraux et périurbains.

Il est important ici d'associer autant les exploitants, les citoyens, les élus, les chasseurs, les forestiers, les randonneurs et usagers de véhicules motorisés afin de pouvoir discuter ouvertement de l'ensemble des problématiques liées à l'usage des espaces ruraux et périurbains en lien avec l'agriculture.

MISE EN OEUVRE

Mettre en place une Charte de bonne entente pour améliorer les relations entre les citoyens et les exploitants agricoles

L'élaboration d'une telle charte, à **l'initiative conjointe des communautés de communes et des syndicats agricoles**, est l'occasion de réfléchir aux règles susceptibles d'améliorer la cohabitation entre agriculteurs et non agriculteurs.

Elle englobe de nombreuses thématiques, dont certaines qui sont évoquées plus bas dans la fiche et qui paraissent particulièrement importantes.

Les **thèmes à aborder** et les dispositifs à mettre en œuvre sont :

- Les distances à respecter par rapport aux habitations et zones de vergers pour les cultures, avec par exemple la mise en place de Zones Non Traitées (ZNT) de 200 mètres minimum en zone agricole
- La mise en place d'une signalétique particulière sur les chemins ruraux les plus fréquentés et les pistes cyclables, notamment lors des périodes de travaux agricoles les plus sensibles (épandages, traitements)
- Les techniques et les méthodes d'épandage de produits phytosanitaires à proximité des habitations : fractionnement des épandages, période sans vent, interdiction de l'hélicoptère…
- Les plages horaires d'utilisation des machines et les procédures d'information pour les périodes de dépassement de ces horaires : récoltes anticipées pour cause de mauvais temps annoncé, collecte du maïs …
- La cueillette des fruits dans les vergers ou dans les champs (noyers) par des personnes non conscientes de la propriété d'autrui
- La circulation des multiples usagers de l'espace (cyclistes, automobilistes, quads, cavaliers …) sur les chemins agricoles
- L'entretien des chemins agricoles et l'aménagement des voieries en compatibilité avec les contraintes liés aux engins agricoles (largeur des voiries, ralentisseurs, terre-pleins centraux, giratoires, accotements élargis au niveau des entrées et sorties de parcelles…).
- La prévention anticipée de la population, notamment pat la diffusion d'un calendrier des pratiques agricoles (périodes d'épandage et de traitement, d'irrigation, de labours, de récolte, d'ensilage….) avec des conseils aux usagers lors de périodes particulièrement sensibles comme celle des traitements agricoles (informations en mairie et dans les bulletins communaux, précautions à prendre, contraintes à intégrer, règles sur le partage de l'espace, mise en place d'une signalétique dans les champs quand le produit est épandu et à laisser 48h après la pulvérisation de type « ATTENTION – Zone de traitements fréquents - Ne pas stationner », etc.
- La mise en place de « manche à air » visibles de tous, agriculteurs comme riverains
- La pose de poubelles ponctuellement, le long des pistes cyclables notamment, pour éviter la dispersion des déchets dans les champs OU la disposition de quelques panneaux rappelant la nécessité de rapporter ses déchets avec soi et de ne pas les laisser sur place
- La diffusion des témoignages d'agriculteurs et de non-agriculteurs, notamment dans les bulletins communaux
- Et tout autre thème soulevé par les parties concernées.

La mise en œuvre de la charte doit s'inscrire dans la durée et nécessite un engagement des opérateurs pour répondre aux attentes qui y sont formulées :

- Mettre en place un **comité de suivi** de l'application de la Charte
- Mettre à jour l'application de la Charte afin d'optimiser la démarche par l'**amélioration continue**, sous la responsabilité du comité de suivi

L'élaboration de cette charte doit être médiatisée afin que chacun puisse se sentir concerné. Son adoption devra être mise en scène sous la forme d'une signature officielle par les représentants de la profession agricole et du public (maires).

Le cas échéant, on étudiera la nécessité ou non d'étendre cette action à la pratique de la chasse et aux usages en forêt.

Les actions issues de la Charte permettront de **communiquer, d'organiser des rencontres et des échanges**.

Afin de toucher le plus grand nombre, il est conseillé de ne pas restreindre la diffusion de la charte sur les sites internet et dans les bulletins communaux / intercommunaux, mais de les rendre également disponibles en version papier à la mairie.

Une « trame type » pourra être mise à disposition des communes pour permettre une adaptation au contexte local (points de conflits particuliers, contacts des exploitants…).

La charte peut également être diffusée lors de **manifestations particulières** (fêtes agricoles, marchés, accueil des nouveaux arrivants dans les communes…). Elle peut également être mise à disposition dans les points de vente à la ferme.

Dans l'optique de diffuser l'information au **public transfrontalier**, cette action peut être réalisée **à l'échelle du territoire du GERPLAN transfrontalier et transcrite dans les deux langues** français / allemand.

MAITRISE D'OUVRAGE

Communautés de Communes

COUT PREVISIONNEL

Temps d'animation, relais pour la communication :

Animateur GERPLAN, 4 jours / an (concertation avec les autres territoires, les propriétaires et agriculteurs)

FINANCEMENTS POSSIBLES

Communication : aide du Département de 50 %
FEADER (mesure 311) : 25 à 40% pour les dépenses d'investissement pour les aménagements intérieurs de locaux de vente directe, gros-œuvre, équipements, frais de communication sir les produits vendus répondent au cahier des charges.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Département du Haut-Rhin
Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Mission Eau
DDT
MISEN (Missions Interservices de l'Eau et de la Nature)
APRONA

Communautés de Communes, Communes

RETOURS D'EXPERIENCES

Communauté de Communes du Pays de Thann

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

4A1_F
4A2_F
2C1a_F et 2C1b_F
2C2_F
2A2a_F et 2A2b_F

PRIORITE

1

OBJECTIF 2B. RENFORCER LES LIENS ENTRE LES AGRICULTEURS, LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

2B1_F / *FAVORISER UN CLIMAT DE BONNE ENTENTE DANS LES ESPACES PERIURBAINS* (2/2)

ELEMENTS DE CONTENU DE LA CHARTE – *A MINIMA*

Organisation de rencontres annuelles

Le dialogue peut être organisé dans chacune des communes sous la forme d'une **réunion annuelle** minimum, présidée par le maire (ou au besoin, un médiateur externe) et à laquelle seront invités les élus, les citoyens de la commune, les chasseurs et forestiers, et les exploitants intervenant sur le territoire communal (agriculteurs ayant leur siège dans la commune et agriculteurs exploitant des superficies significatives). L'élu joue le rôle de modérateur : il s'agit de canaliser les agressivités éventuelles vers la recherche de solutions constructives et de faire entendre à chaque partie les contraintes qui déterminent le comportement de l'autre. Le maire pourrait être secondé par l'animateur GERPLAN ou un médiateur professionnel. La régularité de cette rencontre permet aux uns et autres de réserver les demandes et les récriminations pour ce rendez-vous annuel.

La rencontre annuelle peut se présenter sous différentes formes : réunion en mairie ou salle communale (plus « neutre »), rencontre sur une exploitation agricole ou dans une zone urbaine au contact direct des cultures, organisation d'une soirée débat avec projection d'un film sur l'agriculture suivi d'une discussion équilibrée sur les besoins et attentes de chacun, organisation d'un dîner à la ferme ou d'une randonnée de ferme en ferme…
Ces réunions annuelles peuvent utilement être complétées (le même jour ou un autre jour dans l'année) de réunions publiques d'information à destination des citoyens et usagers, pour informer les usagers de leurs droits et de leurs devoirs, et permettre d'aborder des problèmes locaux (usage et entretien des chemins ruraux, périodes des travaux agricoles, vols et détériorations, aménagements urbains, foncier, etc.).

Communication sur le métier d'agriculteur

Lors de la concertation, les agriculteurs ont fait part d'un grand manque de reconnaissance de leur métier de la part du public et de leurs contraintes de travail. Un réel mal-être a été exprimé, notamment en lien avec les nombreuses incivilités constatées dans leurs propriétés privées (vols, déchets) et sur les chemins ruraux (quads, motos…). Il s'agit donc de davantage communiquer sur le métier d'agriculteur afin de faire partager les contraintes et nécessités du travail des exploitants, pour faire respecter leur travail. Outre les espaces de dialogue annuels évoqués ci-dessous, il serait intéressant de favoriser les points de rencontre du public avec les exploitants, via des visistes de ferme, des repas à la ferme, des soirées thématiques, etc. mais également d'entreteinir une information continue et actualisée, par exemple via les bulletins communaux, en réalisant (ou en faisant pourquoi pas réaliser par les enfants en partenariats avec les écoles ou les services de périscolaire) des portraits d'agriculteurs (sous forme d'interview illustrée, d'exposition ou de prospectus…) ou de dialogue entre plusieurs acteurs (élu, citoyen, chasseur), mettant en avant les contraintes de chaque métier et les points de rencontre à trouver pour que chacun y trouve son compte...

Partage des chemins ruraux

Le partage des chemins ruraux a été souvent évoqué lors de la concertation, car ils concentrent de nombreux usages (motos, quads, cyclistes, piétons, engins agricoles). L'expérience montre que la résolution de ces conflits sur le long terme passe avant tout par la mise en place d'une concertation entre les parties concernées. Au contraire, les interdictions prises sans tentative préalable de conciliation sont perçues comme arbitraires et sont finalement incomprises et peu respectées. En outre, elles n'ont aucun effet sur la minorité de conducteurs qui ne respecte rien. Toutefois, il peut être intéressant d'inciter les propriétaires à signaler explicitement leur opposition à la circulation motorisée sur les chemins leur appartenant , par des panneaux ou des dispositifs non dangereux (barrières bien signalées, pas de câbles, de chaînes, de barbelés...).
Des journées citoyennes (« Journée des chemins ») peuvent être organisées par les municipalités, pour entretenir les chemins ruraux et leurs abords. Associant habitants, usagers, élus et exploitants agricoles, ces journées peuvent être l'occasion de passer une journée sur le terrain et de partager les points de vue de chacun dans la convivialité.

Rapprochement des producteurs et consommateurs

Il s'agit essentiuellement de mieux faire connaitre les réseaux de vente directe et de développer les circuits courts (> voir action 2A1_F)

Lutte contre le vol des récoltes

Le vol de récolte est de nature à décourager les agriculteurs (maraîchers notamment) et les propriétaires d'arbres fruitiers et de créer des malentendus entrentant les conflits.

La période sensible se situe en juin (cerises) et en automne (noix).

Trois démarches conjointes peuvent être conduites pour sécuriser la production :

- Rechercher la coopération de la gendarmerie, des brigades vertes et des élus en les sensibilisant aux enjeux de la démarche
- Signaler au passant, par un panneau, placé à la saison opportune, que "les arbres de cette parcelle sont entretenus et leurs fruits récoltés par leur propriétaire"
- Mettre en place des endroits dédiés à la cueillette libre des fruits et/ou des légumes, pour « canaliser » les cueilleurs et limiter les vols dans les parcelles exploitées.

  Cela peut passer par :
  - la démarche citoyenne des « **incroyables comestibles** », qui peut être développée à l'initiative des conseils municipaux, conseils des jeunes, associations locales ou particuliers, dans l'espace urbain et périurbain (en lien avec les sites les plus fréquentés (pose de bacs avec pousses de fruits et légumes, disposés idéalement sur des parcelles communales, dans des secteurs protégés des traitements agricoles)
  - Le développement de l'**autocueillette**, qui peut être envisagée de deux manières :
    - ➲ les candidats à la cueillette achètent pour un prix forfaitaire la récolte sur pied d'un ou plusieurs arbres dans des vergers communaux (ou privés, tolérant les cueillette) ; ce "parrainage" peut aussi être envisagé lorsque la cueillette est réalisée par le propriétaire.
    - ➲ les candidats à la cueillette s'adressent à un point de vente unique dans la commune, où il leur sera désigné les arbres à récolter, délivré une carte de cueilleurs et indiqué les prix. Les arbres destinés à l'autocueillette sont marqués d'une pastille en bois de couleur de manière à pouvoir être repérés sans la présence du propriétaire. Le cueilleur est invité à peser lui-même sa récolte (une balance au point de vente), à signaler le poids et le produit emporté et à régler.

    Ce type d'action doit s'accompagner d'une communication (panneaux, plaquettes) sur les sites où la ceuillette est possible et sur ceux où elle est proscite, en expliquant que les cultures sont des lieux de production privée qu'il convient de respecter.

Diffusion de l'information des et sensibilisation des citoyens

La concertation a mis en évidence le fait que les agriculteurs se sentent incompris de leurs concitoyens. Ils souhaitent améliorer leur image, faire connaître les contraintes qui pèsent sur leurs activités et les efforts qu'ils consentent pour réduire l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Cette information consiste à identifier les exploitants qui interviennent sur chacune des communes, à décrire leurs principales productions et la destination de celles-ci et à exposer les contraintes techniques et économiques auxquelles ces agriculteurs sont confrontés. Cette communication pourrait prendre les formes suivantes :

- des présentations répétées dans le bulletin communal et/ou intercommunal
- des reportages réguliers dans les pages locales de la presse régionale
- l'organisation, à l'échelle intercommunbale, d'une journée de l'agriculture locale structurée autour de diverses manifestations comme des portes ouvertes à la ferme, des visites d'école dans les exploitations, des expositions à thème (le maïs, l'élevage laitier, le maraîchage ...), des sorties guidées dans les champs, des conférences sur l'évolution de l'agriculture alsacienne et européenne, etc. (voir plus haut)

Cette **communication doit être entretenue et régulière** pour être entendue.

Cette action est à prendre en charge au niveau communal avec la communauté des communes comme chef d'orchestre. La Chambre d'Agriculture et les syndicats agricoles peuvent contribuer à fournir l'information de base.

Exemples de principes d'aménagement des voiries à destination des élus et aménageurs, permettant la cohabitation entre les citoyens et les exploitants agricoles. (Source : « Aménagement urbains et circulations agricoles », Communauté d'Agglomération Marne & Gondoire).

ALTERNATIVES AUX AMENAGEMENTS GENANTS

A EVITER

- Un "petit giratoire" dont les bordures sont, surélevées et aménagées avec des bornes ou des obstacles, qui ne permettent pas aux engins agricoles de passer à cheval sur l'aménagement.

A PRIVILEGIER

- Les giratoires qui laissent une largeur de chaussée utilisable de 4 m.
- Les giratoires qui lorsqu'ils ne peuvent assurer une chaussée utilisable de 4m possèdent un îlot central franchissable.

Giratoires

Ces aménagements ne posent généralement pas problème lorsqu'ils sont implantés en dehors des agglomérations ou sur des axes importants, les caractéristiques de ces "grands giratoires" étant déterminées pour permettre le passage des poids lourds. Par contre, les "petits giratoires" peuvent être problématiques.

Accotements et glissières de sécurité

Lorsque le trafic est important, les accotements (partie latérale de la route comprise entre la chaussée et le fossé ou la limite de plateforme) permettent aux agriculteurs de se ranger légèrement sur le côté afin de faciliter le passage des véhicules légers. Par ailleurs, la mise en place d'aménagements spécifiques en sortie de parcelle (tel que des accotements élargis) sécurise les entrées et les sorties sur les parcelles des agriculteurs ainsi que les circulations des autres usagers et permet de limiter le salissement des routes en période humide (lors des ensilages de maïs notamment).

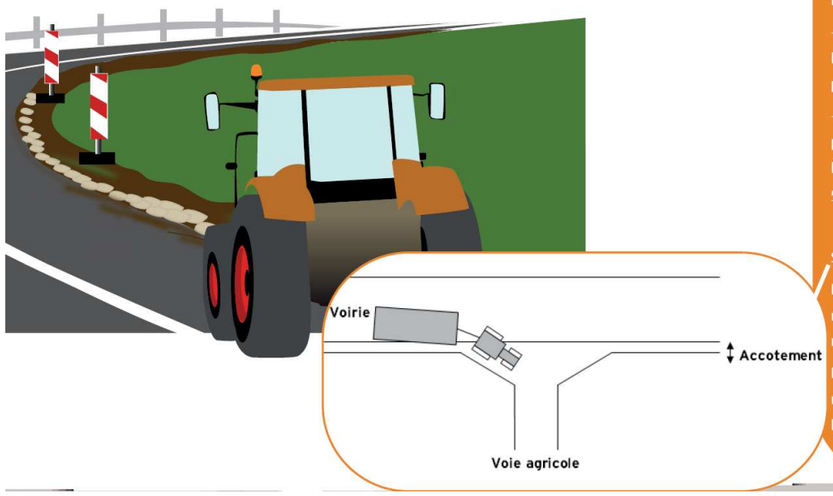

A EVITER

- Les voiries sans accotements ou les voiries aux accotements instables (la partie latérale de la route comprise entre la chaussée et le fossé ou la limite de plateforme) qui ne permettent pas aux exploitants de se ranger sur le bas côté afin de laisser passer les automobilistes.
- Les accotements dont les bordures sont anguleuses et hautes (+ de 6 cm).
- Les glissières implantées sur de long linéaire sans aucune interruption qui ne laissent donc pas la possibilité aux agriculteurs de se ranger le temps de laisser passer les autres usagers.

A PRIVILEGIER

- Les accotements stables et larges de 0.75 à 1 m qui permettent aux agriculteurs de se ranger ponctuellement pour laisser passer les automobilistes.

Caractéristiques des accotements :

Largeur : 0.75 à 1 m

Matériaux : revêtement, concassé ou matériaux de grattage

- Les accotements élargis à proximité des entrées et sorties aux parcelles qui permettent :

- Aux exploitants de moins ralentir le trafic automobile en entrant dans leurs parcelles, de s'insérer plus facilement dans la circulation en sortie de parcelle

- De limiter l'empâtement des engins sur l'autre voie lors des manoeuvres engagées pour entrer sur les parcelles.

- De nettoyer leurs roues en sortie de parcelles et de limiter l'apport de boues sur les routes (pour une longueur minimum de 50m)

Schéma de principe :

Les matériaux utilisés pour ces aménagements peuvent être les suivants : revêtement, concassé ou matériaux de grattage.

Il sera important pour chaque aménagement, et avant son implantation, d'évaluer le risque de dépôt sauvage.

ALTERNATIVES AUX AMENAGEMENTS GENANTS

Terres-pleins et aménagements centraux

L'existence des terres pleins et des aménagements centraux n'est pas un obstacle aux circulations agricoles dans la mesure où quelques règles simples sont respectées.

Dans le cas contraire, les agriculteurs doivent :

- trouver un autre itinéraire si la largeur des voies est insuffisante du fait de ces terres-pleins
- enjamber l'aménagement lorsque c'est possible, au risque de :
  - perturber la circulation venant d'en face
  - endommager le mobilier urbain
  - endommager les aménagements centraux

A EVITER

- L'implantation d'éléments centraux qui ramène la largeur de la chaussée à moins de 3.50m.
- Les terres-pleins centraux dont la hauteur excède 4cm et dont la bordure est anguleuse ce qui présente le risque d'endommager les pneumatiques agricoles (très sensibles aux déformations et aux pincements, car peu gonflés pour limiter le tassement du sol des parcelles exploitées).
- Les aménagements et terres-pleins centraux équipés de signalétique et d'éléments verticaux qui ramènent la largeur utile de la voie à moins de 4.5m.
- Les terres-pleins situés au droit des parcelles agricoles

A PRIVILEGIER

- Les aménagements centraux qui assurent une largeur de voie supérieure ou égale à 3.5m et une largeur utile d'au moins 4.5m.
- Le marquage au sol ou les îlots en résine gravillonné ou en pavés lorsque la nature de la voie ne permet pas d'assurer des largeurs de voie supérieure ou égale à 3.5m (ou LU de 4.5m).
- L'implantation, le cas échéant, d'aménagements centraux dont la hauteur ne dépasse pas 6 cm et dont les bordures ne sont pas anguleuses pour que l'exploitant puisse si nécessaire empiéter dessus.
- La mise en place de signalétique autorelevable (à ressort) sur les itinéraires qui ne sont utilisés par les agriculteurs que très ponctuellement (pour les moissons par exemple). De même, il est possible que soit implantés des panneaux amovibles. Il sera nécessaire de veiller à ce que lorsque le panneau est ôté, un autre élément de signalétique indique l'existence de terre-plein... (par un cône de Lubeck par exemple).

OBJECTIF 2B. RENFORCER LES LIENS ENTRE LES AGRICULTEURS, LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

2B2_F / *POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES*

ORIENTATION N°2 : AMELIORER LES LIENS ENTRE L'AGRICULTURE, LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

CONTEXTE & ENJEUX

La protection des captages d'alimentation en eau potable répond à un des enjeux majeurs du SAGE Ill-Nappe-Rhin : la protection de la ressource en eau et notamment de la nappe phréatique. Les risques sont essentiellement liés à la pollution diffuse des intrants dans l'aquifère. Cet enjeu est également ressorti de l'enquête comme une préoccupation importante des citoyens du territoire. A ce titre, le GERPLAN peut être un outil relais, pour la prévention et la protection contre les pollutions diffuses.

OBJECTIFS, résultats attendus

Réduire, voire supprimer les intrants dans les périmètres de protection rapprochés des captages et leurs abords.

Etendre cette action aux périmètres de protection éloignés, tant dans l'espace agricole que dans les zones de loisirs (golfs).

Sensibiliser le public, les collectivités et les entreprises à la protection de la ressource en eau.

TERRITOIRES CONCERNES

Tout le territoire GERPLAN

> voir carte page suivante.

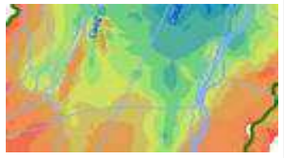

DESCRIPTIF

Le territoire du GERPLAN compte plusieurs points de prélèvement utilisés pour l'alimentation en eau potable. La protection des zones de captages en eau potable (AEP) est mise en œuvre par la définition des périmètres de protection (dispositions du Code de la santé publique et de la loi du 3 janvier 1992). Les périmètres de protection rapprochés sont pour la plupart situés en forêt (Hardt), mais certains sont localisés en partie en milieu agricole. Les périmètres de protection éloignés concernent davantage de zones de grandes cultures en bordure de la Hardt et pourraient faire l'objet de mesures spécifiques visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais.

La vulnérabilité des aquifères aux pollutions de surface justifie la réduction des épandages de produits phytosanitaires dans les périmètres de protection rapprochés des captages et l'existence d'une couverture végétale protectrice.

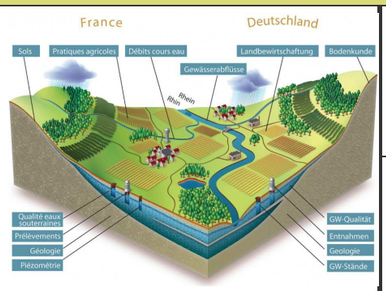

PRINCIPES

Plusieurs alternatives sont envisageables dans les périmètres de protections des captages d'eau potable. Citons, dans l'ordre d'efficience :

> **L'acquisition de parcelles par la commune et la mise en herbe ou en cultures biologiques**. L'**interdiction de tout épandage** est un minimum.

> La pratique du **désherbage mécanique** par binage mixte ou total.

> La mise en œuvre de **nouveaux contrats agro-environnementaux MAEc** « grandes cultures » pour lesquels les conditions à remplir reposent sur la diversité des cultures, l'obligation de rotation, la limitation des traitements phyto et de la fertilisation azotée. (contrats en cours de rédaction, voir fiche 2A2a_F).

Des mesures complémentaires concernant l'exercice des activités existantes peuvent être proposées, notamment dans les périmètres de protection rapprochée et éloignée, afin de protéger les captages d'eau, et par là même la nappe, contre les risques de pollutions. C'est notamment le cas pour le terrain de golf de Hombourg, où des mesures de sensibilisation et d'accompagnement peuvent être mises en œuvre pour une meilleure gestion des terrains vis-à-vis de l'environnement.

Aussi, on pourra étudier, lorsque ce la est possible, la création d'un **couvert forestier** (notamment dans les zones de protection rapprochées, voire dans les périmètres de protection éloignés), soit par des plantations de ligneux (arbres, arbustes), soit en favorisant les successions végétales naturelles (friche, lande, fruticée, forêt…), davantage préconisées. Le boisement constitue en effet la protection la plus efficace pour l'aquifère.

MISE EN OEUVRE

L'action consiste à proposer aux exploitants la mise en place d'une mesure agri-environnementale et climatiques (dont les cahiers des charges sont en cours de rédaction), la promotion de l'agriculture biologique et la promotion de la mise en place de cultures au couvert permanent (prés de fauche).

Sensibilisation et diagnostic

> Réaliser un **diagnostic partagé sur les pratiques agricoles mises en œuvre dans les zones de captages d'eau potable** (rapproché et éloigné). Pour ce faire, il s'agit d'abord de recenser les propriétaires, les exploitants et les pratiques agricoles menées dans les zones de captages AEP en zone agricole (CA68), et dans un second temps, d'identifier les pistes et faisabilités d'amélioration des ces pratiques, avec un objectif de protection accrue de la ressource en eau.

> Dans le même ordre d'idées, on pourra **inventorier les dispositifs de pompages** fonctionnant au diesel à proximité des canaux et prévoir des actions de remplacement par des **dispositifs électriques** (voire éventuellement avec bornes de recharges solaires) pour limiter les risques de pollutions de l'eau, et faire un diagnostic du réseau pour limiter les fuites.

> Dans le cas du golf de Hombourg, il s'agit de sensibiliser les gestionnaires aux bonnes pratiques pour limiter les impacts sur les sols et l'aquifère et favoriser la biodiversité en marge de la ZSC. On pourra par exemple profiter du réseau transfrontalier (Drei Thermen Golfresort) et du **label GEO (**Golf du Rhin) pour échanger les expériences et les pratiques à mettre en place. Selon les actions envisagées pour optimiser la gestion du site, un accompagnement peut être mis en place (communication, aides techniques ou financières).

> Dans le cas des communes, les entreprises et chez les particuliers, il s'agit de sensibiliser pour généraliser la **gestion différenciée des espaces verts**, avec comme objectif l'**abandon de l'usage de tout pesticide**.

Promotion et communication

> Inciter et accompagner les exploitants à souscrire des contrats de mesures agri-environnementales et climatiques dans le périmètre de protection rapprochée qui intègrent la préservation de la qualité des eaux souterraines comme une préoccupation majeure et qui traduisent la Directive européenne Cadre sur l'Eau. Elargir la protection des captages en eau potable dans les périmètres de protection éloignés par le développement des herbages et des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau, afin d'agir plus largement pour la limitation de la pollution de la nappe par les pesticides. Etendre ces principes (hors dispositif MAE) aux périmètres de protection éloignés.

> Dans certains cas, étudier la possibilité pour les communes d'user de leur **doit de préemption** (loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, article 59) afin d'acquérir plus facilement les terrains qui composent le périmètre de protection rapprochée.

> Accompagner et aider l'**électrification des pompages agricoles**, notamment dans les zones de captages et aux abords des canaux d'irrigation, pour remplacer les risques liés aux groupes électrogènes fonctionnant au diesel et potentiellement polluants (fuites, vidanges…).

> Engager une concertation sur la mise en place de mesures limitant les intrants et leur infiltration dans les cours d'eau et la nappe phréatique comme par exemple le développement de l'agriculture biologique ou la conversion des terres arables en herbages extensifs, en friches herbacées ou arbustives, voire en boisements. Proscrire les intrants et biocides.

> Sensibiliser les collectivités, les entreprises et les particuliers aux **bonnes pratiques** et les encourager en mettant à leur disposition des conseils et des moyens techniques (brûleurs thermiques, composteurs et compost, cuves de récupération des eaux pluviales,…).

> Action animée et portée par la Chambre d'Agriculture et l'animateur GERPLAN. On veillera à articuler les différents GERPLAN du secteur (M2A, Pays de Brisach, Pays de Sierentz…) pour une gestion concertée et durable de la protection des eaux souterraines conformément aux enjeux et aux objectifs du SAGE Ill-Nappe-Rhin.

> Les actions déjà mises en œuvre sur le territoire par les exploitants agricoles (réduction des intrants, amélioration des pratiques agricoles…) et les collectivités (opérations zéro phyto et « libellules ») nécessitent d'être poursuivies et étendues. Elles peuvent également être déployées auprès d'autres catégories d'acteurs (golfs, entreprises, CCI, particuliers).

> Communiquer sur la mise en œuvre de ces actions auprès des citoyens et apporter des conseils sur les bonnes pratiques à mettre en place dans leurs propriétés privées pour les accompagner dans cette démarche, en organisant par exemple des journées de formation et d'échanges ouvertes au public, en favorisant la mutualisation des outils d'entretien, en mettant en place des lieux d'échanges de trucs et astuces du jardinage, etc.

MAITRISE D'OUVRAGE

Agriculteurs et groupements d'agriculteurs

Communautés de communes et Communes

Associations, Entreprises

COUT PREVISIONNEL

Temps d'animation, relais pour la communication :

Animateur GERPLAN, 4 jours / an (concertation avec les autres territoires, les propriétaires et agriculteurs)

FINANCEMENTS POSSIBLES

Mesures Agro-environnementales et Climatiques :

A voir selon les nouveaux cahier des charges

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Etat (fond forestier national)

Mesures compensatoires aux défrichements

PARTENAIRES TECHNIQUES

Département du Haut-Rhin
Chambre d'Agriculture
Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Mission Eau
Service des Eaux de la Ville de Mulhouse
MISEN (Missions Interservices de l'Eau et de la Nature)
FREDON
APRONA
Communautés de Communes

RETOURS D'EXPERIENCES

Communauté de Communes de la Pays de Sierentz

Communauté de Communes des Collines / Communauté de Communes de l'île Napoléon (M2A)

Label GEO du Golf du Rhin à Chalampé et gestion écologique du golf d'Ammerschwihr

Article Sciences & Environnement : http://www.set-revue.fr/sites/default/files/archives/SET_DURPOIX_Eau_potable__Protection__Captage__Agriculture_Territoires.pdf

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

2A2a_F et 2A2b_F

2A2a_F

2C2_F

PRIORITE

2

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

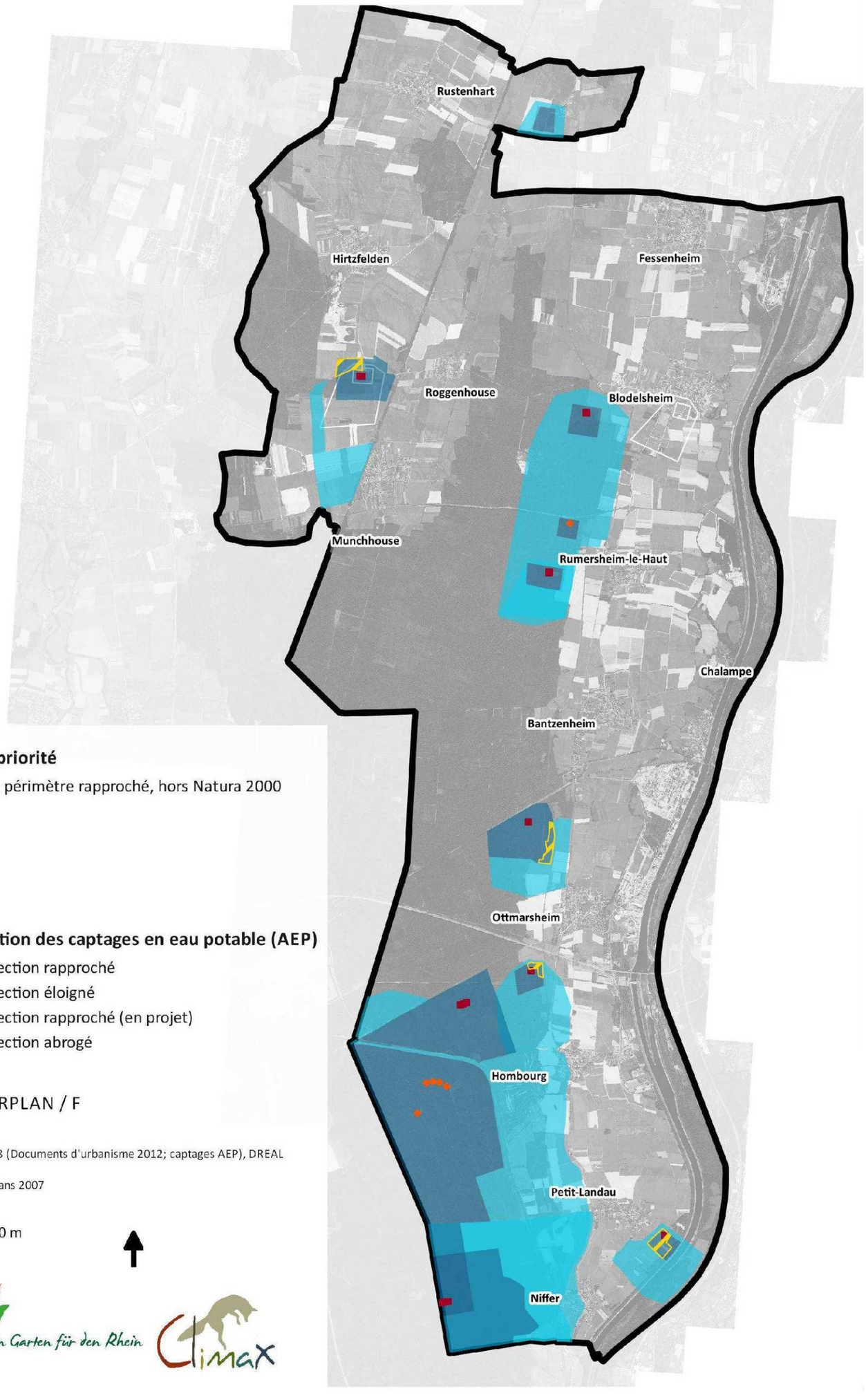

Secteurs à traiter en priorité

- Zones agricoles en périmètre rapproché, hors Natura 2000

Captages AEP

- Protégé
- Public
- Non protégé

Périmètres de protection des captages en eau potable (AEP)

- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné
- Périmètre de protection rapproché (en projet)
- Périmètre de protection abrogé

Territoire du GERPLAN / F

Réalisation: CLIMAX, 2014
Sources: BDCarthage, AERM, CG68 (Documents d'urbanisme 2012; captages AEP), DREAL Alsace, CLIMAX
Fonds de plans: IGN Orthophotoplans 2007

0 2500 5000 m

Un jardin pour le Rhin Ein Garten für den Rhein

Climax

ORIENTATION N°2 : AMELIORER LES LIENS ENTRE L'AGRICULTURE, LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

OBJECTIF 2B. RENFORCER LES LIENS ENTRE LES AGRICULTEURS, LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

2B3_F / *FAVORISER LES PRATIQUES AGRICOLES VERTUEUSES ET ACCOMPAGNER LEUR MISE EN OEUVRE*

CONTEXTE & ENJEUX

L'utilisation des produits phytosanitaires utilisés en agriculture, comporte des risques pour la santé de l'utilisateur. Ces produits peuvent en outre être une source de pollutions ponctuelles des eaux superficielles et souterraines.
Le grenelle de l'environnement prévoit que l'ensemble des prescripteurs et utilisateurs de pesticides soient titulaires du Certificat Individuel à l'horizon 2015. Depuis le début des années 2000, dans le cadre des actions AGRIMIEUX et PHYTO-MIEUX (sensibilisation/conseil) et de centres de formation, la Chambre d'Agriculture s'attache à informer, sensibiliser, former les exploitants agricoles aux bonnes pratiques de manipulation et d'utilisation des produits phytosanitaires. Ces actions nécessitent d'être encouragées et développées pour avoir une efficience sur le long terme.

OBJECTIFS, résultats attendus

Poursuite des actions en faveur d'une agriculture plus vertueuse
Accompagnement des projets

TERRITOIRES CONCERNES

Tout le territoire du GERPLAN

DESCRIPTIF

Il s'agit de poursuivre les actions mises en œuvre pour améliorer les pratiques agricoles, valoriser les pratiques vertueuses, notamment en ce qui concerne l'usage des produits phytosanitaires, en apportant un relai local sur le terrain.

L'action vise donc en premier lieu le monde agricole, mais elle se décline ensuite également pour les collectivités et les citoyens

Le rôle de l'animateur GERPLAN est ici de coordonner les actions de sensibilisation, de permettre l'émergence et l'accompagnement de projets collectifs ou individuels.

MISE EN OEUVRE

Inventaire et poursuite des actions vertueuses

- **Recenser les pratiques agricoles vertueuses** mises en œuvre sur le territoire (rencontres avec les exploitants, la Chambre d'Agriculture, le Département, la mission eau…).
- Encourager leur **poursuite des actions en cours** (électrification de l'irrigation, réduction des intrants, diversification des cultures, plantations de haies, valorisation de la biomasse maïsicole, etc.).
- **Mettre en place d'autres actions** issues du programme GERPLAN

Promotion et communication

- Poursuivre les actions de **sensibilisation et de communication** auprès des exploitants agricoles, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'Eau et le Mission Eau
- Informer les agriculteurs (de manière individuelle et collective) sur **les dispositifs et les outils existants**, de manière actualisée, pour améliorer sans cesse les pratiques les moins pénalisantes pour l'environnement et la santé (formations, outils, aides, etc.).

Animation, accompagnement

- Communiquer sur les **bonnes pratiques** (rotation des cultures, désherbage mécanique, mise en place de bandes enherbées, contrôle des pulvérisateurs de produits phytosanitaires, etc.) en proposant des rencontres entre les exploitants agricoles pour échanger sur les pratiques.
- Créer des **partenariats**
- Faire émerger des **projets collectifs** (ex : aires de lavage collectives, de remplissage des pulvérisateurs et de traitement des effluents phytosanitaires…).
- Poursuivre la collecte des « Produits Phytosanitaires Non Utilisables » (PPNU) et Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP)
- Diffuser des **conseils et actions d'animation et de démonstration** pour l'aménagement des aires de lavage et remplissage des pulvérisateurs (ex : visites de sites existants, diffusion de plaquettes, organisation de séances d'information…)
- **Pérenniser les formations** « CERTIPHYTO », « lutte contre les pollutions ponctuelles » et « lutte contre les pollutions diffuses »
- **Communiquer localement sur les actions mises en place et qui fonctionnent bien** (portraits d'agriculteurs, articles de presse, informations dans les bulletins communaux, etc.).

Réflexions et actions à engager pour aller plus loin…

- Continuer à **diminuer progressivement les doses d'intrants et les surfaces traitées**
- Promouvoir et soutenir les projets de **conversion en agriculture biologique**
- Etudier les possibilités de développement de **biométhaniseurs**
- Faire appel à du **désherbage mécanique** en complément au désherbage chimique : les outils tels que la herse étrille, la rotohoue et la bineuse, utilisés par les agriculteurs en système biologique, peuvent se substituer à un traitement chimique dans le programme de désherbage du maïs
- Faciliter et accompagner l'investissement dans des **équipements agricoles alternatifs** (agriculture raisonnée)
- Réfléchir à la nécessité/possibilité de récupérer et recycler les pneus agricoles (collecte sélective à destination des agriculteurs avec mie en place d'une collecte sur les déchetteries et sur un lieu unique spécialement aménagé à cet effet par les agriculteurs) : VL catégorie A, Agricoles et TP catégorie C.
- Réfléchir à la nécessité/possibilité de mettre en place des aires de lavage, de remplissage des pulvérisateurs et de traitement des effluents phytosanitaires (étude de faisabilité technique, économique, financière et environnementale) au cas par cas (site, aménagement, financement, organisation…), en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.
- Réfléchir à l'émergence d'une Mission Eau « Hardt Nord » pour prendre le relai, localement, sur le territoire du GERPLAN

MAITRISE D'OUVRAGE

Agriculteurs

Groupements d'agriculteurs

Communautés de Communes

Communes

COUT PREVISIONNEL

A définir

FINANCEMENTS POSSIBLES

Agence de l'Eau Rhin Meuse

. 40 à 60% pour la Réduction des pollutions ponctuelles par les pesticides (sécurisation de la manipulation des pesticides, gestion et traitement des effluents phytosanitaires...), Acquisition de matériel alternatif à l'utilisation de pesticides (dans le cadre du plan végétal environnement

. 50 à 80% pour les actions d'animation (agri-mieux, mission captages, animation bio...

. 30% réduction des transferts en système irrigué.

. Actions de sensibilisation, d'information et de communication. Prestations externalisées : 80% ; Prestations réalisées en régie 220 €/jour.

. Jusqu'à 100% pour la modification des pratiques culturales (réduction voire suppression des intrants, fertilisants ou pesticides...), modification des assolements (remise en herbe, intégration de nouvelles cultures dans une rotation, culture sans intrant...), changement de système d'exploitation (production bio, système herbager, agroforesterie...), mesures agro-environnementales.

Aides européennes : FEADRER, LEADER ***PVE Région Alsace :*** aides aux investissements dans le cadre du PVE

PARTENAIRES TECHNIQUES

Mission Eau Alsace (http://www.mission-eau-alsace.org)
Mission Eau Hardt Sud
DRAAF, Chambre d'Agriculture
Agence de l'Eau Rhin Meuse
ADEME
FREDON, SYNGENTA

RETOURS D'EXPERIENCES

ADEME, « Analyse des démarches mises en place par les acteurs des filières agro-alimentaires en vue de réduire l'impact environnemental de la production agricole », 2014.

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

MAEc

Bandes enherbées

Circuits courts

PRIORITE

2

ORIENTATION N°2 : AMELIORER LES LIENS ENTRE L'AGRICULTURE, LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

OBJECTIF 2C. METTRE EN PLACE DES OUTILS DE VEILLE ET DE GESTION DU FONCIER

2C1a_F / *METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DU FONCIER POUR MENAGER LE TERRITOIRE*

CONTEXTE & ENJEUX

L'économie du foncier est une question centrale dans l'aménagement du territoire, notamment dans la plaine de la Hardt où l'urbanisme et l'agriculture y exercent de fortes pressions.

Il s'agit donc de mettre en place des outils d'aide à la décision pour les élus, les propriétaires et les aménageurs, de mieux anticiper et d'avoir une véritable stratégie foncière globale, notamment lorsqu'il s'agit de réaliser les documents d'urbanisme ou des opérations d'aménagement.

OBJECTIFS, résultats attendus

Améliorer la connaissance du territoire et favoriser la réflexion (études d'impact, analyse de la consommation d'espaces, prospectives & opportunités…)

Outil pour l'implantation stratégique d'équipements communautaires

Aide à la gestion (chemins, voiries, …)

Aide à la promotion et à la prospection foncière

TERRITOIRES CONCERNES

Tout le territoire du GERPLAN

> voir carte des propriétés foncière des collectivités, p.117

ECHEANCIER

Amorcer la démarche dès 2015.

Constituer une commission, mettre en place la gouvernance et engager les premiers partenariats en 2016

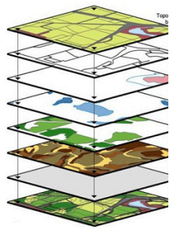

DESCRIPTIF

Traduire spatialement la stratégie foncière, pour l'élaboration du projet de territoire comme pour la formalisation de l'action foncière, la cartographie (comme mode de travail) constitue une aide indispensable pour représenter l'état des lieux et exercer un repérage facile des principaux enjeux fonciers. Cette représentation permet également d'accompagner le débat local sur des bases simples et facilement appropriables par les acteurs locaux. Le but est de constituer un véritable outil de veille foncière afin de disposer à tout moment et sous n'importe quelle forme (carte, graphiques, statistiques) d'informations harmonisées et objectives pour le développement du territoire… le projet devant déboucher sur la constitution d'un véritable observatoire. La mise en place d'un tel outil nécessite également un investissement humain et politique fort, basé sur la démocratie et l'intérêt général. Mis en place à l'échelle du GERPLAN, il permet au groupe de travail d'échanger sur la question du foncier au sein des communes et de partager des expériences, y compris transfrontalières.

Cet outil doit au final permettre d'avoir une vision large de l'aménagement du territoire, de faciliter la réalisation des documents d'urbanisme, d'intégrer différentes thématiques économiques et environnementales, de permettre des ajustements dans l'action des élus locaux et de leurs partenaires, d'anticiper et coordonner les stratégies d'aménagement pour lutter contre l'étalement urbain et faire vivre l'agriculture périurbaine, etc. Cette action s'inscrit dans un temps long pour être efficace.

MISE EN OEUVRE

Mettre en place une commission « veille foncière »…

> Constituer et de réunir un **groupe de travail ou une commission « veille foncière »** sur cette question du foncier mais aussi sur es questions plus techniques de la mise en place de l'observatoire. Le groupe de travail gagnera à être composé d'élus, d'agriculteurs, d'industriels (ou de gros propriétaires terriens comme la CCI), de structures ou associations (associations foncières, arboriculteurs, fédérations de chasse, citoyens, associations naturalistes…). L'animateur GERPLAN peut animer les réflexions, en portant un regard neutre et désintéressé sur la question foncière et en apportant sa connaissance du territoire global et des acteurs (y compris ceux qui ne sont pas représentés dans le groupe de travail).

> Mettre en place des **partenariats a**vec des acteurs externes (Chambre d'agriculture, Département, CCI, ADAUHR, CIGAL, DREAL, ONF…) pour optimiser l'outil.

> **Réaliser une étude foncière préalable** (> voir action 1C1a_F). Faire un diagnostic / bilan pour **définir clairement les besoins et les objectifs de l'observatoire du foncie**r. Un des principaux éléments qui est entrevu *a priori* est d'engager une réflexion avec des partenaires (collectivités, CA68, CG68, SAFER, CCI, Associations foncières d'agriculteurs, Terre de liens…) pour élaborer une cartographie des exploitations agricoles (nom de l'exploitant, son âge et celui du propriétaire, type de culture et surfaces agricoles utiles). En complément, une convention de négociation foncière peut être élaborée avec la SAFER, en vue de constituer des réserves foncières et de procéder à des échanges de parcelles. Ce dispositif contribuera à sauvegarder et améliorer l'activité agricole sans freiner le développement industriel et urbain. Les communautés pourront, par exemple, anticiper sur la fin d'activité d'un agriculteur et contribuer à la recherche d'un repreneur. Elles pourront procéder à des ventes de parcelles et/ou à des échanges qui aideront les agriculteurs, par exemple pour regrouper des parcelles proches et simplifier l'exploitation, etc.

> Afficher une **gouvernance et une politique démocratique forte en signant une Charte des valeurs partagées** autour de la question foncière (> voir action 1C1b_F), visant la pérennité de l'agriculture périurbaine économiquement viable et socialement vivable et la co-construction d'une politique agricole périurbaine

> Mettre en place un outil spécifique pour concrétiser l'observatoire, avec l'embauche d'un technicien dédié (> à mettre en lien avec le salarié de la CCER).

> Mobiliser largement les informations, compétences et connaissances de terrain pour créer des données et des informations utiles à l'analyse cartographique (inventaire des vergers, des haies, localisation des pivots, largeur nécessaire des chemins agricoles, données sur les croisements, bouts de parcelles mobilisables pour créer des haies, situation des prairies permanentes, projets d'urbanisation, modifications d'occupation du sol, etc.).

> Réaliser un **bilan annuel des actions réalisées**, analyses et exports à la demande en fonction des questionnements, questions à traiter, partenaires à associer, outils à solliciter…

> Inviter les élus et aménageurs à solliciter le groupe de réflexion, qui pourra apporter ponctuellement des conseils et des réflexions sur un cas particulier (concernant le site d'une commune ou une question plus générale d'aménagement), pour optimiser la concrétisation du projet en tenant compte de son insertion environnementale. Quelques principes sur la gestion du foncier sont proposés dans la fiche action 2C1b_F.

> Dans cette dynamique, la commission pourra réaliser un « Guide pour l'élaboration des documents communaux d'urbanisme et l'instruction des autorisations de construire » co-construit et traduisant les principes d'économie du foncier retenus, les outils à mobiliser (règlements et orientations d'aménagement des PLU, droits de préemption, bourses foncières…).

Investir dans un outil SIG mutualisé…

> Acquérir et **mettre en place un SIG**, de préférence à l'échelle intercommunale des deux CC (c'est déjà le cas pour la CCER), mais nécessite un important travail de mise en place et de compilation des données de terrain. Il est proposé, pour limiter les coûts, de profiter du SIG acquis par la CCER et de le faire évoluer à l'échelle territoriale du GERPLAN.

> Réaliser dans un premier temps un inventaire et une structuration des différentes bases de données existantes. Ceci doit aboutir à la création d'un cahier de métadonnées. (ex : la CCER a déjà mis en place un important travail de digitalisation du cadastre + voir partenariat Infogeo68 avec le Département du Haut-Rhin)

> **Cerner les besoins** (issus des réflexions du groupe de travail, en lien avec le technicien SIG) : enjeux à éclairer, thèmes à débattre, données à collecter… Cette phase de diagnostic peut être confiée plus spécifiquement à un stagiaire issu de formations en ingénierie territoriale de niveau Master 2ème année (stage de 6 mois). Il s'agira de conduire de nombreux entretiens sur le territoire auprès des acteurs (élus, techniciens, monde socioprofessionnel) pour évaluer les actions déjà conduites à partir du SIG, pour mobiliser les réseaux existants, pour mesurer les attentes en matière d'observatoire du territoire ou les limites rencontrées, aussi bien sur des questions foncières et agricoles, que sur des thématiques peu explorées jusque là (urbanisme, réseaux, etc.).

> **Réaliser une synthèse** des réflexions, recadrer et améliorer l'outil de veille foncière. Cette étape vise à adapter l'outil et à l'enrichir en données nouvelles, génériques (INSEE, etc.) et/ou spécifiques, ce qui suppose l'intégration de nouvelles informations (par ex. documents d'urbanisme, données PAC), la signature de conventions avec des partenaires et éventuellement l'actualisation/création de bases en interne ; réalisation d'une cartographie thématique et analyse spatiale (SIG, statistiques).

> Tout au long de l'étude, il s'avère nécessaire de « **faire connaître » l'outil SIG**, les premières réalisations dans le cadre de la veille foncière comme des travaux complémentaires réalisés dans la phase précédente. Divers supports sont envisageables : bulletins communaux et intercommunaux, site internet du GERPLAN, éventuellement création d'un site dédié spécifiquement à l'observatoire (ou compléter le site GERPLAN déjà en place par une fonctionnalité nouvelle), édition d'un atlas, animations sur le terrain...

> **Etudier la faisabilité d'un observatoire pour une gestion durable et concertée**. En partenariat avec l'ensemble des acteurs (des 2 Communautés de Communes + territoire transfrontalier du GERPLAN ?) mais aussi avec d'autres partenaires régionaux, réflexion sur la mise en œuvre d'un observatoire qui pourrait venir soutenir des projets de développement durable du territoire. Il s'agira surtout d'identifier les conditions de réussite d'un tel outil d'aide à la décision (coopération, fonctionnalités, moyens,...).

MAITRISE D'OUVRAGE

Communautés de Communes

Communes

COUT PREVISIONNEL

A définir. > 100.000 €

Embauche d'un salarié ingénieur SIG, éventuellement secondé d'un technicien à moyen terme

Acquisition d'un SIG

Acquisition de données informatisées (conventions, partenariats, achats, création en interne…)

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut Rhin : 50% des dépenses au titre du développement local

Programme LEADER

Fonds européens FEDER, FEOGA

Financements MAEt du PDRH

PARTENAIRES TECHNIQUES

SAFER

Chambre d'Agriculture – Service Gestion du Territoire

ADAUHR

Département du Haut-Rhin (Infogeo68)

CIGAL (www.cigalsace.org)

Région Alsace

PREFACE (http://www.preface-alsace.fr/)

RETOURS D'EXPERIENCES

Association Terres en Villes (www.terresenvilles.org)

Politique globale de l'agriculture périurbaine de la Communauté Urbaine de Strasbourg

http://www.reseaurural.fr

Guide « Stratégies foncières locales et mobilisation des outils fonciers en faveur de la Biodiversité – Guide méthodologique », MEDDL, 2013 (http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_Methodologique_Mars_2013_cle0febb3.pdf)

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

2C1b_F

2C2_F

PRIORITE

2

OBJECTIF 2C. METTRE EN PLACE DES OUTILS DE VEILLE ET DE GESTION DU FONCIER

2C1b_F / *PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES PERIURBAINS ET MAINTENIR LES EXPLOITATIONS PAR LE DEPLOIEMENT D'UNE POLITIQUE FONCIERE* (1/2)

ORIENTATION N°2 : AMELIORER LES LIENS ENTRE L'AGRICULTURE, LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

CONTEXTE & ENJEUX

L'espace agricole du territoire du GERPLAN subit de très fortes pressions, entre développement urbain et agriculture industrielle. Or, le foncier est un bien précieux, qui assure de nombreuses fonctions, économiques, environnementales et sociales. La préservation du foncier est un des enjeux majeurs issu des réflexions du GERPLAN. Cet s'inscrit également dans une dynamique récente de densifications urbaines, mutations agricoles (chrysomèles, demande sociale en agriculture périurbaine), reconquête de la biodiversité….

OBJECTIFS, résultats attendus

Amélioration de la connaissance du territoire

Protection du foncier agricole

Amélioration de la gouvernance pour l'aménagement du territoire

Valorisation du foncier gelé dans les zones d'activités

TERRITOIRES CONCERNES

Tout le territoire GERPLAN

DESCRIPTIF

En lien avec la mise en place d'une commission « veille foncière », il est nécessaire de doter les collectivités des outils et moyens d'anticipation foncière et urbaine. Le premier pas étant la création d'une charte des valeurs partagées, visant à réduire l'étalement urbain. Les responsables (élus, techniciens) devront ensuite intégrer ces préceptes dans un document de planification (PLU) et/ou opérationnel (ZAC, lotissement, permis d'aménager…) et accompagner la mise en œuvre de ce projet.

La stratégie foncière territoriale doit être définie par les élus et sa formalisation repose sur les principes suivants : ***Respecter l'échelle territoriale***, le foncier doit être appréhendé à l'échelle du territoire GERPLAN, cela permet de mieux comprendre et anticiper son impact et d'intégrer les conséquences foncières des projets des territoires voisins / ***Intégrer les différents temps de l'action foncière*** (court, moyen ou long terme) suivant que l'on est dans l'observation ou le traitement d'opportunités foncières.

MISE EN OEUVRE

Gouvernance

> Mettre en place un groupe pluridisciplinaire représentant les différentes « voix » de l'aménagement du territoire : les élus, les acteurs fonciers (propriétaires, CCI, SAFER…), les agriculteurs, les représentants de l'environnement (associations) et des citoyens. Cette **« commission de veille foncière »** (> voir action 2C1a_F) permet de mettre autour de la table des discussions des personnes responsables de la qualité de vie du territoire, dans un cadre autre que celui de l'action localisée et au coup par coup, comme par exemple lors de l'élaboration des PLU.

> Choisir un lieu de concertation : la concertation sera formalisée par un lieu de gouvernance, rencontre et de dialogue entre les acteurs de « veille foncière », représentant « l'instance de gestion du territoire » (lieu politique, d'animation, avec des acteurs institutionnels et techniques) afin de garantir la lisibilité et la cohérence globale de la politique foncière du territoire

Diagnostic préalable et programme d'actions

> Réaliser une **analyse préalable du contexte foncier local** sur la base du travail réalisé par la Chambre d'Agriculture dans le cadre du GERPLAN, en partenariat avec la CA. Analyse par commune d'abord puis à l'échelle du GERPLAN pour avoir une vision globale.

> Co-élaborer, dans la plus grande démocratie et dans le respect de l'intérêt général, une **Charte des valeurs partagées** répondant aux enjeux spécifiques de l'agriculture périurbaine (préserver le foncier agricole, donner une visibilité à moyen terme pour les agriculteurs par la planification, favoriser l'accès au foncier et en valoriser la multifonctionnalité, valoriser les productions par la mise en place de circuits courts, diversifier les activités agricoles en coordination avec les attentes sociales, préserver les milieux naturels remarquables (en frange périurbaine et isolés dans l'espace agricole comme ceux identifiés dans le cadre du GERPLAN), favoriser les rencontres entre ces acteurs par l'organisation d'évènements, communiquer autour des préoccupations de chacun, prendre en compte la thématique énergétique et l'application du développement durable au sens large. Veiller à l'articulation de la charte avec les politiques des partenaires. Elaborer un programme d'actions pluriannuel, pour assurer la cohérence du projet à moyen terme et répondre aux enjeux qui s'inscrivent dans le temps. Ces actions peuvent s'appuyer, voire correspondre, à certaines actions du GERPLAN.

> Prévoir la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme d'actions pluriannuel de la Charte. Il est sans doute nécessaire d'associer des juristes et/ou des urbanistes pour accompagner et consolider la démarche.

> Etablir une convention de partenariat entre intercommunalités et chambres ou associations paritaires de développement agricole locales. La convention explicite le rôle et engagement opérationnel de chaque partenaire selon les axes dans le respect des compétences institutionnelles, les modalités de fonctionnement du partenariat et l'ingénierie à mobiliser.

> Maintenir l'animation pour assurer la dynamique et la réussite du projet.

Actions foncières

> Traduire spatialement la stratégie foncière, pour l'élaboration du projet de territoire comme pour la formalisation de l'action foncière. La cartographie (comme mode de travail) constitue une aide indispensable pour représenter l'état des lieux et exercer un repérage facile des principaux enjeux fonciers. Cette représentation permet également d'accompagner le débat local sur des bases simples et facilement appropriables par les acteurs locaux.

> Identifier, sur la base du diagnostic GERPLAN et des actions, les zones agricoles ayant vocation à être pérennisées en fonction des projets urbains et les inscrire dans les futurs documents d'urbanisme

> **Mettre en place des outils de protection forte du foncier agricole** sur les sites les plus sensibles, d'intérêt collectif : Zone Agricole Protégée (ZAP) ou Périmètre de protection et de mise en valeur des Espace Agricoles et Naturels périurbains (PAEN). D'autres outils d'intervention sur le foncier peuvent être mobilisés : ZAC, PAE, délivrance des permis de construire, Droit de Préemption Urbain, outils fiscaux, outils opérationnels de type AFU ou AFAF, outils financiers (ex : mise en place d'une ligne budgétaire de la collectivité dédiée à l'action foncière + subventions), partenariats avec la SAFER et Terre de Liens, outils contractuels (> voir page suivante).

> Identifier les parcelles vacantes (en attente d'implantation d'entreprises) dans les zones d'activités (Chalampé, Ottmarsheim), et susceptibles d'être valorisées temporairement par l'agriculture, en lien avec les communautés de communes et la CCI.

> Pérenniser les contrats de location en baux à ferme liant les exploitations et la collectivité sur des secteurs où le maintien des espaces agricoles est garanti à moyen et long terme

> Promouvoir une action concertée pour l'élaboration des documents d'urbanisme et la réalisation des aménagements, notamment les aménagements collectifs (intercommunaux)

> Discuter de l'orientation des terres agricoles libres ou qui se libèrent entre la commission « veille foncière » et les agriculteurs en fonction du contexte local (installation de jeunes agriculteurs, compensations foncières…).

> Réaliser une veille sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (pour l'acquisition des terrains ayant été envisagés comme stratégiques) (> voir action 2C1a_F)

> **Actions volontaristes d'acquisition foncière** (Démarche amiable, procédure ZAD, Déclaration d'Utilité Publique dans le cadre d'un projet d'aménagement tel que ZAC, échange de terrains si la commune dispose de ressources foncières, emplacements réservées au PLU…)

> Pour aller plus loin dans la mutualisation et l'optimisation de la consommation foncière, la mise en place d'un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** à l'échelle des deux communautés de communes peut être envisagée, au moins sur les communes de la basse plaine du Rhin (mêmes enjeux, mêmes sensibilités). Cela permettrait d'affirmer l'unité du territoire tout en garantissant un développement équilibré à l'échelle du territoire et en valorisant les dynamiques et les potentialités

POINTS DE VIGILANCE

Assurer une haute qualité démocratique pour obtenir une haute qualité territoriale.

La concertation passe également par l'association des citoyens, la transparence et la communication autour du projet. Cela suscite des réactions et forge la culture de la concertation.

Cibler les niveaux de concertations et les participants à convier : impliquer les acteurs nécessaires (y compris ceux avec qui on est en désaccord) pour ne pas engendrer une lassitude de certains.

Ne pas multiplier les lieux de concertation pour éviter un élitisme de la concertation dans lequel ne viennent que les personnes ayant le temps.

Faire attention aux risques de récupération et d'instrumentalisation par certains acteurs.

Eviter les enjeux de pouvoir : l'intervention d'un tiers peut être souhaitable.

MAITRISE D'OUVRAGE

Communautés de Communes

COUT PREVISIONNEL

A définir

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin

Chambre d'Agriculture

Fonds européens FEOGA, FEDER

PARTENAIRES TECHNIQUES

Département du Haut-Rhin

Chambre d'Agriculture

Région Alsace

SAFER

Terre de liens Alsace

CCI

RETOURS D'EXPERIENCES

http://www.experimentation-paen.fr/

Guide « *Agir sur le foncier agricole. Un rôle essentiel pour les collectivités locales. Outils et démarches à mettre en œuvre localement* », Terre de liens, 2013.

« *Guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires* », INRA Montpellier, 2011 (http://www.observatoire-territoires-durables.org/IMG/pdf/guide_gouv_dd.pdf

PAEN de Laroque des Albères, Vélaux, Vallée du Guiers…

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

2C1a_F

2A2a_F et 2A2b_F

2C2_F

3B5_F

PRIORITE

2

OBJECTIF 2C. METTRE EN PLACE DES OUTILS DE VEILLE ET DE GESTION DU FONCIER

2C1B_F / *PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES PERIURBAINS ET MAINTENIR LES EXPLOITATIONS PAR LE DEPLOIEMENT D'UNE POLITIQUE FONCIERE* (2/2)

ZAD (Zone d'Aménagement Différé)

Origine : Loi du 26 juillet 1962, modifiée
Textes de référence : Article L. 212-1, dans sa rédaction initiale, du code de l'urbanisme
Principes :
Les Zones d'aménagement différé ont été créées dans un but anti-spéculatif, afin d'éviter que des terrains nécessaires à la réalisation d'un projet d'aménagement public soient renchéris lors de l'annonce de ce projet. Les ZAD ont donc été conçues comme un outil en vue de la création ou de la rénovation de secteurs urbains, de la création de zones d'activité ou de la constitution de réserves foncières. C'est ce qui explique la durée limitée de ce dispositif (14 ans, abaissée à 6 ans renouvelables en 2010).
Les ZAD sont créées par arrêté préfectoral, sur proposition ou après avis de la commune ou de l'EPCI en ayant compétence.
Les ZAD ont pour obligation d'être compatibles avec les orientations définies par le SCOT.
Un périmètre provisoire est d'abord mis en place par simple arrêté, sans consultation préalable des communes, avec effet immédiat, ce qui laisse le temps (deux ans) pour négocier un périmètre définitif tout en bloquant les anticipations spéculatives. Les propriétaires ne peuvent donc pas spéculer pour s'approprier une partie de la plus-value qu'apporteront les aménagements futurs. Les prix se trouvent gelés.
Un périmètre de ZAD pourrait donc couvrir une zone à urbaniser et une zone à protéger de l'urbanisation, afin d'éviter les anticipations spéculatives et un phénomène de mitage autour du projet urbain. On peut même considérer que pour un bon aménagement du territoire, un projet urbain important doit être accompagné d'une couronne d'espaces agricoles et naturels protégés
La durée de validité de 14 ans, qui ne peut pas être prolongée, limite cependant les effets sur la partie non-urbanisable qui n'a pas à faire l'objet d'acquisitions systématiques. Sur cette partie, la ZAD doit donc déboucher sur un dispositif de protection spécifique, qui pourrait comprendre la mise en place de ZAP ou PAEN.

La mise en place d'un dispositif de pré-ZAD peut être un outil intéressant pour la protection des espaces agricoles et naturels, en utilisant le périmètre provisoire pour préfigurer des dispositifs de protection définitive, notamment ZAP et PAEN.

ZAP (Zone Agricole Protégée)

La ZAP permet de confirmer la vocation agricole à long terme d'un espace. C'est un outil au service des collectivités locales et de la profession agricole dont la procédure est relativement simple.

Origine : Loi d'orientation agricole n° 1999-574 du 1999
Textes de référence : Articles L.112-2 et R.112-1-4 à R.112-1-10 du code rural
Principes :

Les zones agricoles protégées (ZAP) sont des servitudes d'utilité publique (annexées au PLU) instaurées par arrêté préfectoral, à la demande des communes.

Les collectivités et le Préfet peuvent proposer la mise en place d'une ZAP.

L'arrêté préfectoral pris après consultation et enquête publique confère à la ZAP son opposabilité. Le dossier de proposition contient un rapport de présentation, un plan de situation et de délimitation, ainsi qu'une justification de l'intérêt général de la création de la ZAP.

Elles sont destinées à la protection de zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison de la qualité de leurs productions ou de leur situation géographique.

Tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique doit être soumis à l'avis de la chambre d'agriculture et de la commission départementale d'orientation de l'agriculture.
En cas d'avis défavorable de l'une d'entre elles, le changement ne peut être autorisé que sur décision motivée du préfet. Ces dispositions ne concernent pas le changement de mode d'occupation du sol si celui-ci relève d'une autorisation au titre du Code de l'urbanisme ou si le terrain est situé à l'intérieur d'un document d'urbanisme.

PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains)

Origine : Loi relative au développement des territoires ruraux (Loi DTR n° 2005-157 du 23 février 2005)
Textes de référence : Décret d'application n° 2006-821 du 7 juillet 2006
Articles *L.143-1 à L.143-6* et *R.143-1 à R.143-9* du code de l'urbanisme
Principes :
Les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sont instaurés par le Département avec l'accord de la ou les communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture. La délimitation du périmètre doit être compatible avec le SCoT et ne peut inclure de parcelles situées en zone urbaine ou à urbaniser délimitée par le POS/PLU ou dans un périmètre de zone d'aménagement différé (ZAD).
Toute réduction de ce périmètre se réalise par décret.
Un programme d'actions est élaboré par le département, avec l'accord des communes et avis de la chambre d'agriculture et de l'Office national des forêts ONF (si concerné). Il précise les aménagements et les orientations de gestion permettant de favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière ainsi que la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.
A l'intérieur de ce périmètre, le département ou, avec son accord, une autre collectivité territoriale ou un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), peut réaliser des acquisitions foncières à l'amiable, par expropriation ou par préemption, dans le cadre d'une convention département-SAFER. La préemption s'applique notamment sur tout terrain bâti ou non bâti faisant l'objet d'une aliénation à titre onéreux.

Les biens acquis intègrent le domaine privé de la collectivité locale ou de l'établissement public et doivent être utilisés pour réaliser les objectifs du programme d'action. Ils ne peuvent être inclus dans une zone urbaine ou à urbaniser du PLU.

Le PAEN est un outil fort de maîtrise du foncier périurbain et permet d'envisager l'avenir du territoire sur le long terme.

- Le dispositif pré-ZAD permet la mise en place d'un périmètre provisoire, lequel ouvre une phase de négociation avec les collectivités pour discuter les dispositifs de protection les plus appropriés. En confirmant sur le long terme la vocation agricole d'un territoire, ces zones donnent de la visibilité aux exploitants leur permettant ainsi de développer leurs outils de production ou d'envisager leur succession. L'action foncière dissuade les investissements, anticipant un changement prochain de destination, ce qui permet à la SAFER de jouer son rôle. Elle éclaire aussi les propriétaires fonciers sur l'affectation de leur patrimoine et peut ainsi les inciter à louer leurs terres avec des baux à long terme.
- En lien avec la préservation des zones tampon périurbaines (notamment les prés-vergers), l'amélioration des interfaces urbain/espace agricole, et la vocation multiple (environnementale, économique et sociale) de ces espaces, la commission de « veille foncière » (ou un comité de pilotage intercommunal ou un groupe de travail à l'échelle d'une commune) pourra étudier les faisabilités, dans le cadre du programme d'actions, de leur donner un caractère accessible, pédagogique et socio-récréatif à l'encontre des citoyens. Cela nécessite d'étudier finement les besoins, les contraintes et les opportunités. Par exemple, les prés périurbains et les vergers peuvent également être le support de zones de promenades, de loisirs et de détente pour les citoyens des villages, qui peuvent également participer à leur aménagement et leur entretien.
- Pour la gestion, même si une part importante des zones retenues peut être cultivée « classiquement » (maïsiculture) afin de répondre à l'un des principaux objectifs de l'action, plusieurs pistes peuvent être étudiées pour s'orienter vers une vocation plurifonctionnelle de ces espaces qui concentrent de nombreux enjeux. Des espaces dédiés à l'ouverture au public pourront être clairement identifiés et afin de répondre à la demande sociale d'espaces de nature de proximité. Ces espaces seront idéalement positionnés sur les fronts urbains et constitués de cultures permanentes (prés, vergers, pâturages, petites cultures) et pourront donc accueillir des activités agricoles extensives (fauche tardive extensive, pâturage ovin extensif, élevage de poules sous les vergers, jardins partagés…). Les sites pourront être agrémentés de cheminements, d'aires de repos… à la manière de petits parcs urbains plurifonctionnels.

Il y a trois principales modalités d'intervention foncière pour devenir propriétaire ou gestionnaire d'un secteur :
• **La veille foncière**, démarche associée à un droit de préemption qui consiste à observer les ventes sur un secteur donné grâce aux Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) transmises par les notaires, voire éventuellement à intervenir par le droit de préemption en cas de mutation foncière défavorable. La veille foncière est plus adaptée pour un secteur bien géré mais soumis à pressions pour éviter les mutations défavorables et/ou la spéculation foncière.
• **L'animation foncière**, démarche active qui consiste à aller chercher à l'amiable la maîtrise d'un site auprès des propriétaires, par acquisition ou location (L'animation foncière peut également viser la contractualisation avec les exploitants pour des pratiques favorables à la biodiversité). L'animation foncière s'impose lorsque l'on souhaite devenir à terme propriétaire ou gestionnaire d'un site pour y installer des usages plus respectueux de l'environnement que ceux en place.
• **L'expropriation**, procédure qui permet à une personne publique de contraindre une personne privée à céder la propriété de son bien contre le paiement d'une indemnité. L'expropriation est le seul moyen qui garantit d'obtenir relativement vite la propriété d'un secteur dans sa globalité, pour réaliser des aménagements ou éviter sa dégradation par exemple, mais elle implique l'intérêt général et nécessite une procédure réglementaire complexe.
En pratique, il est la plupart du temps pertinent d'utiliser conjointement ces différents modes d'intervention. Ainsi, la veille foncière suivie d'une préemption permet d'intervenir en cas de vente défavorable au projet dans un secteur en cours de négociation foncière, ou d'éviter qu'une parcelle en bordure de la zone à enjeux ne fasse l'objet d'un nouvel usage susceptible d'impacter négativement cette zone.
Par ailleurs, l'animation foncière aboutissant à l'acquisition amiable permet de créer une référence de prix avant expropriation, et inversement l'expropriation permet d'achever une procédure amiable. L'AEV a ainsi l'habitude d'allier ces deux approches, notamment dans les secteurs à l'abandon où la propriété est très morcelée.

LA COMBINAISON DES OUTILS FONCIERS

Une stratégie foncière ne s'appuie que très rarement sur un outil foncier unique. Au contraire, elle implique la combinaison d'outils à différentes échelles spatiales et temporelles.

SUR LE TERRITOIRE

Les objectifs en terme de maîtrise du foncier pour agir sur les usages du territoire sont différents selon les sites, voir à l'intérieur d'un site donné, et appellent donc des outils variés.

SUR UN SITE

Sur un site avec un objectif foncier unique, les différents propriétaires peuvent appeler des outils variés en fonction de leur adhésion au projet et de leur volonté de s'engager à long terme ou non.

La combinaison d'outils permettant de devenir propriétaire peut être également souhaitable pour influer sur le coût du foncier : l'acquisition amiable permet de créer des références de prix utilisées en cas d'expropriation ou de préemption.

SUR UNE PARCELLE

Sur une parcelle dont on recherche la maîtrise, on rencontre plusieurs outils : celui permettant à l'organisme porteur de la démarche biodiversité de devenir propriétaire ou gestionnaire, et les outils contractuels permettant l'encadrement des interventions des usagers.

DANS LE TEMPS

Le niveau d'adhésion d'un propriétaire peut évoluer dans le temps au regard des pratiques mises en place sur son terrain ou aux alentours. Il peut aussi y avoir changement de propriétaire (succession par exemple). A ce regard, l'outil liant le gestionnaire et le propriétaire peut être amené à être remplacé par un autre en fonction de la volonté de ce dernier.

L'évolution peut aussi venir du gestionnaire suite à la révision de sa stratégie au regard des résultats atteints sur le plan foncier et scientifique, de l'évolution des priorités sur le territoire et de l'intégration du site dans le réseau dont il a la charge.

AVEC D'AUTRES OUTILS

Par ailleurs, au-delà de la combinaison d'outils fonciers entre eux, leur association avec d'autres outils peut permettre d'atteindre plus efficacement les objectifs fixés en terme de biodiversité. De manière générale, l'intervention sur le foncier (acquisition ou location par exemple) est envisagée en « dernier recours », lorsque les autres outils disponibles, notamment de protection réglementaire, voire d'accompagnement des pratiques, ne permettent pas de garantir une compatibilité des usages avec les enjeux environnementaux présents.

En fonction du contexte, la protection réglementaire peut être plus adaptée que la maîtrise en tant que propriétaire ou gestionnaire et inversement. Dans certains cas elles peuvent être complémentaires dans l'espace et dans le temps.

LES OUTILS POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE OU GESTIONNAIRE D'UN SITE

Outil	Observation Lien avec autres outils	Avantage	Inconvénient
Acquisition amiable		Non conflictuelle	Dépend de la volonté du propriétaire
Acquisition par préemption	Utilisée en complément de l'acquisition amiable ou seule	Permet d'empêcher les mutations défavorables	Conflictuelle Ne peut être utilisée qu'en cas de vente
Expropriation	Vient souvent après une phase de négociation à l'amiable	Permet de devenir propriétaire de grands tènements[2] dans des délais relativement courts	Nécessite une DUP, procédure règlementaire lourde adaptée aux « grands » projets Conflictuelle
Contrat d'usufruit	Durée maximale de 30 ans pour les personnes morales	Non conflictuel Droits réels sur le terrain Durée longue Moins coûteux qu'une acquisition	Dépend de la volonté du propriétaire
Bail emphytéotique	Durée comprise entre 18 et 99 ans	Non conflictuel Droits réels sur le terrain Durée longue Moins coûteux qu'une acquisition	Dépend de la volonté du propriétaire
Bail civil		Non conflictuel Moins coûteux qu'une acquisition	Dépend de la volonté du propriétaire Durée courte
Convention de gestion		Non conflictuelle Moins coûteux qu'une acquisition	Dépend de la volonté du propriétaire Durée courte Faiblesse juridique
Prêt à usage ou commodat	Sans durée minimale ni maximale Gratuit	Souplesse	Précaire
Affectation de biens de l'Etat	Cas particulier du CELRL		
Autorisation ou convention d'occupation temporaire	Spécifique au domaine public		
Accord verbal (gratuit)[1]		Parfois plus facile à obtenir qu'un contrat écrit	Précaire Rique de requalification en bail rural
Dation, don et leg	Très rare		
Dévolution des biens vacants et sans maître	Ne s'applique qu'aux biens vacants sans propriétaire connu	Procédure non conflictuelle Procédure dépendant de la commune	Procédure dépendant de la commune Procédure complexe
Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF)	La commune peut devenir propriétaire de 2% de la surface de l'AFAF pour un projet de gestion de l'environnement et des paysages	Forte participation du public	
Echanges	Concernent le propriétaire et l'exploitant agricole le cas échéant	Non conflictuels	Dépendent de la volonté des propriétaires

Maîtrise par la propriété — Maîtrise par contractualisation entre propriétaire et gestionnnaire — Autres outils permettant d'obtenir la propriété

[1] Un accord verbal avec rémunération du propriétaire est assimilable à un bail rural.

[2] Tènement : réunion de propriétés contiguës (Petit Robert).

POURQUOI ET COMMENT INTÉGRER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS UNE ZAP OU UN PAEN ?

La ZAP ne permet pas en tant que telle de favoriser l'agriculture biologique ou les circuits de proximité. Cependant, les conditions de réussite d'une proposition de ZAP, à savoir une forte mobilisation conjointe des élus, des agriculteurs et des habitants qui nécessitent de reconnaître l'identité agricole du territoire, sont des moyens de développer une réflexion sur l'agriculture souhaitée pour le territoire.
L'instauration d'une ZAP peut également avoir pour effet de diminuer les prix du foncier agricole en limitant la spéculation, et ainsi de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs, éventuellement en agriculture biologique.
C'est ainsi essentiellement dans son couplage avec d'autres dispositifs, une volonté politique forte et un dialogue territorial de qualité que la ZAP peut permettre de favoriser l'agriculture biologique, les circuits de proximité, et in fine, la protection de la ressource en eau.

Par l'association systématique d'un plan d'action au périmètre de protection, un PAEN peut permettre de favoriser le développement de l'agriculture biologique de manière plus claire qu'une ZAP, à condition que le plan d'action soit assorti de moyens de mise en œuvre.
Le PAEN instaure par ailleurs sur les espaces agricoles un droit de préemption du Conseil Général. Par ce biais, le CG peut orienter ses acquisitions foncières, directes ou par l'intermédiaire de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), vers des projets d'installation en agriculture biologique et en circuits de proximité, notamment sur des zones de captage d'eau potable.

OBJECTIF 2C. METTRE EN PLACE DES OUTILS DE VEILLE ET DE GESTION DU FONCIER

2C2_F / *CREER UN « POOL » FONCIER INTERCOMMUNAL POUR LA COORDINATION DES MESURES COMPENSATOIRES* (1/2)

ORIENTATION N°2 : AMELIORER LES LIENS ENTRE L'AGRICULTURE, LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

CONTEXTE & ENJEUX

La consommation d'espaces due aux projets d'aménagements du territoire (ex. : urbain, ZAC, gravières...) est une des causes majeures d'érosion de la biodiversité. Les aménageurs doivent définir des mesures permettant d'éviter, réduire, puis compenser les impacts sur la biodiversité, notamment par le biais d'acquisitions foncières. Chaque projet ayant ses mesures propres, les aménageurs se retrouvent souvent devant la complexité de compenser.
L'enjeu réside dans la possibilité des acteurs du territoire, notamment les CC et communes, de prendre en charge cette compétence et d'organiser la compensation sur le territoire du GERPLAN.

OBJECTIFS, résultats attendus

Organiser et maîtriser les actions de compensation sur le territoire

Trouver des synergies entre les projets, leurs compensations et les maîtres d'ouvrages, optimiser l'efficacité environnementale

TERRITOIRES CONCERNES

Potentiellement, tout le territoire GERPLAN
Localisation des sites de compensation à définir dans le cadre de cette action

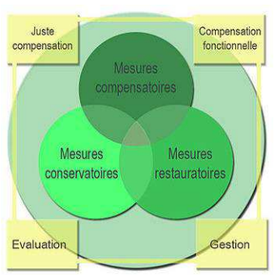

DESCRIPTIF

En France, la pratique de la compensation, pourtant obligatoire depuis 1976, reste assez ponctuelle et mal maîtrisée, et ce pour plusieurs raisons qui relèvent de difficultés scientifiques et techniques dues à l'absence de méthode établie d'équivalence écologique, de problèmes liés à la sécurisation du foncier ou à la possibilité d'un contrôle des mesures compensatoires sur le long terme...

Par ailleurs, les obstacles à la bonne mise en application du principe de compensation reposent sur la difficulté à concilier deux logiques qui ne convergent pas nécessairement, à savoir :

- la logique projet (délais, coût, rentabilité économique), logique principale du maître d'ouvrage dans laquelle la compensation est en marge;
- la logique écologique, générant des enjeux le plus souvent contradictoires à la logique projet et pour laquelle l'aménageur n'est pas dans son cœur de métier

La loi sur la protection de la nature de 1976 et le Décret n° 77-1141 du 12/10/77 impose le contenu de l'étude d'impact qui doit faire apparaitre «*les mesures envisagées par le maître de l'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé*». Cela suppose, par conséquent, qu'un territoire dispose de suffisamment d'espace pour à la fois construire et compenser les impacts. Pourtant, le manque de terrains disponibles et la pression sur les terres agricoles sont une réalité qui est difficile à surmonter. D'autant plus que la loi précise la nécessaire équivalence entre le terrain impacté et la nature recréée, et recommande également une proximité géographique entre ces deux espaces.

Pour que les collectivités maîtrisent la mise en place de ces mesures sur leur territoire et organisent leur mise en œuvre dans une **démarche pro-active**, il s'agit de mettre en place une véritable **gouvernance territoriale** (par exemple via une Société Coopérative d'Intérêt Collectif -SCIC), mobilisant des acteurs divers : partenaires financiers, collectivités territoriales, propriétaires de terrains, experts scientifiques et juridiques…

PRINCIPE

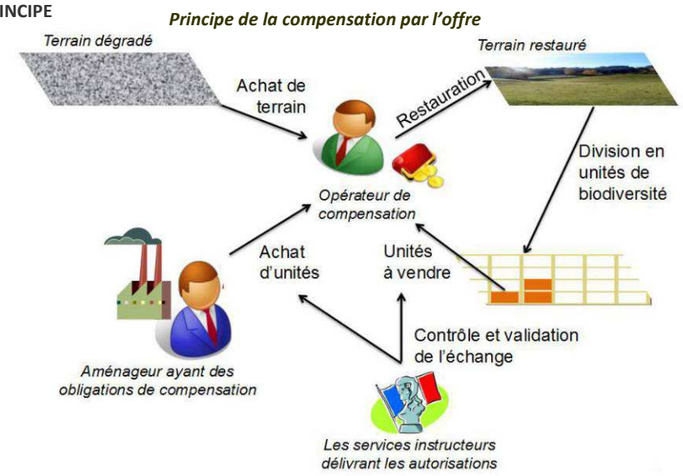

Comparaison de l'approche « réactive » et « proactive » dans l'évaluation de l'équivalence écologique.
L'approche proactive est basée sur une anticipation et une spatialisation des pertes et gains écologiques à l'échelle d'un territoire.

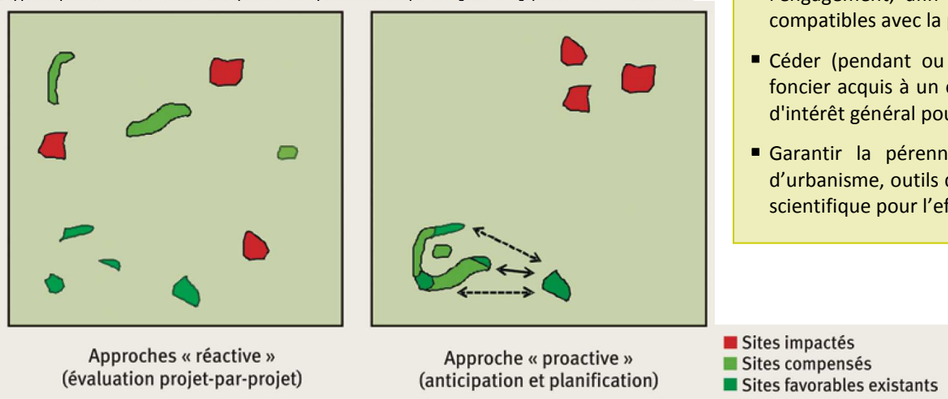

PRINCIPES GENERAUX

- Afficher une réelle volonté de maîtriser les évolutions du territoire en ayant une démarche proactive pour limiter la perte du foncier agricole et de préserver la biodiversité.
- Mobiliser des outils fonciers et la pérennité du foncier acquis au titre d'une mesure compensatoire
- Connaître le foncier public : réalisation d'un référentiel foncier des propriétés appartenant à l'Etat, ses EP et aux collectivités locales.
- Mettre en place une stratégie foncière locale en faveur de la biodiversité
- Garantir la faisabilité en lien avec les services instructeurs et les opérateurs de la biodiversité dans la région
- Créer des partenariats pour une veille scientifique et technique dans le domaine foncier sur les expériences locales
- Acquérir et gérer le foncier disposant des milieux naturels ciblés et y instaurer des actions écologiques adaptées ou mobiliser du foncier intégré au patrimoine de l'opérateur pour une vocation non environnementale.
- Contractualiser avec le propriétaire du foncier sur la durée de l'engagement, afin de mettre en place actions écologiques et usages compatibles avec la préservation des milieux naturels concernés.
- Céder (pendant ou après la durée de l'engagement) définitivement le foncier acquis à un organisme de droit public ou privé ayant une mission d'intérêt général pour l'environnement.
- Garantir la pérennité des mesures (inscription dans les documents d'urbanisme, outils de protection type APPB, ENS, etc.), et assurer le suivi scientifique pour l'efficacité des mesures dans le temps.

MAITRISE D'OUVRAGE

Communautés de Communes

Communes

CCI

COUT PREVISIONNEL

A définir

FINANCEMENTS POSSIBLES

A définir

Fipan (www.fipan.fr)

Caisse des Dépôts et Consignation (CdC) Biodiversité

PARTENAIRES TECHNIQUES

Bureaux d'études spécialisés
DREAL, DDT, CSRPN
Caisse des Dépôts et Consignation (CDC Biodiversité)
Associations de Protection de la Nature et Association gestionnaire d'espaces naturels (CSA)
SAFER, Géomètres
Département (*article L.142-1 du Code de l'Urbanisme*)

RETOURS D'EXPERIENCES

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED82.pdf
BBOP
MEB, initiative « No Net Loss » de l'Union Européenne
www.forest-trends.org

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

2C1a_F et 2C1b_F	2A2a_F
1C1_F	1A3_F
1B1_F	3B4_F

PRIORITE

2

OBJECTIF 2C. METTRE EN PLACE DES OUTILS DE VEILLE ET DE GESTION DU FONCIER

2C2_F / *CREER UN « POOL » FONCIER INTERCOMMUNAL POUR LA COORDINATION DES MESURES COMPENSATOIRES* (2/2)

MISE EN OEUVRE

Les schémas ci-contre illustrent les différents pools de mesures compensatoires possibles. L'action GERPLAN est surtout axée sur le « **Pool de terrains** », davantage adaptée à une gouvernance locale de l'aménagement du territoire.

Les éléments indiqués ci-dessous sont des pistes à creuser, car la démarche, longue et complexe, ne peut être détaillée à ce stade.

Opérateur de compensation

Les Communautés de Communes et les Communes peuvent soit opter pour acquérir les compétences d'« **opérateur de compensation** » sur leur territoire, soit créer une entité propre, ayant pour objet d'organiser et de mettre en œuvre ce « pool de mesures ».

Sites de compensation

Il s'agit dans un premier temps de :
- Connaître son patrimoine écologique pour une mobilisation éventuelle au titre des mesures compensatoires (> voir action 1C1_F)
- Connaître les sites potentiels de compensation et les stratégies de préservation conduites sur ces sites, en se rapprochant des acteurs chargés des politiques de conservation (département au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles, Agence de l'Eau au titre de sa politique foncière de sauvegarde des zones humides, Conservatoire des Sites Alsaciens, etc.).
- Connaître son patrimoine et évaluer la présence de sites potentiels non inscrits dans une politique de préservation
- Mettre en place des actions de recherche tels que la veille foncière, l'animation foncière (prospective et négociation foncière) > voir actions 2C1a_F et 2C1b_F.

Puis, de connaître le potentiel de compensation du territoire GERPLAN, en identifiant les habitats de prédilection des principales espèces menacées du territoire (voir diagnostic environnemental et paysager du GERPLAN, inventaire ZNIEFF et DOCOB Natura 2000) pour anticiper les besoins de compensation à l'échelle du GERPLAN.
L'analyse croisée de ces différentes informations doit aboutir à l'élaboration d'une liste ou cartographie de sites potentiels de compensation, qui devra être discutée, modifiée, puis validée par les différents acteurs du territoire et l'opérateur de la compensation dédié à leur mise en œuvre. On cherchera avant tout à bénéficier des outils de connaissance et connaître les sites qui font l'objet d'une stratégie foncière afin de s'assurer de l'additionnalité de la compensation.
Pour connaître les projets de ventes de foncier et/ou négocier avec le futur acquéreur sur les usages souhaités, il peut être nécessaire de passer une convention avec un détenteur de droit de préemption (DPENS pour les départements) ou avec un acteur foncier détenteur (SAFER).

Maîtrise foncière

Cette maîtrise fait partie des entrants nécessaires pour assurer la pérennité de la mesure technique. En effet, cette dernière ne peut se concevoir sans qu'il y ait une garantie à long terme que le site compensatoire ne fera pas l'objet d'un projet ou d'une opération qui viendrait détruire ces espèces et/ou habitats que l'on a recréé ou renaturé à grands frais. La meilleure des garanties reste encore que les parcelles ayant fait l'objet d'une opération de compensation soient rétrocédées à un organisme public et ensuite identifiées dans le cadre d'une stratégie de préservation de la biodiversité.
2 niveaux de maîtrise foncière sont distingués, en fonction de la pérennité et de la solidité juridique du droit sur le terrain :
- Propriété, usufruit, emphytéote
- Bail ou convention de gestion

Faisabilité

Vérifier la faisabilité d'une option pour construire le dossier de demande d'autorisation par la mise en place d'une veille foncière, d'une animation foncière (prospection sur les sites potentiels et négociation avec les propriétaires).

Gestion

La gestion des milieux recréés ou restaurés sera à planifier au cas par cas, en fonction des habitats, des espèces et des enjeux. On visera toutefois une synergie entre les actions et des modes de gestion extensifs, permettant la mise en place de rotation de fauche avec délaissés permanents (expression spontanée de la végétation).

Suivi / évaluation

Il est nécessaire de prévoir un suivi continu avec des bilans annuels de ces mesures (en lien avec la veille sur le foncier), à partir d'indicateurs de suivi. Ces évaluations doivent permettre d'améliorer l'outil, les méthodes et les moyens au cours du temps et de rectifier certaines opérations pour les optimiser.

Communication

Cette action, pour être efficace et comprise, doit être réalisée en toute transparence. Il convient d'associer l'ensemble des partenaires concernés et de diffuser des informations sur la démarche, son évolution, son coût, ses atouts et ses contraintes, etc. Les bulletins communaux, le site internet du GERPLAN, des réunions d'informations et d'autres supports de communications permettront de partager cette expérience innovante avec les citoyens, les administrations, les aménageurs, etc.

Les différents types de pool de mesures possibles…

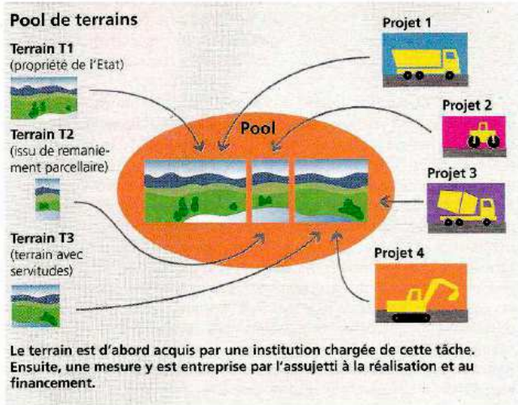

Pool de terrains :

1. L'état et/ou une collectivité acquièrent des terrains en prévision de projets.

2. Le maître d'ouvrage acquiert ces parcelles et met en œuvre les mesures nécessaires dans le cadre de son projet.

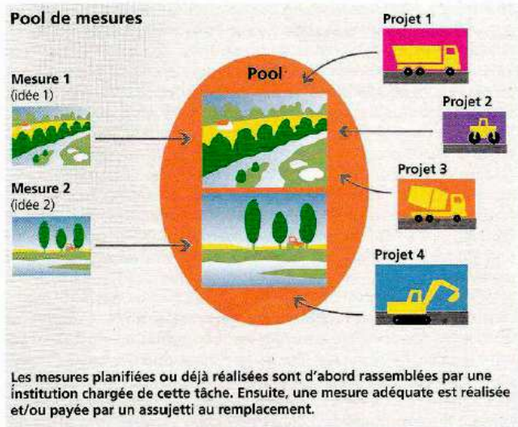

Pool de mesures :

1. Recherche d'un projet de renaturation, de protection de la nature.

2. Acquisition par le maître d'ouvrage d'une partie ou de la totalité de la superficie du projet.

3. Prise en charge du projet ou participation financière.

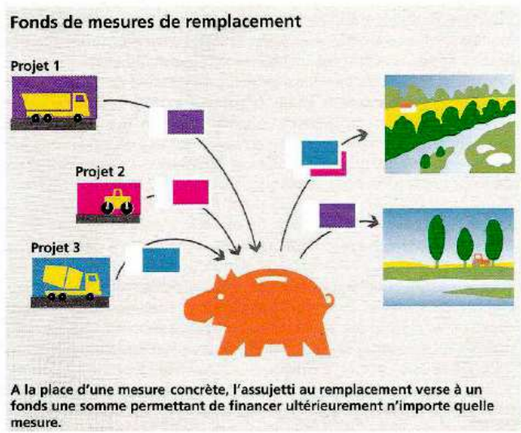

Tiré de OFEFP, 2002

Fonds de mesures :

1. Le maître d'ouvrage verse une somme d'argent en échange de la réalisation des mesures de compensation.

2. Les autorités disposent de moyens financiers pour des mesures judicieuses de protection de la nature.

ORIENTATION N°3 : VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES, LE PATRIMOINE RURAL ET LES ABORDS DES VILLAGES POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE

OBJECTIF 3A. PRESERVER LES FAÇADES URBAINES PATRIMONIALES ET LES COUPURES VERTES ENTRE LES VILLAGES

3A1_F / *PRESERVER, RENFORCER ET RECREER LES FAÇADES PAYSAGERES AUTOUR DES VILLAGES (1/3)*

CONTEXTE & ENJEUX

En dépit de leurs multiples fonctions écologiques, paysagères et sociales, le diagnostic a mis en évidence une forte régression des vergers traditionnels autour des villages.

Les menaces existent encore sur les vergers résiduels (urbanisation), fragilisant la qualité des paysages périurbains, la biodiversité et le cadre de vie des citoyens.

OBJECTIFS, résultats attendus

Préserver l'identité des villages, les façades urbaines patrimoniales et l'image du territoire rural de la Hardt

Densifier les villages et préserver le foncier agricole

Retrouver un cadre de vie agréable à l'interface des villages.

Restaurer un élément typique des paysages périurbains en (re)constituant notamment des ceintures de vergers haute-tige pérennes autour des villages.

Trouver des synergies en aménageant des espaces multifonctionnels (zone écologique tampon favorable à la biodiversité entre l'urbain et l'espace agricole, lieux de rencontre créant du lien social, espaces paysagers et zones de loisirs, zones de productions locales : fruits, jus de pommes…).

Répondre aux nouvelles attentes de la population et de transmettre les savoir-faire pour assurer la valorisation des fruits et trouver de nouveaux débouchés localement.

TERRITOIRES CONCERNES

Toutes les communes

DESCRIPTIF

Il s'agit de faire face aux besoins des agriculteurs et de conjuguer avec la pression urbaine sur des espaces de plus en plus restreints. Il s'agit aussi pour la collectivité de jouer la carte de la planification urbaine durable dans le but de préserver les paysages, l'identité des villages, les déplacements de la faune et l'espace de travail du monde agricole.

Les vergers ont marqué pendant longtemps le paysage périvillageois des bourgs de la plaine du Rhin. Cette ceinture arborée a été respectée par le remembrement mais elle a été grignotée de l'intérieur par l'urbanisation et de l'extérieur par l'extension des cultures. Son amincissement, voire sa disparition, place les habitations au contact direct des activités agricoles et de ses désagréments (aérosols de produits phytosanitaires, bruit et poussières, jets des pivots d'irrigation, cadre paysager...) et réduit les espaces tampon pour la faune et la flore commune des villages.

Il s'agit donc d'encourager le maintien et l'entretien des vergers traditionnels, de réhabiliter d'anciens vergers et de limiter la disparition des vergers en zone périurbaine, voire en créer de nouveaux. Il importe donc de trouver de nouveaux intérêts et valeurs aux vergers pour répondre à une demande sociale croissante et favoriser la biodiversité.

Cette action présente trois volets :

- **Préserver les secteurs de vergers périurbains** remarquables (notamment en lien avec les façades urbaines patrimoniales) identifiés dans le diagnostic du GERPLAN
- **Reconstituer des ceintures de vergers** dans des secteurs stratégiques, pour leur intégration dans les réseaux écologiques et pour l'insertion paysagère des lotissements, des entrées de ville et pour valoriser les vues sur les villages.
- **Faire « vivre » ces vergers et ceintures vertes**, en associant les habitants à leur création, leur entretien, leur exploitation, ou tout simplement en permettant leur accès au public.

PRINCIPES

La gestion des interfaces périurbains nécessite de prévoir des limites inextensibles aux futures extensions urbaines (zonage du POS/PLU/PLUi). Cette limite, pour être pérenne, peut s'accompagner d'un zonage ND et « Espaces Boisés Classés », limitant toute construction supplémentaire. Même si cette contrainte ne peut/doit pas être appliquée partout, il est envisageable de l'adapter à certains linéaires de fronts bâtis (lotissements, pavillons récents), notamment ceux qui sont les plus exposés visuellement ou qui accueillent du public (terrains de sport, écoles, maisons de retraite…). La création d'interfaces « douces » entre deux modes d'occupation du sol peut se traduire par différentes actions que l'on pourra combiner (diversification des tailles, des structures, de la nature des ligneux, etc.).

Les opportunités seront plus aisées dans le cas de nouvelles extensions urbaines (lotissements en projets) :

- Mise en place d'une bande prairiale (pré de fauche avec plantes adventices / spontanées, semis de fleurs messicoles, etc.) de 30 m de large au moins, entre le bâti et les cultures (permet aussi de filtrer une partie des pollutions d'origine agricole).
- Création de ceintures de prés-vergers entre le front urbain et l'espace agricole (ex : photo-montage ci-dessus) avec pérennisation à travers les zonages et règlements des documents d'urbanisme. Ces vergers périurbains devraient être exempts de produits phytosanitaires nocifs pour la santé des riverains et pour la faune périurbaine. On pourra utilement s'appuyer sur le foncier appartenant aux collectivités (> voir carte p.117).
- Création de haies variées, parallèlement au front bâti (utiliser les « orientations d'aménagement et de programmation » (OAP) du PLU en respectant ces principes).
- **Zonage du POS/PLU/PLUi** indiquant l'implantation de jardins (privés, collectifs…) et haies dans le prolongement du bâti (possibilité de coupler cette proposition avec la création de cheminements au sein de cette « ceinture verte », qui pourrait être ouverte et accessible au public).
- Réorganisation du parcellaire existant et règlement du POS/PLU et incitation à la plantation de haies de feuillus variées à l'arrière du front bâti
  - > **Règlement du PLU/PLUi** : Interdiction de clôtures artificielles opaques (murs pleins) ou de clôtures naturelles (haies) hautes (>2m) et denses (thuyas, épicéas, etc.), notamment sur les fronts urbains.
  - > **Orientations d'aménagement pour les zones à urbaniser en bordure du bourg** : prévoir les habitations côté village et les jardins côté « zones agricole » avec nécessité de planter des haies en bout de parcelle, pour créer une transition avec l'espace agricole OU prévoir dans le zonage du PLU/PLUi, une bande naturelle publique (ex : zone *non aedificandi* ou autre zonage spécifique) autour des zones à urbaniser (entre les zones agricoles et les zones urbaines), qui soit un espace public, végétalisé et extensif, planté d'arbres et de haies.
  - > **Préconisations du PLU/PLUi** : intégrer dans les documents d'urbanisme des préconisations/conseils pour le choix des essences de feuillus à planter en bout de parcelle (> voir action A13_F)
  - > **Aides pour l'achat groupé de plants** (arbustes feuillus autochtones adaptés aux conditions locales et issus de pépinières locales)

MAITRISE D'OUVRAGE

Communautés de Communes

Communes

Associations d'arboriculteurs

COUT PREVISIONNEL

Coût variable, en fonction du choix des actions à engager dans le cadre de l'opération

Sensibilisation / animation groupe de travail / Suivi mise en œuvre des aides et mesures en partenariat avec la LPO, les communes via l'animateur GERPLAN : 10 jours / an

Opération de financement d'une douzaine de nichoirs : 2.000€ (Coût unitaire nichoirs à chouette : 120 €)

FINANCEMENTS POSSIBLES

Aides du Département : Opération « Vivent les vergers : en général : taux de 40% par action :
- communication : 50 %
- atelier jus : 40 % du coût de l'investissement en cas de modernisation
- commande groupée de fruitiers hautes tiges : 50 % du coût
- première reprise d'entretien de vergers : 40%
- formation à l'arboriculture familiale : 80%.

Aides de la Région Alsace : « Création ou réhabilitation de liaisons écologiques entre des milieux naturels, sous forme de […] vergers hautes-tiges, etc. : territoires de plusieurs communes : 80 % du montant H.T. éligible du projet- territoire d'une seule commune : 70% du montant H.T. éligible du projet si le projet se situe sur un corridor identifié de la Trame Verte Régionale. Sinon : 50 % du montant H.T. éligible du projet sur plusieurs communes ou 40 % du montant H.T. éligible du projet sur 1 commune.

Programme INTERREG jusqu'en octobre 2014

Communautés de Communes (à définir)

PARTENAIRES TECHNIQUES

Département du Haut Rhin
Associations d'arboriculteurs et autres associations locales et arboriculteurs professionnels
Agriculteurs pratiquant la vente à la ferme
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et naturalistes locaux
Ecoles
Entreprises

SAFER et associations foncières

RETOURS D'EXPERIENCES

Nombreuses opérations similaires réalisées dans le cadre des GERPLAN

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

1C1a_F et 1C1b_F
1C2_F
1A3_F
2A1_F
2B1_F
2B3_F

PRIORITE

1

ORIENTATION N°3 : VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES, LE PATRIMOINE RURAL ET LES ABORDS DES VILLAGES POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE

OBJECTIF 3A. PRESERVER LES FAÇADES URBAINES PATRIMONIALES ET LES COUPURES VERTES ENTRE LES VILLAGES

3A1_F / *PRESERVER, RENFORCER ET RECREER LES FAÇADES PAYSAGERES AUTOUR DES VILLAGES (2/3)*

Fauche alternée dans un verger

Verger dans l'espace agricole

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de cette action passe par une réelle volonté politique car elle implique de prendre des décisions et des arbitrages sur le foncier périurbain, soumis à de fortes pressions. La réussite de l'action est conditionnée à la réalisation de plusieurs démarches parallèles et complémentaires :

> **Sensibiliser** la collectivité, les citoyens, propriétaires fonciers, agriculteurs, etc. sur les intérêts des vergers et le bienfondé de l'action, qui vise l'intérêt général en améliorant le cadre de vie et le paysage de proximité, renforce le lien social et intergénérationnel. Cela nécessite un effort de communication et de sensibilisation, notamment via des rencontres et des animations sur le terrain.

> Favoriser et soutenir le maintien des prés vergers et des vieux arbres ainsi que le couvert herbacé (reproduction et nidification) en mosaïque avec de la polyculture (blé, pâturages ovins, élevages avicoles (poules, canards…), jardins potagers, luzerne, etc.). La mise en place de **contrats locaux agri-environnementaux** (> voir action 2A2a_F) est à promouvoir pour assurer aussi en partie la viabilité des exploitations tournées vers l'élevage et la survie des espèces (notamment des oiseaux) inféodées aux vergers.

> **Valoriser les vergers communaux en permettant leur accès au public**, avec l'aménagement de quelques bancs et tables (convivialité), éventuellement des panneaux d'information, voire en permettant ou en organisant la récolte des fruits et l'entretien par les habitants ou associations locales. Cela concerne surtout les parcelles de verger intriquées dans les villages ou aux abords directs.

> Mettre en place une opération « **Vivent les vergers** »**, portée par l'animateur GERPLAN et associant divers acteurs intéressés : inventaire précis du patrimoine fruitier local, définition et hiérarchisation des priorités d'intervention sur les parcelles à planter, mise en œuvre d'actions en faveur des vergers et des arbres fruitiers en partenariats avec les acteurs concernés (arboriculteurs, propriétaires…). Ces actions viseront à :

- **Etudier le patrimoine fruitier local** et hiérarchiser les priorités (en partenariat avec les sociétés d'arboriculture et sur la base du diagnostic paysager et écologique du GERPLAN) : Identification des vergers méritant des efforts de conservation (nombre d'arbres, présence de variétés rares ou diversité des variétés, pressions agricoles ou urbaines, surface, intérêt paysager…) ; Recensement des variétés fruitières locales, des itinéraires culturaux traditionnels associés, des spécialités culinaires et coutumes locales ; Recensement des propriétaires, de leurs intentions et de leurs besoins ; Définition de critères de hiérarchisation des priorités (importance pour le cadre de vie, impact paysager, degré d'utilisation/abandon, menace de disparition, valorisation des fruits, etc.). Croisement de données SIG (documents d'urbanisme/ zones d'extension avec les vergers.
- **Entretenir et valoriser les vergers existants, restaurer les anciens vergers** par la taille des arbres vieillissants, tout en préservant des arbres à cavités ; Réaliser des tailles d'entretien ou de formation sur les arbres plus récents, faucher les prés de manière extensive et tardive, Créer une pépinière de variétés locales et faire vivre les vergers conservatoires Favoriser une gestion extensive des espaces enherbés sous les arbres (fauche tardive et différenciée.

> **Organiser des commandes collectives d'arbres fruitiers** (commandes groupées) suivies de remise des plants couplée à des animations sur les arbres, les plantations, l'entretien, les fonctions écologiques et paysagères, et la valorisation des produits. Les commandes (annuelles) seront proposées par le biais des sites internet du GERPLAN et des Communautés de communes, et de « bons de commande « au format papier disponibles dans les bulletins communaux et dans toutes les mairies.

> **Encourager la plantation d'arbres fruitiers en milieu agricole** (bords de parcelles, prés, bords de chemins), sur le domaine public (terrains communaux, espaces publics et de loisirs).

> Poursuivre et renforcer les actions de partenariat entre les exploitants agricoles ou d'autres propriétaires de vergers et la LPO pour la pose de nichoirs. Les Communautés de Communes et les communes pourraient élargir la communication sur cette action (animations sur le terrain, plaquettes, bulletins locaux, sites internet…) et participer au financement de nichoirs (Chouette chevêche, Torcol fourmilier,…) et des colliers anti-prédation.

> Proposer des animations et des aides aux propriétaires de vergers pour planter des arbres, installer des nichoirs, planter des haies ou des prairies fleuries, participer à des cours de taille ouverts à tous relatifs à la greffe et à l'entretien écologique du verger, faire intervenir des chantiers d'insertion pour assurer la taille de restructuration et le fauchage des vergers à restaurer, organiser une bourse aux vergers afin de vendre ou louer son verger ou encore d'accueillir une ruche.

> **Développer la *self cueillette* des fruits** : il s'agit de mettre en relation une clientèle de citoyens (ou de touristes lors d'organisation de journées festives) avec un propriétaire de verger (> voir action 2B1_F). Celui-ci peut ainsi se constituer un complément de revenu, résoudre les problèmes liés à la main d'œuvre et valoriser les arbres fruitiers

> Encourager les politiques de **gestion extensive de certaines parcelles d'intérêt communautaire** (Communautés de Communes), soit par la mise en place de conventions de mise à disposition ou contrat de prêt à usage (commodat), soit par un partenariat actif avec la SAFER dans le cadre de ses missions et outils (études, conseils et actions foncières).

> **Intégrer de manière effective les propositions du GERPLAN dans les documents d'urbanisme** (PLU et SCOT : zonage et règlement, accompagné de préconisations par exemple sur la gestion des espaces). Les acteurs de la planification doivent prendre conscience des rôles joués par cette ceinture et en assurer la protection dans le cadre des documents d'urbanisme (Code de l'urbanisme : espaces boisés classés, article L. 130-1 ; éléments paysagers, article L. 123-1,7, zones *non aedificandi* pour la biodiversité…), en lien avec l'action 3B5_F (ex : projet BIMBY).

> **Envisager l'exonération de taxe foncière** par la commune et le Département sur les parcelles portant des arbres fruitiers entretenus.

> **Prévoir et faciliter la mise en place de filières en aval pour valoriser les fruits** :

- Identifier les filières de commercialisation existantes ou à créer pour les fruits transformés.
- Proposer aux professionnels de la restauration (collective et privée) et du tourisme la vente de fruits frais et/ou transformés à un prix attractif.
- Valoriser (dons) les fruits non utilisés, en banque alimentaire ou entreprises de réinsertion
- Promotion de l'autocueillette
- Aménager des équipements proches permettant une valorisation par transformation des récoltes (pressoir à jus de pomme / cidrerie, atelier mobile, distillerie…). La promotion de ces possibilités suppose une communication adaptée et répétée. Développer un produit touristique/de loisirs clef en main comprenant une activité de cueillette de fruits en été et une activité de transformation en automne comme la fabrication de jus (diversification agricole et maintien de savoir-faire). Le verger peut aussi être le thème d'une fête d'automne, avec une distillation à l'alambic communal, une vente de jus de pommes et tartes aux fruits, l'organisation de tombolas de filets de pommes ...

Remarque : Rester prudent sur les filières bois-énergies qui ne doivent être développées que pour l'usage des produits de coupes/entretien des vergers mais qui ne doivent pas conduire à l'intensification des pratiques pour des questions de rentabilité de la filière. L'idéal est de laisser les bois à la disposition des associations, de la commune ou des habitants en don direct.

** L'opération « Vivent les Vergers » est une opération globale, publique, destinée aux collectivités et aux particuliers. Elle vise à relancer durablement une dynamique locale autour des vergers traditionnels. L'opération Vivent les Vergers repose sur un dispositif incitatif du Département, relayé par les communautés de communes auprès des citoyens. L'opération rassemble tous les partenaires potentiels du territoire (arboriculteurs, associations, élus, particuliers, agriculteurs) qui définissent ensemble les actions à mettre en place. Le rôle de l'agent de développement / animateur GERPLAN est de rassembler les différents partenaires impliqués et de coordonner les actions mises en place.*

OBJECTIF 3A. PRESERVER LES FAÇADES URBAINES PATRIMONIALES ET LES COUPURES VERTES ENTRE LES VILLAGES

3A1_F / *PRESERVER, RENFORCER ET RECREER LES FAÇADES PAYSAGERES AUTOUR DES VILLAGES (3/3)*

ORIENTATION N°3 : VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES, LE PATRIMOINE RURAL ET LES ABORDS DES VILLAGES POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE

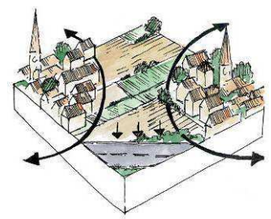

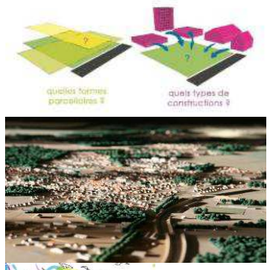

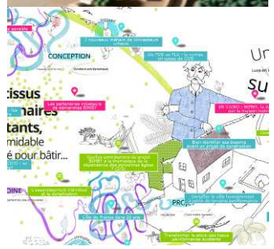

… ET PRESERVER LES COUPURES VERTES ENTRE LES VILLAGES

L'animateur GERPLAN, avec sa vision transversale et globale du territoire, peut ici être un bon relai auprès des élus dans la mise en œuvre des actions GERPLAN dans les documents d'urbanisme.

> **Sensibiliser et former les élus et services techniques** aux intérêts de conservation des coupures vertes via les supports de communication au niveau des communautés de communes et des communes (réunions d'information, bulletins communaux et intercommunaux, site internet), éventuellement avec le soutien d'agences d'urbanistes (AURM, ADAUHR…) et l'organisation de formations spécifiques

> **Accompagner et suivre l'élaboration des documents d'urbanisme** (PLU/PLUi et SCOT) et dans la planification de l'industrialisation de la bande rhénane, pour veiller au maintien des coupures vertes, et plus largement à l'intégration des mesures visant à protéger l'environnement périurbain dans les documents d'aménagement du territoire, outils par le biais desquels la protection des terres agricoles peut-être clairement affichée et matérialisée. Il s'agit de densifier les villages, d'éviter leur extension le long des axes routiers et de préserver les ceintures vertes autour des bourgs.

> **Mettre en cohérence les actions complémentaires** de soutien au maintien des prairies de fauche via les aides agri-environnementales (MAE), la reconstitution de ceintures de prés-vergers périurbains et de cultures maraichères, en lien avec les actions visant à préserver le **foncier** agricole et l'urbanisme de qualité (> voir actions 3B5_F).

> **Valoriser les alignements d'arbres qui accompagnent le réseau routier :** compléter les plantations d'alignement sur les principaux axes routiers et protéger le patrimoine arboré, véritable image de marque du territoire.

> **Traiter les façades urbaines dégradées** pour améliorer la lisibilité des entrées de bourg et marquer les transitions inter-villageoises sur le long terme.

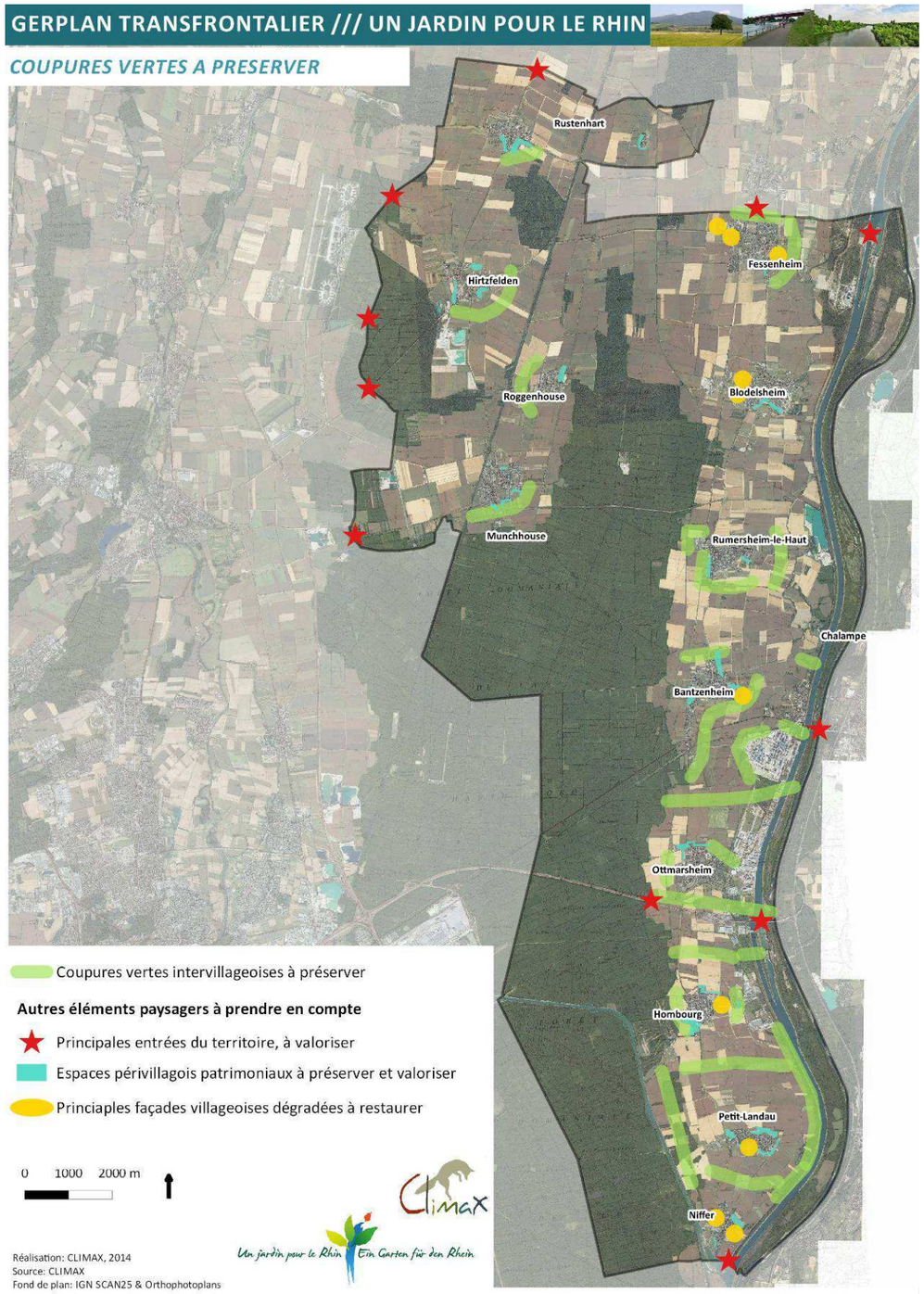

Exemples d'orientation d'aménagement pour recréer des interfaces urbaines de qualité avec l'espace agricole

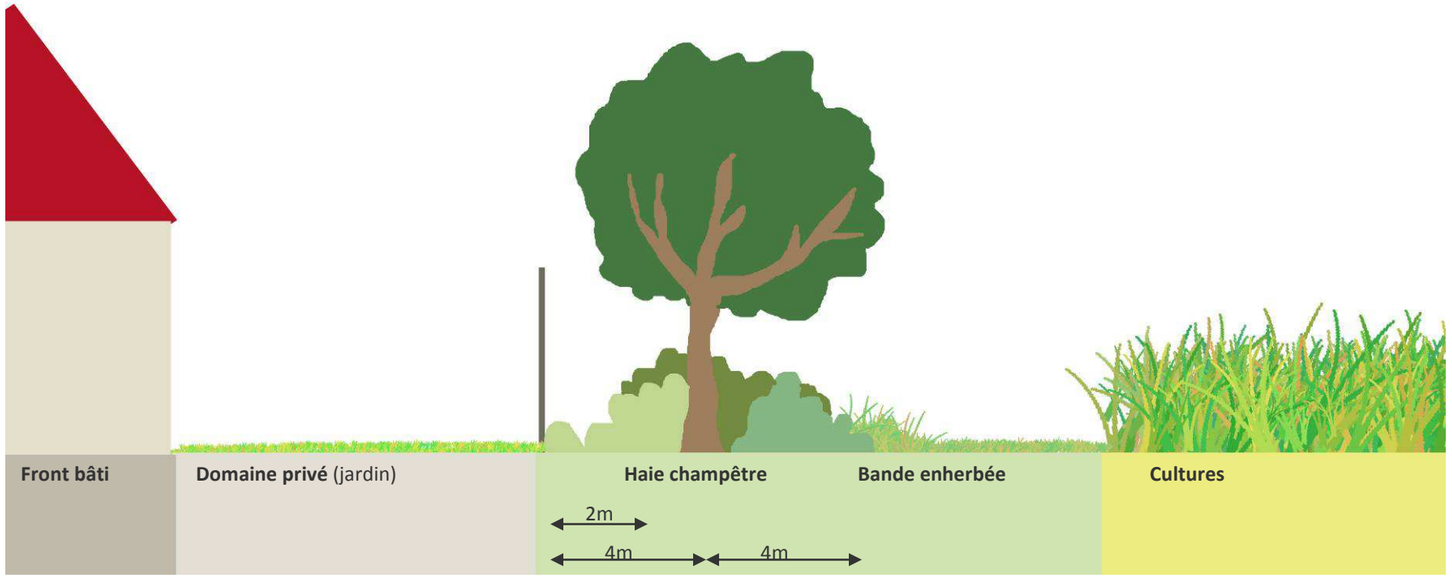

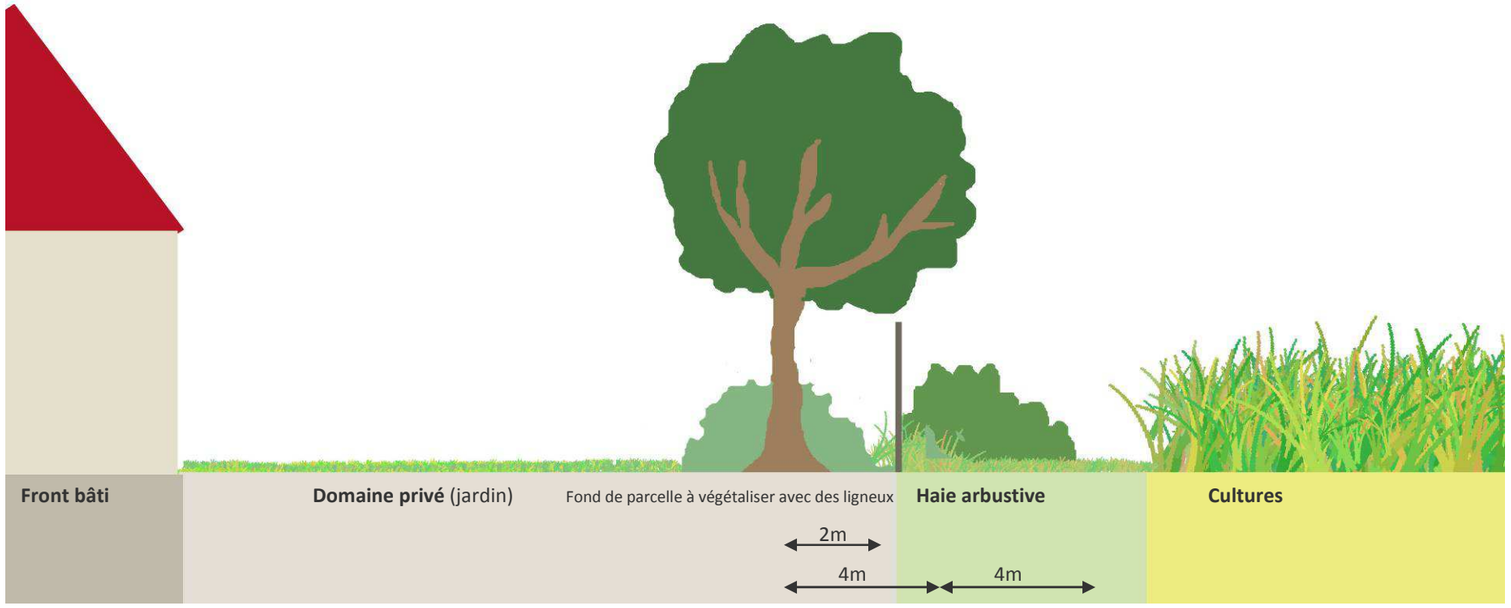

Les schémas ci-contre illustrent des possibilités de créer des interfaces urbaines de qualité, notamment dans le cadre des nouvelles constructions (urbanisation des dents creuses en position de font urbain dans les zones U, extensions urbaines, projets de lotissements, ZAC…).

Le traitement des limites, lisières et transitions présentent de nombreux intérêts :

- contribuer à la lisibilité des paysages naturels aux franges de l'urbanisation
- améliorer la qualité paysagère des façades urbaines, notamment dans les secteurs d''entrée de village
- limiter les désagréments liés aux pratiques culturales aux abords des propriétés privées
- créer des possibilités de refuges pour la faune et des corridors écologiques
- favoriser l'installation d'espèces botaniques spécifiques
- filtrer les eaux de la nappe superficielle venant des cultures

La haie champêtre représente un compromis intéressant, car limite la pression foncière sur les espaces privés et agricoles, mais des zones de vergers permettraient une meilleure insertion environnementale.

Les solutions sont à panacher et à étudier au cas par cas en fonction des faisabilités et des contraintes.

Pour garantir leur qualité, ces espaces peuvent trouver leur place dans l'aménagement du territoire des communes en étant :

- acquis par la collectivité et inscrits comme zone naturelle dans les documents d'urbanisme
- intégrés aux orientations d'aménagement des PLU
- prévus comme zones de corridors à créer dans le cadre d'emplacements réservés spécifiques (éventuellement accompagnés d'un cheminement piéton sur un espace public) ou d'espaces boisés classés (EBC)
- préconisés par les services d'urbanisme lors de la délivrance de permis de construire
- intégrés aux parcelles privatives, avec obligation de végétaliser les fonds de parcelle avec des ligneux (arbres, arbustes). Des listes de végétaux et des propositions d'achat groupés peuvent être fournis aux particuliers concernés.
- …

ORIENTATION N°3 : VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES, LE PATRIMOINE RURAL ET LES ABORDS DES VILLAGES POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE

OBJECTIF 3B. AMELIORER LE CADRE DE VIE ET INTEGRER LES NOUVEAUX PAYSAGES A L'ENVIRONNEMENT

3B1_F / COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS A BILAN ENVIRONNEMENTAL POSITIF

CONTEXTE & ENJEUX

De nombreuses actions, collectives, isolées, publiques ou privées et participant à l'amélioration du cadre de vie, du paysage, de la biodiversité, de la ressource en eau… sont mises en œuvre sur le territoire. Ces actions sont un support potentiel de communication pour engager une dynamique positive et un effet « boule de neige » visant à généraliser ce type de mesure.

OBJECTIFS, résultats attendus

En ce qui concerne le volet grand paysage et agriculture, une meilleure communication sur ce qui est déjà réalisé pourra avoir des effets positifs sur :

-La profession agricole en général pour inciter à maintenir et à développer collectivement certaines actions

-La population locale afin d'expliquer les rôles de l'agriculture contemporaine et des engagements déjà existants de la profession

Pour le volet urbanisme, les échanges transfrontaliers sur les pratiques mises en œuvre dans le cadre des schémas d'urbanisme pourront avoir des effets positifs sur la conception des extensions urbaines et des zones d'activités.

Pour les actions auprès du grand public, il est surtout attendu une plus-value environnementale et paysagère (lotissement, espaces verts) par la mise en œuvre de petits gestes quotidiens.

TERRITOIRES CONCERNES

Tout le territoire du GERPLAN

DESCRIPTIF

Il s'agit de s'appuyer sur les initiatives et les bonnes pratiques mises en œuvre sur le territoire pour permettre une sensibilisation et une communication, créer des dynamiques et des coopérations pour mettre en place des projets intégrés à l'environnement et favoriser les synergies.

MISE EN OEUVRE

Lancer des opérations de communication sur des actions qui ont déjà été réalisées ou qui sont en cours de réalisation (animation, sensibilisation des agriculteurs, des entreprises, des collectivités et du grand public, présentation des résultats,…). Il s'agit dans un premier temps de recenser les initiatives et actions positives réalisées sur le territoire.

Exemples

- Actions en faveur de la biodiversité : préservation des vergers, plantation de haies, aménagement et gestion des prairies fleuries, valorisation des friches, réaménagement des gravières et des plans d'eau, aménagement de nichoirs et hôtels à insectes…
- Actions en faveur de la protection de la ressource en eau : protection des aires de captages d'eau potable, opérations zéro pesticides, travaux de restauration du Muhlbach, de la gravière de Rumersheim-le-Haut, etc.
- Actions en faveur de la diversification agricole, notamment les circuits courts et l'agriculture raisonnée (Vente directe à la ferme, distributeur à Hombourg, approvisionnement des cantines scolaires,…).
- Actions en faveur du partage de l'espace : charte de bonne entente, aménagement de pistes cyclables, création de vergers, restauration de maisons éclusières,…
- Initiatives d'insertion paysagère des bâtiments agricoles, valorisation des maisons à pans de bois, restauration du petit patrimoine local (chapelles, calvaires, murs de galets du Rhin)…
- Actions en faveur de la préservation du foncier et de la densification urbaine
- Actions générales en faveur de l'environnement : assainissement, éclairage public, économies d'énergies, transports doux….
- Etc.

Animation

L'animation et la communication sur ces actions peuvent être mises en œuvre par l'animateur GERPLAN qui est un bon intermédiaire entre les personnes ressources (ayant mis en place les actions) et un relai entre les partenaires de la démarche et le public visé.

L'animateur GERPLAN pourra également faire le lien en organisant des rencontres transfrontalières pour échanger sur les pratiques à bilan environnemental positif mises en œuvre de part et d'autre du Rhin.

Le public visé concerne globalement l'ensemble des acteurs du territoire : élus, agriculteurs, techniciens, entreprises, citoyens, associations, etc. On pourra cibler un public particulier en fonction de certaines actions valorisées au cas par cas (ex : gestion des espaces verts des zones d'activités pour les entrepreneurs ; restauration du bâti ancien et des murs en galets du Rhin pour les particuliers…).

Communication

Il s'agit de communiquer sur les actions et mesures mises en place les dernières années et celles qui se poursuivent actuellement pour l'amélioration de la prise en compte de l'environnement sur le territoire transfrontalier du GERPLAN. Les actions concernées sont non seulement celles issues du GERPLAN mais aussi celles initiées de manière isolée (ex : insertion paysagère de bâtiments agricoles, aménagement d'un hôtel à insectes, etc.).

Les supports de communication sont multiples :

- Edition de plaquettes, insertion d'articles dans les bulletins intercommunaux, les bulletins communaux, les revues transfrontalières (le Pont) et dans la presse
- Rédaction d'articles pour la mise en ligne sur les sites internet du GERPLAN, des communautés de communes, des communes, du Département, etc.
- Compilation d'un document de références de bonnes pratiques par thématique (agriculture, urbanisme, biodiversité…) qui servira de support aux réflexions d'aménagement du territoire. Ce document sera diffusé dans les communes et actualisé au fil des réalisations.
- Visites de sites dans le cadre de manifestations, de journées de découverte (ex : visites ouvertes au public, présentations dans le cadre de l'expo Natur-E, etc). Il est proposé de réaliser une à deux visites annuelles dans un premier temps, et de multiplier les sorties en fonction de la réussite de la démarche (forte fréquentation du public). Pour ces visites, on peut imaginer l'organisation de co-voiturage, de balades en calèche, en tracteur, etc. pour créer et renforcer les liens entre les citoyens et apporter un côté convivial à la démarche. Certains sorties transfrontalières seront co-animées en partenariat avec le pays voisin et feront l'objet de traductions orales. Ce partage des « bonnes pratiques » peut être étendu de manière **transfrontalière.**

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes

Communes

Agriculteurs

Associations

COÛT PREVISIONNEL

Temps d'animation et de sensibilisation animateur GERPLAN : 3 jours/an

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin

50% pour la communication

PARTENAIRES TECHNIQUES

Département du Haut-Rhin

Chambre d'Agriculture

Région Alsace

CAUE, Agences d'Urbanisme

Associations spécialisées

RETOURS D'EXPERIENCES

Nombreuses actions GERPLAN

GewerbePark Breisgau

…

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

3A1_F

2B2_F

3B3_F

3B5_F

4A2_F

PRIORITE

1

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

MOTIF PAYSAGER A VALORISER

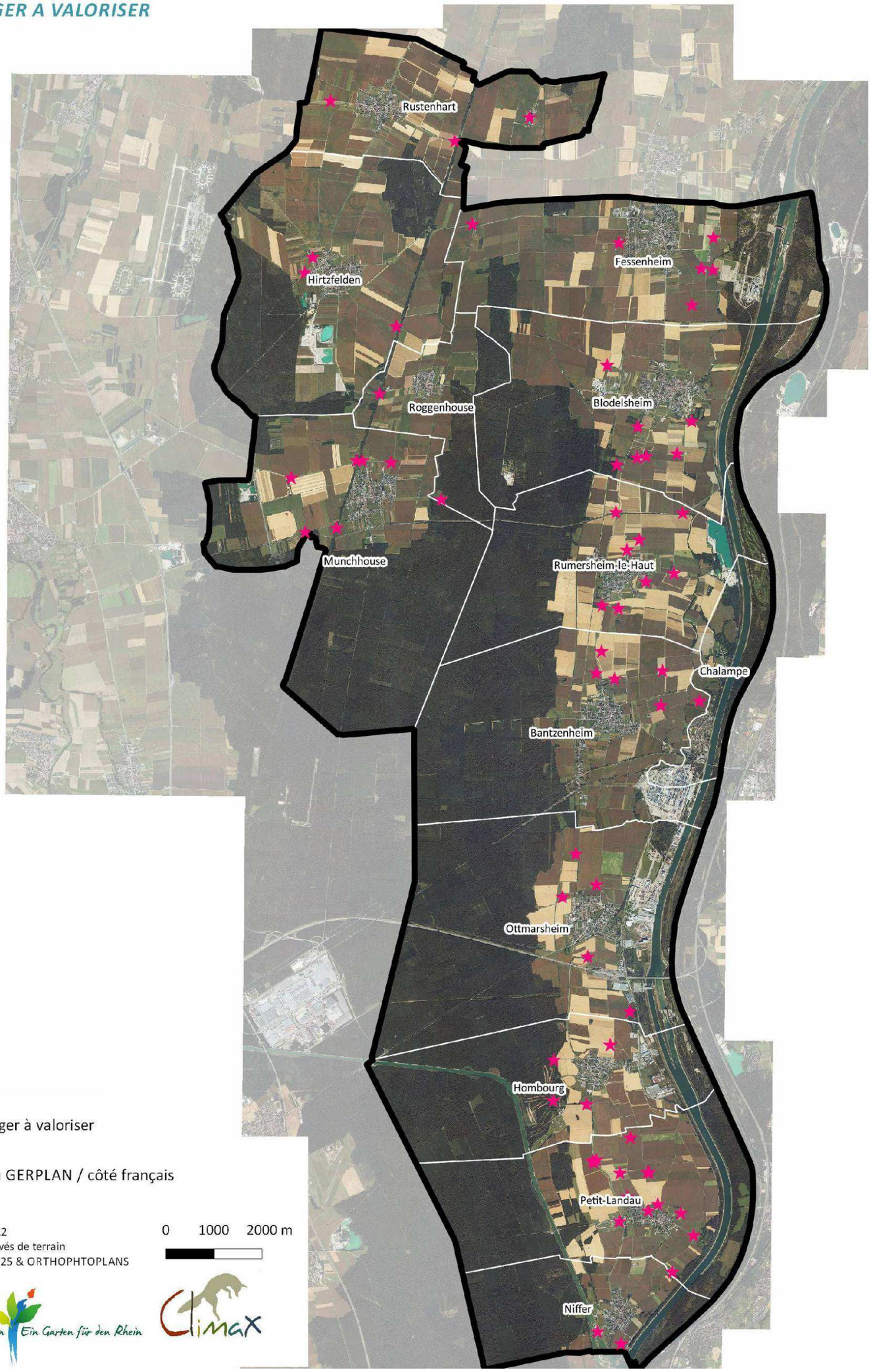

★ Motif paysager à valoriser

Territoire du GERPLAN / côté français

Réalisation: CLIMAX, 2012
Sources: Cartes IGN, relevés de terrain
Fonds de plan: IGN SCAN25 & ORTHOPHTOPLANS

0 1000 2000 m

Un jardin pour le Rhin Ein Garten für den Rhein

CLIMAX

ORIENTATION N°3 : VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES, LE PATRIMOINE RURAL ET LES ABORDS DES VILLAGES POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE

OBJECTIF 3B. AMELIORER LE CADRE DE VIE ET INTEGRER LES NOUVEAUX PAYSAGES A L'ENVIRONNEMENT

3B2_F / *REQUALIFIER LES MOTIFS PAYSAGERS DEGRADES*

CONTEXTE & ENJEUX

Le diagnostic du GERPLAN a mis en lumière quelques sensibilités environnementales et paysagères.

Le traitement et la revalorisation de ces éléments participeraient à améliorer la qualité paysagère et le cadre de vie autour de ces motifs paysagers, tout en valorisant l'image globale du territoire.

OBJECTIFS, résultats attendus

Améliorer le paysage et l'image du territoire

Valoriser l'espace agricole

TERRITOIRES CONCERNES

Potentiellement tout le territoire du GERPLAN

DESCRIPTIF

Les sensibilités paysagères identifiées sont de différentes natures. La reconquête paysagère de ces sites, souvent petits et localisés, passe par une démarche de sensibilisation et de restauration environnementale. Selon les cas, il s'agira de restaurer un site (suppression des décharges sauvages), de reconvertir certains bâtiments abandonnés (ex : anciennes maisons éclusières, hangars…), d'améliorer une intégration paysagère (ex : clôtures et abords des fermes et hameaux isolés).

MISE EN ŒUVRE

La première phase consiste à identifier les secteurs dégradés, sur la base du diagnostic du GERPLAN. Ce diagnostic sera actualié en lien avec les élus, les brigades verts et l'animateur GERPLAN (synthèse et compilation des remontées d'informations, vérifications sur site…).

On peut hiérarchiser les priorités d'intervention en fonction de critères comme :

> Les sites dont le traitement paysager rétablit/améliore la cohérence d'un site, notamment dans les secteurs les plus fréquentés et les plus visibles.

> Les sites qui sont les plus mal vécus par les citoyens (habitants, riverains et usagers).

Les interventions peuvent concerner :

> La végétalisation d'un espace (clôtures, bâtiment) pour structurer la perception d'un site et rétablir une cohérence paysagère

> La suppression de dépôts sauvages qui dégradent la perception paysagères et dévalorisent le travail agricole

> La restauration d'un patrimoine bâti remarquable, en lien avec l'histoire du territoire

> La démolition d'un bâtiment abandonné

> La mise en souterrain d'une ligne électrique moyenne tension

Les principaux sites pré-identifiés sur le territoire du GERPLAN sont les suivants (liste non exhaustive) :

Insertion paysagère de bâtiments agricoles

> Hangar agricole avec panneaux solaires à proximité directe du pont sur le canal du Rhône au Rhin déclassé à Roggenhouse ou, dans une moindre mesure, le hangar agricole a panneaux solaires, assez peu visible derrière la déchetterie de Blodelsheim.

> Certains abords de zones de stockage agricole et de hangars pourraient bénéficier d'intégrations paysagères plus soignées, comme à Bantzenheim

> Les abords de la ferme du Niederfeld, qui pratique la vente directe a la ferme, mériterait une meilleure insertion et une valorisation paysagère (végétalisation des abords du bassin, amélioration de la gestion des effluents, traitement ou évacuation des dépôts peu intégrés à l'environnement, végétalisation des clôtures, fleurissement des abords…).

> Clôtures (murs en béton, haies de résineux) autour des hameaux et fermes agricoles isolées.

Requalification du bâti dégradé ou abandonné

> Centre équestre dégradé avec dépôts de déchets verts dans un axe de vue sur le village à la sortie ouest de Niffer, depuis un chemin agricole.

> Maison forestière de la Maitrise a Munchhouse, appartenant à l'ONF, située en lisière de forêt et composée de plusieurs bâtiments, pourrait faire l'objet d'un projet de valorisation.

> Ancien bâtiment du Jaegerhof à Petit Landau

> Ancien moulin au Schofmatten a Fessenheim

De manière plus globale, envisager une requalification/valorisation du paysage industriel de la ZIMR qui dispose d'un potentiel important.

Suppression de dépôts sauvages

> Déchets inertes dans une décharge à Blodelsheim, comblant une ancienne carrière sèche, habitat thermophile ici dénigré mais qui par ailleurs présente un intérêt paysager et naturel, reconnu sur l'ile du Rhin et dans la Hardt (> voir action 1B3_F)

> Tas de gravats dans les labours en face de la chapelle du Feldacker à Blodelsheim

> Dépôt de terre au bord du canal du Rhône au Rhin à Hirtzfelden

> Excavation et dépôts de gravats dans une combe avec un verger au sein de l'espace agricole à Petit-Landau.

Valorisation du petit patrimoine rural

> Petit patrimoine rural à identifier au cas par cas : calvaires, chapelles, (ex : calvaire au sud de Blodelsheim)

> Ancien séchoir à Tuiles en pans de bois de Petit-Landau : améliorer l'accessibilité (parking enherbé, végétalisé).

> Restauration des murets en galets du Rhin

Autres

> Amélioration paysagère des façades urbaines (> voir action 3A1_F), par exemple avec la mise en souterrain de la ligne électrique moyenne tension à l'entrée Est de Bantzenheim (façade urbaine patrimoniale)

> Créer des partenariats et poursuivre les actions d'interpellation de l'Etat sur le devenir de l'ancienne plateforme douanière et les anciennes bases militaires.

> Supprimer les groupements de résineux ayant un impact paysager : abords de la RD47 à l'entrée sud-ouest de Munchhouse, abords de ferme rue du Moulin / rue du Muhlenweg à Ottmarsheim, etc.

MAITRISE D'OUVRAGE

Communes

Communautés de Communes

Propriétaires

COUT PREVISIONNEL

Coût de l'animation et de la communication (animateur GERPLAN) : 3 jours /an

Coûts des travaux : A définir au cas par cas

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin : au cas par cas

PARTENAIRES TECHNIQUES

CAUE

Architectes

…

RETOURS D'EXPERIENCES

Nombreux GERPLAN

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

2A2a_F

3A1_F

1B3_F

3B4_F

3B6_F

PRIORITE

2

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

SENSIBILITES PAYSAGERES A TRAITER

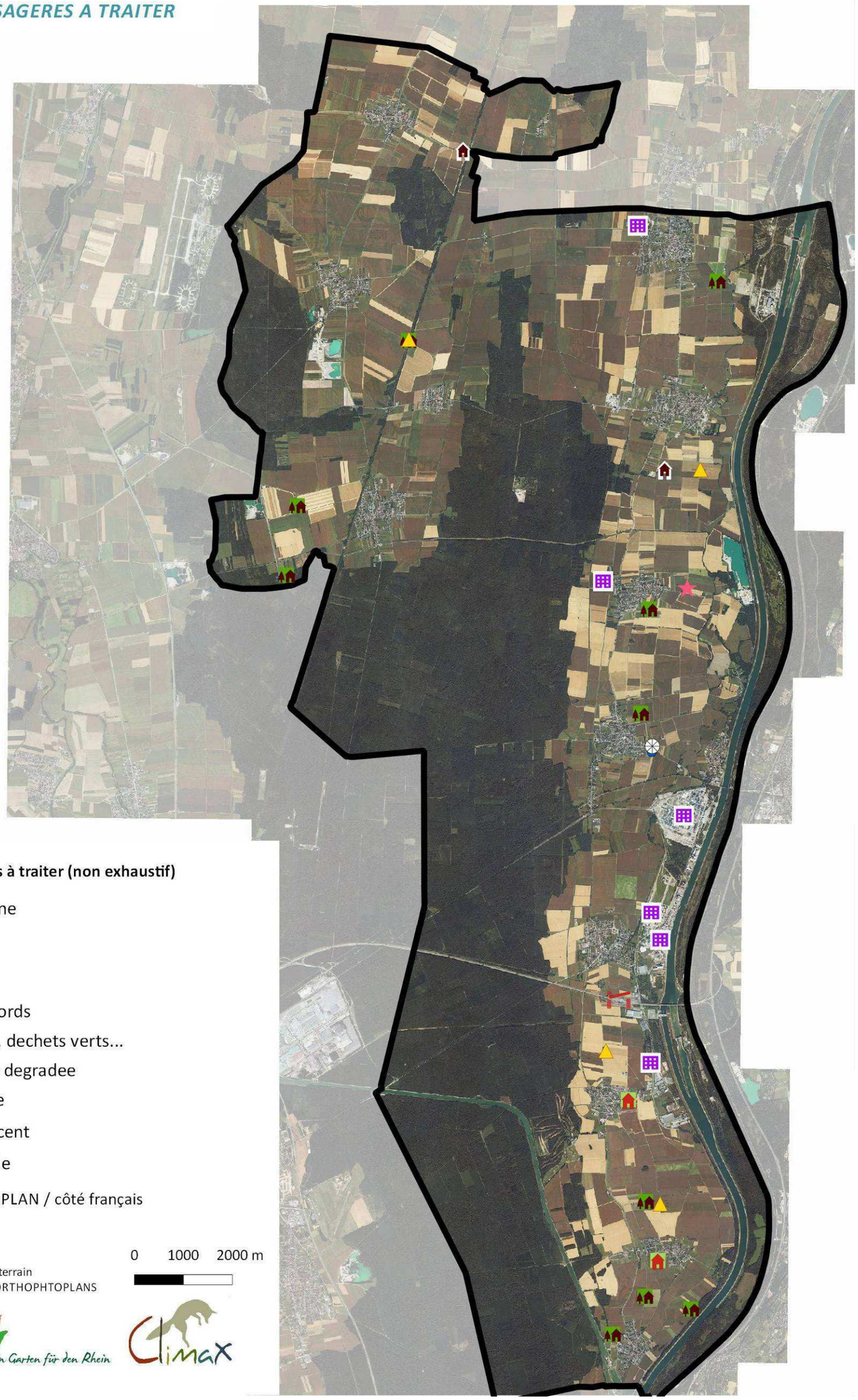

Sensibilités paysagères à traiter (non exhaustif)

- Ancienne douane
- Autre
- Batiment
- Batiment et abords
- Depots gravats, dechets verts...
- Facade urbaine degradee
- Ligne electrique
- Lotissement recent
- Zone industrielle
- Territoire du GERPLAN / côté français

Réalisation: CLIMAX, 2012
Sources: Cartes IGN, relevés de terrain
Fonds de plan: IGN SCAN25 & ORTHOPHTOPLANS

0 1000 2000 m

Un jardin pour le Rhin Ein Garten für den Rhein

Climax

ORIENTATION N°3 : VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES, LE PATRIMOINE RURAL ET LES ABORDS DES VILLAGES POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE

OBJECTIF 3B. AMELIORER LE CADRE DE VIE ET INTEGRER LES NOUVEAUX PAYSAGES A L'ENVIRONNEMENT

3B3_F /METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'INSERTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DES ZONES INDUSTRIELLES, ARTISANALES ET COMMERCIALES

CONTEXTE & ENJEUX

Généralement situés en entrée de village, les zones d'activités (industrielles, artisanales ou commerciales) sont souvent peu intégrées dans leur environnement et génèrent des paysages banalisés qui dévalorisent le paysage et dégradent le cadre de vie.

Pour mener une politique forte d'amélioration environnementale de ces espaces économiques, l'enjeu consiste à intégrer certains principes d'aménagement et de prendre en considération plusieurs critères d'aménagement (foncier, insertion paysagère, calorisation écologique…).

OBJECTIFS, résultats attendus

Réduire la consommation foncière et la banalisation du paysage

Densifier les villages et préserver le foncier agricole

Avoir une gestion globale et mutualisée des espaces verts (publics et privés) des zones d'activités.

Intégrer la biodiversité dans les ZA.

DESCRIPTIF

L'action consiste à améliorer la qualité écologique et paysagère des zones d'activités (industrielles, commerciales, artisanales) en agissant à plusieurs niveaux :

- Fonctionnalité écologique : installation de haies vives, de bosquets, de friches herbacées, gestion des eaux pluviales, aménagement de passages naturels ou artificiels pour la faune et la flore (continuums et corridors biologiques, phyto-remédiation)
- Urbanisme : anticiper les questions foncières (espaces publics/espaces privés, la mise en commun de certains espaces (stationnements), intégrer une politique de transports, mettre en place un projet paysager intégrant des critères écologiques (corridors, gestion différenciée…) et de durabilité
- Services communs facilitant la vie des entreprises : centre d'accueil et de conférences, gestion collective de l'environnement, service de communication, etc.
- Approvisionnement énergétique répondant aux besoins techniques et économiques des entreprises tout en sécurisant l'apport via la maîtrise d'installations décentralisées et la production d'énergies renouvelables
- Gestion des flux industriels (notamment la valorisation des déchets, recyclage, valorisation de l'énergie produite sous forme de chaleur par exemple, etc.).

Dans le cadre de cette action, on s'intéressera davantage aux **aspects paysage et écologie**, en intégrant notamment les principes de mise en œuvre d'une **politique globale d'aménagement et en agissant sur des critères clefs** comme la surface foncière, le ratio espaces publics/espaces privés, le taux d'imperméabilisation des sols, la qualité de l'insertion paysagère des bâtiments et de leurs abords, la diversité des milieux aménagés, la gestion des espaces verts, la perméabilité aux mouvements de la faune, etc.

On distingue 3 cas qui nécessitent une approche spécifique, sur un socle de principes communs :

> Les petites zones d'activités en marge des villages de la basse terrasse du Rhin

> Les zones d'activités à dominante pétrochimiques de la bande rhénane (au bord du Grand Canal d'Alsace)

> Les zones d'activités en projet, non encore aménagées (réfléchir en amont à l'utilisation des friches industrielles edxistantes)

Les principes d'aménagement et de gestion sont indiqués page suivante. Ils ne sont pas exhaustifs mais permettent de pointer les éléments importants à prendre en considération.

PRINCIPES

> *Voir page suivante*

La réussite de l'action repose principalement sur la qualité de la gestion des ZA et de sur l'animation. La gestion et l'animation doivent être assurées par un **gestionnaire du parc d'activités** (doté des moyens humains, financiers et techniques adéquats), qui doit fédérer les différents partenaires autour de l'amélioration continue de la démarche de qualité.

Pour mener à bien ces différentes missions, le gestionnaire peut s'appuyer sur un comité technique comprenant les partenaires du parc et les acteurs du territoire. En fonction des partenaires, des moyens financiers et des missions, la structure juridique du gestionnaire peut être un syndicat mixte, un service d'une commune ou d'un EPCI, une association, une SARL... La structure gestionnaire peut employer une ou plusieurs personnes selon la nature des missions et de moyens qui y sont affectés (ex : gestion des espaces verts, services...).

MISE EN OEUVRE

> **Communiquer** sur la prise en compte les critères environnementaux dans la conception et la gestion des zones d'activités : voirie, énergie, bâtiments publics, parcelles, réseaux, achats, proposition de services publics ou privés afin d'améliorer la qualité de vie et trouver des solutions collectives aux différents besoins des usagés : crèche, restauration, transport, sport, déchets,

> **Engager une concertation** avec les entreprises, les travailleurs, les propriétaires fonciers, les gestionnaires, la population locale et les différents acteurs concernés (partenaires techniques, financiers, administrations) dans la conception et la gestion des ZA pour engager une dynamique et étudier la faisabilité des actions proposées.

> Suite à la concertation, mettre en place une **équipe projet** comprenant les différents partenaires et parties prenantes intéressées, chargée de l'animation et de la communication (tables rondes, réunions d'information, visites de sites…).

> **Réaliser un diagnostic de l'existant** au niveau des zones d'activités (gestion en place, enjeux écologiques, besoins, bonnes pratiques, contraintes, points positifs/négatifs…). Analyser la situation du foncier à l'échelle du territoire GERPLAN : types de ZA, contraintes réglementaires, surfaces vacantes, les projets de nouvelles ZA,… pour engager une réflexion globale des besoins et mettre en place une stratégie commune de développement coordonné des ZA dans l'espace et dans le temps (phasage). Au besoin, réaliser une enquête dans les communes et auprès des ZA existantes (animateur GERPLAN).

> Mettre en place des **groupes de travail** (personnes compétentes -urbanistes, paysagistes, écologues, géomètres- élus, travailleurs, usagers, institutions) pour élaborer une **Charte de qualité** des zones d'activités, une **Démarche d'Ecologie Industrielle (DEI)** ou une **Démarche HQE** (Haute Qualité Environnementale) répondant aux enjeux identifiés dans le diagnostic et apportant des réponses thématiques (gestion de l'espace/traitement paysager, voiries/accès, implantation du bâti/architecture, gestion des espaces verts, gestion des eaux pluviales, **programme d'aménagement…**). Mener une vraie démarche intégrée permet d'assurer une cohérence entre les actions à court, moyen et long terme, de formaliser l'implication des différents partenaires et de répondre aux questions suivantes : Quelles sont les intentions du projet ? Comment et avec quels moyens le mettre en œuvre ? Qui doit s'impliquer ? Quelles sont les ambitions environnementales ? Quelles sont les articulations possibles ou à anticiper avec les SCOT et PLU? Quelle gestion du foncier ? Quel phasage ? Quelle évolutivité ? Elaborer différentes stratégies de développement pour anticiper les aléas du marché et éviter ainsi une immobilisation sur le long terme de parcelles (ce qui peut se traduire par un aménagement par phases). La charte ne doit toutefois pas constituer un préalable à la mise en œuvre de certains principes évoqués plus loin.

> Mettre en place, en fonction des résultats et objectifs de la concertation, un **organe de gestion** des ZA qui en sont exemptes pour animer et coordonner les actions, dès la commercialisation des lots et suivre la qualité des aménagements, mutualiser certaines opérations (achat de matériel de gestion, achat d'arbres…).

> **Faire signer la charte aux entreprises.**, Elle fera également partie du cahier des charges de cession des terrains annexés aux actes de vente.

> Mobiliser des moyens adéquats pour informer (plaquette, site internet) et accompagner (animateur GERPLAN, architecte, paysagiste, écologue) les entreprises, les travailleurs et les habitants. **Communiquer sur les expériences positives et engager des échanges** (sorties dans les ZA en France et en Allemagne) pour discuter des différentes problématiques et des possibilités d'y répondre.

> **Mettre en place un comité de suivi** pour évaluer le respect des engagements, la réalisation des actions et favoriser une démarche d'amélioration continue.

> **Intégrer certains principes dans les documents d'urbanisme** (taux d'espaces verts, architecture des bâtiments, éclairage, gestion des eaux pluviales et usées, orientations d'aménagement avec principes des voiries et des corridors intra ZA, liste de végétaux préconisés…).

MAITRISE D'OUVRAGE

Communautés de Communes

Communes

CCI de Haute Alsace

Entreprises locales

Gestionnaires de zones industrielles et artisanales

COUT PREVISIONNEL

Non évalué, mais nécessite :
Temps d'animation et de sensibilisation
Coût des aménagements : variable selon l'objet
Coût de la mise en place d'un organe de gestion mutualisé (avec embauche de personnel)
Actions d'accompagnement des entreprises

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin : au cas par cas
ADEME (études, équipements)
Communautés de Communes
CCI
Entreprises
Agence de l'Eau

PARTENAIRES TECHNIQUES

Département du Haut-Rhin
CCI, entreprises locales, Gestionnaires des zones d'activités
Association OREE, http://www.comethe.org
CAUE, ADEME, DRIRE,
Architectes, paysagistes, bureaux d''études, etc.

RETOURS D'EXPERIENCES

GEWERBEPARK Breisgau
GERPLAN Cernay et Environs
Démarches PALME et ECO-ZONE
Centre énergétique de Bruce (http://www.ecoparc.com/ecologie-industrielle/bruce.php)

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

2C1a_F et 2C1b_F
3B5_F
1A3_F
2A2b_F
3B6_F

PRIORITE

2

PRINCIPES

Les principes de gestion des zones d'activités à mettre en place dans la réflexion sont indiquées (non exhaustifs) dans le tableau suivant, en fonction des 3 cas évoqués plus haut :

	Zones d'activités existantes, aux abords des villages	***Zones d'activités existantes, le long du Grand Canal d'Alsace***	***Zones d'activités en projet (non réalisées)*** ou extensions prévues de ZA existantes…
OBJECTIFS	***Améliorer la qualité écologique et paysagère***	***Améliorer la qualité paysagère***	***Intégrer une politique environnementale ambitieuse***
PRINCIPES GENERAUX	*Anticiper les questions foncières pour imiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser la gestion des espaces verts publics. Intégrer la biodiversité dans la gestion des espaces : gestion différenciée, végétalisation de l'espace, démarché « zéro phyto », clôtures perméable, éclairage nocturne limité, etc. Partager les expériences positives mises en œuvre dans les zones d'activités du territoire GERPLAN transfrontalier (ex : GewerbePark Breisgau, secteur de la Ruche à Fessenheim…). Mettre en place une stratégie globale.*		
Foncier	Possibilité d'agir sur les zones non encore loties des ZA existantes et sur les espaces pulics Valoriser (remplir) les parcelles non encore loties des zones d'activités existantes avant de créer/construire de nouvelles ZA	Hiérarchiser les parcelles à aménager en priorité en fonction des enjeux écologiques (friches, bosquets) Valoriser (remplir) les parcelles non encore loties avant de construire de nouvelles ZA	Anticiper l'aménagement, par exemple par l'outil ZAC ou les orientations d'aménagement (OAP) des documents d'urbanisme Rendre public le maximum de surface dévoué aux espaces verts Mutualiser certains espaces (parkings,
Aménagement des espaces verts	Supprimer les haies de résineux et ligneux exotiques (remplacer par des haies de feuillus) Planter des haies de feuillus diversifiées au sein de la zone d'activités, en organisant un réseau écologique « interne » à la ZA et en lien avec la trame verte extérieure (en s'appuyant sur les noues, bords de voiries, parkings…), semis de prairies fleuries, développement de friches spontanées…	Préserver les bosquets et friches spontanés sans y appliquer de gestion particulière Sur les grandes surfaces (notamment celles riches en herbacées exotiques invasives), mettre en place un plan de gestion différenciée avec un pâturage ovin une rotation annuelle sur un quart des parcelles (vigilance : s'assurer que les végétaux ne sont pas impropres à la consommation animale / pollutions).	Intégrer les milieux naturels existants dans la trame de la zone d'activité (friche sèche, arbres isolés, haies, etc.) Intégrer la trame verte externe dans le projet pour créer des coulées vertes dans les zones d'aménagement, en s'appuyant sur les espaces verts publics (corridor interne) : zonage, règlement spécifique. Planter préalablement des haies entre les parcelles et sur le périmètre de la ZA
Gestion des espaces verts	Mettre en place une gestion différenciée à dominante extensive sur les espaces verts des entreprises et des espaces publics communs Proscrire l'usage de produits phytosanitaires Valoriser les déchets verts issus de la gestion en compost via un compostage collectif	Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts en favorisant les espaces verts extensifs (friches rudérales herbacées) Proscrire l'usage de produits phytosanitaires Valoriser les déchets verts issus de la gestion en compost via un compostage collectif	Mise en place d'une gestion différenciée, avec la majorité des espaces verts (donc publics) en favorisant les espaces verts extensifs (friches rudérales herbacées) Proscrire l'usage de produits phytosanitaires Valoriser les déchets verts issus de la gestion en compost via un compostage collectif
Gestion de l'eau	Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales, valorisables pour la gestion des espaces verts (arrosages…).	Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales (mix entre noues et systèmes de stockage de l'eau), valorisables pour la gestion des espaces verts (arrosages…). Optimiser la gestion de l'eau souterraine Mettre en place des suivis réguliers de la qualité de la nappe et les rendre publics	Mise en place de réseau séparatifs, avec traitement biologique des eaux usées (rhizosphères) Promotion des toitures enherbées/végétalisées Récupération des eaux pluviales à la parcelle Aménagement de noues végétalisées sur l'espace public pour l'infiltration des eaux pluviales Anticiper la gestion des eaux usées en intégrant un dispositif dans la future ZA (ex : filtres plantés de roseaux)
Stationnements	Végétaliser les parkings : plantations d'arbres et arbustes et , si possible, remplacer les stationnements imperméables par des stationnements plus verts (dalles alvéolées, etc.) Supprimer (ou limiter fortement) l'éclairage nocturne pour les entreprises qui ne sont actives que le jour	Ne pas imperméabiliser les aires de stationnement qui ne le sont pas actuellement Mutualiser, si possible, le stationnement avec les entreprises existantes Aménager des parkings couverts (à niveaux ?) avec toitures couvertes de panneaux solaires (pour la production d'eau chaude par exemple)	Mutualiser les parkings sur des espaces publics collectifs Aménager des parkings enherbés avec plantations d'arbres et d'arbustes feuillus indigènes et florifères Proposer un réseau de circulations douces et favoriser l'usage du vélo dans la ZA Développement des énergies renouvelables (panneaux solaires couvrant les aires de stationnement)
Bâtiments et clôtures	Amélioration de l'intégration paysagère des bâtiments : végétalisation des façades, bardage bois, conseils dans le choix des coloris des façades lors des travaux de restauration, etc. Rendre les clôtures perméables aux déplacements de la petite faune : aménagements d'ouvertures en pied de clôture. Végétaliser les clôtures (plantes grimpantes : Lierre, Clématite, Vigne vierge, etc.).	Ravaler certaines façades dégradées de bâtiments et silos, notamment aux abords de la RD (prestations artistiques de type fresques avec charte de couleurs, sculptures adaptées à l'échelle des bâtiments, etc.). Végétaliser certaines façades avec des plantes grimpantes (Lierre, Clématite,…) Végétaliser les clôtures (plantes grimpantes : Lierre, Clématite, Vigne vierge, etc.).	Encourager l'aménagement de bâtiments écologiques et intégrés à leur environnement (notamment en entrée de village ou de ZA) Réduire les consommations de matériaux d'aménagement : bordure, barrières, bornes de sécurité en travaillant la composition du plan Mettre en place des clôtures végétalisées (haies arbustives variées) et perméables aux déplacements de la faune
Autres…	Améliorer les modalités d'éclairage nocturne (extinction de 22h à 7h par exemple, extinction d'un candélabre sur deux, remplacement des vieilles ampoules par des ampoules économes en énergies…). Mettre en place un outil de gestion collective des déchets (voire de recyclage > écologie industrielle)	Amélioration des modalités d'éclairage nocturne (extinction de 22h à 7h par exemple, extinction d'un candélabre sur deux, remplacement des vieilles ampoules par des ampoules économes en énergies…). Recréer des liens avec le fleuve (vues, rappels de matières…) Mettre en place un outil de gestion collective des déchets (voire de recyclage > écologie industrielle)	Mettre en place des systèmes d'éclairage nocturnes raisonnés avec économies d'énergies flux orientés vers le sol et système d'extinction nocturne (22h-7h) au niveaux des voiries et des parkings. Réduire le nombre de candélabres. Interdire l'éclairage nocturne des bâtiments et proscrire les enseignes lumineuses Mutualisation des espaces verts pour la biodiversité, la gestion des eaux pluviales et les fonctions sociales : zones de pique-nique, détente, etc.
Autres principes communs…	Mettre en place un organe de gestion collective des zones d'activités Diversifier les activités au sein des zones d'activités et intégrer des services (restauration, transports, etc.) et les intégrer à l'aménagement urbain des villages (rues, transports, lien avec les espaces urbains résidentiels, etc. Améliorer le réseau de surveillance de la qualité de la nappe phréatique (nombre de points, fréquence des relevés). Sensibiliser, former et accompagner les entreprises (employeurs et salariés) dans le management environnemental, l'optimisation des ressources et l'amélioration de l'éco-efficacité, en encourageant les efforts de coopération. Sensibiliser les personnes travaillant sur ces sites à la valeur écologique des espaces verts et aux pratiques respectueuses de l'environnement		

> Zones d'activités industrielles et commerciales du territoire GERPLAN

EXISTANTES dans les villages	EXISTANTES au bord du Rhin	EN PROJET
Zone d'activité de la Hardt à Blodelsheim	ZI de Chalampé	Projet d'extension de la ZA communautaire de Blodelsheim
ZI Koechlin à Fessenheim	ZI d'Ottmarsheim-Hombourg	Au bord du Grand Canal à Hombourg
Pépinière d'entreprises « la Ruche » à Fessenheim		Au bord du Grand Canal à Petit Landau
Zone commerciale des Romains à Fessenheim		
Zone d'activité de l'Europe à Rumersheim-le-Haut		

Exemple sur la Communauté de Communes Essor du Rhin : 5 ha sont vacants et 20 ha (propriété de la CCER) sont à viabiliser.

Ces espaces représentent un potentiel foncier important pour les activités économiques mais nécessitent d'être réfléchis à l'échelle du territoire intercommunal, voire du GERPLAN(en lien avec les autres ZA disposant de disponibilités) pour programmer leur urbaniser en économisant le foncier (phasage spatio-temporel) et en ayant une approche plus cohérente, prenant davantage en considération les aspects écologiques et paysagers par une volonté politique affichée et une animation soutenue auprès des propriétaires, des aménageurs et des entreprises.

La commune de Bantzenheim souhaite aménager une zone d'activité à proximité de la gare L'ambition affichée est de créer une zone d'activité exemplaire, jouant le rôle de « vitrine » pour les autres aménagements envisagés à l'avenir dans la communauté de commune

Le site, implanté sur une friche à proximité du massif de la Hardt, présente a priori un intérêt écologique qu'il conviendrait de préciser, afin d'intégrer la biodiversité bau sein du futur aménagement, notamment au travers de la préservation de zones de friches, mais également dans le choix des plantations, dans les modes de gestion des espaces verts, dans la création d'un corridor transversal intégré à la ZAC, l'aménagement de zones refuge pour la petite faune, etc.

Les autres aspects de l' « écologie industrielle » pourront également être abordés : tri et recyclage des déchets, services, salles collectives, gestion de l'eau, bâtiments éco-conçus et économes en consommation d'énergie, etc.

Zone d'activité sur la bande rhénane, ici à Ottmarsheim, avec de vastes zones naturelles intercalées entre les industries.

Le pâturage ovin extensif peut être une opportunité pour améliorer la biodiversité dans les vastes espaces non lotis des zones industrielles de la bande rhénane.

Des partenariats pourraient être envisagés avec la bergerie d'Hirtzfelden, sous vérification de la compatibilité entre la végétation et l'élevage (analyse des taux de polluants dans le sol, dans les plantes, puis dans les animaux) dans ces sites sensibles classés SEVESO.

(*Exemple ici sur un campus universitaire*)

> Pistes pour la conception de zones d'activités industrielles et commerciales à haute qualité environnementale – volet écologie

> Comprendre un site avant de l'aménager.
Tout aménagement, quelle que soit sa nature, implique généralement une phase de travaux et donc une transition temporelle pour évoluer du stade initial au stade attendu. Il convient donc de faire attention aux périodes de réalisation des aménagements et à leur portée.
En effet, un chantier peut être une source de pollution accidentelle ou de dérangement de la faune et de la flore et ainsi profondément bouleverser les lieux. Cette notion ne peut forcément être appliquée que si la connaissance du milieu initial est acquise puisqu'elle permet alors de connaître les périodes les plus critiques pour les espèces présentes et donc leur cycle de vie.
Un planning d'intervention sur le site tenant compte, dans la mesure du possible, des activités de reproduction de la faune ou de la flore est à privilégier.
Dans le cas d'intervention sur des périodes éventuelles de conflit, il conviendra de ne pas systématiser cette dernière sur l'intégralité des espaces, mais bien d'essayer de ménager des espaces de tranquillité et protégés qui ont pour fonction d'assurer le refuge ou de permettre aux espèces de migrer, ou tout simplement de rester sur site pour ensuite avoir des facilités pour recoloniser les espaces nouvellement aménagés.

La transformation d'un milieu et le maintien de la biodiversité
Après recensement des éléments du site, il convient pour les éléments remarquables :
• d'en tenir compte dans le plan masse d'aménagement ou dans le projet,
• de limiter les risques de perte des milieux lors des phases de chantier. Cette phase passe par la mise en œuvre d'un chantier respectueux de l'environnement
• d'apporter les protections adéquates sur le site pour ne pas voir ces milieux disparaître pendant la phase chantier (protection des arbres remarquables, des haies et prise en compte de leur chevelu racinaire par exemple, protection d'une lande...)
• de gérer les eaux pluviales lors de période de travaux qui peuvent être chargées en fines...
• de signaler l'intérêt de la protection des milieux pour une bonne compréhension par les intervenants du pourquoi.
• en cas de non conservation des milieux existants, le maintien de ses fonctions est important. Il est nécessaire d'anticiper pour permettre une colonisation des espaces nouvellement aménagés (création nouvelle de corridor biologique...).

Une phase de chantier et de transformation à cadrer
Un chantier respectueux de l'état initial du site comprend au minimum une attention forte sur :
• le stationnement des engins hors des zones remarquables du site ;
• les zones de stockage temporaire des matériaux, des déchets de chantiers, des huiles et les carburants uniquement sur des emplacements réservés, loin de toute zone écologiquement sensible, et notamment en dehors des zones remarquables ;
• la réalisation des vidanges, ravitaillements et nettoyages des engins et du matériel à réaliser en dehors de la zone des travaux, dans une zone spécialement définie et aménagée à cet effet (zone imperméabilisée...) ;
• le traitement des eaux de ruissellement et des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel (y compris l'eau des sanitaires) ;
• les produits du déboisement, défrichement, dessouchage ne sont pas brûlés sur place (exportation, recyclage ou élimination par filière) ;
• le respect des périodes de reproduction de la faune en fonction du contexte ;
• la protection de la végétation existante (coffrage autour des arbres) ou de maintien partiel des écosystèmes (secteurs préservés par séquence – zone refuge).

La nature des espaces collectifs
La qualité paysagère, l'insertion urbaine et architecturale des espaces verts collectifs sont de plus en plus reconnues comme étant liées. Toutefois, il convient également d'y associer également la biodiversité. La seule exigence quantitative n'est pas suffisante pour créer des espaces paysagers et favoriser la diversité naturelle au sein de l'habitat. Leur localisation judicieuse et leur traitement qualitatif sont nécessaires. Un projet d'ensemble doit être mis en place. Pour toutes les opérations de construction, et plus particulièrement les permis d'aménager, le porteur de projet ne pouvant pas contrôler totalement la qualité des espaces dans les lots, un environnement de voies, d'espaces collectifs verts de qualité est indispensable pour garantir une image et une plus-value naturelle à cet ensemble. L'organisation d'ensemble traduite dans le plan masse de l'opération doit faire apparaître les secteurs dont la qualité paysagère et la connectique naturelle sont assurées (espaces publics collectifs, voies et abords, stationnements collectifs, parcs ou aires de jeux,...).

Les voies et cheminements doivent également être organisés pour offrir, soit une visibilité forte, soit une intimité souhaitée. La biodiversité dans les espaces verts et les espaces publics collectifs pourra s'exprimer si sont respectés pour les aménagements :
• l'utilisation de végétaux adaptés aux éléments de contexte,
• la limitation d'essences identiques sur un même espace,
• l'utilisation du génie écologique pour la création ou la restitution d'espace,
• l'utilisation adaptée des eaux de ruissellement.

Pour la gestion de ces espaces aménagés, il est possible de privilégier les aspects suivants :
• gestion raisonnée et écologique (fertilisants organiques d'origine naturelle, limitation des intrants et donc des traitements chimiques),
• utilisation proportionnée des méthodes mécaniques avec des passages moins réguliers ou le maintien de zone de refuge,
• limitation de l'arrosage avec, par exemple, le paillage et un choix des espèces rustiques ou frugales locales,
• le verdissement alternatif peu consommateurs d'eau et permettant de limiter les vitesses d'écoulement des eaux de ruissellement,

Les friches font partie des végétations herbacées indispensables au développement des insectes, et donc de toute la faune qui en dépend (oiseaux, mammifères insectivores, reptiles, prédateurs en tête de chaîne alimentaire...). La végétation herbacée déploie un cycle annuel et ce pas de temps est nécessaire pour le développement des insectes, ce qui implique si le souhait est d'avoir des cycles complets de ne pas faucher.
Au travers d'un aménagement parcellaire, il est indispensable de préserver une parcelle entière ou des secteurs de végétation herbacée pouvant différer de lieu année après année. L'objectif est de laisser les plantes à fleur notamment effectuer leur cycle annuel de croissance complet en suivant un principe de jardin en mouvement. Cette dynamique est pleinement possible pour chaque parcelle privée (entreprises) et cette action est d'autant plus importante qu'elle permet de multiplier dans un même espace de nombreux secteurs.

De plus, les secteurs de fauche tardive peuvent souvent être mal perçus des usagers et riverains. Il convient donc dans les programmes envisageant la mise en place de cette technique de gestion de prévoir :
• une information et une communication importante des futurs riverains ou utilisateurs de ces espaces,
• une interface claire avec les espaces publics limitrophes dont les usages peuvent être différents (cheminements, espaces de circulation, noues, aires de stationnement collectives...) qui peut aller jusqu'à une séparation physique franchissable.
• une interface claire et adaptée avec les espaces privés limitrophes (nature des clôtures, nature des cheminements en cas d'accessibilité préservée...

En dehors des espaces conséquents dédiés, il est possible de se concentrer sur les talus et les espaces résiduels de voirie où la gestion consiste en une fauche une fois par an, au maximum deux fois: tôt au printemps pour limiter le développement de plantes envahissantes (liseron...), puis à l'automne.
Ces opérations de « délaissés » de la végétation peuvent s'accompagner d'une campagne d'information(panneaux mis en place sur les parcelles et espaces concernées) indiquant qu'il ne s'agit pas d'un laisser-aller en matière d'entretien mais bel et bien d'une opération volontaire visant à favoriser la biodiversité. L'information sur le traitement particulier de la végétation peut être ainsi indiqué : « Accotement (ou friche) refuge : fauchage retardé ». Ce mode de gestion permet de limiter quelque peu le coût des travaux d'entretien en apportant un plus au paysage par la présence de végétation en fleur.

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

INSERTION ENVIRONNEMENTALE DES ZONES D'ACTIVITES

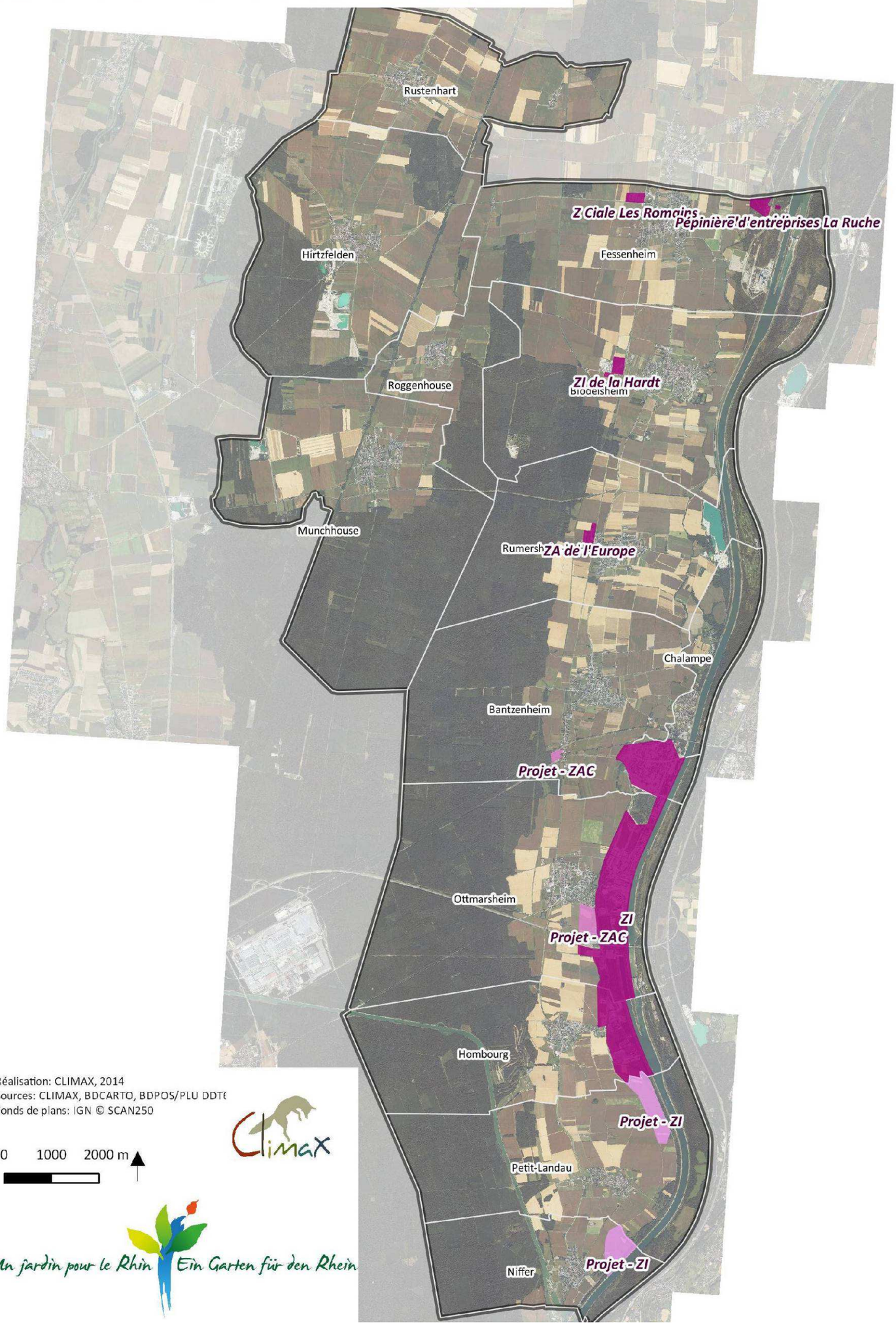

ORIENTATION N°3 : VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES, LE PATRIMOINE RURAL ET LES ABORDS DES VILLAGES POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE

OBJECTIF 3B. AMELIORER LE CADRE DE VIE ET INTEGRER LES NOUVEAUX PAYSAGES A L'ENVIRONNEMENT

3B4_F / *ANTICIPER L'AVENIR DES CANAUX ET FAVORISER LEUR AMENAGEMENT ECOLOGIQUE* (1/2)

ACTION INTER-GERPLAN

CONTEXTE & ENJEUX

L'abandon progressif de l'usage des canaux qui parcourent le territoire du GERPLAN nécessite d'anticiper leur devenir pour optimiser les projets d'aménagement et prendre en main le devenir du territoire. Les acteurs sont nombreux (propriétaires, gestionnaires) et les possibilités de renaturation ou de valorisation multiples.
L'enjeu de leur reconversion est important et l'échelle du GERPLAN parait le pus pertinente pour mener une réflexion globale.

OBJECTIFS, résultats attendus

Aboutir à la définition d'un schéma de reconversion des canaux du territoire, partagé avec l'ensemble des acteurs concernés et planifié dans le temps avec un plan de financement.

L'objectif à atteindre est de profiter de l'opportunité de ce maillage pour en faire un outil de développement du réseau écologique sur le territoire du GERPLAN, associé à la valorisation touristique (réseau pédestre et pistes cyclables notamment).

TERRITOIRES CONCERNES

Tout le territoire du GERPLAN

Les principaux éléments de cette action sont issus de l'étude hydraulique réalisée par le Département du Haut-Rhin (2014). Le renvoi à cette étude est nécessaire pour bien comprendre le fonctionnement de chaque canal.

Il s'agit d'une action INTER-GERPLAN, à coordonner avec le prolongement de certains canaux sur la Communauté de Communes du Pays de Brisach.

DESCRIPTIF

Le territoire du GERPLAN est parcouru par un réseau important de canaux, majoritairement alimentés par l'eau du Rhin. Principalement destinés à l'origine à la navigation (canal du Rhône au Rhin) et aux besoins de l'agriculture (canal de la Hardt), les canaux continuent à être utilisés aujourd'hui pour l'irrigation et contribuent à la réalimentation de la nappe phréatique par infiltration et au soutien d'étiage de l'Ill. Avec le développement des puits de captage pour l'irrigation, l'usage agricole des canaux est de moins en moins courant, ce qui pose la question de leur devenir et de leur requalification.
Cependant, ce réseau hydrographique est complexe : les ouvrages sont interdépendants, si bien qu'il est difficile voire impossible, d'en supprimer des éléments.

Irrigant tout le territoire du GERPLAN, ces canaux, par leur linéaire (53 km cumulés sur le territoire GERPLAN) et leurs configuration (milieu aquatique + milieu terrestre) constituent un important réseau de corridors et d'habitats pour la faune aquatique et la faune terrestre. Leur fonctionnalité est variable et souvent amoindrie par le fort degré d'artificialisation des berges (canal de la Hardy) et parfois enrichie par la présence d'une épaisse ripisylve (canal du Rhône au Rhin) au sein d'un espace agricole globalement simplifié et pauvre en biodiversité.

L'idée est donc d'anticiper le devenir de ces canaux devenant peu à peu désuets et de réfléchir à de nouvelles vocations possibles, notamment écologiques, paysagères et récréatives.

La fiche action se décline en deux temps :

> Description des options de reconversion envisagées par les actuels propriétaires et gestionnaires des canaux (> voir tableau de synthèse de l'étude hydraulique p.102)

> Propositions d'améliorations plus ponctuelles avec des préconisations d'aménagement et de gestion pour favoriser la biodiversité et la fonctionnalité écologique des canaux

Par ailleurs, la concertation réalisée dans le cadre du GERPLAN a mis en lumière une forte demande locale pour développer et améliorer l'accessibilité des citoyens à ce réseau de canaux, avec la mise en place, au moins localement, d'aménagements rustiques (plantations si possible, chemins – non imperméabilisés – aires de repos ou aires de jeux….).

La mise en œuvre n'est pas détaillée ici. Des choix doivent être réalisés en amont pour définir une politique globale sur le devenir de ces canaux. Les propositions suivantes visent leur amélioration écologique et paysagère.

PRINCIPES

1.- RECONVERSION DES CANAUX (> voir tableau p. 102).

Les éléments ci-dessous sont en tirés de l'étude hydraulique du Département (2014), qui ne concerne que le Canal du Rhône au Rhin déclassé et le canal de la Hardt, et complétés par CLIMAX. Il serait intéressant de compléter cette étude hydraulique en réalisant une analyse du même type pour le canal des saumures, la rigole des égouts de Mulhouse, le canal de Huningue et les autres canaux du territoire (cf. Hombourg).

> <u>Canal du Rhône au Rhin déclassé</u> (propriété et gestion par le département du Haut-Rhin depuis 1990)

Le département envisage plusieurs types d'usages dans le cadre de la reconversion de ce canal. Depuis 2006 le Conseil Général suit une politique de réaménagement du chemin de halage coté est, pour faire un itinéraire de promenade et développer son usage de loisir. La rive ouest est davantage tournée vers une fonction de corridor et réservoir écologique. L'aménagement de zones humides semble également possible, mais sans projet précis actuellement.

Le **reprofilage des berges** (au moins localement), permette de diversifier les milieux et constitue des zones humides (roselières) intéressantes pour la faune. Un exemple est observé sur à Munchhouse, en forêt de la Hardt (juste après le pont sur le canal, "Bne 231"), où l'on peut notamment observer une station de Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*), plante protégée. Ce type d'aménagement (adoucissement du profil de berge) pourrait être répété à différents intervalle le long du Canal déclassé, de préférence à proximité d'espaces boisés qui apportent une zone de refuge et de repos supplémentaire pour la faune. Idem le long du Canal de la Hardt (p.ex. sur le ban communal de Hirtzfelden et Roggenhouse, lieu dit Im Baselerweg/Breisackerweg).

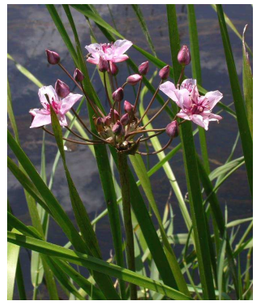

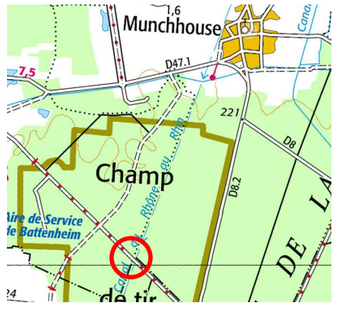

Le département souhaite également **développer la valorisation de l'énergie hydraulique** au niveau des anciennes écluses.

En 2014, trois ouvrages hydroélectriques (vis d'Archimède) pour valoriser l'énergie hydraulique produite par les chutes d'eau ont été installés entre Battenheim et Munchhouse. D'autres pourraient être installés sur le périmètre du territoire GERPLAN.

Lors de ces projets, il semble nécessaire d'intégrer l'approche de **continuité écologique (passes à poissons)** afin de diminuer les obstacles actuels que représentent les écluses (objectif DCE)

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes
Communes
Département du Haut-Rhin
VNF
Chambre d'agriculture

COÛT PREVISIONNEL

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin
Agence de l'Eau Rhin Meuse
Région Alsace

PARTENAIRES TECHNIQUES

Département du Haut-Rhin
Chambre d'Agriculture
Région Alsace
VNF
Agence de l'Eau Rhin Meuse
ONEMA
Fédérations de pêche
Bureaux d'études
Association naturalistes locales et régionales

RETOURS D'EXPERIENCES

GERPLAN Pays de Brisach
Une étude, sous maîtrise d'ouvrage de l'Union des Associations Foncières de la Plaine du Rhin, a été réalisée en 2002-2003 concernant l'avenir des canaux de la Hardt

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

1A1_F 1A3_F
1A5_F 1B1_F 1B2_F
1A2_F 2A2b_F

PRIORITE

2

OBJECTIF 3A. PRESERVER LES FAÇADES URBAINES PATRIMONIALES ET LES COUPURES VERTES ENTRE LES VILLAGES

3B4_F / *ANTICIPER L'AVENIR DES CANAUX ET FAVORISER LEUR AMENAGEMENT ECOLOGIQUE* (2/2)

Canal de la Hardt à Bantzenheim

Canal de la Hardt à Blodelsheim avec bande herbeuse sur les berges perchées (2 x)

Canal en eau (Hombourg)

Canal artificiel, à sec (Hombourg) mais structurant l'espace agricole

> **Canal de la Hardt** (propriété et gestion: Etat, gestion par Ministère de l'Agriculture DDAF)

Conçu pour l'irrigation, ce réseau de canal est fortement artificialisé avec des berges bétonnées sur deux tiers de sa longueur. Cela limite fortement son potentiel écologique et récréatif. Les objectifs de valorisation de l'Etat sont :

- la suppression de la mise à sec annuelle (chômage) du canal dans sa partie aval afin de conserver la vie aquatique
- la renaturation des berges du canal (estimé à 5 M€ en 2003 pour un réaménagement complet des berges)
- le changement de propriété souhaitée (transfert à une collectivité locale après mise à jour des installations).

Néanmoins, ce dossier est actuellement à l'arrêt, faute de moyens financiers.

De manière plus ponctuelle, certains aménagements pourraient toutefois être étudiés. C'est par exemple le cas du déversoir du canal d'irrigation (au Sud du lieu dit du "Schaeferhoff"), sur le ban communal de Hirtzfelden. Cette pièce d'eau constitue un exutoire en cas de problème de régulation du canal. Le site possède un fort potentiel pour la création d'une zone humide, si l'on aménage des berges en pentes plus douces pour permettre le développement d'une roselière et de la végétation aquatique et si l'on permet l'évolution naturelle et spontanée de la ripisylve.

Cette zone pourrait constituer un lieu de reproduction pour des espèces aquatiques (amphibiens, insectes et oiseaux) et pour la petite faune terrestre commensale des cultures qui profiterait du proche voisinage de la forêt de la Hardt et du Canal du Rhône au Rhin déclassé (axe de déplacement).

En intégrant des mesures de génie végétal sur les berges du Canal en amont du déversoir, ce site serait également très favorable pour la sensibilisation du public (usagers, écoliers, grand public) pour présenter un projet exemplaire d'aménagement écologique (> voir aussi action 1A2_F)

> Déversoir du canal d'irrigation de la Hardt à Hirtzfelden.

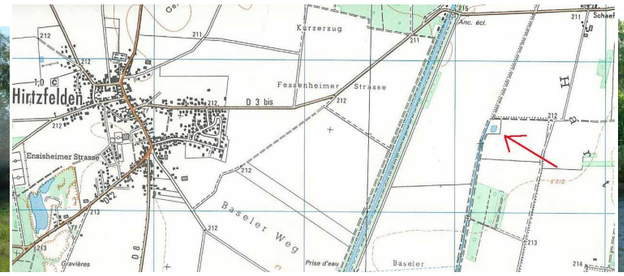

2.- AMENAGEMENTS PONCTUELS ET GESTION A VOCATION ECOLOGIQUE

Si la gestion des berges et des talus des canaux a pour objectif principal de favoriser la biodiversité, la gestion suivante est à envisager :

Milieu aquatique

La qualité du milieu aquatique dépend de la qualité de l'eau (qui est bonne) et de la configuration des berges. Concernant le canal d'irrigation de la Hardt, les berges sont bétonnées sur environ 2/3 de sa longueur, ce qui empêche l'installation d'une végétation aquatique et rivulaire. Les mesures consistent à améliorer la qualité et la continuité du réseau aquatique :

- Restaurer la qualité physique du cours d'eau (génie écologique sur les berges notamment, frayères, annexes)
- Assurer la mise en eau pérenne (éviter l'assèchement saisonnier)
- Garantir et améliorer la libre circulation de la faune aquatique (écluses avec passes à poissons) / DCE
- Créer des annexes et zones humides aux abords des canaux

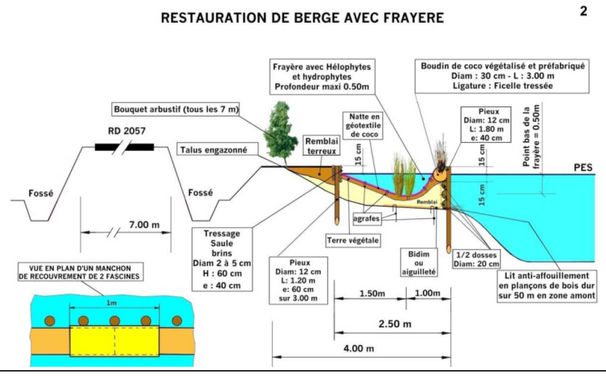

Génie écologique - exemple de technique végétale le long des berges avec frayère pour poissons

Milieu terrestre

La qualité de l'habitat pour la faune et la flore dépend fortement du mode de gestion, souvent uniforme et peu adapté par le gyrobroyage (mode destructeur pour la petite faune, accumulation de matière organique). De l'autre coté, la matière de fauche pourrait être valorisé si possible comme nourriture pour le bétail / chevaux ou alors comme litière dans les étables.

- Eviter le gyrobroyage et préférer la fauche avec exportation de la matière organique
- 1 fauche annuelle tardive (septembre) ou bisannuelle (mi-juin/août) avec évacuation de la matière organique, en laissant 30% du linéaire non-fauché pour créer des refuges pour la petite faune pendant tout l'hiver. L'année suivante, d'autres secteurs seront épargnés de la fauche.
- Accepter des petits ilots de ligneux dispersés le long des berges
- Transformer des tronçons de canaux abandonnés en haie fonctionnelle (cf. fiche 1A3_F)
- Concentrer les interventions de déboisement/débroussaillement en début d'hiver (hors période de reproduction des animaux)
- Sensibiliser et former les propriétaires privés et aménageurs à l'entretien des cours d'eau et au respect des berges

Intervention du département sur le Canal du Rhône au Rhin déclassé

Synthèse des éléments de l'étude hydraulique (CG68)

	Canal de la Hardt	Canal du Rhône au Rhin
Vocation	Initialement, construit pour l'**irrigation par sublmersion**, pour compenser l'affaissement de la nappe suite à la canalisation du Rhin. Aujourd'hui : irrigation (mais en baisse suite aux pompages directs dans la nappe) et transport d'eau.	Initialement : **transport fluvial**. Portion Mulhouse-Colmar aujourd'hui déclassée Aujourd'hui : irrigation et alimentation de la nappe par infiltration
Propriétaire	**Etat** L'Etat souhaite transférer la propriété du canal à une collectivité locale.	**Département du Haut-Rhin** (depuis 1960)
Gestionnaire	**Etat - services du Ministère de l'Agriculture (DDAF)** (droit d'eau global de 23.5 m³/s en été (du 10 mars au 30 septembre) et de 8 m³/s en hiver). Les prises d'eau sur le Rhin sont gérées par **EDF**, suivant les besoins.	Services du **Département du Haut-Rhin** : - Elagage les long des chemins - Enlèvement des embâcles et déchets - Fauchage des accotements et places d'écluses - Désherbage thermique ou mécanique du chemin de halage Les travaux sont soumis à approbation du Comité de Gestion.
Divers	Il permet également d'irriguer environ 2000 ha via les cours d'eau phréatiques et le Canal Déclassé. Le canal de la Hardt permet de réalimenter de nombreux ouvrages et cours d'eau. 69 % de l'eau captée est restituée au réseau hydrographique. Ainsi, l'alimentation du canal du Rhône au Rhin déclassé (22%) représente environ 55 millions de m³. De même, le canal permet de soutenir le débit des ruisseaux phréatiques : Muhlbach (13 % soit 32 millions de m3), Thierlachgraben (30 millions de m3), Giessen (6% soit 15 millions de m³). Bétonné entre Ottmarsheim et Bantzenheim et à l'aval de Blodelsheim	Depuis 2006, le Département a entrepris le réaménagement du chemin de halage côté est pour en faire un itinéraire de promenade à pieds ou à vélo. Le chemin de halage est revêtu en concassé calcaire naturel pour s'intégrer au mieux à son environnement. La rive ouest du canal est quand à elle boisée et constitue un refuge pour la faune au milieu de la plaine consacrée majoritairement aux grandes cultures. Les anciennes maisons éclusières sont pour la plupart données en gestion à un organisme de logement social ou louées par le Département Pêche louée à la FDPPMA est en baisse
Qualité, intérêt	Ses berges sont généralement bétonnées (20 km sur 30). Son intérêt biologique et paysager est limité sur 2/3 de son parcours. Rôle hydraulique important, soutien du niveau d'autres canaux et cours d'eau d'intérêt écologique (Muhlbach, canal du Rhône au Rhin…)	Eau de très bonne qualité Potentiel piscicole très élevé Les chemins de halage ont été réaménagés en chemin de promenade pour les familles et les vélos tous chemins
Contraintes	La gestion du niveau nécessite une présence humaine importante (gestion des vannes, risque d'inondation,…). De ce fait, l'entretien de ce réseau dans sa forme actuelle est particulièrement onéreux. L'Etat actuellement propriétaire a étudié différents scénarii pour l'avenir de ce canal afin d'en réduire les coûts de gestion	Compte tenu du passage du canal sous l'A35, la navigation ne pourra pas être rétablie sur le tronçon Neuf Brisach – Mulhouse
Enjeux	Il n'est pas envisagé de cesser son exploitation, mais celle-ci ne peut rester en l'état et doit être redéfinie.	Intérêt écologique et paysager. Important axe de corridor pour la faune. Maison de la Nature du Vieux-Canal (activités nature à l'attention des enfants notamment)
Projets	➲ Suppression de la mise à sec annuelle (chômage) du canal dans sa partie aval afin de conserver la vie aquatique. ➲ Procéder à la renaturation des berges du canal Le coût de la renaturation était estimé à 5 M€ en 2003 + coût de la renaturation des cours d'eau phréatiques alimentés par le canal (Thierlachgraben, Muhlbach) et qui présentent un fort potentiel biologique.	➲ Loisirs à développer. Programmes de développement à l'étude (pêche spécifique en fonction des biefs, pêche sportive ou familiale, initiation,…). ➲ Valorisation énergie hydraulique (turbines) au niveau des anciennes écluses par le CG68 (cf. écluse de Muncchouse équipée d'une vis d'Archimède en juillet 2014). ➲ Maintenir, voire de développer la biodiversité par des coupes d'éclaircissement, des plantations et l'aménagement de zones humides.

Conseil Général
Haut-Rhin

Réseau hydrographique

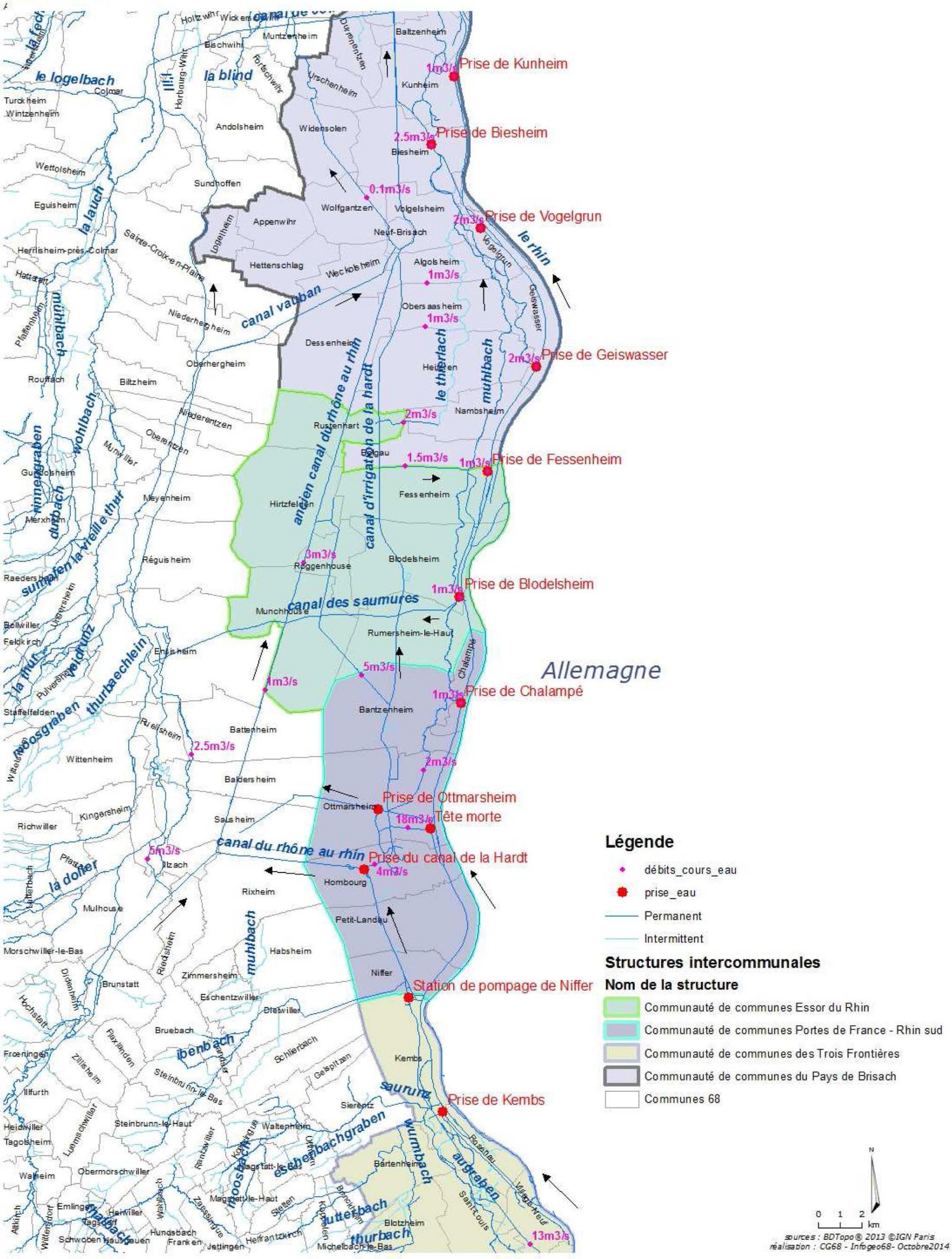

ORIENTATION N°3 : VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES, LE PATRIMOINE RURAL ET LES ABORDS DES VILLAGES POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE

OBJECTIF 3B. AMELIORER LE CADRE DE VIE ET INTEGRER LES NOUVEAUX PAYSAGES A L'ENVIRONNEMENT

3B5_F / *ENCOURAGER UN URBANISME MAITRISE ET DE QUALITE* (1/2)

CONTEXTE & ENJEUX

La nécessité d'accueillir une population de plus en plus importante dans les villages et de renouveler l'offre en logement a conduit, depuis les années 1970, à la construction de lotissements sur les marges des villages et le long des principaux axes routiers. Ces extensions ont empiété sur les ceintures de vergers qui créaient une zone de transition écopaysagère avec des façades urbaines patrimoniales aux abords des villages.

OBJECTIFS, résultats attendus

Valoriser le patrimoine bâti local

Enrayer la banalisation des paysages avec la construction désordonnée de lotissements qui homogénéisent et appauvrissent les façades urbaines

Travailler la question de l'urbanisme à travers les retours d'expérience positifs via des échanges transfrontaliers

Prendre en main les outils disponibles pour un urbanisme de qualité et imposer des choix politiques forts

Faire participer les citoyens aux modes d'urbanisme envisagés et faire émerger des projets collectifs

TERRITOIRES CONCERNES

Tout le territoire du GERPLAN

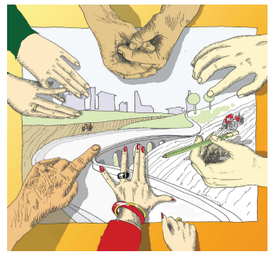

DESCRIPTIF

Il s'agit d'améliorer le cadre de vie des villages en permettant des extensions urbaines mais en respectant le foncier, l'environnement et le paysage. Il s'agit de rompre avec la politique généralisée des lotissements périurbains qui ont fortement banalisé et déstructuré les fronts urbains sans apporter de plue-value aux habitants en terme de cadre de vie, et de proposer de nouveaux modes d'urbanisation.

Ce changement ne peut voir le jour sans une politique forte, favorisant le développement d'un « habitat durable » intégrant les enjeux climatiques et écologiques qui se posent aujourd'hui. (> lien avec le SCOT, le SRCE et la Charte de Développement et d'Aménagement du territoire CCPFRS).

MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre d'une politique d'urbanisme maîtrisé et de qualité passe par plusieurs niveaux d'actions, le document d'urbanisme ne permettant pas à lui seul de répondre à tous les enjeux environnementaux d'un territoire. Les grands principes (non exhaustifs) ci-dessous permettent d'entrevoir l'amplitude des moyens d'actions mobilisables :

- **Sensibiliser** les élus et les habitants aux caractéristiques d'un urbanisme de qualité
- Proposer et financer des **formations** aux élus et techniciens chargés de l'urbanisme sur l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®). Il s'agit de sensibiliser, mobiliser et former, les services qui instruisent les demandes de permis de construire et mettre à la disposition des maires un référent compétent capable de le conseiller et de dialoguer avec les candidats à la construction
- Mettre en place un **groupe de travail transfrontalier** à l'échelle du territoire GERPLAN pour organiser des journées de réflexion, colloques, réunions et visites de sites pour échanger et partager les expériences, les questionnements et faire émerger de nouveaux modèles d'urbanisme. Ce groupe de travail pourra inviter des spécialistes en fonction des thématiques traitées (organisation de conférences) et organiser des séances d'échanges ouvertes aux habitants.

  Le groupe de travail sera chargé **d'apporter un soutien aux élus** lors de l'élaboration, la révision ou la modification des documents d'urbanisme, en lien avec l'animateur GERPLAN qui s'assurera que les autres thématiques environnementales et enjeux issus du GERPLAN soient également pris en considération. Il pourra réaliser un guide de l'aménagement responsable, comprenant les questions à se poser et les solutions existantes, illustrées par des exemples concrets, locaux et des témoignages d'élus.
- Mettre en place une **approche environnementale de l'urbanisme** (AEU®), outil intégrant l'ensemble des préoccupations environnementales du territoire (climat, énergie, déplacements, déchets, eau, bruit, paysage, biodiversité et organisation de l'espace) qui permet par exemple de répondre, à l'échelle des nouveaux projets urbains, aux engagements internationaux et nationaux en matière de développement durable. Cet outil permet de limiter la consommation d'espace, maîtriser l'étalement urbain tout en assurant la qualité de vie des futurs habitants et de l'environnement immédiat.
- **Intégrer les objectifs du GERPLAN dans les documents d'urbanisme** (PADD) et définir des règles qui assureront l'intégration environnementale, paysagère et architecturale des nouvelles constructions au tissu bâti existant (orientation des parcelles à bâtir, volumes du bâti (et Coefficient d'Occupation du Sol – COS), pente et teinte des toitures, couleur des façades, toitures végétalisées, orientation du faîtage en fonction du terrain et orientation dominante, exigences fortes en termes de consommation d'énergie et de qualité thermique des bâtiments -compacité des bâtiments, terrasses végétalisées, élimination des ponts thermiques-, position des jardins dans la parcelle pour la constitution d'une ceinture verte, palette végétale, etc.).
- Réaliser un **cahier de prescriptions architecturales et paysagères** afin de favoriser la requalification des façades et des toitures du centre ville : réfléchir à des mesures de mise en œuvre et d'incitations des particuliers ; Rechercher une meilleure harmonie des enseignes dans le cadre de la révision du règlement local de publicité. Ce cahier de prescriptions pourra s'appuyer sur des exemples existants sur le territoire (positifs ou négatifs) pour illustrer concrètement les réalisations possibles localement.
- Réviser les documents d'urbanisme pour intégrer les valeurs environnementales et paysagères identifiées dans le cadre du GERPLAN ; Encourager les communes disposant encore d'un POS à élaborer un PLU (concerne 6 communes), voire réfléchir à la mise en place d'un PLU intercommunal. Davantage mobiliser les outils réglementaires disponibles : zonages et règlements du PLU, Orientation d'Aménagement Prioritaires (OAP), Zones d'Activités Concertées (ZAC), préconisations annexes, règlements spécifiques, ratio ambitieux, etc.
- Communiquer auprès du grand public sur les actions menées par la collectivité en matière d'urbanisme durable.
- Faire **émerger des projets citoyens** en mettant en place des actions de démocratie participative pour travailler autour du développement de jardins partagés, des espaces publics périurbains (aménagement pensé en collectif avec la population) : éco-quartiers, jardins partagés, aires de jeux, parcs, vergers collectifs, etc. La concertation peut également porter sur la manière de réaliser un aménagement projeté par la commune (quels choix ? quels services ? quels matériaux ? quels modes de déplacements ?…). Cette démarche peut faire appel à des médiateurs spécialisés dans l'émergence de projets, la médiation culturelle et l'urbanisme pour élaborer un langage commun entre les élus, les aménageurs et les élus, pour créer un « vivre ensemble » partagé par tous sur un territoire, un quartier… Ce processus demande un temps assez long, mais arrive petit à petit à l'élaboration d'un projet abouti.
- **Aménager des lieux de convivialité et de rencontre dans les villages** : parcs (y compris dans les vergers communaux, voir action 3A1_F), places, espaces périurbains, etc. avec du mobilier rustique (bois) et des espaces couverts (ex : tonnelle). Ces lieux peuvent également être animés par des manifestations annuelles en lien avec la vie communale et le GERPLAN ou mis à disposition des associations, etc.
- Apporter des **conseils aux particuliers** : sensibiliser, faire connaitre les aides disponibles et proposer des aides aux travaux, conseils dans les permis de construire, animations conviviales chez des particulier (ex : formations du public dans le cadre de plantations d'arbres fruitiers chez un particulier)

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes

Communes

COÛT PREVISIONNEL

A définir

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin

Région Alsace

PARTENAIRES TECHNIQUES

ADEME

Urbanistes, architectes, écologues, sociologues

CAUE

ANPCEN

Associations, médiateurs (http://www.delaire.eu)

RETOURS D'EXPERIENCES

GERPLAN Pays de Brisach

Projet BIMBY (www.bimby.fr)

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

3B3_F

3A1_F

1A3_F

2C1a_F et 2C1b_F

A41_F

3B1_F

2B3_F

1B2_F

PRIORITE

2

ORIENTATION N°3 : VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES, LE PATRIMOINE RURAL ET LES ABORDS DES VILLAGES POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE

OBJECTIF 3A. PRESERVER LES FAÇADES URBAINES PATRIMONIALES ET LES COUPURES VERTES ENTRE LES VILLAGES

3B5_F / *ENCOURAGER UN URBANISME MAITRISE ET DE QUALITE* (2/2)

PRINCIPES

Organiser le phasage d'urbanisation des différentes zones AU et en mettant en œuvre des actions de préservation des façades urbaines patrimoniales (prairies, vergers, bâti et vues remarquables…)
> En sortant des zones à urbaniser prioritairement les prés-vergers du zonage des PLU
> En intégrant les continuités écologiques et les enjeux issus du diagnostic du GERPLAN, dans le PLU (PADD, zonage, règlement, préconisations, annexes, préconisations et orientations d'aménagement)
> En conservant des zones prairiales (y compris arbres fruitiers des prés-vergers) au sein des zones à urbaniser, par exemple en réalisant des orientations d'aménagement pour ces secteurs, où des « coulées vertes » peuvent être prévues en conservant (au moins en partie) les prairies et en créant une continuité fonctionnelle en marge de l'urbanisation.
> En protégeant le patrimoine arboré (EBC, L123-1 7°, Emplacement réservé aux espaces verts…) au sein des parcelles à bâtir.
> En intégrant les éléments structurants de l'écologie du paysage (réservoirs de biodiversité et corridors identifiés à l'échelle du village) dans les cahiers des charges des études préalables aux opérations d'urbanisme (lotissements, ZAC…).

Outils fiscaux à mobiliser

> Instaurer une taxe d'habitation sur le logement vacant

> Instaurer une taxe « Versement pour sous-densité » (VSD) pour lutter contre l'étalement urbain et la rétention de foncier en zone U et AU (ce dispositif permet de fixer un seuil minimal de densité par secteur).

> Imaginer une éco conditionnalité des aides versées par les communautés de communes aux communes pour mettre en œuvre des projets urbains de qualité

Outils opérationnels

> Elaborer un projet d'aménagement sur le site retenu et utiliser les instruments d'aménagement adéquats (ZAC, ZAD…)

Outils de soutien

Outre le outils de type « veille foncière » (> voir action2C1a_F et 2C1b_F), qui permettent d'anticiper et de planifier l'aménagement du village, d'autres initiatives peuvent être mises en place :

> Réaliser un **inventaire du bâti vacan**t : intégrer cette tache dans les cahiers des charges des bureaux d'études en charge d'élaborer » les PLU.
Engager des démarches type « **BIMBY** » (> voir encadré ci-dessous), visant à la définition, à court terme, d'une nouvelle filière de production de la ville, qui soit capable d'intervenir au sein des tissus pavillonnaires existants, pour optimiser le foncier disponible au sein des villages et préserver les terres agricoles périurbaines. Cela permet de densifier les villages, tout en luttant contre l'étalement urbain. Le principe est d'insérer une maison individuelle entre deux maisons pavillonnaires existantes (cf. schéma ci-contre).

Exemples d'actions à mettre en place

> Améliorer la démocratie participative et favoriser l'émergence de projets citoyens en mettant en place des comités extra-municipaux sur les grands enjeux d'aménagement, des comités de villages, en consultant la population par le biais d'enquêtes dans les bulletins communaux et intercommunaux, par la réalisation de réunions publiques thématiques et conviviales.

> Intégrer (règlement, zonage) les éléments du diagnostic environnemental et paysager du GERPLAN dans les documents d'urbanisme : alignements d'arbres, protection des carrières sèches et des bosquets, façades urbaines patrimoniales, préservation de coupures vertes, création de vergers, charte de qualité environnementale des zones d'activités, éclairage public raisonné, etc.

Mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts publics, poursuivre les démarches de réduction des pesticides engagées et viser le « zéro phytosanitaire ». Créer de petits espaces de végétation en libre évolution dans les parcs urbains, les aires de jeux, les stades de sports et les espaces publics, y compris en pied d'immeubles (> 1 are).

> Favoriser l'émergence d'éco-quartiers et encourager l'autopromotion

> Mettre en place, à l'échelle des nouveaux quartiers, des stations d'épurations extensives à filtres à roseaux

> Réaliser des campagnes de thermographie et diminuer l'éclairage public

> Limiter et lutter contre l'étalement urbain en travaillant sur les formes urbaines (densité ; compacité ; mixité fonctionnelle…) : Réduire la surface des parcelles à lotir et densifier le bâti, proposer des parkings en grappe regroupés hors des habitations

> Définir les trames vertes et bleues des territoires tout en veillant à une bonne articulation entre les différentes échelles territoriales : schémas de cohérence écologique, documents de planifications (SCOT, PLU...).

> Adapter les politiques urbaines aux conséquences du changement climatique en favorisant la plantation de végétaux afin de développer les zones d'ombre.

Exemples de dispositions réglementaires mobilisables dans les PLU

- Articles 6, 7 et 8 relatifs à l'implantation des bâtiments sur le terrain : recul vis à vis des espaces boisés (protection des lisières)
- Article 9 relatif à l'emprise au sol (maintien d'espaces non bâtis)
- Article 11 relatif aux espaces extérieurs: perméabilité des clôtures (circulation petite faune)
- Article 12 relatif au stationnement: traitement paysager, végétalisation, nombre d'arbres par place (corridor en pas japonais), maintien de la perméabilité du sol...
- Article 13 relatif aux espaces libres et aux plantations: ratio de surface végétalisée, nombre de plantations et types (arbres de hautes tiges, arbustes, haies...), prescriptions relatives aux éléments naturels à protéger (L 123-1-5 7°) figurant au plan de zonage
- Espaces Boisés Classés (art L130-1 du CU)
- Eléments paysagers à protéger pour des raisons écologiques en lien avec des dispositions réglementaires (art L123-1-5 7° du CU)
- Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue (art R123-11 i du CU)
- Emplacements réservés aux espaces verts (art .L123-1-5 8° du CU)

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les OAP définissent des principes d'aménagement visant dans les zones à urbaniser en prévoyant des principes d'organisation de l'espace intégrant :

- La protection des continuités écologiques et la mise en valeur de l'environnement et des paysages
- Les ceintures végétales et les franges paysagères
- Le développement de ces continuités au sein de la nature en ville

Elles peuvent, en lien avec le règlement, fixer des principes de:

- Végétalisation des espaces
- Perméabilité des clôtures
- D'aménagements pour les stationnements envisagés
- ...

Le projet BIMBY – Built In My BackYard

L'hypothèse centrale du projet BIMBY repose sur la capacité des acteurs de l'urbain (habitants, techniciens, élus) à mobiliser le foncier des tissus pavillonnaires existants qui permettra de financer le renouvellement et la densification progressive de ces quartiers. On observe en effet que l'intérêt des individus (notamment à diviser un terrain pour mieux valoriser son bien sur le marché immobilier) peut aller dans le sens des intérêts de la collectivité (à proposer une offre diversifiée de logements individuels sur son territoire sans engendrer d'étalement urbain) :

- - si l'on sait encourager, maîtriser et canaliser ces initiatives individuelles par la définition de règles d'urbanisme adéquates et la mise à disposition d'un conseil au particulier en matière d'architecture et d'urbanisme dense.
- si l'on cible **les moments où les intérêts individuels et collectifs se rejoignent**, notamment au moment des ventes des maisons individuelles ou à l'occasion des évènements et des projets de vie des habitants.

ORIENTATION N°3 : VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES, LE PATRIMOINE RURAL ET LES ABORDS DES VILLAGES POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE

OBJECTIF 3B. AMELIORER LE CADRE DE VIE ET INTEGRER LES NOUVEAUX PAYSAGES A L'ENVIRONNEMENT

3B6_F / *LUTTER CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE ET ENCOURAGER LES ECONOMIES D'ENERGIE*

CONTEXTE & ENJEUX

L'éclairage nocturne induit souvent des effets néfastes sur le milieu naturel (et humain : cadre de vie, santé) qu'il est facile de modifier.
Les éclairages décoratifs et publicitaires sont liés à la présence de population. Ils sont par conséquent inutiles tard dans la nuit, lorsqu'il n'y a quasiment plus personne dehors (notamment dans les Zones d'Activités). Rappelons que l'éclairage public est le premier poste de consommation d'électricité des communes.

OBJECTIFS, résultats attendus

Mettre en place des solutions économiques, énergétiques et écologiques en fonction des besoins d'éclairage, tant dans l'espace public que dans l'espace privé (notamment les zones d'activités).

Contenir, voire réduire, l'éclairage nocturne sur le territoire

TERRITOIRES CONCERNES

Tout le territoire du GERPLAN

DESCRIPTIF

Fin de répondre aux enjeux climatiques et énergétiques mondiaux, le Grenelle de l'environnement a marqué une avancée importante dans la prise en compte juridique de la pollution lumineuse : la loi Grenelle a conduit à la parution du décret du 12 juillet 2011 « relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses » qui a défini un cadre en précisant les installations concernées, la possibilité d'adapter les prescription à différentes zones (urbaines, espaces protégés...) et l'octroi de compétence au ministre et aux préfets pour interdire ou limiter dans le temps certains éclairages.

Un premier arrêté du 25 janvier 2013 « relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances, lumineuses et les consommations d'énergie » est entré en application le 1er juillet 2013. Il concerne l'éclairage de façade des bâtiments non résidentiels (hors éclairage des voiries) ainsi que l'éclairage intérieur émis vers l'extérieur. Il prescrit l'obligation d'extinction à 1h du matin des façades et des vitrines de magasin, et l'extinction au plus tard 1h après la fin de l'activité des locaux à usage professionnel.

La pollution lumineuse a également été abordée dans le décret du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré enseignes. Ainsi la publicité lumineuse n'est pas autorisée à l'intérieur des agglomérations de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie d'une unité urbaine de plus de 100.000 habitants.

MISE EN OEUVRE

- Recenser les actions mises en œuvre dans certaines communes du territoire et les valoriser (communications, recueils d'expériences)
- Faire réaliser, pour les communes qui n'en disposent pas, un diagnostic « éclairage public » afin de disposer d'un outil d'aide à la décision pertinent pour définir et proposer des solutions d'amélioration tenant compte de différents impératifs : sécurité, réduction des consommations d'énergie, réduction de la pollution lumineuse et optimisation des coûts d'investissement et de fonctionnement. Possibilité de réaliser ce diagnostic à l'échelle intercommunale si besoin.
- Anticiper la question de l'éclairage nocturne dans les nouvelles zones à urbaniser (zones d'habitat privé ou public, zones d'activités, espaces de sports & loisirs, pistes cyclables…) pour mettre en place des dispositifs répondants aux principes évoqués ci-dessous.
- Apporter des conseils à la population (éclairage des jardins, entrées de garage…) et expliquer les raisons de la réduction de l'éclairage nocturne dans les rues pour améliore le cadre de vie et la qualité de l'environnement dans et autour des villages.
- Apporter des conseils aux entreprises (> voir action 3B3_F) : éteindre les emplacements de parkings et l'éclairage des façades et enseignes de nuit (ou après 22h), ne pas laisser les bureaux éclairés toute la nuit, mettre des stores.
- Intégrer des principes et des préconisations pour réduire l'éclairage nocturne dans les PLU et dans les permis de construire
- Participer au concours « Villes et Villages étoilés » (ANPCEN) et prétendre au label à un niveau ambitieux

PRINCIPES

- Eviter, voire supprimer les éclairages nocturnes de mise en valeur architecturale des bâtiments publics (mairies, écoles, stades, églises…)
- Pendant les périodes des fêtes de Noël : limiter les guirlandes lumineuses au profit d'autres types de décoration sur l'espace public. Pour inciter les habitants à faire de même, organiser des concours de décoration « diurne ».
- N'éclairer que là où c'est nécessaire et lorsque c'est réellement nécessaire ailleurs. Non seulement la pollution lumineuse est moindre, mais des économies d'énergie sont réalisées en évitant d'éclairer là où cela n'est pas nécessaire. Lorsque la nécessité d'éclairer est établie (zones urbaines) la pollution lumineuse peut être nettement diminuée par :
  - La réduction du nombre de lampadaires le long des voiries : optimiser la règle distance entre 2 lampadaires = 3 x hauteur. L'alternance de lampadaires de chaque côté d'une voie permet également de réduire le nombre de candélabres.
  - L'utilisation de lampadaires qui dirigent la lumière vers le bas, uniquement sur le lieu qui doit être éclairé. L'ampoule ne doit pas être visible à distance et doit être masquée par un capot pour éviter la diffusion de lumière vers le ciel ou vers la façade des immeubles. Utiliser des lampes avec un abat-jour total et un verre protecteur plat ou couvrant, non éblouissant (=on ne devrait pas voir directement la lumière d'un lampadaire à une distance supérieure à trois fois sa hauteur au-dessus du sol). Puissance recommandée : < 10 lux.
  - Hors agglomération, ne pas éclairer les routes et les ronds-points et préférer les systèmes passifs tels que les dispositifs réfléchissants les phares des voitures.
  - Eviter les éclairages de bâtiments (publics, privés, entreprises) du bas vers le haut car ils contribuent à la dispersion de la lumière vers le ciel.
  - Prendre en considération l'impact environnemental global des différents types de lampes. La pollution lumineuse produite sera d'autant moins importante que les émissions seront faibles ou nulles dans les courtes longueurs d'ondes (bleu).
- Eviter l'implantation de l'éclairage nocturne dans les espaces « naturels », notamment la forêt de la Hardt et ses lisières, abords des étangs, prés-vergers et zones périurbaines.
- Entretenir régulièrement les équipements pour garantir leur efficacité énergétique : nettoyer les luminaires, changer les lampes et les condensateurs, contrôler les supports. Pour les produits choisis hors catalogue, il est prudent de s'assurer de leur facilité de maintenance et de la disponibilité des pièces détachées.
- Eviter les revêtements de sols réfléchissants
- Aucune préconisation spécifique n'est précisée pour les « espaces verts » situés sous les candélabres. Ils peuvent être le support de lianes (ex : lierre) à condition de veiller au maintien de la diffusion de lumière au niveau de la lampe.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes

Communes

COÛT PREVISIONNEL

L'évaluation des coûts peut être basée sur une estimation financière globale prenant en compte les dépenses énergétiques. Sur cette base, il est clair que la réalisation de cette action induira des gains (ou « non dépenses ») considérables. A noter aussi que la durée de vie des ampoules au sodium basse tension est équivalente à celle des ampoules au mercure.

Prix d'une lampe au sodium : entre 120 et 200 €, ce qui est plus cher que les lampes au mercure, mais l'appareillage au sodium de basse pression est amorti au bout de 3 ans, après lesquels l'économie sur la lampe au mercure s'additionne d'année en année.

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin

Région Alsace

ADEME :
Travaux pour les petites communes de moins de 2.000 habitants
Achat de variateurs de puissance et la télégestion, au taux maximum de 30 %.

PARTENAIRES TECHNIQUES

ANPCEN

ADEME (cahier des charges pour le diagnostic éclairage, conseils…)

Alter Alsace Energie

Agence Locale de l'Energie (ALE)

RETOURS D'EXPERIENCES

Villes et Villages étoilés

Commune de Villé

WWW.ASCEN.BE

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

3B3_F

3B5_F

1C2_F

1A5_F

PRIORITE

1

Éclairage des voies de déplacement

Éclairage bon :
le flux lumineux est dirigé vers le bas
et aucun flux n'est émis au-dessus du plan horizontal.
La pollution lumineuse est limitée.

Éclairage moyen :
le flux est majoritairement dirigé vers le bas
mais une partie importante de celui-ci
dépasse le plan horizontal.
La pollution lumineuse est importante.

Éclairage tres mauvais :
«une grande partie du flux lumineux
est perdue dans le ciel
avec pour conséquences un gaspillage d'énergie
et une pollution lumineuse très importante.

Éclairage de mise en valeur

Éclairage bon :
le flux est dirigé du haut vers le bas,
la végétation n'est pas éclairée
et la pollution lumineuse est limitée.

Éclairage mauvais :
le flux est dirigé du bas vers le haut
avec de fortes déperditions et
une forte pollution lumineuse.

Éclairage très mauvais :
le flux est dirigé du bas vers le haut
et éclaire la végétation.
Il y a une une forte nuisance sur la végétation
et la faune hébergée ainsi qu'une forte pollution lumineuse

Les lampes à privilégier

- Les lampes à vapeur de sodium basse pression : elles ont une couleur monochromatique orange caractéristique; leur consommation d'énergie est faible ; elles ne perturbent pas la vision nocturne et les écosystèmes.
- Les lampes à sodium haute pression : elles ont un rendement moins bon que les précédentes ; elles ont un impact sur la faune un peu plus notables du fait d'une bande spectrale plus large.
- Les LED ambrées sous réserve que leur spectre ne comporte pas d'émission dans les courtes longueurs d'ondes.

Les lampes à éviter

(toutes ces lampes émettent dans le bleu)

- Les lampes à vapeur de mercure : émission dans le UV, impact fort, énergivores ; elles seront interdites à la vente en Europe à partir de 2015.
- Les lampes à halogénures métalliques : lumière blanche (mises en valeur, éclairage des terrains de sport, de plus en plus utilisées pour l'éclairage urbain).
- Les LED blanches : leur spectre possède une forte émission dans le bleu néfaste pour les organismes vivants, dont l'homme. Ces LED sont les plus utilisées du fait de leurs performances énergétiques.

Exemple de gains obtenus en rénovation d'installation d'éclairage de route ou voies urbaines

(Voie de m de large, espacement de 25m entre chaque point lumineux, tous à 8m de hauteur)

	Existant	Rénovation
Mode de fermeture du luminaire (vasque)	Ouvert (pas de vasque)	Vasque verre IP 66
Type de lampe installée ou choisie	Ovoïde, vapeur de mercure (ballon fluorescent), 250 W	Tubulaire, vapeur de sodium haute pression (SHP), 100 W
Flux lumineux de la lampe utilisée (en lumens)	14 200 lm	10 000 lm
Efficacité lumineuse des lampes utilisées (quantité de lumière pour un watt consommé)	57 lm. W^{-1}	100 lm. W^{-1}
Facteur d'utilisation (efficacité) de l'installation	31 %	40 %
Nombre de foyers lumineux au km	38	38
Eclairement moyen à la mise en service	**23 lux**	**21 lux**
Facteur de dépréciation des performances au bout de deux ans de fonctionnement (avant entretien)	0,44	0,84
Eclairement moyen au bout de deux ans (avant entretien)	**10,1 lux**	**17,6 lux**
Puissance lampe + ballast (ferromagnétique)	250 + 18 = 268 W	100 + 13,6 = 113,6W
Nombre d'heures de fonctionnement par an	4 000 h	4 000 h
Consommation annuelle au km	**40,7 MWh**	**17,3 MWh**

Note : *Sans même avoir modifié l'implantation ni la hauteur des luminaires, l'installation rénovée en SHP avec un luminaire fermé permet une* ***économie d'énergie de 57 %*** *et fournit, après deux ans d'exploitation et avant le remplacement des lampes,* ***75 % de lumière en plus****.*

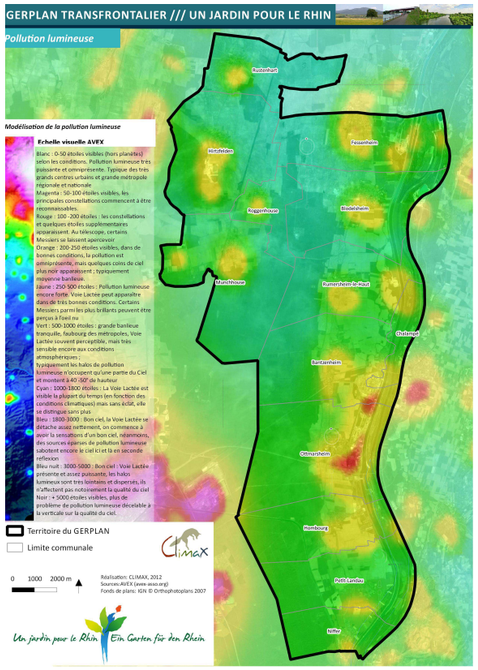

Lampes recommandées selon les applications

	Parkings	Sports	Grands espaces
Sodium haute pression (SHP)	+++	+++	+++
Iodures métalliques ≤ 400 W	++	+++	
Iodures métalliques ≥ 400 W		+++	+(1)

(1) Pour utilisation de courte durée.

OBJECTIF 4A. SENSIBILISER LES ACTEURS ET LE PUBLIC AU TERRITOIRE ET A SON ENVIRONNEMENT

4A1_F / *POURSUIVRE LA DEMARCHE DE COOPERTATION TRANSFRONTALIERE PARTAGEE*

ORIENTATION N°4 : FAIRE VIVRE LE GERPLAN ET RENFORCER LES RELATIONS TRANSFRONTALIERES

CONTEXTE & ENJEUX

Le GERPLAN transfrontalier est une occasion de poursuivre et concrétiser des actions communes et des partages d'expériences de part et d'autre du Rhin. Il vient appuyer les partenariats existants de longue date entre les communes riveraines, notamment en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.
Les actions transfrontalières passent essentiellement par des moments de partage d'expériences et de mise en commun des questions posées pour trouver ensemble des solutions innovantes.

OBJECTIFS, résultats attendus

Pérenniser les partenariats franco-allemands sur le territoire du GERPLAN

Favoriser les rencontres, les échanges

Faire émerger des partenariats et des projets communs

TERRITOIRES CONCERNES

Tout le territoire GERPLAN

DESCRIPTIF

Cette action est indispensable pour faire vivre le GERPLAN et pérenniser la coopération transfrontalière.

Il s'agit de **poursuivre et de renforcer les partenariats** existants et de faire émerger de nouveaux projets communs. Cela passe par la mise en place d'un COPIL mais surtout par la poursuite des animations et la concrétisation des actions GERPLAN transfrontalières, le renforcement des échanges sur les expériences positives de chaque côté du Rhin, etc.

MISE EN OEUVRE

> **Identifier un référent local allemand**, pour le GERPLAN en globalité ou par thème (paysage, biodiversité, agriculture, urbanisme, communication…), notamment côté allemand où il n'existe pas de poste d'animateur GERPLAN. L'idéal serait d'aboutir à un « duo » d'animateurs GERPLAN, soit franco-allemand (1 animateur bilingue de chaque côté du Rhin ayan t les mêmes compétences), soit un duo d'animateurs bilingues employés par les 2 CC françaises + les 4 communes allemandes, mais œuvrant sur l'ensemble du territoire transfrontalier du GERPLAN (> voir action 4A2_F).

> **Réaliser un inventaire des acteurs de l'environnement** (au sens large, intégrant aménageurs, agriculteurs, élus, techniciens, associations, animateurs…) de part et d'autre du Rhin et **identifier les structures similaires F/D** pour connaitre et faire connaitre les structures existantes, faciliter les échanges, développer des partenariats transfrontaliers, coordonner la mise en œuvre des actions et créer une dynamique autour de projets communs.

> **Mettre en place un COPIL transfrontalier**, travaillant notamment sur les actions à caractère transfrontalier (> voir carte page suivante)

> **Pérenniser le COPIL**, doté d'objectifs, de moyens et d'un échéancier suivre et évaluer la mise en œuvre des actions GERPLAN. Organiser au moins 2 réunions annuelles pour échanger sur les actions réalisées, les difficultés rencontrées, les évolutions des projets, etc.

> **Organiser des séances d'échanges bilingues annuelles et régulières**, ouvertes à tous : séances d'information et de démonstration, visites de communes, soirées à thème avec débats et échanges conviviaux, organisation de colloques ou de journées techniques, mise en place de formations transfrontalières, échanges scolaires et réseaux de correspondants, échanges inter associatifs, etc.

> **Enrichir et faire vivre le site internet du GERPLAN** (http://unjardinpourlerhin.eu/): améliorer la présentation du GERPLAN, traduire le diagnostic français en allemand et inversement, mettre en ligne le diagnostic allemand en français. Faire vivre le site en mettant à jour les actions réalisées, les projets en cours, les animations proposées (à l'instar du week-end Natur-E 2014), les actualités, etc.

> **Sensibiliser les scolaires (F+D) et les faire participer au GERPLAN** :

- Organiser 1 ou 2 journées de sensibilisation et de formation des enseignants afin de leur donner le maximum d'outils pour s'engager dans des actions avec les enfants
- Réaliser des ateliers dans les écoles : Organiser des animations qui permettent d'enrichir et de créer des transversalités entre chacune des matières enseignées dans les programmes, en lien avec les thématiques abordées par le GERPLAN et pérenniser cette opération pour toucher chaque classe d'âge. Créer des liens entre les écoles françaises et allemandes (accueil des élèves F en D et inversement, correspondants, visites d'expositions avec des classes F et D et partage des points de vue en bilingue, organisation de rencontres sportives ou de réalisation artistiques bilingues…).
- Organiser des sorties scolaires transfrontalières sur un site donné, par exemple pour faire participer les enfants à la plantation de haies prévues par la collectivité, en lien avec les enseignants, des associations d'éducation à l'environnement et des techniciens professionnels.
- Faire partager l'expérience des enfants sur les paysages avec leurs proches et susciter des échanges entre générations : Exposition, Fête, concours de dessins/photos, interview des scolaires dans les maisons de retraite sur le paysage passé et son évolution, sensibilisation à l'architecture, instauration de conseils des enfants dans les villages, faire émerger des projets et accompagner les enfants jusqu'à la réalisation concrète….

> **Poursuivre les projets communs transfrontaliers** (exemples recensés) :

- Magazine gratuit « Le Pont »
- Calendrier franco-allemand des manifestations culturelles sur le territoire GERPLAN
- Marché des producteurs transfrontaliers
- Réseau de pistes cyclables « 2 rives – 3 ponts »
- Rencontres transfrontalières : scolaires, maison de retraites, pompiers…
- Projets pour le citoyen avec des effets durables, Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud
- Fête de la Nature « NATUR-E » à Chalampé
- PETRA – Plateforme pour l'emploi transfrontalier, Communauté de Communes Essor du Rhin
- Projet de centre de documentation transfrontalier à Fessenheim
- … Engager un nouveau projet INTERREG ?

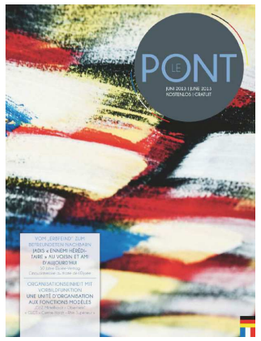

> **Favoriser les échanges d'expériences, notamment sur la valorisation des déchets agricoles** et trouver un lieu d'échanges pour partager les projets et actions mises en place de chaque côté du Rhin.

> **Davantage communiquer sur les actions, aménagements et manifestations réalisées de part et d'autres du Rhin**, pour créer une réelle « ambiance » transfrontalière au sein de la population. Cela peut être régulièrement mis en place dans les bulletins intercommunaux, sur le site internet du GERPLAN, dans le magazine « Le Pont » et par affichage dans les communes. Les articles peuvent prendre la forme de petites brèves illustrées, ciblées sur des projets réalisés, en cours ou en prévision en Allemagne (pour informer les citoyens côté français) et en France (pour les citoyens allemands). Les sujets peuvent être variés : décaissement du Vieux-Rhin, restauration des anciennes lagunes MDPA sur l'Ile du Rhin, marchés des producteurs, animations et manifestations festives, aménagement de pistes cyclables ou de sentiers pédagogiques, gestion des espaces (ex : haies, zones industrielles), aménagement du territoire / urbanisme, aménagements écologiques (hôtel à insectes, biotope multifonctionnel…), etc.

MAITRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes

Communes

COUT PREVISIONNEL

Animation et temps de travail animateur GERPLAN : environ 25j/an.

Animations par les associations : *à définir*

Sessions formation (2 jours) : 2.800 €

FINANCEMENTS POSSIBLES

Région Alsace

Département du Haut-Rhin

Autofinancement Communautés de Communes

Mécénat

Outil LIFE

INTERREG

PARTENAIRES TECHNIQUES

Département du Haut-Rhin

Agences d'urbanisme, bureaux d'architectes, paysagistes, bureaux d'études en écologie et en aménagement du territoire…

Associations et écoles (enseignants)

PAMINA, INFOBEST

RETOURS D'EXPERIENCES

> voir exemples recensés ci-contre

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

4A2_F

4B1_F

PRIORITE

1

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

QUELQUES ACTIONS COMMUNES...

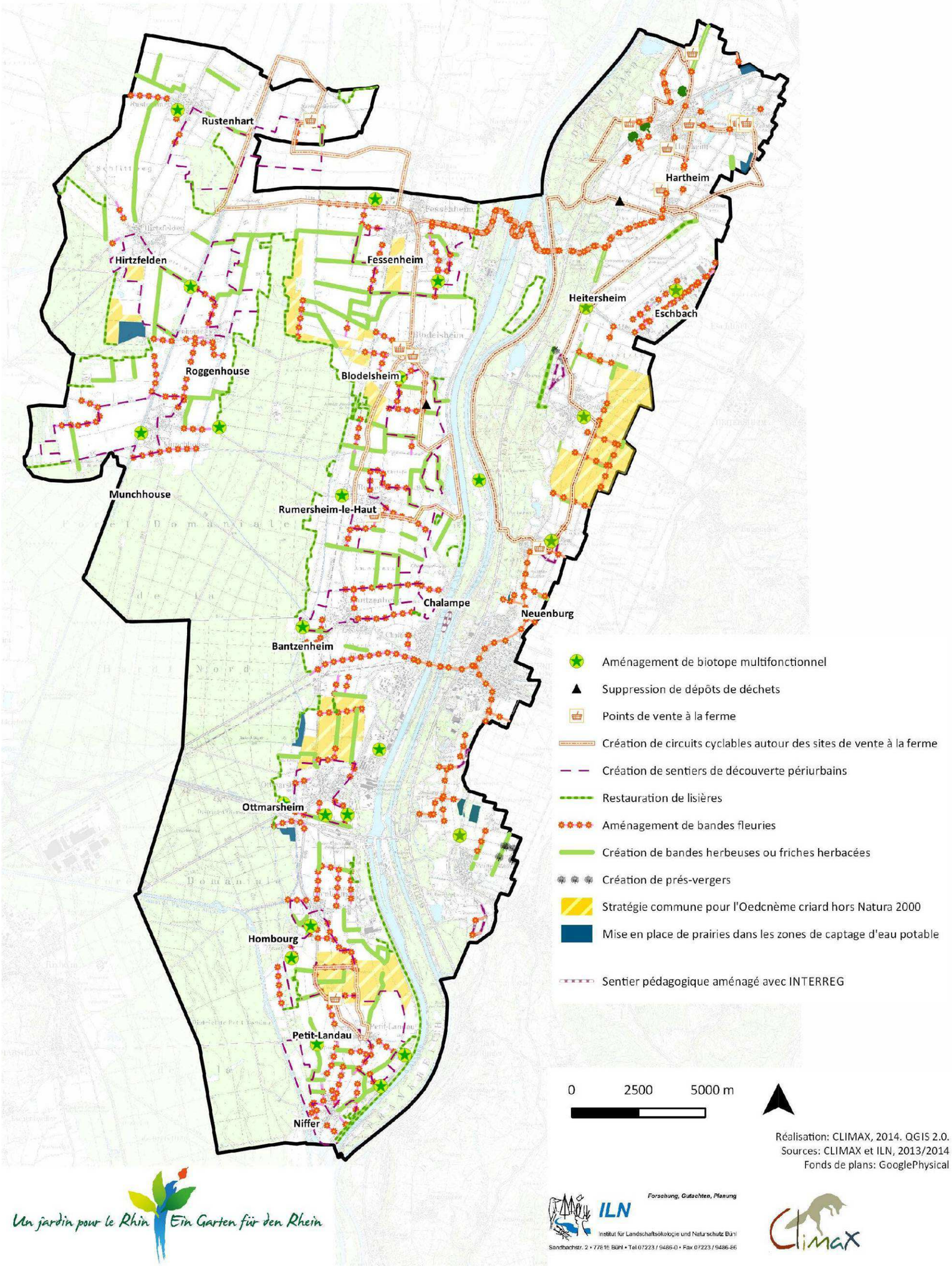

OBJECTIF 4A. SENSIBILISER LES ACTEURS ET LE PUBLIC AU TERRITOIRE ET A SON ENVIRONNEMENT

4A2_F / *FAIRE VIVRE LE GERPLAN A TRAVERS L'ANIMATION ET LA SENSIBILISATION*

ORIENTATION N°4 : FAIRE VIVRE LE GERPLAN ET RENFORCER LES RELATIONS TRANSFRONTALIERES

CONTEXTE & ENJEUX

Le GERPLAN ne se termine pas à la signature du programme d'actions mais doit se poursuivre sur le terrain, par la sensibilisation des citoyens à l'environnement et au paysage, la poursuite de l'animation et de la concertation, accompagnée par l'édition de plaquettes et panneaux d'exposition.
Des bilans réguliers doivent être tirés pour évaluer les actions réalisées, les modifications à apporter, les nouveaux projets émergés, etc.

OBJECTIFS, résultats attendus

Poursuivre la dynamique engagée

Aboutir à des actions concrètes

Sensibiliser les habitants et les rendre acteurs de leur cadre de vie

TERRITOIRES CONCERNES

Tout le territoire GERPLAN

DESCRIPTIF

A l'instar de l'action 4A1_F, il s'agit de faire vivre le GERPLAN sur le territoire des deux communautés de communes, notamment via les **actions d'animation et de sensibilisation** auprès des citoyens. Cette action s'inscrit dans la continuité des actions mises en place lors de l'élaboration du GERPLAN : enquête auprès des habitants, sortie sur le terrain avec les élus, exposition itinérante, création d'un site internet dédié, réunion de concertation, etc.

L'animation et la sensibilisation sont les éléments de base permettant à ce projet de territoire d'aboutir à la concrétisation des actions issues de la concertation et de favoriser l'émergence d'un projet de territoire partagé.

MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre de cette action repose avant tout sur la **pérennisation du poste d'animateur GERPLAN** (> action 4B1_F) et par la mise en place d'animations diverses sur les thématiques abordées par le GERPLAN : environnement, agriculture, biodiversité, paysage, urbanisme, etc.

L'animateur GERPLAN est le référent pour l'ensemble des acteurs mais il est en relation étroite avec le monde associatif et les différents acteurs du territoire pour soutenir l'organisation et faire connaitre les actions de sensibilisation mises en place sur le territoire.

L'animation et la sensibilisation sur l'environnement, le cadre de vie, le paysage et la biodiversité du territoire passe également par

> **Créer des partenariats étroits avec les associations locales**, notamment avec **la maison de la nature du vieux canal à Hirtzfzelden** qui doit constituer la pierre angulaire de l'animation du territoire, mais aussi avec la Petite Camargue alsacienne, LPO, Conservatoire des Sites Alsaciens…) à l'endroit des habitants, des scolaires et des visiteurs (touristes)

> **Engager des programmes orientés sur l'environnement et les paysages** du territoire avec les scolaires. Ces actions seront mises en place en concertation avec les enseignants et l'Education nationale pour intégrer de façon adéquate les programmes scolaires.

- Des travaux en classe pourront être réalisés autour du paysage et du cadre de vie : initiation à l'architecture, travail sur des cartes du territoire, sensibilisation à la biodiversité du territoire, jeux de rôle sur les acteurs du territoire, etc.
- Des activités plus ludiques viendront accompagner ces travaux : concours de dessins, réalisation d'une fresque, travail photographique de type observatoire du paysage (hier/aujourd'hui/demain ?) avec des sociétés d'histoire et les anciens des villages, visite de ferme et rencontre avec les agriculteurs, lecture du paysage…
- Réalisation d'actions concrètes (plantations d'arbres et de haie bocagères, création d'une mare, d'un biotope multifonctionnel ou d'un jardin pédagogique sur un terrain communal, construction d'hôtel à insectes et de nichoirs, atelier cuisine bio avec les produits du territoire, récolte et pressage de jus de pommes avec une association d'arboriculteurs, réalisation de plaquettes thématiques sur le paysage ou le patrimoine du village, conception/illustrations de panneaux pédagogiques sur les sentiers péri villageois, etc.

> Organiser des **manifestations régulières sur l'environnement et le paysage** :

- Animation de stand sur les marchés et dans le cadre des manifestations locale (ex : NATUR-E) pour sensibiliser aux actions GERPLAN (> voir action 4A1_F)
- Reprise de l'exposition itinérante du GERPLAN (F & D) et valorisation dans les bâtiments publics (écoles, médiathèques, mairies…) lors de manifestations festives et culturelles
- Organisation des sorties à thèmes sur le territoire avec les associations locales, pour faire découvrir le territoire, le paysage, la biodiversité, le patrimoine, les activités agricoles, etc. (> voir action 4A1_F)
- Visites de fermes (> voir action 2B1_F)
- Organiser des sorties sur le terrain avec le grand public (tour en vélo ou en calèche avec lecture de paysage, visites de fermes, d'anciennes carrières sèches, observation de la faune et de la flore…)

> **Aménager des sentiers de découverte périvillageois** (> voir propositions sur la carte suivante)

> **Faire connaitre l'état d'avancement du GERPLAN** : actions en cours, actions réalisées, projets…. Sur le site internet du GERPLAN mais aussi dans les bulletins communaux et intercommunaux, dans la presse, sur les sites web des communes… Réaliser un bilan annuel des actions.

> Former **un réseau d' « ambassadeurs » du GERPLAN** pour couvrir le territoire, faire remonter les initiatives ou problématiques à traiter et faire émerger des idées localement

> **Editer des plaquettes sur le patrimoine paysager du territoire** : vergers et arbres fruitiers, friches et pelouses sèches, murets en galets du Rhin, petit patrimoine, Œdicnème criard, etc. L'édition de documents pédagogiques pourra également prendre la forme de cartes, jeux de piste destinés plus spécifiquement au public scolaire.

Par ailleurs, il est nécessaire de **poursuivre la concertation** avec les citoyens :

- Organiser des réunions de quartiers et mettre en place des ateliers de créativité pour faire émerger des projets
- Améliorer les conditions de la démocratie participative et faisant davantage participer les citoyens aux choix en matière d'aménagement du territoire. Mettre en place des temps d'échanges et de débats ouverts et transparents entre les élus et les citoyens
- Mettre en place des « boites à idées » dans les quartiers des villages

Principes pour l'aménagement de sentiers de découverte

L'aménagement de tels sentiers devrait reposer sur les principes suivants :

- Inscription dans le réseau de chemins existants
- Concertation avec les différents usagers (habitants, cyclistes, agriculteurs) pour définir le tracé le plus adéquat et le plus adapté aux usages existants et visés (> voir action B1_F)
- Protection de ces chemins dans le cadre du schéma départemental des chemins et sentiers de randonnée
- Conservation, sur tout le parcours, d'un terrain naturel ou d'un empierrement (le revêtement d'asphalte, inélastique et chauffant, est inconfortable pour le promeneur, il modifie l'usage de la voie en introduisant les véhicules motorisés et n'est pas propice à la biodiversité)
- Plantations d'arbres isolés et haies localement dans les espaces agricoles, de manière à rompre la monotonie du paysage et à fournir de l'ombre en été
- Entretien de petits espaces herbeux pour le repos (gestion extensive)
- Mise en place de quelques bancs et tables rustiques en des lieux bien ciblés, sans impacter la biodiversité et le foncier agricole (angles de parcelles, carrefours…), parfois accompagnés d'aménagements pour la faune (nichoirs, hôtels à insectes ou biotopes multifonctionnels : voir fiche 1A2_F)
- Mise en valeur du petit patrimoine vernaculaire : calvaires, ponts, murets de pierres ...
- Installation sporadique de panneaux d'information judicieusement localisés pour la sensibilisation des promeneurs à différentes thématiques environnementales (paysage, nature, agriculture…)

MAITRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes

COUT PREVISIONNEL

A définir

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin

PARTENAIRES TECHNIQUES

Département du Haut-Rhin

Associations locales (environnement, patrimoine, paysage, culture, sport…)

Ecoles

Office de tourisme

RETOURS D'EXPERIENCES

Autres GERPLAN

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

4B1_F
2B1_F

PRIORITE

1		

GERPLAN TRANSFRONTALIER /// UN JARDIN POUR LE RHIN

PROPOSITION DE SENTIERS DE DECOUVERTE PERIVILLAGEOIS

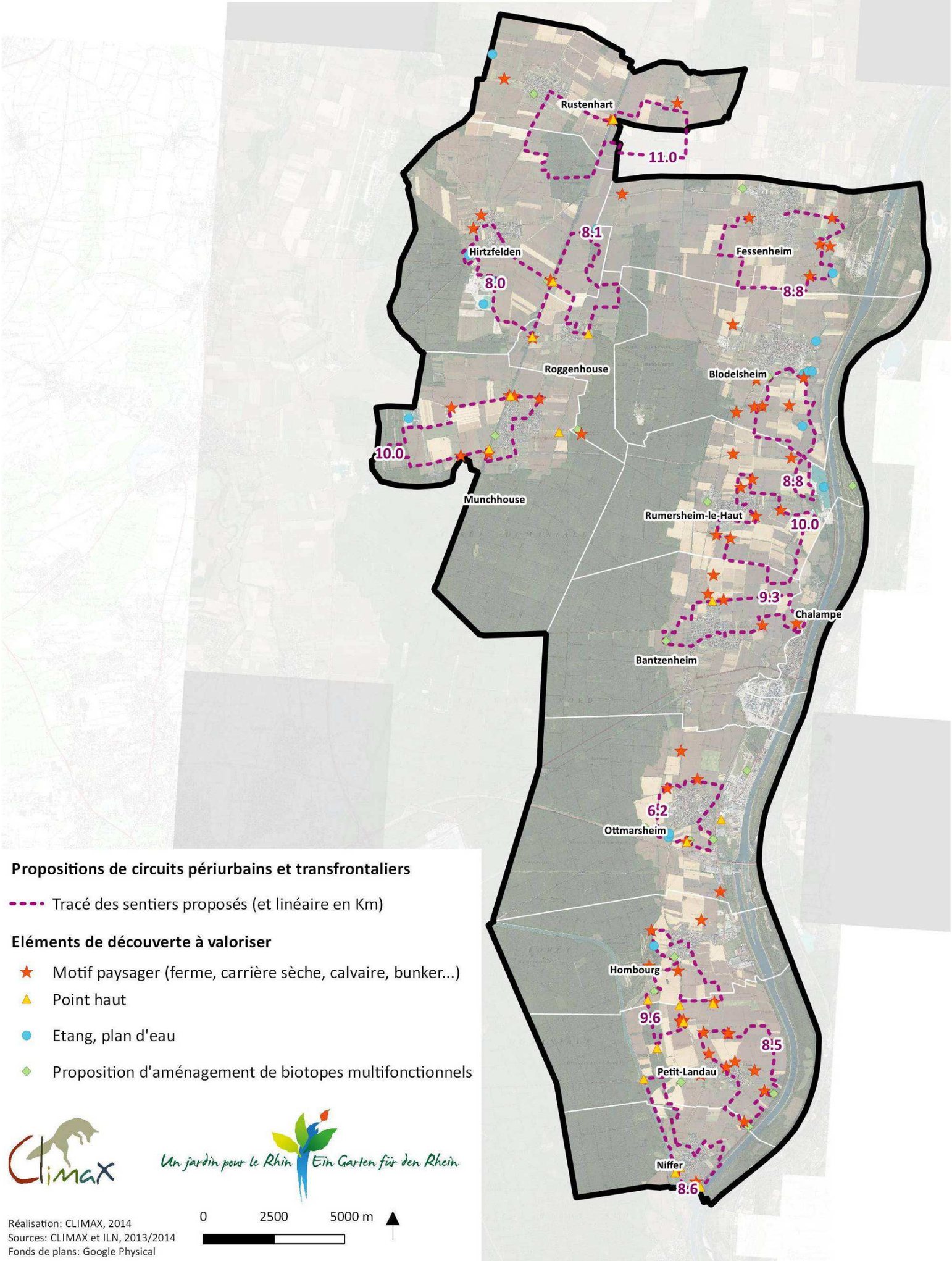

Réalisation: CLIMAX, 2014
Sources: CLIMAX et ILN, 2013/2014
Fonds de plans: Google Physical

OBJECTIF 4A. SENSIBILISER LES ACTEURS ET LE PUBLIC AU TERRITOIRE ET A SON ENVIRONNEMENT

4A3_F / *AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU RHIN ET DE L'ILE DU RHIN* (1/2)

ORIENTATION N°4 : FAIRE VIVRE LE GERPLAN ET RENFORCER LES RELATIONS TRANSFRONTALIERES

CONTEXTE & ENJEUX

L'accessibilité du Rhin et de l'Île du Rhin est perçu comme difficile par les habitants du territoire GERPLAN. L'île du Rhin est un important noyau de la diversité et du patrimoine naturel, avec une forte symbolique transfrontalière. L'enjeu est d'améliorer l'accessibilité sans perturber la quiétude de ce secteur, avec une conception adaptée et réfléchie des activités humaines

OBJECTIFS, résultats attendus

Amélioration de l'accessibilité de l'île du Rhin

TERRITOIRES CONCERNES

Ile du Rhin

DESCRIPTIF

L'île du Rhin est un patrimoine commun à valoriser et à préserver. Il y a une forte demande locale pour faciliter l'accès au public. Les nombreux zonages réglementaires et acteurs (propriétaires fonciers, gestionnaires) rendent la situation complexe et peu lisible. Les collectivités souhaitent améliorer l'accessibilité de l'île du Rhin et plusieurs démarches sont engagées en ce sens. La situation reste toutefois difficile à débloquer et nécessite un réel dialogue entre l'ensemble des acteurs concernés. L'évolution récente du statut actuel des Îles du Rhin, les projets INTERREG (ex : sentier du Pic Vert) et partenariats mis en œuvre, sont autant d'occasions d'engager une réflexion commune. L'idée de créer un Syndicat Mixte de gestion des Iles du Rhin à l'échelle de plusieurs intercommunalités rhénanes est également évoquée.

Plusieurs études ont été menées ces dernières années :

> Une étude de faisabilité sur la remise en eau des bassins de décantation des MDPA (Mines de Potasses d'Alsace) à Blodelsheim et Fessenheim, pilotée par le CSA et financée à hauteur de 10 % par la communauté de communes (*date non communiquée*)

> Une étude de faisabilité d'aménagement de voiries sur l'île du Rhin a été réalisée par l'ADAURH en 2008, Proposition de plan de circulation sur l'Île du Rhin dans le secteur Fessenheim – Ottmarsheim

Le contenu de la fiche action repose essentiellement sur les propositions issues de l'étude de 2008. Le GERPLAN pourrait constituer un levier supplémentaire pour ces réalisations.

PRINCIPE

L'accès sur l'île se fait par les deux ponts sur le Rhin à Fessenheim et à Chalampé, en empruntant le chemin le long du Grand Canal ou bien le chemin de halage du Vieux Rhin.

Les propositions issues de l'étude de faisabilité d'aménagement de voiries (2008) reposaient sur les principes suivants (> voir carte page suivante) :

- Espace à vocation récréative et de découverte de la nature (promenade, pêche, golf, observation de la faune et de la flore, manifestations)
- Gestion cohérente et raisonnée de la fréquentation
- Dimension transfrontalière
- Plan de circulation proposé :
  - Pour les piétons : accès libre sur le chemin du halage du Vieux Rhin, accès règlementé le long du Grand Canal d'Alsace
  - Pour les cyclistes : piste ou itinéraire cyclable sur le chemin de halage du Vieux Rhin
  - Pour les véhicules : chemin d'accès carrossable sécurisé le long du Grand Canal d'Alsace pour la partie sud du projet et en bas de digue pour la partie nord avec création d'aires de croisement
  - Services techniques afin de rejoindre le Vieux Rhin du Grand Canal : accès sécurisés en peigne sur les chemins transversaux existants
- Mise en place de panneaux de règlementation (type B0) et de barrières restrictives.
- Création de places de stationnement : 10 places/aires max. en stabilisé avec aire de retournement

L'étude prévoit également la création d'espaces à vocation récréative et de découverte de la nature (promenade, pêche, golf, observation de la faune et de la flore, manifestations) et de l'espace transfrontalier.

EXEMPLES

1.- Réalisation d'un sentier de découverte nature

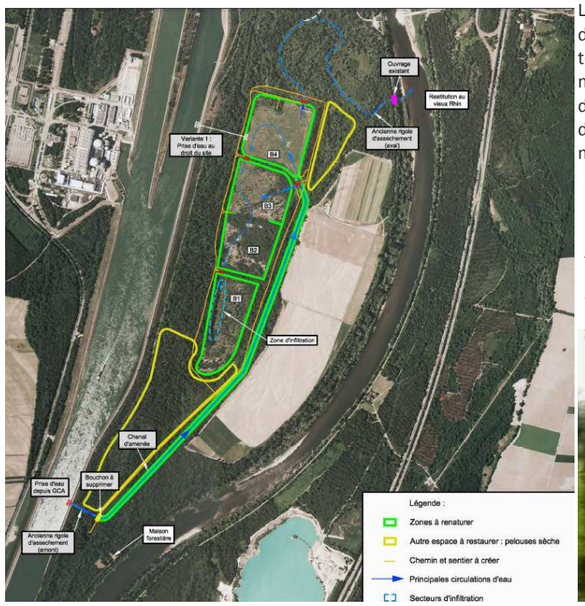

Le Conservatoire des sites alsaciens (CSA) ambitionne de réhabiliter ces anciens bassins des Mines Domaniales de Potasse d'Alsace (MDPA) à Fessenheim et Blodelsheim sur une partie de l'île du Rhin (environ 35 ha au total) afin d'y créer des zones humides dans une logique de préservation de la nature (réserve d'espèces menacées, aire de repos d'oiseaux migrateurs). Le site propriété d'Electricité De France (EDF) a été mis à disposition des MDPA en 1959. Les bassins ont été utilisés jusqu'en 1976 et sont à sec depuis une vingtaine d'années. L'aménagement d'un sentier de découverte nature avec postes d'observation des oiseaux et des milieux naturels vient accompagner cette vaste opération de restauration/dépollution.

Ancien bassin de stockage des saumures des MDPA pour tamponner les rejets du saumoduc (ici à Fessenheim). Le CSA et EDF envisagent à terme la réhabilitation de 800 ha d'une mosaïque de zones humides et milieux secs, en faveur de la biodiversité.

AUTRES IDEES A CREUSER…

- L'exemple de la commune allemande de Griesheim, qui a mis sur pied une fête de l'eau avec l'aménagement temporaire d'une plage de sable fin et l'organisation d'une course sur barques à fond plat et embarcations diverses
- Les aménagement doivent avant tout être simples, rustiques et bien intégrés à l'(environnement. On évitera d'augmenter l'artificialisation de l'espace (ex : enrobés, éclairage…)
- Les aménagements les plus perturbateurs pour l'environnement sont à concentrer préférentiellement près des parkings.

MAITRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes

COUT PREVISIONNEL

A définir

Travaux: 820.000 € HT pour les travaux d'après l'étude de l'ADAUHR de 2008 (option concassé)

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin

Région Alsace

INTERREG

LIFE

PARTENAIRES TECHNIQUES

Département du Haut-Rhin

Conservatoire des Sites Alsaciens, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Maison de la nature du Vieux Canal, Alsace Nature

Associations locales (environnement, patrimoine, paysage, culture, sport…), écoles

Office de tourisme

EDF, VNF, cipr ? CCI sud Alsace, ONF…

Partenaires allemands

Agence de l'Eau Rhin Meuse

RETOURS D'EXPERIENCES

Sentier du Pic Vert

GERPLAN du Pays de Brisach

Autres GERPLAN

www.ecotrinova.de

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

4B1_F
2B1_F

PRIORITE

1		

ORIENTATION N°3 : VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES ET LE PATRIMOINE RURAL ET LES ABORDS DES VILLAGES POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE

OBJECTIF 4A. SENSIBILISER LES ACTEURS ET LE PUBLIC AU TERRITOIRE ET A SON ENVIRONNEMENT

4A3_F / AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU RHIN ET DE L'ILE DU RHIN (2/2)

2.- Création de postes d'observation sur le Vieux Rhin

La vue sur le Rhin et l'accès par le chemin de halage est souvent caché par une ripisylve dense. Des ouvertures ponctuelles sur le Rhin pourraient améliorer cette situation sans trop altérer le milieu naturel.

L'idéal serait d'aménager ces postes d'observation au niveau des accès existants, comme par exemple à hauteur de Blodelsheim (rampe OTAN). Cet élément, témoin du passé, pourrait être relié avec le projet de réhabilitation de l'ancienne maison des services de la navigation sur ban communal de Blodelsheim (lieu de rencontre et d'accueil pour les visiteurs, lie d'exposition avec les historiens locaux, thématique axée sur l'eau et le Rhin (future « Maison du R avec mise en sécurité de l'accès….

D'autres postes d'observations pourraient être envisagés en lien avec les mesures réalisées dans le cadre du projet INTERREG IVa "Redynamisation du Vieux Rhin", le «Programme Intégré pour le Rhin» (IRP) ou encore les mesures compensatoires prévues par Electricité de France (EDF) dans le cadre du renouvellement de la concession de l'usine hydro-électrique de Kembs ("érosion maitrisée de la berge du Vieux-Rhin").

>Rampe OTAN - vue du coté allemand

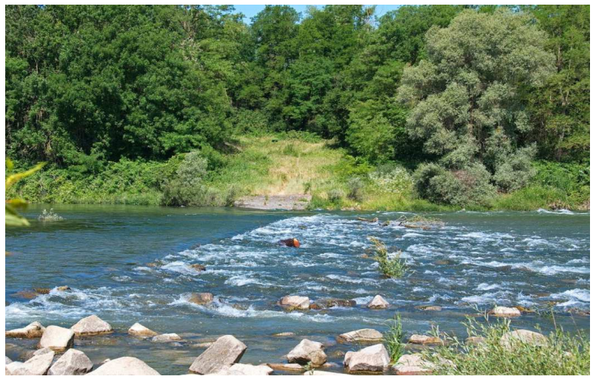

Propositions pour le territoire de la CCER

- Mise en place d'un Point Information à la Maison de Energies
- Mise en place d'une signalétique d'information (« Life Rhin Vivant », « Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir ») et directionnelle
- Création d'aires de pique-nique
- Maintien d'un espace dégagé au sud du Pont de la Hardt pour accueillir un éventuel « Evénementiel Rhénan »
- Réhabilitation de l'ancienne maison des services de la navigation située sur la commune de Blodelsheim et installation dans cette maison d'un lieu de rencontre et d'accueil pour des visiteurs (future « Maison du Rhin ») avec mise en sécurité de l'accès à la Maison
- Poursuite de la restauration de certains milieux naturels, en priorité les pelouses sèches
- Projet de mise en eau des anciens bassins de décantation des Mines De Potasses d'Alsace (35 ha.) situés sur la commune de Fessenheim
- Création d'un « sentier découverte nature » avec postes d'observation des oiseaux près de ces bassins

Propositions pour le territoire de la CCPFRS

- Mise en sécurité de l'accès au « Golf du Rhin »
- Réalisation d'un sentier de découverte nature
- Réalisation d'un jardin pédagogique
- Création de 3 postes d'observation sur le Vieux Rhin
- Création d'une aire de pique-nique
- Mise en place d'une signalétique d'information (« Life Rhin Vivant », « Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir »)
- Ponton pour bateaux de croisière sur le Rhin (côté Grand Canal)

> Dans tous les cas, l'aménagement et l'accessibilité à l'île du Rhin doit émerger d'un projet partagé et d'un consensus entre tous les acteurs concernés (propriétaires, gestionnaires, exploitants, usagers, élus…), à l'issue d'une concertation.
De réelles opportunités existent et méritent d'être étudiées pour débloquer la situation.

> Voir aussi le projet de réouverture d'anciens chenaux de crues de BARTENHEIM à NIFFER (cf. étude hydraulique, CG68, 2014).

Carte des propositions d'aménagement sur l'Ile du Rhin (ADAUHR, 2008).

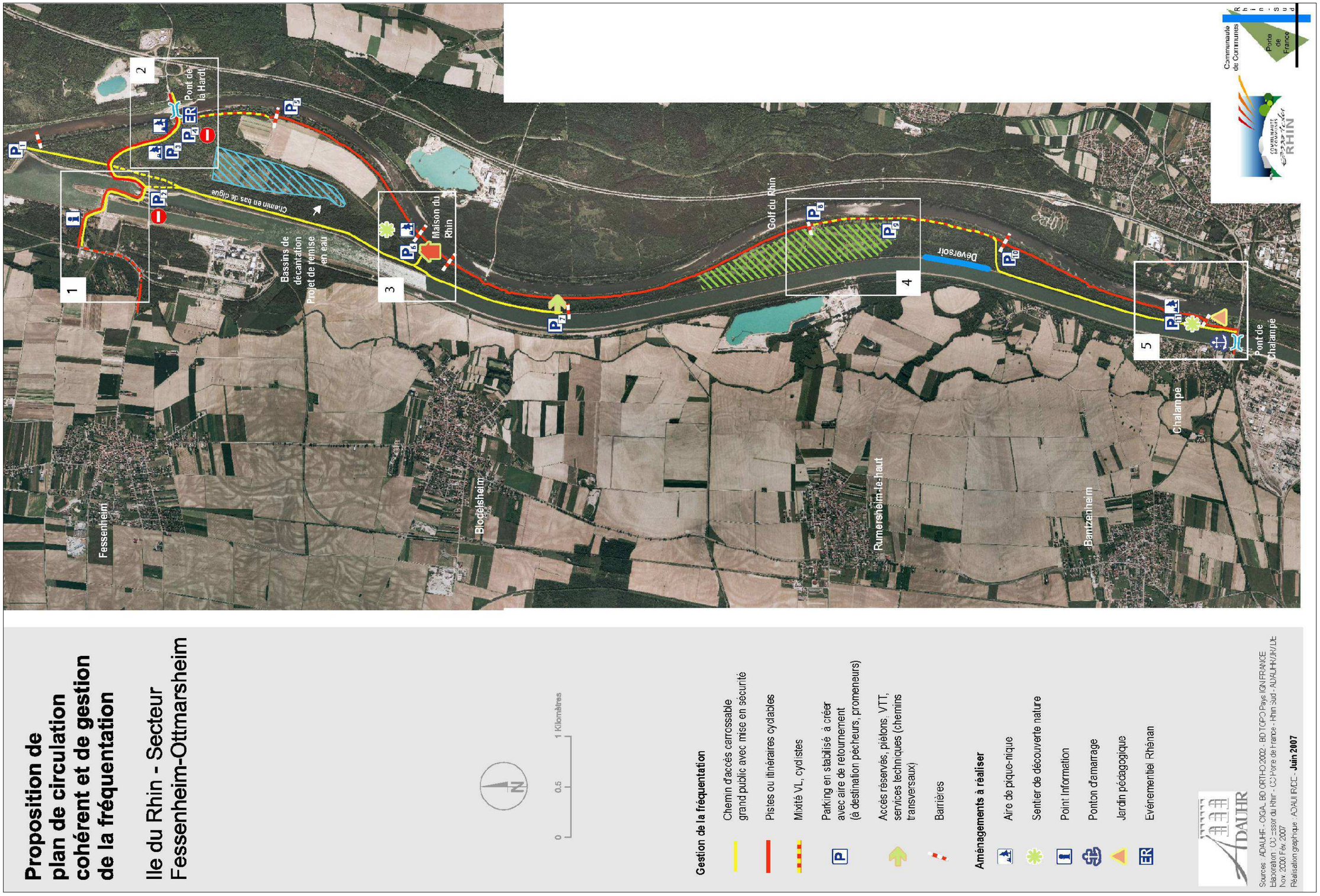

ORIENTATION N°4 : FAIRE VIVRE LE GERPLAN ET RENFORCER LES RELATIONS TRANSFRONTALIERES

OBJECTIF 4B. FAIRE VIVRE LE GERPLAN ET INTEGRER LES PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES

4B1_F / *PERENNISER ET FAIRE EVOLUER LE POSTE D'ANIMATEUR GERPLAN*

CONTEXTE & ENJEUX

La mise en œuvre et le suivi du programme d'actions du GERPLAN nécessitent un temps d'animation et de coordination conséquent et permanent tout au long de l'année.

Si des moyens humains existent actuellement à l'échelle des intercommunalités pour le démarrage de certaines actions, notamment en matière de marchés publics (lancement d'études complémentaires, montage de dossier et suivi de travaux), à moyens et longs termes en revanche, un poste dédié à la mise en œuvre du GERPLAN apparait indispensable.

OBJECTIFS, résultats attendus

Pérennisation du poste d'animateur GERPLAN sur les moyens et longs termes
Evolution du statut de l'animateur pour suivre les actions transfrontalières vers d'autres compétences (SIG, urbanisme, droit, etc.).

TERRITOIRES CONCERNES

Tout le territoire du GERPLAN transfrontalier

DESCRIPTIF

La réussite du GERPLAN tient à la concrétisation des actions sur le terrain et à sa **perpétuation dans la durée**. L'animateur GERPLAN jour un **rôle clef** dans la démarche, à plusieurs niveaux :

> En tant qu'**animateur** pour mettre en place les actions sur le terrain à court et moyen termes
> En tant que représentant et **interlocuteur unique** auprès des citoyens sur la démarche GERPLAN et référent sur les orientations et les actions qui en découlent
> En tant que **responsable du montage administratif et technique** des dossiers (appels d'offres, recherche de financements, appui et conseils, recherche de partenariats…)
> En tant qu'animateur pédagogique auprès des collectivités et des citoyens pour partager les actions réalisées, communiquer et faire acte de pédagogie, garant à l'échelle des communes et Communautés de Communes pour intégrer les actions du GERPLAN dans les opérations d'aménagement du territoire, personne ressource pour les actions transfrontalières, etc.
> En tant que **garant de la transmission des acquis et principes du GERPLAN sur le long terme** (participation à l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU/PLUi, SCOT, ZAC…), conseils aux services techniques des collectivités, plans de gestion, inventaires, projets d'aménagements, participation citoyenne, retours d'expériences…).
> En tant que **« mémoire » du GERPLAN à l'échelle des intercommunalités**, tant dans le suivi des actions (bilans) que dans leur pérennisation et leur valorisation

Toutefois, le GERPLAN transfrontalier « Un jardin pour le Rhin » étant très particulier (2 communautés de communes côté français et 4 communes côté allemand), il apparait nécessaire, à terme de faire évoluer ce poste, tant dans son financement que dans ses attributions et compétences.

PRINCIPE

La mise en œuvre du GERPLAN comprend :

> La diffusion du projet auprès des communes et de la population (via le bulletin intercommunal, les bulletins communaux et la fourniture du rapport sous forme papier et informatisée, la diffusion et l'animation du site internet dédié au GERPLAN, etc.) ;
> La coordination préalable forte entre les principaux partenaires techniques et financiers du GERPLAN, ainsi que des autres démarches de gestion de l'environnement et du paysage
> La convocation régulière d'un groupe technique composé au minimum de des deux communautés de communes, d'un représentant du GERPLAN côté allemand, du Département du Haut-Rhin et de la Chambre d'Agriculture selon les thèmes abordés pour le suivi du projet et le lancement des actions
> La nécessité de faire vivre le Comité de Pilotage (1 fois/an au minimum), si possible transfrontalier et bilingue, avec la présentation d'un bilan de la mise en œuvre pour l'année en cours et des projets pour l'année n+1, ainsi que le coût prévisionnel du programme d'actions
> L'organisation de rencontres transfrontalières régulières (1 fois/an au minimum) pour faire le point sur les projets communs en cours
> La mission et les travaux indispensables d'un animateur du GERPLAN, à savoir : la sensibilisation, l'animation, la concertation, le complément d'inventaires, les conseils, l'avis, le montage de dossiers, l'assistance du président de la commission environnement, le suivi, la transmission des objectifs du GERPLAN à travers les conseils municipaux et les projets d'aménagement du territoire, etc.

Par ailleurs, un suivi et une évaluation annuelle devront être mis en place pour apprécier les actions réalisées (et à réaliser), ainsi qu'un bilan général tous les cinq ans.

L'ensemble de ces taches, sur un territoire composé de 2 Communautés de Communes et à caractère transfrontalier, nécessite un temps de travail conséquent qui dépasse actuellement le temps plein d'un animateur GERPLAN, notamment car la définition du pooiste dépasse largement le cadre du GERPLAN (suivi du projet INTERREG, animation et organisation de manifestation Natur-E, etc.). Pour une réelle efficacité et pour une optimisation des missions, il est nécessaire, soit de recadrer le champ d'intervention de l'animateur GERPLAN (ce qui limiterait également la mise en place des actions), soit de développer l'implication de référents locaux (élus, techniciens ou associatifs), soit, et c'est la solution qui ^parait le plus adaptée, d'envisager l'embauche d'un second animateur GERPLAN, au moins à temps partiel. Ce **« duo », bilingue**, trouverait ici tout son sens et permettrait

MISE EN OEUVRE

Pérennisation du poste

La personne en charge de ce poste constitue un véritable **relais de la politique d'aménagement et de gestion de l'espace rural et périurbain** des Communautés de Communes auprès des autres techniciens et des élus représentants, mais aussi des communes, des agriculteurs, des associations diverses, des autres gestionnaires de cet espace et des citoyens.

Le poste actuel correspond à un contrat à temps plein dont les missions sont :

> Animer des groupes de travail thématiques chargés de définir et monter des actions
> Fournir une aide à la décision, des conseils techniques et juridiques, assister les maîtres d'ouvrages (collectivités, associations, groupements) de la conception à la réalisation des projets et assurer la gestion administrative et financière des dossiers
> Construire et développer des partenariats techniques et financiers avec les acteurs institutionnels
> Informer, communiquer et sensibiliser sur les problématiques identifiées, la démarche GERPLAN et les actions du programme

L'animation du GERPLAN doit également aider à la mise en œuvre des **actions transfrontalières côté allemand**.
Par ailleurs, il y a également à travers ce poste et ces missions, une réelle **opportunité pour suivre l'outil SIG** (Système d'Information Géographique) pour la maîtrise du foncier, notamment sur les aspects de mise à jour de l'occupation du sol et du parcellaire, ainsi que l'animation et l'actualisation du site internet consacré au GERPLAN transfrontalier.

Il a également été évoqué la possibilité de créer un **poste transfrontalier avec les communes allemandes** pour faciliter les échanges transfrontaliers et faciliter l'animation locale. Reprenant l'idée du « duo » bilingue, le poste pourrait être financé par l'ensemble des collectivités du GERPLAN Transfrontalier.

Une réflexion globale doit être menée pour que le poste d'animateur soit **uniquement dédié au GERPLAN** afin d'optimiser la concrétisation des actions, en qualité et en temps de réalisation. Cette réflexion doit également permettre de définir les contours du poste, en termes de compétences et de responsabilités.

MAITRISE D'OUVRAGE

Communautés de communes

COUT PREVISIONNEL

Coût de fonctionnement pour un poste d'animateur : 50.000€/an

Formations qualifiantes : varie selon les cas.

FINANCEMENTS POSSIBLES

Département du Haut-Rhin
20 % d'un montant subventionnable plafonné à 32.000 €/an par communauté de communes

Compléments possibles
FEADER
Autofinancement des 2 intercommunalités
Participation financière des communes allemandes du GERPLAN « Un jardin pour le Rhin »

PARTENAIRES TECHNIQUES

Département du Haut-Rhin

Réseau des animateurs GERPLAN

PAMINA / INFOBEST

RETOURS D'EXPERIENCES

Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Communauté de Communes de Cernay et Environs

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Communauté de Communes du Val d'Argent

Communauté de Communes du Pays de Thann-Cernay

Etc.

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

AB1_F

PRIORITE

1

> Exemple de fiche de poste animateur GERPLAN, CCPFRS 2014.

Ce profil de poste correspond actuellement aux besoins des intercommunalités pour accompagner les débuts opérationnels du GERPLAN pour mettre en place les actions validées par le COPIL, après avoir engagé les études préalables, le programme d'actions et les premières actions de préfigurations.

Le profil de ce poste pourrait être amené à évoluer sur les moyen et long termes, en fonction de l'ambition politique des élus et acteurs du GERPLAN, de l'ampleur des actions à mettre en place des deux côtés du Rhin, de la possibilité laissée à l'animateur d'enrichir le GERPLAN et de le faire évoluer (possibilité de faire émerger d'autres pistes de travail, d'autres actions… en fonction du développement du territoire et des opportunités), de la mise en œuvre d'actions lourdes (ex : actions foncières) et de la portée transfrontalière du GERPLAN.

Eléments de réflexion pour la définition de contours de la mission du poste (tiré du bilan de 10 ans de GERPLAN, ACTEON / CG68, 2010).

« Après 10 ans d'application de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin a fait procéder à son évaluation qui a permis de dégager de nouvelles orientations dont notamment :

•Faire des GERPLAN et des contrats de territoire de vie (CTV) deux outils complémentaires :
- Le GERPLAN, outil d'orientation et d'objectifs de la structure intercommunale, composé d'une liste exhaustive d'actions à mener pour atteindre ces objectifs à moyen et long termes ;
- Le CTV, outil de programmation budgétaire et de priorisation des actions entre la structure intercommunale et le Département.

•Mutualiser les animateurs GERPLAN: pour des animateurs à 100 % sur les GERPLAN, par territoire de vie, avec un renfort de l'ingénierie des services départementaux en amont des projets

•Organiser une réunion spécifique au GERPLAN dans chaque territoire de vie afin d'échanger et de dégager les pistes d'actions communes

•Cibler la communication par territoire de vie sur une thématique identifiée ». (source : « Evaluation des 10 ans du GERPLAN », ACTEON, 2010.)

La « *mutualisation des animateurs GERPLAN pour des animateurs à 100% sur les GERPLAN* » nécessite d'être réfléchie en amont. En effet, l'animateur GERPLAN actuellement en place doit gérer l'animation sur 2 CC, 13 communes françaises, et 4 communes allemandes. Ses missions ne sont actuellement pas à 100% sur le GERPLAN, mais son temps de travail est occupé à 100% (gestion du projet INTERREG, missions annexes avec organisation de manifestations, etc.).

En fonction du niveau d'ambition souhaité pour la mise en œuvre du programme d'actions, qui repose essentiellement sur la qualité de l'animation sur ce territoire transfrontalier, il pourrait au contraire être envisagé de créer un **binôme d'animateurs bilingues**, qui pourraient se relayer et se compléter (compétences, langue, territoires) et garantir une meilleures opérationnalité.

Evolution du poste

Il semble nécessaire, à terme, de faire évoluer ce poste pour permettre une réelle application des principes du GERPLAN dans l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire. L'animateur GERPLAN doit pouvoir être un **relai incontournable** en ce qui concerne, le paysage, l'environnement, l'agriculture, l'urbanisme et le foncier à l'échelle du territoire. Il pourrait être consulté systématiquement lors de l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire (PLU, SCOT, ZAC) et plus largement sur des questions relevant de l'aménagement de l'espace, que ce soit sur des principes (ex : traduction du SRCE dans les documents d'urbanisme) ou sur des projets plus circonscrits (ex : choix des plantations à réaliser le long d'une piste cyclable), en appui et force de conseils auprès des élus et techniciens.

Cette évolution du poste (qui se traduit quasiment par un passage de la fonction de technicien à celle de cadre), permet d'assurer **une cohérence dans l'ensemble des projets du territoire**, une intervention à plusieurs niveaux (pratique de terrain, animations, conseils, connaissance des acteurs, des outils techniques et financiers, relations avec les partenaires…), de **capitaliser les expériences réalisées** sur le territoire (l'animateur portant la « mémoire » des décisions et actions réalisées), de mettre en place (directement ou en accompagnement) des **outils pour améliorer l'action territoriale** (SIG, guides, réunions, voire formations…).

Par ailleurs, il y a également à travers ce poste et ces missions, une réelle opportunité pour accompagner la mise en place d'un observatoire du foncier (> voir actions 2C1a_F et 2C1b_F) et d'un pool de mesures compensatoires (> voir action 2C2_F).

L'évolution du poste peut également se traduire dans son **mode de financement**, en associant la participation des deux intercommunalités (F) et des 4 communes allemandes (D).

En fonction du niveau d'ambition politique pour la mise en œuvre du GERPLAN et la diffusion des principes dans l'ensemble des réflexions et actions territoriales nécessitera, et en fonction de l'aboutissement des réflexions amont sur le poste d'animateur GERPLAN (compétences, responsabilités), davantage d'autonomie pourra lui être attribuée. Il pourra par exemple encadrer des stagiaires, suivre des formations qualifiantes en fonction de thématiques particulières (urbanisme, droit, techniques de concertation et d'animation, etc.)

La Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud

7000 habitants - Six communes au bord du Rhin à 18 km à l'est de Mulhouse

recrute

Un(e) Agent de Développement GERPLAN en charge des actions paysagères, environnementales et agricoles.

à temps complet

Missions : Au sein des services de la communauté de communes, l'animateur sera chargé de mettre en œuvre les actions paysagères, environnementales et agricoles relevant du plan de gestion des espaces ruraux et périurbains (GERPLAN)

Rattachement : Rattaché à la communauté de communes Porte de France Rhin Sud dont le siège est à Ottmarsheim (68), l'animateur mettra en œuvre et coordonnera les actions Gerplan sur le territoire des deux communautés de communes Porte de France Rhin Sud et Essor du Rhin dont le siège est à Fessenheim.
Il aura également pour mission de mettre en œuvre certaines actions transfrontalières entrant dans le cadre du partenariat amorcé avec 4 communes allemandes (Neuenburg am Rhein, Eschbach, Hartheim et Heitersheim)

Fonctions :
- Animer des groupes de travail thématiques chargés de définir et monter des actions
- Fournir aide à la décision, conseils techniques et juridiques, assister les maîtres d'ouvrages (collectivités, associations, groupements) de la conception à la réalisation des projets, assurer la gestion administrative et financière des dossiers
- Construire et développer des partenariats techniques et financiers avec les acteurs institutionnels,
- Informer, communiquer et sensibiliser sur les problématiques identifiées, la démarche GERPLAN et les actions définies

Formation :
Bac + 3 minimum
Formation en environnement, développement agricole, aménagement et gestion de l'espace.

Compétences :
- Formation et connaissances souhaitées développement durable, développement agricole, environnement, aménagement et gestion de l'espace, hydrologie, hydrogéologie.
- Sensibilité à la préservation du patrimoine naturel et paysager
- Pratique courante de la langue allemande indispensable
- Capacité à utiliser les outils informatiques et l'analyse de cartographies.
- Bonnes connaissances des institutions françaises et allemandes.
- Expérience professionnelle dans un domaine similaire souhaitée.

Qualités requises :
- Bon relationnel
- Aptitudes à l'animation de réunions ou de groupes de travail.
- Esprit d'initiative, créativité et réactivité…
- Autonomie et capacité à travailler en équipe.
- Capacité de synthèse.
- Disponibilité et polyvalence.

Permis B + véhicule

Statut : Contractuel - CDD de 3 ans.

Rémunération : Statutaire + régime indemnitaire

Carte des propriétés foncières des collectivités

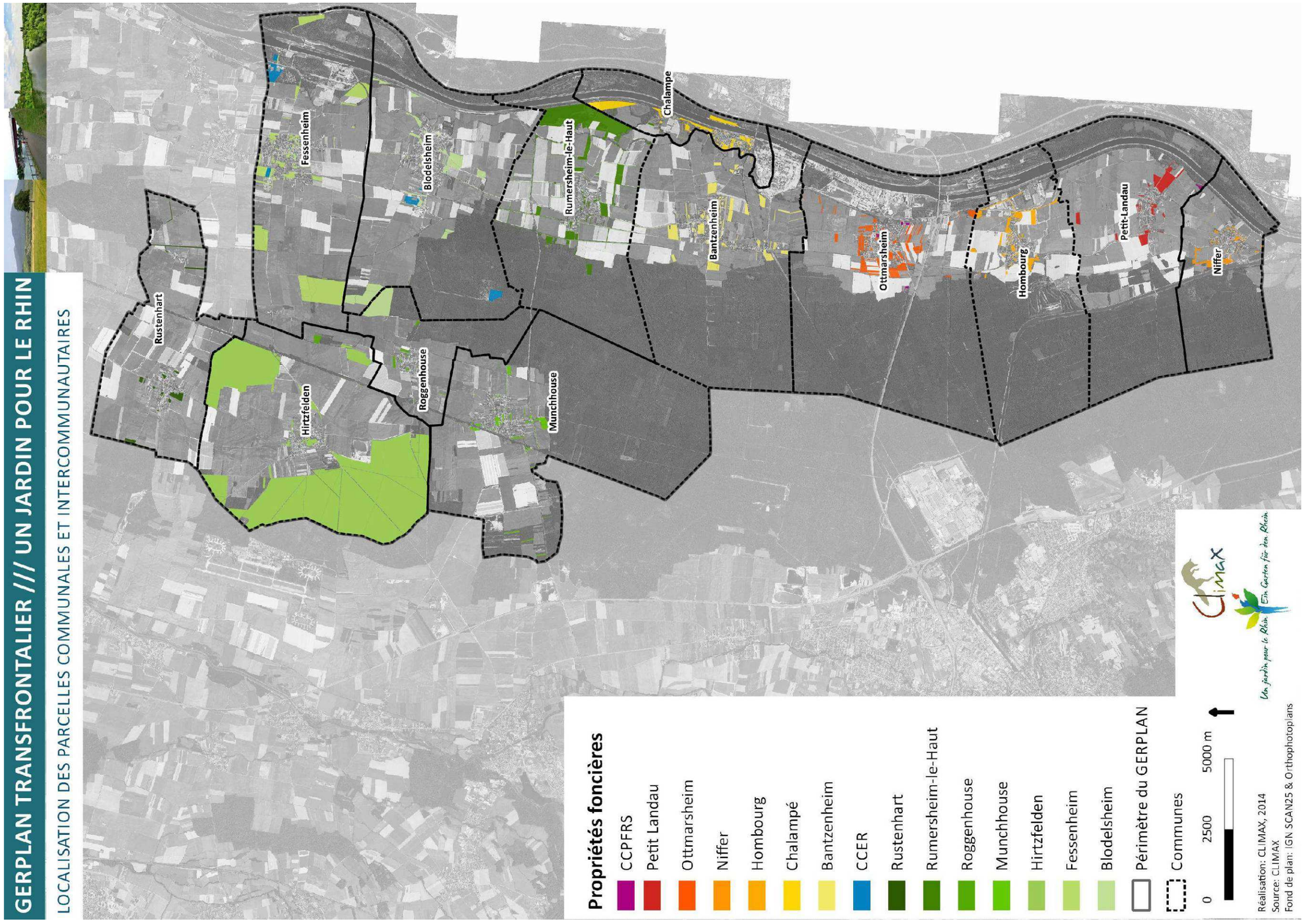

7.2.1 Priorisation des actions

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	N°	Actions / F	Priorité	
❶ Connaître, respecter, valoriser et améliorer l'environnement naturel et la trame verte dans l'espace agricole et périurbain	1A Rétablir un réseau écologique fonctionnel	1A1_F	Améliorer la qualité des lisières forestières	2	
		1A2_F	Aménager des biotopes multifonctionnels pour la faune	1	*Action Transfrontalière*
		1A3_F	Recréer un réseau écologique de haies fonctionnel	1	*Action Transfrontalière*
		1A4_F	Aménager un réseau de « chaussettes vertes » au pied des pylônes	1	
		1A5_F	Améliorer les déplacements de la faune au droit de points de conflits	2	
	1B Préserver les milieux menacés des espaces périurbains	1B1_F	Accompagner la reconversion des gravières et améliorer la qualité des étangs	2	
		1B2_F	Mettre en place un plan de gestion du Muhlbach à l'échelle intercommunale	2	
		1B3_F	Préserver et restaurer les sites naturels périurbains lies aux milieux secs	2	
	1C Améliorer les connaissances sur la biodiversité des espaces périurbains	1C1_F	Réaliser une étude écologique dans l'espace ouvert périurbain pour mieux connaitre la biodiversité	2	
		1C2_F	Mettre en place une stratégie transfrontalière en faveur de l'Œdicnème criard	1	*Action Transfrontalière*
❷ Améliorer les liens entre l'agriculture, le territoire et la population	2A Soutenir la diversification agricole et valoriser les productions locales, notamment par les circuits courts	2A1_F	Soutenir la diversification agricole et les circuits courts	1	*Action Transfrontalière*
		2A2_F	Améliorer la perméabilité de l'espace agricole avec la mise en place de milieux herbacés pérennes via les MAE	2	
		2A3_F	Créer un réseau de bandes enherbées, de friches herbacées et de jachères fleuries	2	*Action Transfrontalière*
	2B Renforcer les liens entre les agriculteurs, le territoire et la population	2B1_F	Favoriser un climat de bonne entente dans les espaces périurbains	1	
		2B2_F	Poursuivre et renforcer les actions de protection des eaux souterraines	2	*Action Transfrontalière*
		2B3_F	Favoriser les pratiques agricoles vertueuses et accompagner leur mise en œuvre	2	
	2C Mettre en place des outils de veille et de gestion du foncier	2C1a_F	Mettre en place un observatoire du foncier pour ménager le territoire	2	
		2C1b_F	Préserver les espaces agricoles périurbains et maintenir les exploitations par le déploiement d'une politique foncière	2	
		2C2_F	Créer un « pool » foncier intercommunal pour la coordination des mesures compensatoires	2	
❸ Valoriser les paysages identitaires et le patrimoine rural	3A Préserver les façades urbaines patrimoniales et les coupures vertes entre les villages	3A1_F	Préserver, renforcer et recréer les façades paysagères autour des villages	1	*Action Transfrontalière*
	3B Améliorer le cadre de vie et intégrer les nouveaux paysages à l'environnement	3B1_F	Communiquer sur les actions à bilan environnemental positif	1	
		3B2_F	Requalifier les motifs paysagers dégradés	1	
		3B3_F	Mettre en place un programme d'insertion écologique et paysagère des zones industrielles, artisanales et commerciales	2	
		3B4_F	Anticiper l'avenir des canaux et favoriser leur aménagement écologique	2	
		3B5_F	Encourager un urbanisme maitrisé et de qualité	2	
		3B6_F	Lutter contre la pollution lumineuse et encourager les économies d'énergie	1	
❹ Faire vivre le GERPLAN et renforcer les relations transfrontalières	4A Sensibiliser les acteurs et le public au territoire et à son environnement	4A1_F	Poursuivre la démarche de concertation transfrontalière partagée	1	*Action Transfrontalière*
		4A2_F	Faire vivre le GERPLAN à travers l'animation et la sensibilisation	1	*Action Transfrontalière*
		4A3_F	Améliorer la valorisation et l'accessibilité du Rhin et de l'île du Rhin	1	
	4B Faire vivre le GERPLAN et intégrer les problématiques environnementales dans les politiques territoriales	4B1_F	Pérenniser et faire évoluer le poste d'animateur GERPLAN	1	*Action Transfrontalière*

7.3 Maßnahmen / D

GRUNDSATZ	Ziele	N°	Maßnahmen / F	N°	Maßnahmen / D	
❶ Die natürlichen Flächen und die Biotopverbundflächen kennen, respektieren, wertschätzen und verbessern	1A Einen funktionierenden Biotopverbund wiederherstellen	1A1_F	Verbesserung der Qualität der Waldränder	1A1_D	Verbesserung bestehender Waldränder	
		1A2_F	Anlage von Multifunktionsbiotopen	1A2_D	Anlage von Multifunktionsbiotopen	*Grenzüberschreitende Aktion*
		1A3_F	Wiederherstellung der ökologischen Vernetzung mittels Heckenpflanzungen	1A3_D	Gehölzpflanzungen	*Grenzüberschreitende Aktion*
		1A4_F	Erstellen eines Netzwerkes von "Grünen Socken" unter Leitungsmasten			
		1A5_F	Verbesserung der Durchgängigkeit an Konfliktstellen für Tiere			
	1B Erhaltung bedrohter Biotope und Arten im Umfeld der Siedlungen	1B1_F	Fachliche Begleitung der Wiederherstellung von Kiesgruben und Verbesserung der Qualität von Teichen	1B1_D	Anlage von Amphibiengewässern	
		1B2_F	Erstellung eines Managementplanes für den Muhlbach auf überkommunaler Ebene	1B2_D	Anlage von Gewässerrandstreifen	
		1B3_F	Schutz und Wiederherstellung von naturnahen, siedlungsnahen Flächen, vor allem von Trockenhabitaten			
	1C Die Kenntnisse über die Biodiversität im Umfeld der Siedlungen verbessern	1C1_F	Verbesserung des Wissens zur Biodiversität des siedlungsnahen Offenlandes mittels Inventaren / ökologischer Studien			
		1C2_F	Erarbeiten einer grenzübergeifenden Strategie zur Förderung des Triels		*Erarbeiten einer grenzübergeifenden Strategie zur Förderung des Triels*	*Grenzüberschreitende Aktion*
❷ Die Verbindung zwischen Landwirtschaft, Landschaft und Bevölkerung verbessern	2A Einrichtung von Instrumenten für das Monitoring und die Verwaltung landwirtschaftlicher Flächen	2A1_F	Förderung der Diversifizierung der landwirtschaftlichen Produktion und des Direktverkaufts	2A1a_D 2A1b_D	Einkaufsführer „Direkt vom Erzeuger“ Entwicklung eines „Hofcafé“	*Grenzüberschreitende Aktion*
		2A2_F	Verbesserung der Durchgängigkeit des landwirtschaftlichen Raums mit Hilfe der Förderung von Dauergrünland anhand Agrarumweltmassnahmen im Rahmen des MEKA	2A2_D	Anlage von Wiesenstreifen	
		2A3_F	Schaffung eines Netzwerks an Grünstreifen, Blühstreifen und Buntbrachen	2A3_D	Anlage von Blühstreifen inkl. Sonderfall grenzüberschreitender Blühstreifen	*Grenzüberschreitende Aktion*
	2B Stärkung der Verbindungen zwischen Landwirten, Landschaft und Bevölkerung	2B1_F	Vorbeugung von Benutzerkonflikten und Förderung des gegenseitigen Respekts und Austausches	2B1_D	Entwicklung einer Radtour zu Direktvermarktern	
		2B2_F	Weiterführung und Verstärkung der Massnahmen zum Schutz des Grundwassers	2B2_D	Umwandlung Acker in Wiese in Wasserschutzgebieten	*Grenzüberschreitende Aktion*
		2B3_F	Förderung vorbildlicher Landwirtschaftspraktiken und Begleitung bei ihrer Umsetzung			
	2C Lenkung und Überwachung der Raumplanung	2C1a_F	Einsetzung eines Gremiums zur Überwachung der Raumplanung			
		2C1b_F	Erhalt des siedlungsnahen Agrarlandes und der Landwirtschaftsbetriebe durch weitsichtige Raumplanung			
		2C2_F	Errichtung eines Pools überkommunaler Raumplanung zur Koordination von Kompensationsmassnahmen			
❸ Entwicklung besonderer Landschaftselemente, des ländlichen Naturerbes und der Ortsränder zur Verbesserung der Lebensqualität	3A Erhaltung der wertgebenden Ortsbilder und der Grüngürtel um die Ortschaften	3A1_F	Erhalt, Förderung und Wiederherstellung des ländlichen Ortsbildes	3A1	Schaffung „Grüner Ortsränder“	*Grenzüberschreitende Aktion*
	3B Verbesserung der Lebensbedingungen und Integration neuer Flächen in das Landschaftsbild	3B1_F	Information über die Aktionen mit positiver Umweltbilanz	3B1a_D 3B1b_D	Infostellen zur Landwirtschaft Infostellen zu Streuobst	
		3B2_F	Verbesserung abgewerteter Landschaftselemente	3B2_D	Schadensbeseitigung - Abdeckung wilder Deponien	
		3B3_F	Schaffung eines Programms zur ökologischen und landschaftsplanerischen Einbringung der Industrie- und Gewerbezonen			
		3B4_F	Zukünftige Planung der Kanäle und Förderung einer ökologischen Gestaltung			
		3B5_F	Unterstützung einer vorausschauenden und qualitativ hochstehenden Siedlungsplanung			
		3B6_F	Reduzierung der Lichtverschmutzung und Aufruf zum Energie sparen			
❹ Durch Aktivitäten, Nutzungen und grenzüberschreitende Verbindungen den GERPLAN zum Leben erwecken	4A Die Öffentlichkeit und die Akteure für die Themen Landschaft und Umwelt sensibilisieren	4A1_F	Weiterführung einer gemeinsamen grenzüberschreitenden Vorgehensweise		*Weiterführung einer gemeinsamen grenzüberschreitenden Vorgehensweise*	*Grenzüberschreitende Aktion*
		4A2_F	Animation und Sensibilisierung rund um den GERPLAN	4A1_D 4A2_D	Informationsbroschüre Wiesen und Magerrasen Infostellen zu Gewässern	*Grenzüberschreitende Aktion*
		4A3_F	Die Zugänglichkeit des Rheins und der Rheininsel verbessern			
	4B Integration der Umweltprobleme in die Gemeindepolitik	4B1_F	Nachhaltige Sicherung und Weiterentwicklung der Stelle des Koordinators für den GERPLAN		*Nachhaltige Sicherung und Weiterentwicklung der Stelle des Koordinators für den GERPLAN*	*Grenzüberschreitende Aktion*

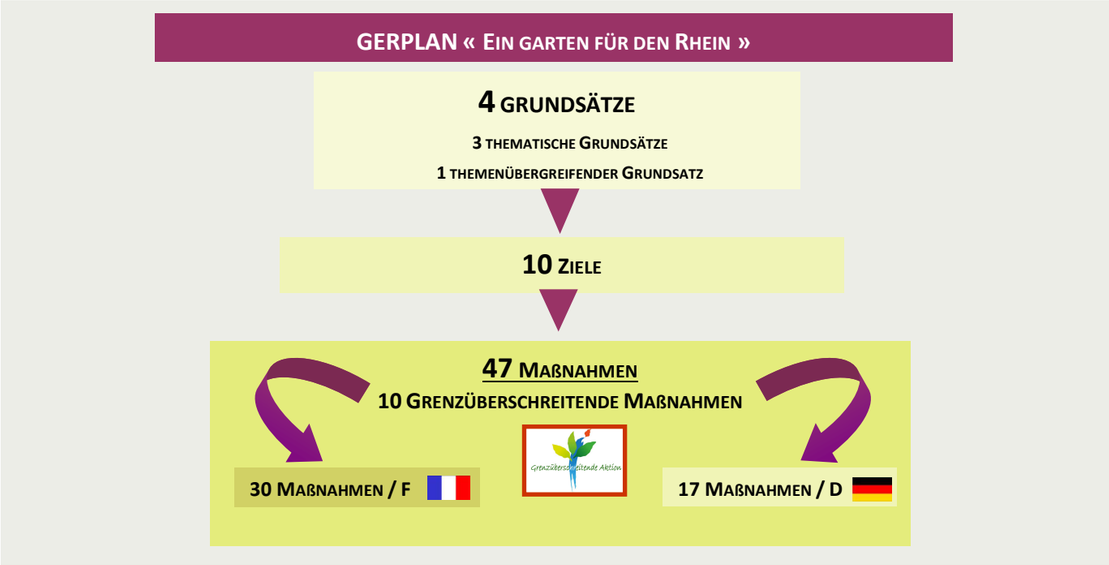

Das Aktionsprogramm wurde vor allem aus praktischen Gründen in zwei Teile aufgeteilt :

➔ *Die Maßnahmen auf dem französischen Teilgebiet des GERPLAN*

➔ *Die Maßnahmen auf dem deutschen Teilgebiet des GERPLAN*

Aktionen, die im Bezug auf die Planung, die Finanzierung, das Vorgehen und die konkrete Umsetzung eine grenzüberschreitenden Charakter haben, wurden speziell hervorgehoben. Sie sind speziell mit dem Logo "Grenzüberschreitende Aktion" gekennzeichnet.

Theoretisch könnten alle Aktionen als grenzüberschreitend bezeichnet werden (gemeinsame Vorbesprechungen, Wissens- und Erfahrungsaustausch, Koordination, etc.). Der Klarheit halber wurden aber nur die symbolträchtigen und vorbildlichen Aktionen hervorgehoben, die in beiden Teilgebieten entwickelt wurden.

Diese Gewichtung soll aber auf keinen Fall bestehende oder im Entstehen begriffene partnerschaftliche Aktionen behindern. Dies betrifft vor allem Aktionen, die aktuell nur im Programm der französischer Seite aufgenommen wurden. So zum Beispiel die Massnahme zur Erarbeitung einer grenzübergeifenden Strategie zur Förderung des Triels. In der Übersichtstabelle wurde diese Aktion ebenfalls auf der deutschen Seite aufgeführt, obwohl keine spezielle Massnahmenkarte vorhanden ist. Es erinnert aber den Projektkoordinator daran, im Falle der konkreten Umsetzung auch deutsche Partner zu kontaktieren.

GRUNDSATZ N°1 DIE NATÜRLICHEN FLÄCHEN UND DIE BIOTOPVERBUNDFLÄCHEN KENNEN, RESPEKTIEREN, WERTSCHÄTZEN UND VERBESSERN

ZIELE 1A. EINEN FUNKTIONIERENDEN BIOTOPVERBUND WIEDERHERSTELLEN

1A1_D / *VERBESSERUNG BESTEHENDER WALDRÄNDER*

HERAUSFORDERUNGEN

Wie viele Übergangsbiotope (Ökotone) sind Waldränder potenziell sehr wertvoll und artenreich. Das Ziel des Naturschutzes besteht darin, mit vernünftigem Aufwand eine vielgestaltige Übergangszone vom Wald zum Offenland zu gestalten, in der sich die Elemente des Offenlandes mit jenem des Waldes mosaikartig durchmischen.

Die Bedeutung von Waldsäumen zeigt sich

in folgenden Punkten

- Naturnaher Übergang Flur -> Wald
- Rückzugsgebiet
- Winterquartier für Insekten
- Deckung auch im Winter

BETEILIGTE KOMMUNEN

Auf deutscher Seite beteiligen sich die Kommunen Hartheim und Neuenburg.

Am Schonwald Frauenhölzle südlich von Neuenburg wurde in den Jahren 1998 bis heute ein beispielhafter Waldsaum aufgebaut, welcher als Ideales Entwicklungsbeispiel genutzt werden kann.

HÄUFIGKEIT

- Einmalig: Anlage Strauchpflanzung und blütenreicher Krautstreifen
- Dauerhaft: Pflege Krautstreifen

AUSFÜHRUNG

Der Waldsaum sollte mit einem breitem Strauch- (mind. 10m) und einem Krautstreifen (mind. 2m blütenreiche Säume, Ruderalflur trockenwarmer Standorte) ausgestaltet werden.

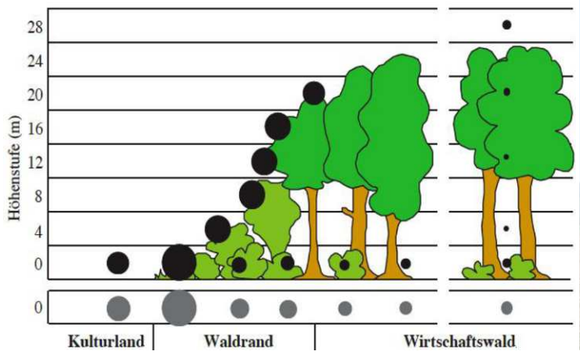

Angaben zur Lage

Gemarkung Hartheim-Bremgarten

- Im Bereich des Gewerbeparks Breisgau könnten an den Waldinseln im Westen des Gebietes naturnahe Waldsäume angelegt werden.

Gemarkung Neuenburg

- Auch am Waldrand nordwestlich von Grißheim sollte im Bereich der bestehenden Waldfläche ein gestufter Waldsaum entwickelt werden.

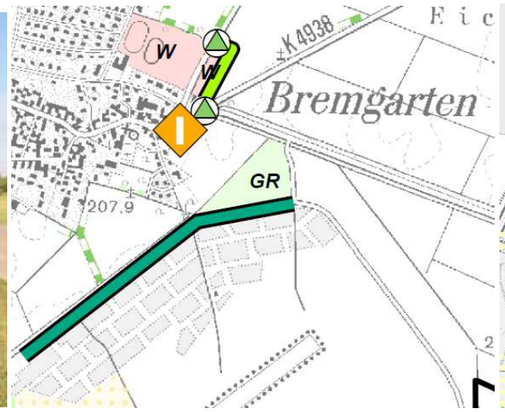

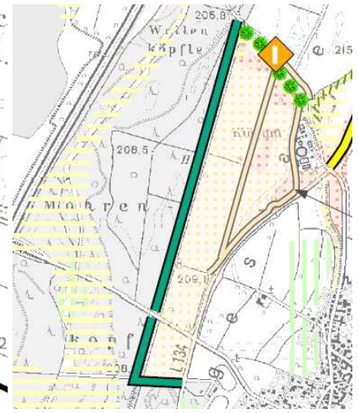

Waldrand Gewerbepark südlich Bremgarten

BAUHERR

- Gemeindeverwaltungen
- Gewerbepark Breisgau
- oder Forstverwaltung

KOSTEN

Für die Anlage eines Waldsaumes mit Strauch- und Krautstreifen werden je nach Saatmischung und Baum- bzw. Strauchartenwahl ca. 3000€ pro 1000 qm Waldrand veranschlagt

MÖGLICHE FÖRDERMITTEL

Aufnahme ins Ökokonto

MÖGLICHE PARTNER

- Jäger

SCHWIERIGKEITEN – CHANCEN

- Schwierigkeiten : Flächeninanspruchnahme
- Chancen : Schaffung von Übergangsbiotopen, Erhöhung der Biodiversität

VERBINDUNG ZU ANDEREN MAßNAHMEN

- Gehölzpflanzungen

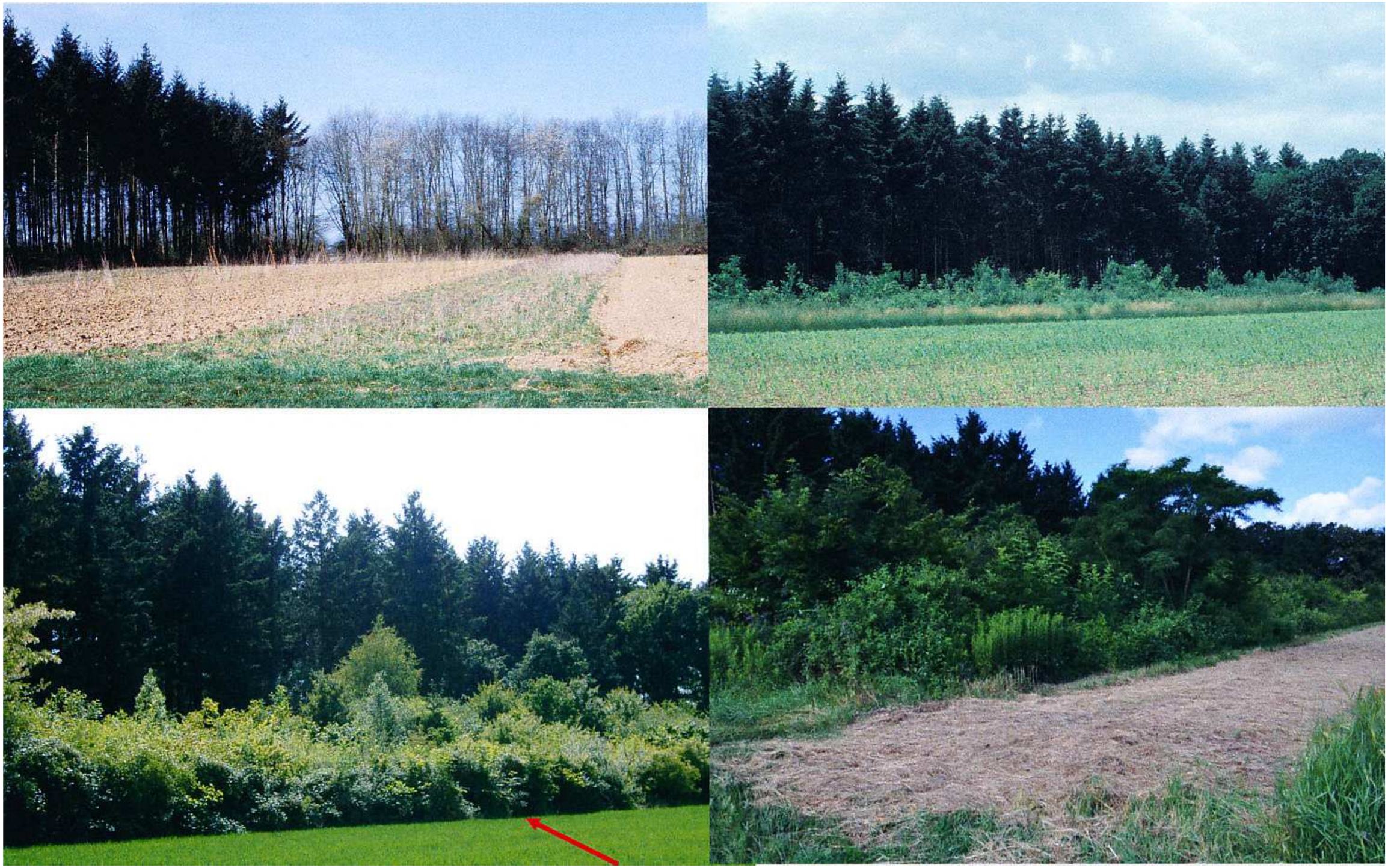

Entwicklung des nördlichen Waldrandes am Frauenhölzle südlich Neuenburg zwischen 1998 und 2012

GRUNDSATZ N°1 DIE NATÜRLICHEN FLÄCHEN UND DIE BIOTOPVERBUNDFLÄCHEN KENNEN, RESPEKTIEREN, WERTSCHÄTZEN UND VERBESSERN

ZIELE 1A. EINEN FUNKTIONIERENDEN BIOTOPVERBUND WIEDERHERSTELLEN

1A2_D / ANLAGE VON MULTIFUNKTIONSBIOTOPEN

HERAUSFORDERUNGEN

Multifunktionsbiotope dienen auf geringer Fläche vielen Artengruppen (z.B. Reptilien, Totholzkäfer, Wildbienen, Vögel) als Lebensraum oder Nahrungsbiotop.

Die zu gestaltenden Biotope sind auf die Lebensräume zu fördernder Tierartengruppen ausgerichtet. Besonnte Strukturen, Winterverstecke und sandige Plätze sollen gefährdeten Arten, wie z. B. der Zauneidechse und Wildbienen, neuen Lebensraum bieten

Im Randbereich des Multifunktionsbiotops und zwischen den Rohbodenflächen sind Ansaaten verschiedener Wildblumen vorgesehen

Die Multifunktionsbiotope haben Bedeutung als Lebensraum von Reptilienn Totholzkäfer, Vögel, Wildbienen.

BETEILIGTE KOMMUNEN

Auf deutscher Seite beteiligen sich die Kommunen Hartheim und Neuenburg sowie der Gewerbepark Breisgau.

HÄUFIGKEIT

- Einmalig: Anlage des Multifunktionsbiotopes
- Dauerhaft: Pflege des Multifunktionsbiotopes (evtl. durch Partner)

AUSFÜHRUNG

Bedeutung als Lebensraum für Reptilien, Totholzkäfer, Vögel und Wildbienen

Praktische Empfehlungen

Elemente des Multifunktionsbiotops können u.a. sein:

- Natursteinelemente
- Schotter-, Kies- und Sandflächen verschiedener Körnung
- Lesesteinhaufen
- Totholz
- Bienenhotel
- Blütenreiche Ansaaten

Beispiel

Beispielhaft wurde ein solches Biotop im Gelände der Daimler AG in Rastatt aufgebaut. Dort wurde eine offene Rohbodenfläche angelegt, die naturnah mit verschiedenen Landschaftselementen und Strukturen gestaltet wurde (siehe Foto rechts).

Um die angestrebte naturnahe Entwicklung zu gewährleisten, sollten standorttypisches Substrat sowie naturraumtypische Saatmischungen und Pflanzen verwendet werden.

Erfahrungen zeigen, dass es empfehlenswert ist die Multifunktionsbiotope zur Verhinderung von Vandalismus zu umzäunen und nur bei Führungen öffentlich zugänglich zu machen.

Multifunktionsbiotop im Gelände der Daimler AG (Rastatt)

Rohbodenbiotope haben eine hohe Bedeutung für Reptilien

ANGABEN ZUR LAGE

Gemarkung Hartheim-Bremgarten

> Am südwestlichen Ortsrand von Hartheim

Gemarkung Eschbach

> Im Gewerbepark Breisgau

Gemarkung Neuenburg

> Bei der Kläranlage am Sulzbach nördlich von Neuenburg-Grißheim

> Am südöstlichen Ortsrand von Neuenburg-Grißheim

> Am nordöstlichen Ortsrand von Neuenburg-Zienken beim Rundweg Biotopverbund Zienken

> An der Gestadekante nördlich von Neuenburg-Steinenstadt

zur Verortung siehe Maßnahmenkarte GERPLAN.

Biotopelemente

Elemente des Multifunktionsbiotops können u.a. sein:

- ➔ Natursteinelemente
- ➔ Schotter-, Kies- und Sandflächen verschiedenerKörnung
- ➔ Lesesteinhaufen
- ➔ Totholz
- ➔ Bienenhotel
- ➔ Blütenreiche Ansaaten

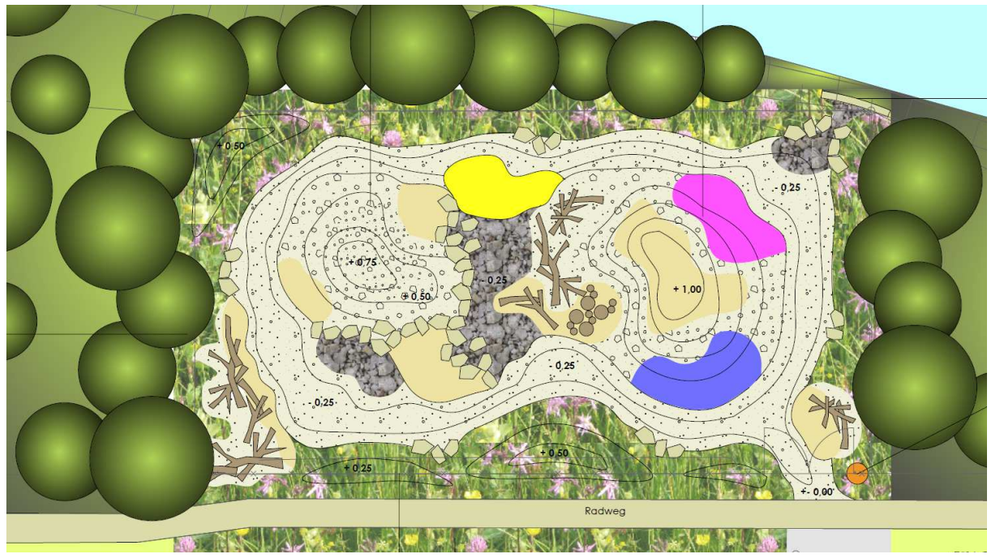

BAUHERR

Gemeindeverwaltungen bzw. Gewerbepark

KOSTEN

Für die Anlage eines Multifunktionsbiotopes werden je nach Ausstattung pro Hektar Herstellungskosten in Höhe von ca. 10.000-20.000€ veranschlagt.

MÖGLICHE FÖRDERMITTEL

Ggf. Förderung durch Kreismittel für Kommunen bis zu 50% der Herstellungskosten

MÖGLICHE PARTNER

Evtl. Gewerbebetriebe, Vorhabensträger mit Kompensationsverpflichtungen

SCHWIERIGKEITEN – CHANCEN

- Schwierigkeiten : Flächeninanspruchnahme
- Chancen : Erhöhung der Biodiversität

VERBINDUNG ZU ANDEREN MAßNAHMEN

- Blühstreifen

GRUNDSATZ N°1 DIE NATÜRLICHEN FLÄCHEN UND DIE BIOTOPVERBUNDFLÄCHEN KENNEN, RESPEKTIEREN, WERTSCHÄTZEN UND VERBESSERN

ZIELE 1A. EINEN FUNKTIONIERENDEN BIOTOPVERBUND WIEDERHERSTELLEN

1A3_D / GEHÖLZPFLANZUNGEN

HERAUSFORDERUNGEN

In der in vielen Bereichen stark agrarisch genutzten, teilweise ausgeräumten Landschaft vom GERPLAN stellen Streuobstreste und Gehölze wichtige Nischen zur Verfügung.

Die Bedeutung von Gehölzpflanzungen zeigt sich in folgenden Punkten

- Landschaftsbildbereicherung
- Rückzugsraum für verschiedene Artengruppen u.a. Vögel

BETEILIGTE KOMMUNEN

Auf deutscher Seite beteiligen sich die Kommunen Hartheim und Neuenburg

ANGABEN ZUR LAGE

Gemarkung Hartheim-Bremgarten

In der Senke nördlich vom Mühlenhof nördlich von Hartheim (als Baum- oder Streuobstreihe)

Östlich des Lärmschutzwalles an der A5 westlich von Hartheim (überwiegend als Strauchpflanzung)

AUSFÜHRUNG

Praktische Empfehlungen

Baum- oder Streuobstreihe

Abstand mindestens ca. 10 m

Strauchpflanzung

Pflanzverband 2x2 m

Jungpflanzung westlich Hartheim

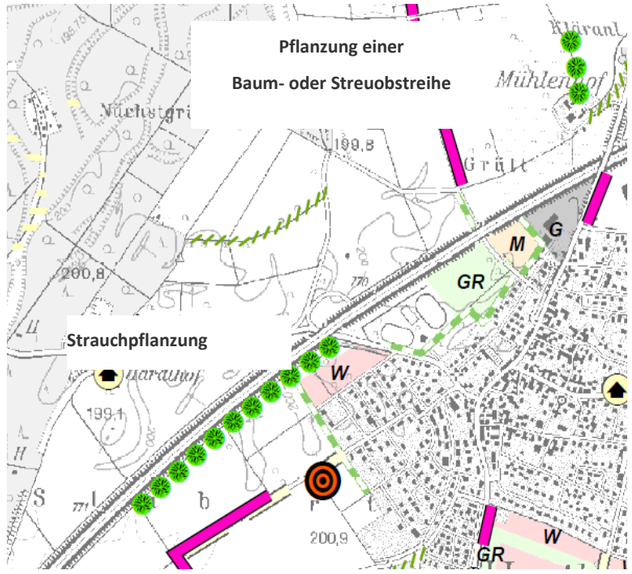

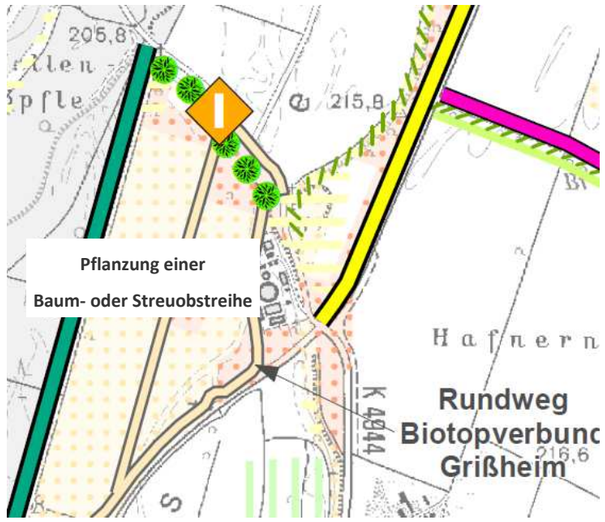

BAUHERR

Gemeindeverwaltungen

KOSTEN

Für die Einrichtung einer Gehölzpflanzung werden je nach Baumarten und Saatmischung folgende Kosten veranschlagt.

Streuobst(10x10m)

ca. 2.000€ pro ha zzgl. Flächenvorbereitung und Pflanzung

Baumreihen (Waldbäume 10x10m)

ca. 1.000€ pro ha zzgl. Flächenvorbereitung und Pflanzung

Strauchpflanzung (2x2m)

ca. 3.500€ pro ha zzgl. Flächenvorbereitung und Pflanzung

MÖGLICHE FÖRDERMITTEL

Es gibt verschiedene Möglichkeiten, Zuwendungen zu erhalten. Die Streuobstförderung kann über das Marktenlastungs- und Kulturlandschaftsausgleichsprogramm Baden-Württemberg (MEKA) oder die Landschaftspflegerichtlinie Baden-Württemberg (LPR) erfolgen.

Förderung bis zu 500,- € pro ha

Ggf. Förderung durch Kreismittel bis zu 50% der Herstellungskosten

MÖGLICHE PARTNER

- Jäger
- Evtl. Schulen oder Kindergärten als Paten und Pflanzhelfer
- Vorhabensträger mit Kompensationsverpflichtungen

SCHWIERIGKEITEN – CHANCEN

- Blühstreifen, Wiesenstreifen

VERBINDUNG ZU ANDEREN MAßNAHMEN

- Einmalig: Anlage Gehölzpflanzung
- Dauerhaft: Pflege Gehölzpflanzung

GRUNDSATZ N°1 DIE NATÜRLICHEN FLÄCHEN UND DIE BIOTOPVERBUNDFLÄCHEN KENNEN, RESPEKTIEREN, WERTSCHÄTZEN UND VERBESSERN

ZIELE 1B. ERHALTUNG BEDROHTER BIOTOPE UND ARTEN IM UMFELD DER SIEDLUNGEN

1B1_D / ANLAGE VON AMPHIBIENGEWÄSSERN

HERAUSFORDERUNGEN

Bedeutung von neu angelegten Kleingewässern:

- Laichplatz für Amphibien
- Lebensraum für sonstige wassergebundene Arten, wie z.B. Libellen

BETEILIGTE KOMMUNEN

Auf deutscher Seite beteiligen sich die Kommunen Hartheim und Neuenburg.

ANGABEN ZUR LAGE

HÄUFIGKEIT

Einmalige Anlage durch die Kommune

Evtl. Unterhaltung bzw.

Pflege über Vereine

AUSFÜHRUNG

Praktische Empfehlungen

Die neu angelegten Gewässer (angestrebte Größe ca. 10x15 m) sollten aus Bereichen mit Flachwasserzonen sowie einem tieferen Gewässerbereich bestehen. Die Mindestgröße sollte ca. 5x10 m nicht unterschreiten.

Die Neuanlage von Amphibiengewässern bedeutet in aller Regel eine naturschutzfachliche Aufwertung, die sich für die Aufnahme in ein baurechtliches oder naturschutzrechtliches Ökokonto eignet.

Amphibiengewässer bei Rastatt

GEMARKUNG

➔ Hartheim / im Umfeld vom Sulzbach südöstlich der Anschlussstelle Hartheim-Bremgarten

➔ Neuenburg/ im Umfeld des Hügelheimer Runs nördlich von Zienken

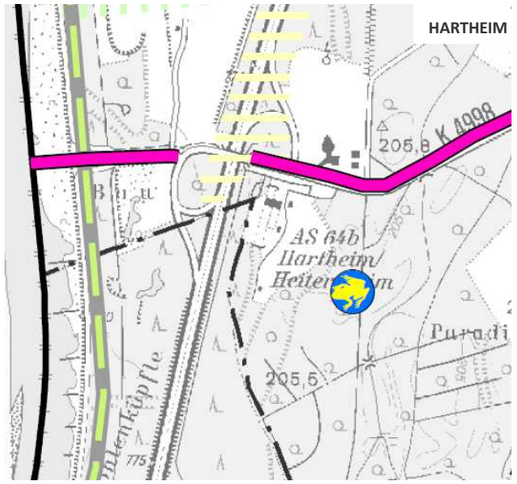

BAUHERR

Der Amphibiengewässer sollten von den Kommunen angelegt werden

KOSTEN

Für die Anlage eines Amphibiengewässers werden ca. 2.500€ veranschlagt, wenn das Aushubmaterial ortsnah wieder eingebaut werden kann.

MÖGLICHE FÖRDERMITTEL

Anerkennung als Ökokontomaßnahme möglich

MÖGLICHE PARTNER

Vorhabensträger mit Kompensationsverpflichtungen

SCHWIERIGKEITEN – CHANCEN

- Schwierigkeiten : Flächeninanspruchnahme
- Chancen : Gewässerschutz, Erhöhung der Biodiversität, Verbesserung Landschaftsbild

VERBINDUNG ZU ANDEREN MAßNAHMEN

- Infostellen Gewässer, Gewässerrandstreifen

GRUNDSATZ N°1 DIE NATÜRLICHEN FLÄCHEN UND DIE BIOTOPVERBUNDFLÄCHEN KENNEN, RESPEKTIEREN, WERTSCHÄTZEN UND VERBESSERN

ZIELE 1A. EINEN FUNKTIONIERENDEN BIOTOPVERBUND WIEDERHERSTELLEN

1B2_D / ANLAGE VON GEWÄSSERRANDSTREIFEN

HERAUSFORDERUNGEN

Nach dem Wasserhaushaltsgesetz sowie dem darauf aufbauenden Wassergesetz von Baden-Württemberg dient der Gewässerrandstreifen

der Erhaltung und Verbesserung der ökologischen Funktionen oberirdischer Gewässer

der Wasserspeicherung

der Sicherung des Wasserabflusses sowie

der Verminderung von Stoffeinträgen aus diffusen Quellen

BETEILIGTE KOMMUNEN

Auf deutscher Seite beteiligen sich die Kommunen Hartheim

HÄUFIGKEIT

- Einmalig: Anlage Gewässerrandstreifen
- Dauerhaft: Pflege Gewässerrandstreifen (evtl. über Landwirte)

AUSFÜHRUNG

Praktische Empfehlungen

Die Minimalbreite des Gewässerrandstreifens sollte 5 Meter an Böschungsoberkante betragen. Bei den Saatmischungen ist auf standortgerechtes, landschaftstypisches Saatgut aus einheimischen Arten zu achten. Gewässernah können auch standortgerechte Gehölze (z.B. Erlen- und Weidenarten sowie Esche) eingebracht werden. Mit der Herstellung von Gewässerrandstreifen werden sowohl der Gewässerschutz als das Landschaftsbild aufgewertet und verbessert.

Hügelheimer Runs nördlich Zienken

Gemarkung Hartheim-Feldkirch

- am Seltenbach südlich von Hartheim-Feldkirch

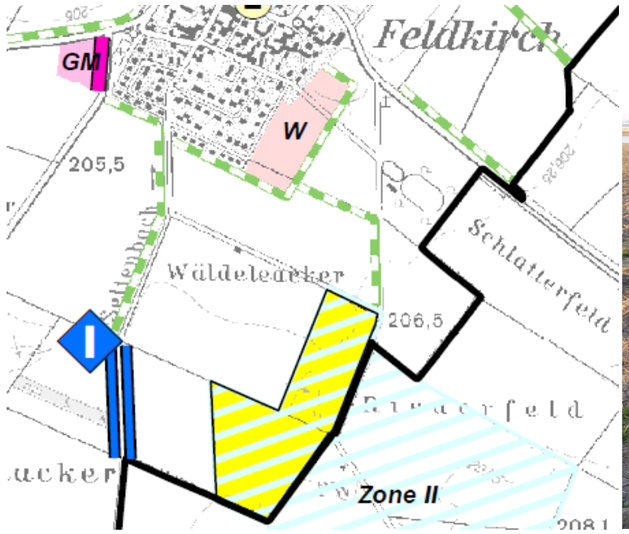

BAUHERR

Der Gewässerrandstreifen sollte von der Kommune angelegt werden.

KOSTEN

Für die Einrichtung eines Gewässerrandstreifens werden je nach Saatmischung ca. 1.500-2.000€ pro ha veranschlagt.

- ➔ Ansaat (Anlage Wiesenstreifen) ca. 1000 EUR/ha
- ➔ Saatgut (Glatthaferwiesen) ca. 750 EUR/ha

MÖGLICHE FÖRDERMITTEL

Förderung über Wasserwirtschaftsverwaltung (Gewässerentwicklungskonzept liegt vor)

MÖGLICHE PARTNER

Landwirte (insbesondere für Pflege)

SCHWIERIGKEITEN – CHANCEN

- Schwierigkeiten : Flächeninanspruchnahme
- Chancen : Gewässerschutz, Erhöhung der Biodiversität, Verbesserung Landschaftsbild

VERBINDUNG ZU ANDEREN MAßNAHMEN

- Infostellen Gewässer

ZIELE 2A. EINRICHTUNG VON INSTRUMENTEN FUR DAS MONITORING UND DIE VERWALTUNG LANDWIRTSCHAFTLICHER FLACHEN

2A1a_D / *EINKAUFSFÜHRER „DIREKT VOM ERZEUGER“*

GRUNDSATZ N°2 DIE VERBINDUNG ZWISCHEN LANDWIRTSCHAFT, LANDSCHAFT UND BEVOLKERUNG VERBESSERN

HERAUSFORDERUNGEN

Regionale Produkte erfreuen sich bei Verbrauchern einer wachsenden Beliebtheit. Viele Kunden sind an frischen und qualitativ hochwertigen Lebensmitteln aus der Region und an der Herkunft landwirtschaftlicher Produkte bzw. deren Herstellung interessiert. Im Planungsraum des GERPLANs sind insbesondere im Raum Hartheim viele Hofläden vorhanden. Bisher fehlt allerdings eine Übersicht zu den Direktvermarktungsmöglichkeiten im grenzüberschreitenden GERPLAN-Gebiet, die den Verbrauchern einen einfachen Zugang zu den regionalen Produkten ermöglicht. Daher wäre es von Vorteil, wenn über entsprechende Informationsangebote (Broschüre oder Flyer) bzw. eine Homepage ein direkter Zugang zu Verkaufsstellen regionaler Produkte grenzüberschreitend möglich wäre.

Wesentliche Vorteile der Direktvermarktung sind

- Vermarktung regionaler Produkte
- Verbesserung der Verbindung Produzent – Konsument
- Höhere Preise für den Landwirt aufgrund entfallenden Zwischenhandels
- Frische Produkte für den Verbraucher

BETEILIGTE KOMMUNEN

Auf deutscher Seite beteiligen sich die Kommunen vom GERPLAN sowie evtl. der Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, auf französischer Seite die beiden Communauté de communes

HÄUFIGKEIT

Einmalig: Herstellung Einkaufsführer

AUSFÜHRUNG

Vorteile Direktvermarktung

- ➔ Vermarktung regionaler Produkte
- ➔ Verbesserung der Verbindung Produzent– Konsument
- ➔ Höhere Preise für den Landwirt aufgrund entfallenden Zwischenhandels
- ➔ Frische Produkte für den Verbraucher

Formen Direktvermarktung

- ➔ Hofladen
- ➔ Verkaufsstand auf dem Hof
- ➔ Produktversand
- ➔ Stand auf Wochen- und Bauernmärkten
- ➔ Landwirtschaftliche Genossenschaften oder Fach-, Einzel- bzw. Großhandel

Praktische Empfehlungen

Zur Verbesserung der Kommunikation zwischen Produzent und Konsument und zur verstärkten Direktvermarktung regionaler Produkte im GERPLANgebiet sind Print- und elektronische Medien bewährte Hilfsmittel, wie verschiedene Veröffentlichungen auch aus dem Umfeld des GERPLANgebiets zeigen (siehe Abbildung rechts).

Als Beispiele können Kurzflyer (Bsp. Landkreis Calw), ausführliche Broschüren (z.B. Landkreise Rastatt, Emmendingen-Kaiserstuhl) sowie regionale Infoportale (z.B. Freiburg-Schwarzwald.de) mit Listen zur Direktvermarktung dienen.

Der Landkreis Rastatt und der Stadtkreis Baden-Baden haben eine Broschüre herausgegeben. Sie informiert über alle Hofläden, Biohöfe, Hofcafés und Direktverkäufern, die je nach Jahreszeit erntefrisches Obst und Gemüse, Rahmkäse, Eier, Nudeln, Fleisch, Brot, Honig und vieles mehr direkt vom Erzeuger anbieten.

Hinweisschild Direktverkauf nördlich Bremgarten

Hinweisschild Direktverkauf bei Grißheim

BAUHERR

Gemeinden oder Landkreis.

KOSTEN

Die Erstellung eines Kurzflyers als druckfähiges pdf kostet ca. 1.500€.

Für die Erstellung einer ausführlichen Broschüre als druckfähiges pdf werden ca. 5.000€ veranschlagt.

MÖGLICHE FÖRDERMITTEL

Evtl. über Interregmittel

MÖGLICHE PARTNER

- Landwirte
- Landwirtschaftliche Genossenschaften
- Veranstalter von Wochen- oder Bauernmärkten

SCHWIERIGKEITEN – CHANCEN

- Schwierigkeiten : Finanzierung
- Chancen : Kenntnisse über Erzeuger, Verbesserung des Verständnisses zwischen Landwirten und Bevölkerung

VERBINDUNG ZU ANDEREN MAßNAHMEN

- Infostelle Landwirtschaft
- Infostelle Streuobst

Liste von Direktvermarktern im rechtsrheinischen Planungsraum des GERPLAN

Name	Adresse	Telefon / Internet	Öffnungszeiten	Sortiment
HOFLÄDEN				
Auhof	Gerhard + Matthias Grathwol Auhof 1 79258 Hartheim-Bremgarten	Tel: 07633 / 47 32 Fax: 07633 / 16 07 78		Gemüse
Bauernladen Feuerstein	Fam. Feuerstein Grißheimer Weg 68 79423 Heitersheim	Tel. 07634/2685 Fax: 07634/595290		Brot
Bohrerhof	Familie Bohrer Bachstr. 6 79258 Hartheim-Feldkirch	Tel: 07633 / 92 33 21 20 Fax: 07633 / 92 35 29 1 www.bohrerhof.de	während Spargelzeit täglich: 8.00 - 13. 00 Uhr sonst Montag bis Freitag: 8.00 - 12.30 Uhr, 14.00 - 18.00 Uhr Samstag: 8.00 - 13.00 Uhr	Chicoree, Löwenzahn, Zucchini, Feldsalat, Spargel
Fallerhof	Willi Faller Dorfstr. 28 a 79258 Hartheim-Feldkirch	Tel: 07633 / 14 30 8 Fax: 07633 / 14 22 1		Kartoffeln, Eier, Gemüse
Hardthof	Bernhard + Monika Pfrengle, Hardthof 1, 79258 Hartheim am Rhein	Tel: 07633 / 37 22 Fax: 07633 / 8069375 www.hardthof-pfrengle.de	zur Spargel- und Himbeerzeit täglich, sonst Dienstag: 9.00 - 13.00 Uhr, 15.00 - 18.30 Uhr Donnerstag: 9.00 - 13.00 Uhr, 15.00 - 18.30 Uhr Samstag: 9.00 - 13.00 Uhr	Spargel, Feldsalat, Besondere Marmeladen und Gelees (Eigenherstellung), Himbeeressig (Eigenherstellung), Himbeeren zum Selbstpflücken, Duftrosen (Freiland)
Hofladen Bauer	Tobias Bauer Dorfstr. 16 79258 Hartheim-Feldkirch	Tel: 07633 / 21 86		Kartoffeln, Feldsalat, Erdbeeren
Hofladen Rinderle	Armin Rinderle Schloßstraße 2 79258 Hartheim-Feldkirch	Tel: 07633-4340 www.Hof-Rinderle.de		Kartoffeln, Erdbeeren, Feldsalat, Geflügel
Hollihof	Gebr. Dietsche Hollihof 1 79258 Hartheim am Rhein	Tel: 07633 / 49 98 Fax: 07633 / 16 02 05		Erdbeeren, Gurken
Schmids Bauernladen	Gregor und Doris Schmid Lazariterstr. 25 79189 Bad Krozingen-Schlatt	Tel: 07633-3819 www.schmids-bauernladen.de	Dienstag-Freitag: 9.00 - 18.00 Uhr Samstag: 8.00 - 13.00 Uhr	Spargel, Kartoffeln, Beeren, Bohnen, Brot, Kuchen
Schmidts Bauernladen	Karlheinz Schmidt Hügelheimerstr. 22 79395 Neuenburg-Zienken	Tel: 07631-72426 www.schmidts-bauernladen.de		Fleisch, Eier, Bauernbrot
Sonnenhof	Familie Abel 79258 Hartheim am Rhein	Tel: 07633/3402 Fax: 07633/150408	Montag bis Samstag 9.00 - 13.00 Uhr Donnerstag und Freitag 9.00 - 19.00 Uhr	Eier, Nudeln, Schlachthühner (im Winterhalbjahr)
Spargelhof	Rainer Knobel Feldkircher Str. 12 79258 Hartheim am Rhein	Tel: 07633 / 18 18 Fax: 07633/925333		Spargel, Feldsalat, Kartoffeln
METZGEREI				
Landmetzger	Hubert Barth Dorfstr. 7 79258 Hartheim-Feldkirch	Tel: 07633 / 101603	Samstag : 7.00 - 13.00 Uhr	Fleisch- und Wurstwaren aus eigener Schlachtung
IMKEREI				
Krotzinger	Bernd Krotzinger Am Rehgarten 4 79395 Neuenburg-Grißheim	Tel: 07634 / 551634		Honig
Mies	Familie Thomas Mies Vogesenstr. 15a 79258 Hartheim am Rhein	Tel: 07633 / 948941		Honig
Tritschler	Familie Peter Tritschler Staufener Str. 7 79258 Hartheim am Rhein	Tel: 07633 / 16364		Honig

Vor-/Nachteile verschiedener Formen der Direktvermarktung

(aus BMELF 2012)

Absatzweg	Vorteile	Nachteile
Ab Hof (regelmäßig)	• Kontakt zu Kunden möglich • Garantierte Herkunft • Frische • Hoher Verkaufspreis möglich • Vertrauen lässt sich aufbauen • Verbesserte Liquidität	• Hoher Arbeitsaufwand • Kontinuierliche Anwesenheit erforderlich • Zusätzlicher Verkehr auf dem Hof • Breites Sortiment nötig • Lagereinrichtungen nötig
Ab Hof (wenige Verkaufsaktionen je Jahr)	• Kombination mit Hoffest möglich • Keine Dauerbelastung	• Extreme Arbeitsspitzen • Hoher Organisationsaufwand • Verwaltungsaufwand • Liquidität weniger günstig
Produktversand	• Kontakt zu Kunden möglich • Großer potenzieller Markt • Günstig für Fleisch, Eier, Gemüse	• Aufwändige Vorbereitung und Ausführung • Verwaltungsaufwand • Lagereinrichtungen nötig
Marktstand	• Kontakt zu Kunden möglich • Garantierte Herkunft • Frische • Hoher Verkaufspreis möglich • Vertrauen lässt sich aufbauen • Verbesserte Liquidität • Mengenrisiko	• Großer Rüstaufwand • Regelmäßige Anwesenheit nötig • Kosten für Marktfahrzeug und Standmiete • Breites Sortiment nötig
Fachhandel	• Mengenplanung möglich • Regionale Herkunft kommunizierbar • Sicherer Absatz mit überschaubarem Marktrisiko	• Hoher Arbeitsaufwand • Kontinuierliche Anwesenheit erforderlich • Zusätzlicher Verkehr auf dem Hof • Breites Sortiment nötig • Lagereinrichtungen nötig
Naturkost-Großhandel	• Große Mengen absetzbar • Oft Mengenplanung möglich • Regelmäßige Abnahme • zum Teil überdurchschnittliche Preise möglich	• Abhängigkeit gegenüber Abnehmer • Anonymer Verkauf ohne Kundenkontakt
Einzelhandel (LEH)	• Große Mengen absetzbar • Regelmäßige Abnahme	• Preisdruck • Große Mengen nötig • Sehr hohe Qualitätserwartungen • Abhängigkeit gegenüber Abnehmer • Anonymer Verkauf ohne Kundenkontakt • zum Teil mangelnde Kenntnisse
Großverbraucher	• Kontinuierlich Belieferung möglich • Große Mengen absetzbar	• Preisdruck • Saisonschwankungen • Breites Angebot und große Flexibilität gewünscht • Besondere Anforderungen an Aufbereitung ("Ready to cook")

GRUNDSATZ N°2 DIE VERBINDUNG ZWISCHEN LANDWIRTSCHAFT, LANDSCHAFT UND BEVOLKERUNG VERBESSERN

ZIELE 2A. EINRICHTUNG VON INSTRUMENTEN FUR DAS MONITORING UND DIE VERWALTUNG LANDWIRTSCHAFTLICHER FLACHEN

2A1b_D / *ENTWICKLUNG EINES HOFCAFÉS*

HERAUSFORDERUNGEN

Bäuerliche Gastronomie nimmt insgesamt zu. Professionell aufgebaut und unterhalten, kann sich dieser Betriebszweig ebenso wie die Direktvermarktung im Hofladen (siehe Modul 2) zum erfolgreichen Glied innerhalb der landwirtschaftlichen Wertschöpfungskette entwickeln (STMELF Bayern 2013).

BETEILIGTE KOMMUNEN

Auf deutscher Seite beteiligen sich die Kommunen Hartheim und Neuenburg

HÄUFIGKEIT

Einmalig: Anlage des Hofcafés

AUSFÜHRUNG

Essen und Trinken auf dem Bauernhof vermittelt Einheimischen wie Feriengästen das Gefühl, nahe am Ursprung der Nahrung zu sein. Selbst gemachte regionaltypische und saisonale Spezialitäten heben sich für viele Gäste wohltuend vom Üblichen ab.

Typisch für Bauernhof-Gastronomie sind im Wesentlichen zwei Punkte

➔ Räumlicher Bezug zum landwirtschaftlichen Betrieb sowie

➔ Spezialitäten aus regionaler Produktion

Auf den Speisekarten werden die regionaltypischen Gerichte meist um saisonale Angebote ergänzt. Die Zutaten stammen zum Teil vom eigenen landwirtschaftlichen Betrieb und werden durch regionale Produkte von örtlichen Direktvermarktern, Bäckern, Metzgern, Gärtnern und von regionalen Brauereien bereichert.

Zunächst gilt es, ein tragfähiges Konzept für den neuen Betriebszweig Bauernhof-Gastronomie zu entwickeln. Je nach persönlicher Neigung und Qualifikation, der Lage des Hofs, dem Gästepotenzial und den zur Verfügung stehenden Arbeitskapazitäten kommen vielfältige Gastronomie-Formen infrage.

Unerlässlich ist eine genaue Markt- und Standortanalyse, um die mögliche Nachfrage und die Konkurrenzsituation zu prüfen:

- Welche Gäste sollen kommen?
- Gibt es eine Nische im Markt, die der neue Betriebszweig abdecken könnte?
- Was bietet der Hof Besonderes, was macht ihn für potenzielle Gäste attraktiv?
- Mit welchen Zusatzangeboten könnte ich Gäste locken, welche Zusatzangebote könnten weiteren Umsatz bringen?

Auch die geplanten Öffnungszeiten spielen eine zentrale Rolle: täglich geöffnet, nur am Wochenende oder saisonal bei bestimmten Anlässen.

Wichtige Bausteine sind (STMELF 2013):

- Angebote für Kinder
- Einkaufen auf dem Bauernhof (siehe Steckbrief Direkt vom Erzeuger)
- Veranstaltungen
- Vernetzung mit Direktvermarktern
- Angebote für Gruppen und Vereine

Als Formen kommen Folgende in Frage

- Café oder Stehcafé
- Restaurant
- Eisdiele
- Weinstube
- Imbiss
- Brotzeitstüberl

Vor der Ausarbeitung des Konzeptes sollten mögliche Interessenten vorliegen, da das Konzept auf die Gegebenheiten des Hofes spezifisch angepasst werden sollte.

Beispiele

Ein Beispiel ist das Hofcafé „Querfeldein“ in Lichtenau. Hier werden freitags Kaffee und selbstgebackener Kuchen, Samstags ein Schlemmerfrühstück und am Abend Flammkuchen angeboten

Das Restaurant & Erdbeer-Café in Iffezheim stellt auf einer überdachten Café-Terrasse und im Innenbereich des Restaurants 80 Sitzplätze zur Verfügung.

Die Speisekarte bietet u.a. selbstgebackenen Obstkuchen mit feldfrischen Früchten, Erdbeermilch und Erdbeereis an.

Auch in Durmersheim stehen ein Hofladen und ein Restaurant zur Spargelzeit ca. Mitte März bis Ende Juni zur Verfügung. Hier wird nach „BesenART!“ in einem Gewächshaus ein leckerer Spargel angeboten.

Inmitten von Gummibäumen, Palmen und Efeu bieten 100 Sitzplätze ein außergewöhnliches Ambiente, das gerne auch zu gesellschaftlichen Anlässen gebucht wird.

Alle Hofcafés sind nach Voranmeldung vor allem für Gruppen und Vereine sowie private Feste interessant und erfreuen sich einer zunehmenden Nachfrage.

BAUHERR

Landwirte

KOSTEN

Für die Einrichtung eines Hofcafes sind die Kosten erst nach Vorlage einer Konzeption und eines landwirtschaftlichen Partners möglich.

MÖGLICHE FÖRDERMITTEL

Fördermöglichkeiten sind mit der Landwirtschaftsverwaltung abzustimmen

MÖGLICHE PARTNER

Landwirte.

SCHWIERIGKEITEN – CHANCEN

- Schwierigkeiten : Finanzierung sowie passende Partner unter den Landwirten
- Chancen : Verbesserung Kenntnisse landwirtschaftliche Produktion, Verbesserung Verhältnis Landwirte zu Endverbrauchern

VERBINDUNG ZU ANDEREN MAßNAHMEN

- Einkaufsführer Direkt vom Erzeuger

ZIELE 2A. EINRICHTUNG VON INSTRUMENTEN FUR DAS MONITORING UND DIE VERWALTUNG LANDWIRTSCHAFTLICHER FLACHEN

2A2_D / ANLAGE VON WIESENSTREIFEN

GRUNDSATZ N°2 DIE VERBINDUNG ZWISCHEN LANDWIRTSCHAFT, LANDSCHAFT UND BEVOLKERUNG VERBESSERN

HERAUSFORDERUNGEN

In der ausgeräumten, intensiv ackerbaulich genutzten Flur des GERPLANgebietes besitzen breite Wiesenstreifen, z.B. entlang von Straßen vielfältige ökologische und landschaftsästhetische Funktionen.

Gemarkung Hartheim-Bremgarten

- L 134 nördlich Hartheim
- L 134 südlich Bremgarten beim Weinstetter Hof

Gemarkung Neuenburg

- L 134 nördlich und südlich Grissheim
- Tiefgestade nördlich Neuenburg Gewann Kreuzgrund
- Zur verortung siehe Maßnahmenkarte GERPLAN

HÄUFIGKEIT

Einmalig: Anlage der Wiesenstreifen

Dauerhaft: Pflege bzw. Mahd

Wiesenstreifen z.B. an Straßen sind Rückzugsgebiete für Wiesen- und Bodenbrüter sowie Heuschrecken und Schmetterlinge

AUSFÜHRUNG

Insbesondere für Wiesen- und Bodenbrüter sowie Heuschrecken, Wildbienen und Schmetterlinge sind diese Flächen oft die letzten Grünland-Rückzugsgebiete in der intensiv ackerbaulich genutzten Flur.

Wiesen besitzen neben den Funktionen für den Natur- und Artenschutz auch erhebliche weitere landschaftsökologische Funktionen. So speichern Wiesenböden z.B. Wasser und dienen dem Erosions- und Bodenschutz, da der Bodenabtrag z.B. durch Wind unter Grünland erheblich geringer ist als unter Ackerflächen.

Die Bedeutung von Wiesenstreifen zeigt sich in folgenden Punkten

- Vernetzungsachse und Pufferstreifen
- Lebensraum für Wiesen- und Bodenbrüter
- Lebensraum und Nahrungsquelle z.B. für Insekten
- Landschaftsbildbereicherung

Folgende grundlegenden Varianten von Wiesenstreifen sind denkbar

- Wiesenstreifen entlang von Straßen
- Wiesenstreifen in der Flur (siehe auch Modul 1 Blühstreifen)
- Wiesenstreifen entlang des Heckenzuges entlang der Gestadekante

Bedeutung Wiesenstreifen

- ➔ Vernetzungsachse und Pufferstreifen
- ➔ Lebensraum für Wiesen- und Bodenbrüter
- ➔ Lebensraum und Nahrungsquelle z.B. für Insekten
- ➔ Landschaftsbildbereicherung

Praktische Empfehlungen

Die Minimalbreite sollte 5 Meter nicht unterschreiten. Bei den Saatmischungen ist auf standortgerechtes, landschaftstypisches Saatgut aus einheimischen Arten zu achten. Mit der Erhaltung und Herstellung von artenreichen, blumenbunten Wiesenstreifen werden sowohl das Landschaftsbild als auch die Erholungsqualität aufgewertet und verbessert.

Beispiel

Als Beispiel können die Wiesenstreifen z.B. auf französischem Gebiet entlang der Departement-Straßen (z.B. D8) dienen.

Wiesenbroschüre des RP Karlsruhe & Luftbild der Gestadekante nördlich Neuenburg

BAUHERR

Der Wiesenstreifen (z.B. entlang von Verkehrswegen) sollten vom Baulastträger der Straße gepflegt werden.

KOSTEN

Für die Einrichtung eines Wiesenstreifens werden pro ha folgende Kosten veranschlagt:

Feinplanum herstellen (falls notwendig)	ca. 1500-2000 EUR/ha
Ansaat	ca. 1000 EUR/ha
Saatgut (Glatthaferwiesen)	ca. 750 EUR/ha
Entwicklungs- und Fertigstellungspflege	ca. 3000 EUR/ha (für insgesamt 3 Jahre)

MÖGLICHE FÖRDERMITTEL

Förderung bis zu 500,-€ pro ha

MÖGLICHE PARTNER

- Straßenbauverwaltung
- Kommunen
- Landwirte (insbesondere für Anlage und Pflege)

SCHWIERIGKEITEN – CHANCEN

- Schwierigkeiten : Flächeninanspruchnahme
- Chancen : Erhöhung der Biodiversität, Verbesserung Landschaftsbild

VERBINDUNG ZU ANDEREN MAßNAHMEN

- Infobroschüre Wiesen und Magerrasen
- Blühstreifen

ZIELE 2A. EINRICHTUNG VON INSTRUMENTEN FUR DAS MONITORING UND DIE VERWALTUNG LANDWIRTSCHAFTLICHER FLACHEN

2A3_D / ANLAGE VON BLÜHSTREIFEN INKL. SONDERFALL GRENZÜBERSCHREITENDER BLÜHSTREIFEN (1/3)

GRUNDSATZ N°2 DIE VERBINDUNG ZWISCHEN LANDWIRTSCHAFT, LANDSCHAFT UND BEVOLKERUNG VERBESSERN

HERAUSFORDERUNGEn

Das Konzept der Blühstreifen geht davon aus, dass es in der intensiv genutzten Agrarlandschaft zur Verbesserung der Biodiversität eines Netzes von aufgewerteten Flächen bedarf, um die ökologischen Funktionen einer Landschaft zu gewährleisten. Durch eine entsprechende Vernetzung in der Flur sollen diese Flächen die ökologische Infrastruktur einer Landschaft dergestalt bilden, dass hier Lebensmöglichkeiten für die typischen Arten der Flur wie Feldhase, Rebhuhn, Feldlerche etc. sowie für die Blütenbestäuber und andere Insekten bestehen und diese in nachhaltig sicheren Populationen leben können.
Die Anlage von Blühstreifen dient auch der Verbesserung des Landschafts- und Ortsbildes.

BETEILIGTE KOMMUNEN

Auf deutscher Seite beteiligen sich die Kommunen Hartheim und Neuenburg sowie der Gewerbepark Breisgau (Gemarkungen Eschbach und Bremgarten).

Sonderfall Anlage grenzüberschreitender Blühstreifen

- Hartheim-Bremgarten und Fessenheim sowie
- Neuenburg und Chalampé

HÄUFIGKEIT

AUSFÜHRUNG

Die ökologische Bedeutung von Blühstreifen konnte im Rahmen eines laufenden Pilotprojektes in großflächig überwiegend ackerbaulich genutzten Bereichen der Oberrheinebene nachgewiesen werden. Durch die Anlage eines Systems von verschiedenen Typen von Blühstreifen, deren Anlage und Management von den Landwirten selbst übernommen wird, soll in den Ackerfluren die Artenvielfalt erhöht werden. Insbesondere die Lebensmöglichkeiten der auch für die Landwirtschaft bedeutsamen Blütenbestäuber, allen voran die Wildbienen und die Honigbiene, sollen durch die Schaffung eines nachhaltigen Nahrungsangebotes verbessert werden. Im Rahmen des Förderprogramms „Marktentlastungs-und Kulturlandschaftsausgleich“ (MEKA) wird derzeit die „einjährige Brachebegrünung mit Blühmischung“ als förderfähige Maßnahme angeboten. Blühstreifen können aber auch in den Ortslagen zur Ortsbildbereicherung beitragen.

Blütenreiche Mischungen sind Nahrungsquelle für Insekten

Bei der Anlage neuer Blühflächen sind in Anlehnung an LfL (2011) folgende Punkte zu beachten:

- Stark verunkrautete Flächen sollten vor der Winterpflugfurche durch geeignete Maßnahmen von Unkräutern befreit werden.
- Das Saatbett muss feinkrümelig und darf nicht klumpig sein, der Boden locker.
- Je nach Mischung werden 10-20 kg/ha Saatgut ausgebracht (Kosten 150-450 €/ha).
- Die Breite von Blühstreifen soll mindestens 3 Meter betragen.
- Die Maissaat (und bis 3 Wochen später) ist der optimale Zeitpunkt für die Ansaat der einjährigen Blühmischungen.
- Das Saatgut darf nur ganz oberflächlich ausgebracht werden, den Schardruck ganz wegnehmen!
- Ein Walzen des Bodens bei nicht zu feuchten Verhältnissen ist ratsam.
- Treten Problemunkräuter auf, so sind diese möglichst punktuell zu entfernen.

Bedeutung von Blühstreifen

Vernetzungsache – Nahrungsquelle – Rückzugsgebiet – Winterquartier - Deckung auch im Winter - Landschafts- / Ortsbildverbesserung

Praktische Empfehlungen

Die MEKA-Mischungen (nur einjährige Arten) sind vorgegebene Ansaatmischungen. Sie sind bis zum 15. Mai einzusäen. Die Begrünung darf grundsätzlich erst ab Ende November in den Boden eingearbeitet werden, ein Mulchen ab September ist jedoch möglich. Im Rahmen der Maßnahmenplanung des GERPLAN wird im Normalfall die MEKA-Mischung 3 mit Leguminosen empfohlen. Für Wasserschutzgebiete ist die MEKA-Mischung 2 entwickelt worden. Weitere einjährige Mischungen sind z.B. Tübinger Mischung, Visselhöveder Hummelblüte oder Kultur-Natur-blüht-auf. Für die mehrjährigen Blühstreifen werden Mischungen aus einheimischen Arten empfohlen (Saatgut regionaler Herkunft), wie sie der Saatgutvertreiber Rieger-Hofmann (z.B. Blühende Landschaft Süd) oder Saaten-Zeller (z.B. Veitshöchheimer Bienenweide) anbieten. Die Mindestaussaatstärke sollte 10 kg / ha nicht unterschreiten. Bei der Aussaat sind unbedingt die Hinweise der Hersteller zu Aussaattiefe zu beachten. Nach der Aussaat wird ein Walzen der Flächen empfohlen.

Typen von Blühstreifen

Folgende Varianten von Blühstreifen werden unterschieden (LfL 2011):

Blühstreifen in der Flur mit Schwerpunkt Biotop- bzw. Nahrungsfunktion (Geringer + bis sehr hoher ++++ ökologischer Wert).

- Einjährige Mischungen, die mit der Kultur abgemäht werden. +
- Einjährige Mischungen, die bis in den Winter stehen bleiben ++
- Mehrjährige Mischungen, die mit der Kultur abgemäht werden, aber im Folgejahr wiederkommen +++
- Mehrjährige Mischungen, die ohne Eingriff über viele Jahre stehen bleiben können ++++

Blühstreifen im Siedlungsbereich mit attraktiven Blühmischungen mit Schwerpunkt Ortsbildbereicherung (z.B. Mössinger Mischung

Angaben zur Lage

Gemarkung Hartheim

- entlang des Panoramaweges
- an den Ortsrändern von Hartheim, Bremgarten und Feldkirch
- an der Rheinstraße zum Hardthof
- am Weg zum Baggersee
- an der L 134 südlich Hartheim
- an der nördlichen Max-Immelmann-Allee im Gewerbepark Breisgau auf Gemarkung Bremgarten sowie
- grenzüberschreitend an der K 4998 über die Rheinbrücke Hartheim

Gemarkung Eschbach (Gewerbepark Breisgau)

- an der Max-Immelmann-Allee (im Zuge des Baues einer Fernwärmeleitung in Zusammenarbeit mit dem Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald)
- an der Freiburger Straße sowie
- an der Münstertäler Straße zwischen Industriegleis und einem Gewerbegrundstück

zur Verortung siehe Maßnahmenkarte GERPLAN

Mehrjährige Mischung im 3. Standjahr (Syngenta 2013)

Gemarkung Neuenburg

- an landwirtschaftlichen Wegen nördlich und südöstlich von Grißheim
- an landwirtschaftlichen Wegen östlich Zienken
- an der L 134 nördlich und südlich Neuenburg
- an landwirtschaftlichen Wegen sowie am Infoweg Biotopverbund Neuenburg im Gewann Klosterau südlich Neuenburg
- an landwirtschaftlichen Wegen im Umfeld der Siedlung Stein
- an der Johanniter-Allee nördlich Steinenstadt
- am Rundweg Biotopverbund Steinenstadt südlich Steinenstadt sowie
- grenzüberschreitend an der B 378 über die Rheinbrücke Neuenburg

BAUHERR

- Gemeindeverwaltungen
- Gewerbepark Breisgau
- Straßenbauverwaltungen

KOSTEN

Für die Einrichtung eines Blühstreifens werden je nach Saatmischung ca. 800-1.000€ pro ha veranschlagt.

Die Kostenschätzung findet sich in der folgenden Übersicht

Kosten Saatgut

- Saatgut Mössinger Mischung pro ha 500,-€
- Saatgut MEKA pro ha 200,-€
- Saatgut mehrjährig pro ha 375,-€

Bodenbearbeitung

- Bodenbearbeitung pro ha 100,-€

MÖGLICHE FÖRDERMITTEL

- Förderung MEKA (5 Jahre) pro ha 500,-€

MÖGLICHE PARTNER

- Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald
- Landwirte/Imker
- Jäger

SCHWIERIGKEITEN – CHANCEN

- Schwierigkeiten : Flächeninanspruchnahme
- Chancen : Erhöhung Biodiversität

VERBINDUNG ZU ANDEREN MAßNAHMEN

- Wiesenstreifen an Straßen
- Ackerrandstreifen

GRUNDSATZ N°2 DIE VERBINDUNG ZWISCHEN LANDWIRTSCHAFT, LANDSCHAFT UND BEVOLKERUNG VERBESSERN

ZIELE 2A. EINRICHTUNG VON INSTRUMENTEN FUR DAS MONITORING UND DIE VERWALTUNG LANDWIRTSCHAFTLICHER FLACHEN

2A3_D / *ANLAGE VON BLÜHSTREIFEN INKL. SONDERFALL GRENZÜBERSCHREITENDER BLÜHSTREIFEN* (2/3)

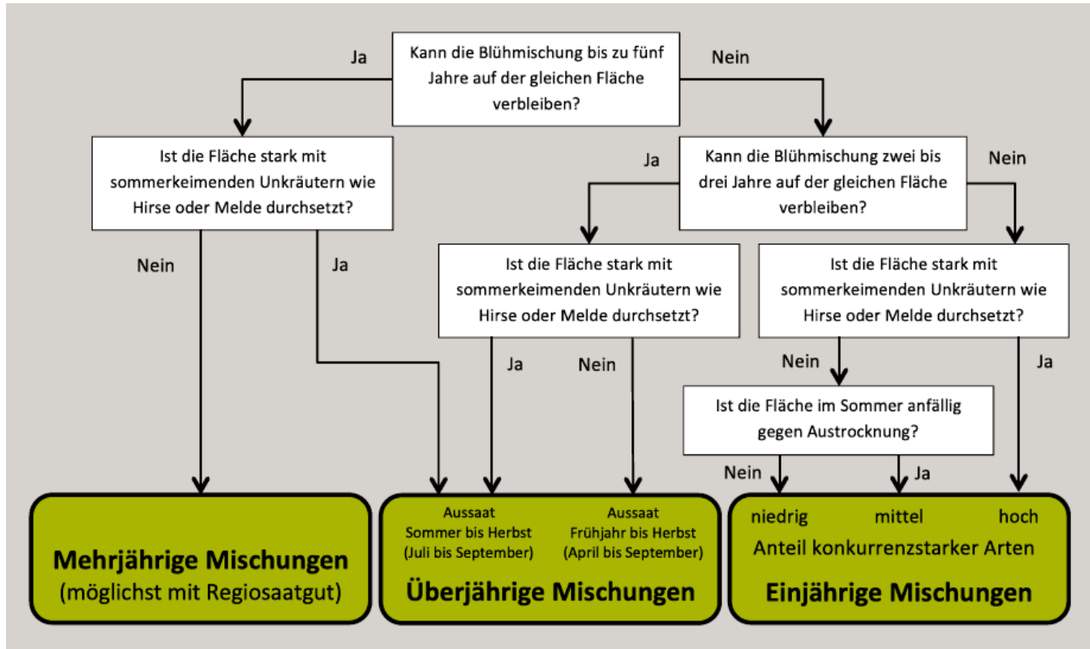

Mischungstyp	Aussaat	Beispiel für Mischungen
mehrjährige Mischungen	April/Anfang Mai (z.T. auch Ende August/ Anfang September möglich). Saatstärke meist 10 kg/ha	- Blühende Landschaft Nord/Süd/Ost - Veitshöchheimer Bienenweide - Blühmischung Lebensraum 1
überjährige Mischungen	bevorzugt April – oder August (bis Oktober) Saatstärke je nach Mischung 10 – 30 kg/ha	- Visselhöveder Nützlingsstreifen - Göttinger Mischung - Leguminosen-Mischung - Thüringer Mischung B1, B4 & B5 - Nordischer Wildackereintopf - Wildacker-Eintopf Herbst
einjährige Mischungen	April / Anfang Mai Saatstärke je nach Unkrautdruck: niedriger Unkrautdruck / blühende Unkräuter, die toleriert werden können (diese sind bei Bienen häufig sehr beliebt): 7 – 10 kg/ha bei höherem Unkrautdruck 10 – 15 kg/ha, bei sehr hohem Unkrautdruck auch mehr	**Mit niedrigem Anteil konkurrenzstarker Arten z.B.** - Kultur-Natur-blüht-auf - Thüringer Mischung B1 – Bienenweide - Visselhöveder Hummelblüte **Mit mittlerem Anteil konkurrenzstarker Arten z.B.** - MEKA-Mischungen - Visselhöveder Insektenparadies **Mit hohem Anteil konkurrenzstarker Arten z.B.** - Brandenburger Mischung - Tübinger Mischung

Ablaufschema Blühstreifen sowie Beispielmischungen (aus Syngenta 2013)

ZIELE 2A. EINRICHTUNG VON INSTRUMENTEN FUR DAS MONITORING UND DIE VERWALTUNG LANDWIRTSCHAFTLICHER FLACHEN

2A3_D / *ANLAGE VON BLÜHSTREIFEN INKL. SONDERFALL GRENZÜBERSCHREITENDER BLÜHSTREIFEN* (3/3)

GRUNDSATZ N°2 DIE VERBINDUNG ZWISCHEN LANDWIRTSCHAFT, LANDSCHAFT UND BEVOLKERUNG VERBESSERN

KOMMUNEN

Hartheim-Bremgarten und Fessenheim sowie

Neuenburg und Chalampé

Angaben zurmfeld der Hartheimer Brücke von L 134 bis Fessenheim

Umfeld der Neuenburger Brücke von B 34 bis Chalampé

Maßnahme

Anlage grenzüberschreitender Blühstreifen

Tübinger Mischung

Blühende Landschaft Süd

Visselhöveder Insektenparadies

Blühmischung Meka 1 mit Inkarnatklee (rot)

SONDERFALL ANLAGE GRENZÜBERSCHREITENDER BLÜHSTREIFEN

Maßnahmenbeschreibung

Anlage grenzüberschreitender Blühstreifen am Straßenrand sowie auf den beiden Brücken in mobilen Elementen und Pflanzkästen zur Verbindung der beiden Rheinseiten; ggf. Integration in die Landesgartenschau und Gestaltung durch den beauftragten Landschaftsplaner der Landesgartenschau.

Kartenausschnitt Hartheim-Bremgarten

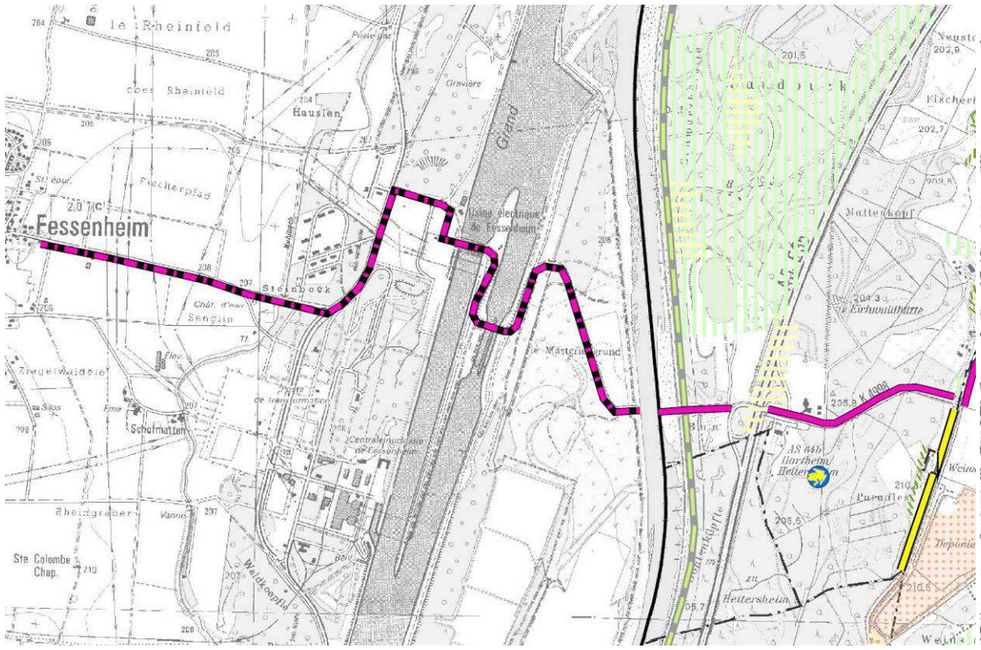

Kartenausschnitt Neuenburg

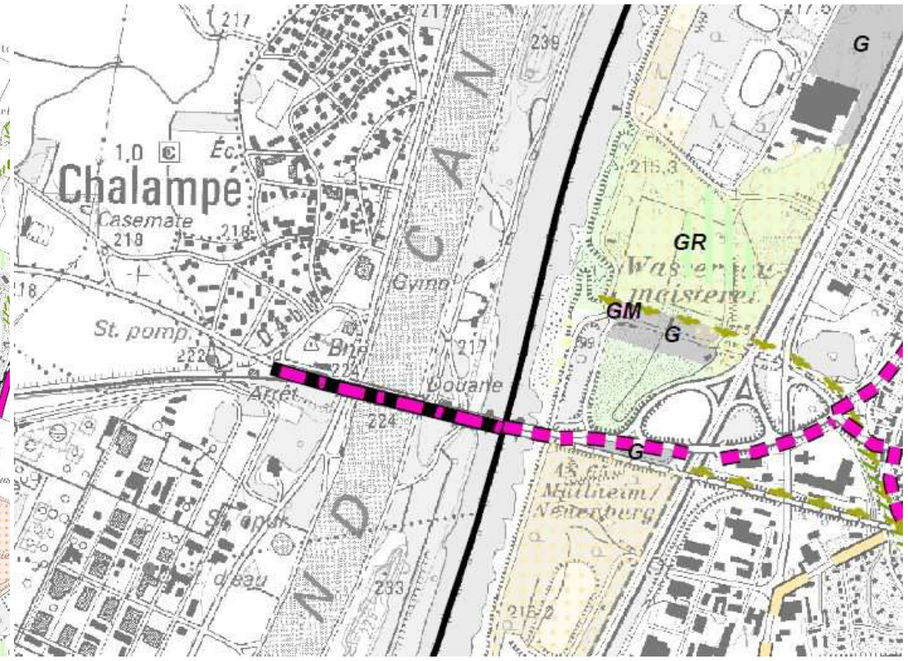

Grenzüberschreitende Abstimmung zwischen den Kommunen und den Trägern der Straßenunterhaltung sowie der Landesgartenschau (Neuenburg)

Bei der Anlage neuer Blühflächen sind in Anlehnung an LfL (2011) folgende Punkte zu beachten:

- ➔ Stark verunkrautete Flächen sollten vor der Winterpflugfurche durch geeignete Maßnahmen von Unkräutern befreit werden.
- ➔ Das Saatbett muss feinkrümelig und darf nicht klumpig sein, der Boden locker.
- ➔ Je nach Mischung werden 10-20 kg/ha Saatgut ausgebracht (Kosten 150-450 €/ha).
- ➔ Die Breite von Blühstreifen soll mindestens 3 Meter betragen.
- ➔ Die Maissaat (und bis 3 Wochen später) ist der optimale Zeitpunkt für die Ansaat der einjährigen Blühmischungen.
- ➔ Das Saatgut darf nur ganz oberflächlich ausgebracht werden, den Schardruck ganz wegnehmen!
- ➔ Ein Walzen des Bodens bei nicht zu feuchten Verhältnissen ist ratsam.
- ➔ Treten Problemunkräuter auf, so sind diese möglichst punktuell zu entfernen.

LfL (2011): Blühstreifen richtig anlegen. Bayerische Landesanstalt für Landwirtschaft. Faltblatt 2 S.

Syngenta (2013): Das Große Einmaleins der Blühstreifen und Blühflächen Zur Artenvielfalt und Anlage von Blühflächen im Ackerbau. Broschüre 20 S.

GRUNDSATZ N°2 DIE VERBINDUNG ZWISCHEN LANDWIRTSCHAFT, LANDSCHAFT UND BEVÖLKERUNG VERBESSERN

ZIELE 2B. STÄRKUNG DER VERBINDUNGEN ZWISCHEN LANDWIRTEN, LANDSCHAFT UND BEVÖLKERUNG

2B1_D / *ENTWICKLUNG EINER RADTOUR ZU DIREKTVERMARKTERN*

HERAUSFORDERUNGEN

Sowohl die Befragung der Einwohner als auch die Befragung der Landwirte im Rahmen vom GERPLAN zeigten starke Defizite in der Kenntnis der landwirtschaftlichen Produktion sowie ein schwieriges Verhältnis der Landnutzer.

Verbesserung der Kommunikation zwischen Produzent und Konsument und zur verstärkten Direkt-vermarktung regionaler Produkte im GERPLANgebiet ist eine Radrundtour ein zusätzlicher Anreiz zur verstärkten Nutzung der Direktvermarktung.

BETEILIGTE KOMMUNEN

Auf deutscher Seite beteiligen sich die Kommunen Hartheim und Neuenburg

HÄUFIGKEIT

Erstellung und Druck Broschüre mit Streckenverlauf

AUSFÜHRUNG

Praktische Empfehlungen

Für die Radtour wurde eine kleine Runde mit ca. 20 km bei Hartheim ausgearbeitet an der viele Direktvermarkter liegen. Für den Raum Hartheim-Fessenheim könnte auch eine große grenzüberschreitende über die Rheinbrücke Hartheim-Bremgarten führende Runde angedacht werden.

Die große Runde von ca. 41 km über Zienken ist für ambitioniertere Radfahrer gedacht.

Beispiel

Der ländliche Charakter und die Hofläden der Region zwischen Rhein und Schwarzwald stehen im Mittelpunkt eines neuen Rundradwegs „Hofladentour“ im Süden des Landkreises Rastatt und im Ortenaukreis (siehe Abbildung oben)

Angaben zur Lage

Kleine Runde: Gemarkung Hartheim

- Hartheim -> Bremgarten und zurück (ca. 20 km)

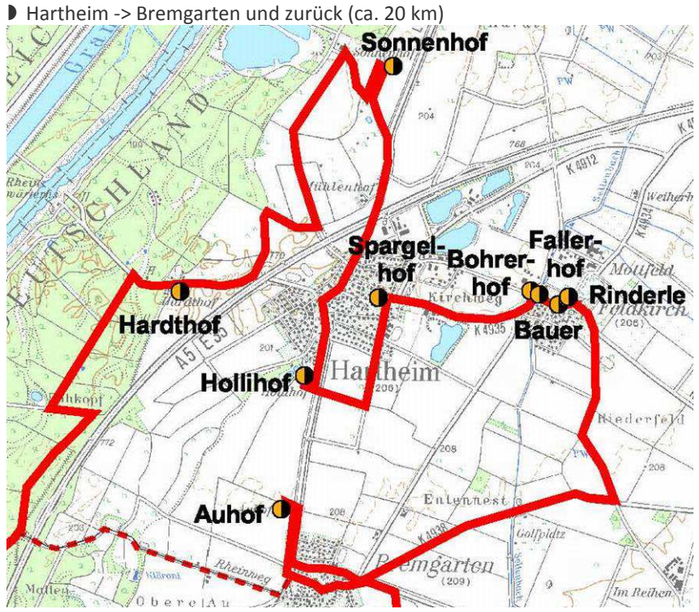

Große Runde: Gemarkungen Neuenburg und Hartheim

- Zienken -> Bremgarten -> Hartheim und zurück (ca. 41,4 km)

zur Verortung siehe Karte folgende Seite

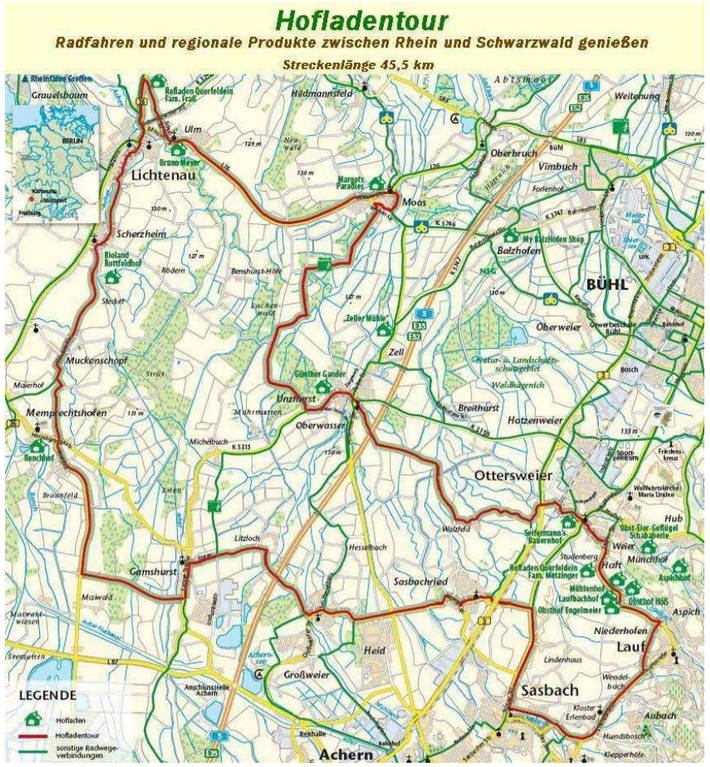

BAUHERR

Die Kommunen Neuenburg und Hartheim.

KOSTEN

Die Erstellung eines Kurzflyers mit dem Streckenverlauf als druckfähiges pdf kostet ca. 1.500€.

Der Druck wird je nach Auflage und Qualität mit 1000 - 2000€ veranschlagt.

MÖGLICHE FÖRDERMITTEL

Bei grenzüberschreitender Radtour evtl. Förderung über Interregmittel

MÖGLICHE PARTNER

- Kommunen
- Landwirte

SCHWIERIGKEITEN – CHANCEN

- Schwierigkeiten : Finanzierung
- Chancen : Verbesserung der Wahrnehmung der Direktvermarkter, Verbesserung Kenntnisse landwirtschaftliche Produktion

VERBINDUNG ZU ANDEREN MAßNAHMEN

- Infobroschüre Direkt vom Erzeuger
- Infotafeln Landwirtschaft
- Hofcafé

VORLAGE FÜR EINE GROßE RADRUNDE

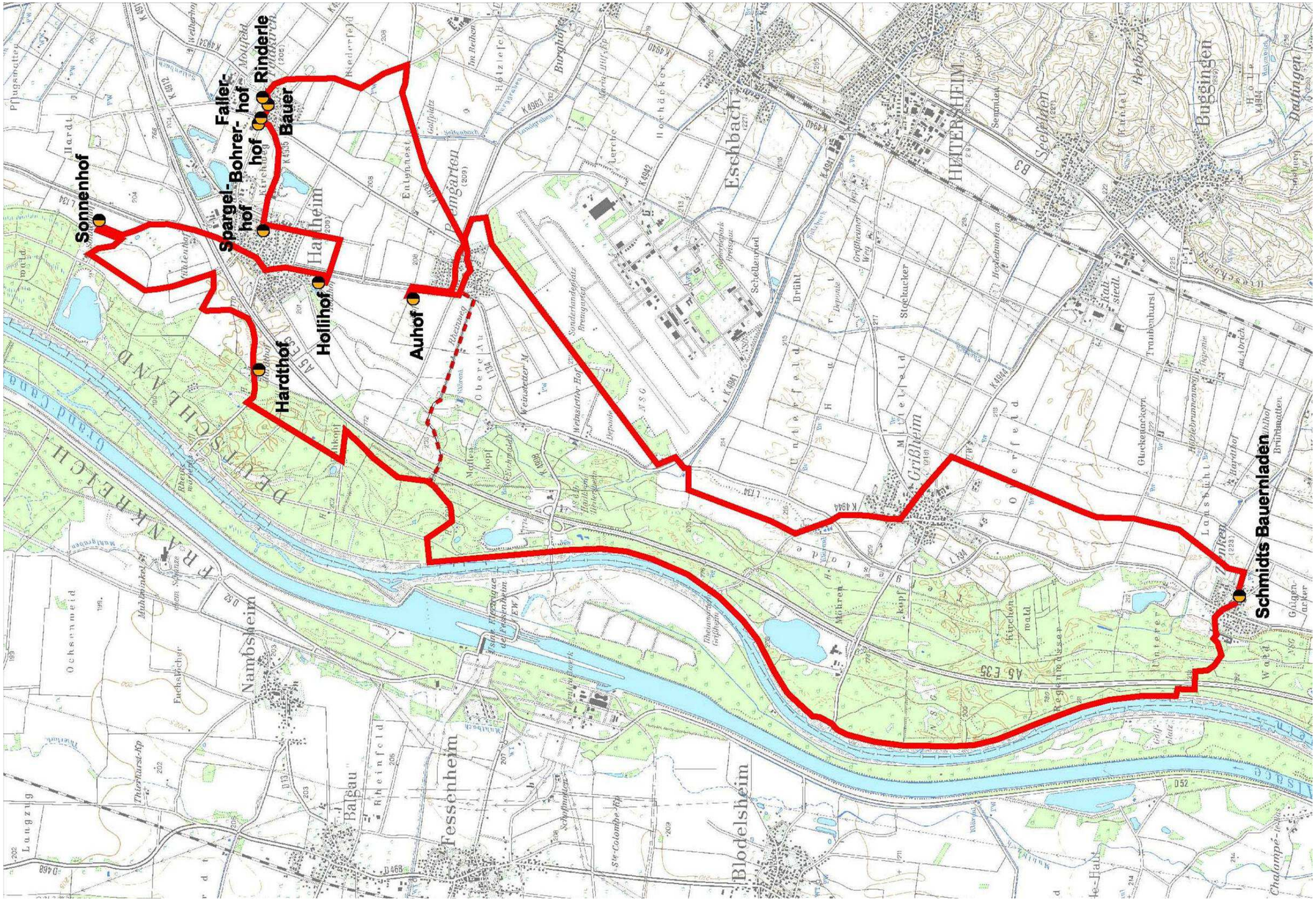

THEMEN N°2 DIE VERBINDUNG ZWISCHEN LANDWIRTSCHAFT, LANDSCHAFT UND BEVÖLKERUNG VERBESSERN

ZIELE 2B. STÄRKUNG DER VERBINDUNGEN ZWISCHEN LANDWIRTEN, LANDSCHAFT UND BEVÖLKERUNG

2B2_D / UMWANDLUNG ACKER IN WIESE IN WASSERSCHUTZGEBIETEN

HERAUSFORDERUNGEN

Der Nitratgehalte im Planungsraum sind teilweise durch landwirtschaftliche Einflüsse erhöht. Im Planungsraum konzentrieren sich die Überschreitungen der Nitratgrenzwerte vor allem entlang eines rheinparallel verlaufenden, intensiv landwirtschaftlich genutzten Landstreifens (Mais, Getreide, Sonderkulturen) zwischen Neuenburg und Hartheim.

Im Rahmen der Umsetzung der EU-Wasserrahmenrichtlinie wurden im Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald insgesamt drei gefährdete Grundwasserkörper (gGWK) mit Nitratgehalten > 50 mg/l ausgewiesen, wozu auch der Grundwasserkörper 16.8 Markgräflerland gehört, welcher teilweise im nordöstlichen Planungsraum des GERPLANs liegt.

Die Wiesenflächen können in der Wasserschutzgebietszone II zu einer Verminderung des Eintrages grundwassergefährdender Stoffe beitragen.

BETEILIGTE KOMMUNEN

Auf deutscher Seite beteiligen sich die Kommunen Hartheim und Neuenburg.

HÄUFIGKEIT

- Einmalig: Anlage der Wiesenstreifen
- Dauerhaft: Pflege bzw. Mahd

AUSFÜHRUNG

Praktische Empfehlungen

Im Bereich der Wasserschutzzone II sollten in den gekennzeichneten Flächen Äcker in Grünland umgewandelt werden.

Angaben zur Lage

Gemarkung Hartheim-Bremgarten

- Nördlich Hartheim (links) und südlich Hartheim-Feldkirch (rechts)

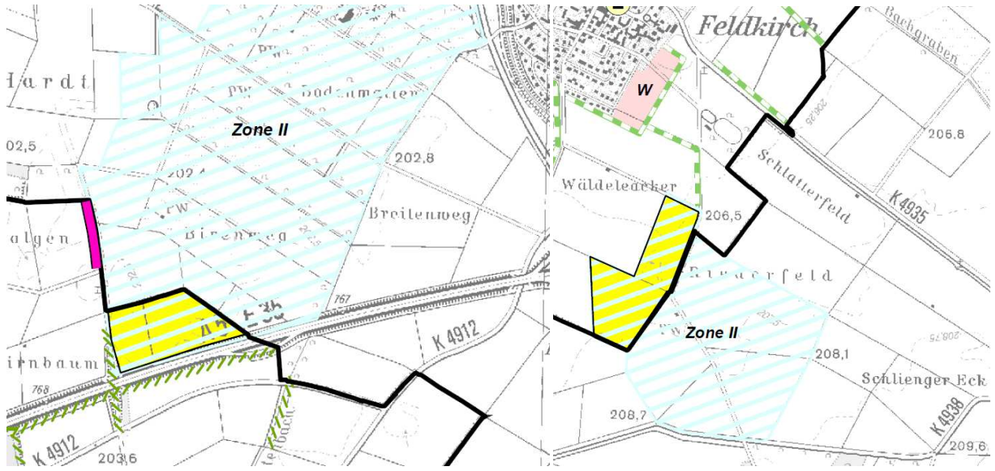

Gemarkung Neuenburg

- Wasserschutzgebiet beim Frauenwäldle südlich Neuenburg

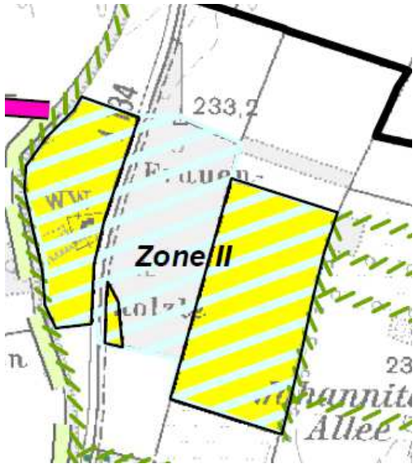

BAUHERR

Der Wiesen sollten von der Kommune im Rahmen des Ökokontos initiiert werden. Die Pflege sollte wenn möglich durch Landwirte erfolgen.

KOSTEN

Für die Einrichtung einer Wiesen werden je nach Saatmischung folgende Kosten pro ha veranschlagt.

Ansaat (Anlage Wiese)	ca. 1000 EUR/ha
Saatgut (Glatthaferwiesen)	ca. 750 EUR/ha

Entwicklungs- und Fertigstellungspflege ca. 3000 EUR/ha (für insgesamt 3 Jahre)

MÖGLICHE FÖRDERMITTEL

Förderung erscheint möglich über die Schutzgebiets- und Ausgleichsverordnung (SchALVO) oder die Landschaftspflegerichtlinie

MÖGLICHE PARTNER

- Kommunen
- Landwirte (insbesondere für Anlage und Pflege)

SCHWIERIGKEITEN – CHANCEN

- Schwierigkeiten : Flächeninanspruchnahme
- Chancen : Grundwasserschutz, Erhöhung der Biodiversität, Verbesserung Landschaftsbild

VERBINDUNG ZU ANDEREN MAßNAHMEN

- Infobroschüre Wiesen und Magerrasen
- Wiesenstreifen

GRUNDSATZ N°3 ENTWICKLUNG BESONDERER LANDSCHAFTSELEMENTE, DES LANDLICHEN NATURERBES UND DER ORTSRÄNDER ZUR VERBESSERUNG DER LEBENSQUALITAT

ZIELE 3A. ERHALTUNG DER WERTGEBENDEN ORTSBILDER UND DER GRÜNGÜRTEL UM DIE ORTSCHAFTEN

3A1_D / SCHAFFUNG „GRÜNER ORTSRÄNDER“

HERAUSFORDERUNGEN

Die Aufwertung der Ortsränder zu multifunktionalen Pufferzonen zwischen Siedlung und Landwirtschaft trägt zur Verbesserung der Wohnqualität und der Erholungsmöglichkeiten um die Ortschaften bei. Gleichzeitig kommt es zu einer Entschärfung von Konflikten zwischen Erholung und Landwirtschaft. Nach Auskünften der Kommunalverwaltungen treten im Bereich von Ortsrändern ohne Eingrünung (siehe Beispielbild rechts) Konflikte zwischen Anwohnern und Landwirten insbesondere in der Erntezeit (Staub, Emissionen etc.) auf, da die landwirtschaftlichen Nutzflächen direkt an die Wohnsiedlungen grenzen.

BETEILIGTE KOMMUNEN

Auf deutscher Seite beteiligen sich die Kommunen Hartheim und Neuenburg.

HÄUFIGKEIT

- Einmalig: Anlage der Grünen Ortsränder
- Dauerhaft: Pflege bzw. Mahd

Grüner Ortsrand im Nordosten von Grißheim

AUSFÜHRUNG

Eingegrünte Ortsränder (siehe Bildbeispiel) können für diesen Konflikt Abhilfe schaffen. Grüne Ortsränder besitzen außerdem vielfältige Funktionen für das Landschafts- und Ortsbild, Puffer- sowie Biotopfunktion. Die Bedeutung Grüner Ortsränder zeigt sich in folgenden Punkten

- Landschafts- und Ortsbildbereicherung
- Erholungsbereich
- Pufferzone zwischen Ortslage und Flur
- Vernetzungsachse
- Deckung z.B. für Wildtiere

Biotop z.B. für Vögel

PRAKTISCHE EMPFEHLUNGEN

Der Schutz und Entwicklung von Grünzonen um die Ortslagen verbessert das Landschaftsbild und die Wohnqualität. Durch den Aufbau eines Grünstreifens am Ortsrand lassen sich Konflikte zwischen Landnutzern und Anwohnern minimieren.

Der Grünstreifen kann dabei als Hecke, Feldgehölz, Baumreihe oder als Streuobstbestand aufgebaut werden. Neuere Bebauungspläne sehen in der Regel einen entsprechenden Grünstreifen vor. Die Maßnahme zielt daher auf bestehende nicht eingegrünte Ortsränder,

Folgender Aufbau eines grünen Ortsrandes ist gewünscht.

- Aufbau eines ca. 10m breiten Streifens aus Sträuchern und kleinen Bäumen (z.B. Feldahorn) oder Obstbäumen
- Integration blütenreicher Säume oder halboffener trockenwarmer Standorte als Nahrungshabitat für Wildbienen und Schmetterlinge

Die grünen Ortränder sollen möglichst einen stufigen Aufbau mit Gehölzstreifen, und vorgelagerten Säumen oder Blühstreifen (siehe Steckbrief Blühstreifen) besitzen. Ist den Anwohnern beispielsweise auch der Ausblick auf die Landschaft (z.B. den Schwarzwald) wichtig, so können auch niedrig wüchsige Sträucher und mehrjährige Blühmischungen zur Eingrünung verwendet werden.

Die Kommune kann das Vorhaben u.a. durch kostenlose Bereitstellung von Pflanzgut weiter fördern und die Anlage grüner Ortsränder durch besondere Aktionen (Pflanzaktionen z.B. mit Schulen oder Vereinen).

BEISPIEL

Als Beispiel kann z.B. der nordwestliche Ortsrand von Zienken (siehe Bild vorherige Seite) dienen.

Angaben zur lage

Gemarkung Hartheim-Bremgarten

- Östlicher Ortsrand von Hartheim-Bremgarten

Gemarkung Neuenburg

- Nordöstlicher Ortsrand von Grißheim
- Nordöstlicher und südlicher Ortsrand von Zienken
- Südöstlicher Ortsrand von Neuenburg (neuer Ortsrand durch Baugebiete)
- Nordöstlicher Ortsrand von Steinenstadt (neuer Ortsrand durch Baugebiet Malzacker-Ost)

zur Verortung siehe Maßnahmenkarte GERPLAN

Grüner Ortsrand im Norden von Zienken

Nordöstlicher Ortsrand von Zienken mit wenigen Grünstrukturen

Mit Hecke eingegrünter Ortsrand nördlich Steinenstadt

BAUHERR

Die Schaffung Grüner Ortsränder sollte von den Kommunen des GERPLANs initiiert werden.

Der grünen Ortsränder sollten von der Kommune, ggf mit Beteiligung der Anwohnern gepflegt werden.

KOSTEN

Für die Einrichtung eines Grünen Ortsrandes werden je nach Größe des Pflanzguts ca. 10.000€ pro ha veranschlagt.

MÖGLICHE FÖRDERMITTEL

- Die Anlage von Blüh- oder Krautstreifen können z.B. über das MEKA-Programm oder die Landschaftspflegerichtlinie gefördert werden.
- Gehölzpflanzungen am Ortsrand können als Ökokontomaßnahme angerechnet werden.

MÖGLICHE PARTNER

- Grundbesitzer
- Anwohner
- Landwirte (insbesondere für Anlage und Pflege)

SCHWIERIGKEITEN – CHANCEN

- Schwierigkeiten : Flächeninanspruchnahme
- Chancen : Erhöhung der Biodiversität, Verbesserung Landschaftsbild, Verbesserung ortsnahe Erholung

VERBINDUNG ZU ANDEREN MAßNAHMEN

- Gehölzpflanzungen
- Blühstreifen

GRUNDSATZ N°3 ENTWICKLUNG BESONDERER LANDSCHAFTSELEMENTE, DES LÄNDLICHEN NATURERBES UND DER ORTSRÄNDER ZUR VERBESSERUNG DER LEBENSQUALITÄT

ZIELE 3B. VERBESSERUNG DER LEBENSBEDINGUNGEN UND INTEGRATION NEUER FLÄCHEN IN DAS LANDSCHAFTSBILD

3B1a_D / *INFOSTELLEN ZUR LANDWIRTSCHAFT*

HERAUSFORDERUNGEN

Sowohl die Befragung der Einwohner als auch die Befragung der Landwirte im Rahmen vom GERPLAN zeigten starke Defizite in der Kenntnis der landwirtschaftlichen Produktion sowie ein schwieriges Verhältnis der Landnutzer (Landwirte einerseits sowie Erholungssuchende /Hundebesitzer / Fahrradfahrer andererseits). Daher sollte die Information der Bevölkerung über die Anforderungen der landwirtschaftlichen Produktion sowie über die Rahmenbedingungen der Landwirtschaft mit Infostellen verstärkt werden.

BETEILIGTE KOMMUNEN

Auf deutscher Seite beteiligen sich die Kommunen Hartheim und Neuenburg.

HÄUFIGKEIT

Einmalige Entwicklung, Herstellung und Installierung

AUSFÜHRUNG

Folgende Infostellen zur Landwirtschaft sind vorgesehen:

Entwicklung der Landwirtschaft auf Gemarkung Hartheim

- Angebaute Früchte auf Gemarkung Hartheim
- Sonderkulturanbau auf Gemarkung Hartheim
- Landwirtschaft auf Gemarkung Neuenburg-Grißheim
- Landwirtschaft auf Gemarkung Neuenburg-Zienken

Praktische Empfehlungen

Die Ausarbeitung der Infostellen sollte mit der Landwirtschaftsverwaltung und den Landwirten Vor-Ort erfolgen sowie die landwirtschaftliche Nutzung der Umgebung möglichst mit einbeziehen.

Angaben zur Lage

Gemarkung Hartheim-Bremgarten

- Infostelle zur Entwicklung der Landwirtschaft auf Gemarkung Hartheim am Panoramaweg zwischen Hartheim und Bremgarten,
- Infostelle zur Feldfrüchten am Panoramaweg im Tiefgestade zwischen Hartheim und Bremgarten
- Infostelle zur Sonderkulturen an der Rheinstraße westlich von Hartheim (beim Hardthof)

Gemarkung Neuenburg

- Infostelle zu Landwirtschaft auf Gemarkung Neuenburg-Grißheim beim Aussiedlerhof südöstlich von Grißheim
- Infostelle zu Landwirtschaft auf Gemarkung Neuenburg-Zienken am Rundweg Biotopverbund Zienken südöstlich von Zienken
- Infostelle zu Landwirtschaft auf Gemarkung Neuenburg-Steinenstadt südlich der Siedlung am Stein nordwestlich von Steinenstadt

zur Verortung siehe Maßnahmenkarte GERPLAN.

Landwirtschaft auf Gemarkung Neuenburg-Steinenstadt

BAUHERR

- Gemeindeverwaltung Hartheim
- Stadtverwaltung Neuenburg

KOSTEN

Die Erstellung eines druckfähiges pdf kostet pro Infostelle ca. 2.500€. Der Druck auf witterungs-beständiges Material wird je nach Größe mit 1000 - 2000€ pro Tafel veranschlagt. Hinzu kommen noch die Kosten für den Träger und die Aufstellung

MÖGLICHE FÖRDERMITTEL

- Förderung über Landwirtschaftsverwaltung oder Interreg prüfen

MÖGLICHE PARTNER

- Landwirtschaftsverwaltung
- Landwirte (evtl. für Unterhaltung und Pflege)

SCHWIERIGKEITEN – CHANCEN

- Schwierigkeiten: Finanzierung
- Chancen: Verbesserung der Kenntnisse zur Landwirtschaft sowie Verbesserung des Verständnisses für landwirtschaftliche Produktion

VERBINDUNG ZU ANDEREN MAßNAHMEN

- Infostelle Streuobst
- Einkaufsführer regionale Produkte

GRUNDSATZ N°3 ENTWICKLUNG BESONDERER LANDSCHAFTSELEMENTE, DES LANDLICHEN NATURERBES UND DER ORTSRÄNDER ZUR VERBESSERUNG DER LEBENSQUALITÄT

ZIELE 3B. VERBESSERUNG DER LEBENSBEDINGUNGEN UND INTEGRATION NEUER FLÄCHEN IN DAS LANDSCHAFTSBILD

3B1b_D / *INFOSTELLEN STREUOBST*

HERAUSFORDERUNGEN

Die verbleibenen Streuobstflächen im Planungsraum vom GERPLAN haben eine große artenschutzrechtliche Bedeutung sowie eine hohe Bedeutung für das Landschaftsbild und die Ortsränder.

Folgende Infotafeln Streuobst sind geplant

- Ortsrand von Hartheim-Bremgarten
- Nördlich Grißheim

BETEILIGTE KOMMUNEN

Auf deutscher Seite beteiligen sich die Kommunen Hartheim und Neuenburg.

HÄUFIGKEIT

Einmalig: Entwicklung und Herstellung der Infotafeln

AUSFÜHRUNG

Praktische Empfehlungen

Die Tafeln sollen auf die Bedeutung der Streuobstwiesen für die Ortsränder aufmerksam gemacht werden sowie beispielhaft auf spezielle Sorten.

Auf den Infotafeln sollte auch die ursprüngliche Situation der Ortsränder mit einem hohen Anteil an Obst- und Einzelbäumen anhand historischer Bilder anschaulich dargestellt werden.

Angaben zur Lage

Gemarkung Hartheim-Feldkirch

- östlicher Ortsrand von Hartheim-Bremgarten

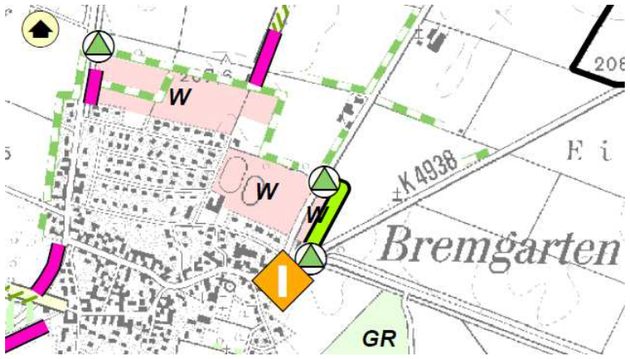

Gemarkung Neuenburg

- am Rundweg Biotopverbund nördlich Grißheim

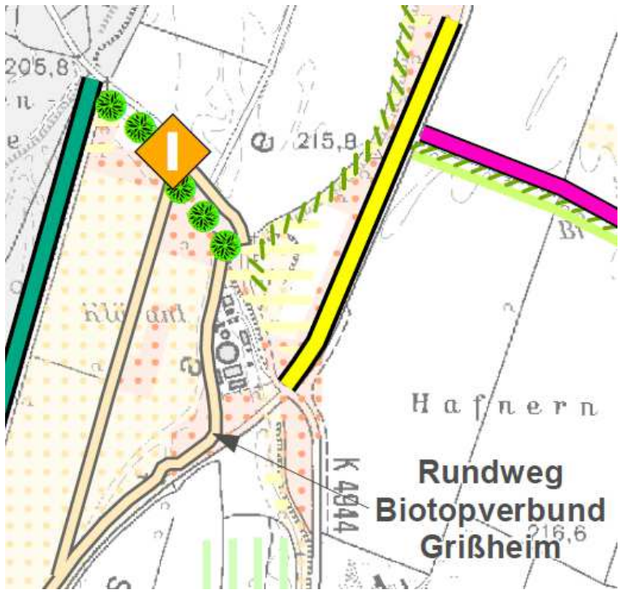

Beispiel einer Infotafel zum Thema Streuobst

Neuenburg um 1929

Hartheim um 1929

Bei der Tafel nördlich Grißheim sollte auch auf die Streuobstneupflanzung und den Rundweg Biotopverbund hingewiesen werden.

BAUHERR

Die Infotafeln Streuobst sollen von den Gemeinden Neuenburg bzw. Hartheim aufgestellt werden

KOSTEN

Die Erstellung eines druckfähiges pdf kostet pro Infostelle ca. 2.500€. Der Druck auf witterungsbeständiges Material wird je nach Größe mit 1000 - 2000€ pro Tafel veranschlagt. Hinzu kommen noch die Kosten für den Träger und die Aufstellung.

MÖGLICHE FÖRDERMITTEL

Evtl. über Interregmittel oder die neue Streuobstkonzeption Baden-Württemberg

MÖGLICHE PARTNER

Landwirtschaftsverwaltung

SCHWIERIGKEITEN – CHANCEN

- Schwierigkeiten : Finanzierung
- Chancen : Verbesserung Kenntnis Naturerbe

VERBINDUNG ZU ANDEREN MAßNAHMEN

- Infotafeln Landwirtschaft
- Einkaufsführer "Direkt vom Erzeuger

GRUNDSATZ N°3 ENTWICKLUNG BESONDERER LANDSCHAFTSELEMENTE, DES LANDLICHEN NATURERBES UND DER ORTSRANDER ZUR VERBESSERUNG DER LEBENSQUALITAT

ZIELE 3B. VERBESSERUNG DER LEBENSBEDINGUNGEN UND INTEGRATION NEUER FLACHEN IN DAS LANDSCHAFTSBILD

3B2_D / *SCHADENSBESEITIGUNG - ABDECKUNG WILDE DEPONIE*

HERAUSFORDERUNGEN

Die wilde Deponie verführt zur unkontrollierten Ablagerung von Erdmassen. Als Maßnahme zur Schadensbeseitigung sollte eine Abdeckung und Bepflanzung erfolgen.

BETEILIGTE KOMMUNEN

Auf deutscher Seite beteiligt sich die Kommune Hartheim

HÄUFIGKEIT

Einmalig: Abdeckung und Einsaat bzw. Eingrünung wilde Deponie

AUSFÜHRUNG

Praktische Empfehlungen

Die wilde Deponie sollte mit Oberboden abgedeckt und mit einheimischen, standortsgerechten Gehölzen wie Esche und Bergahorn sowie entlang des Weges mit Sträuchern bepflanzt werden.

Angaben zur Lage

Gemarkung Hartheim-Bremgarten

- westlich Hartheim-Bremgarten an der Gestadekante

BAUHERR

Gemeinde Hartheim (Bauhof).

KOSTEN

Für die Abdeckung der wilden Deponie (ca. 400 qm) und die Einsaat bzw. Bepflanzung werden folgende Kosten veranschlagt.

Ansaat Wiesenstreifen	ca. 100 EUR
Saatgut (Glatthaferwiesen)	ca. 75 EUR
Strauchpflanzung (2x2 m Verband)	ca. 350 EUR Pflanzgut inkl. Pflanzung

MÖGLICHE FÖRDERMITTEL

Keine direkte Förderung erkennbar, Bepflanzung kann evtl. als Ökokontomaßnahme anerkannt werden

MÖGLICHE PARTNER

Revierförster

SCHWIERIGKEITEN – CHANCEN

- Schwierigkeiten : Flächeninanspruchnahme
- Chancen : Erhöhung der Biodiversität, Verbesserung Landschaftsbild

VERBINDUNG ZU ANDEREN MAßNAHMEN

- Gehölzpflanzung

GRUNDSATZ N°4 DURCH AKTIVITATEN, NUTZUNGEN UND GRENZÜBERSCHREITEN DE VERBINDUNGEN DEN GERPLAN ZUM LEBEN ERWECKEN

ZIELE 4A. DIE OFFENTLICHKEIT UND DIE AKTION AKTEURE FUR DIE THEMEN LANDSCHAFT UND UMWELT SENSIBILISIEREN

4A1_D / INFORMATIONSBROSCHÜRE WIESEN UND MAGERRASEN

HERAUSFORDERUNGEN

Im grenzüberschreitenden Planungsgebiet vom GERPLAN liegen für die Markgräfler Rheinebene sehr bedeutende Wiesen- und Magerrasengebiete:

Die halbtrockenrasen- und trockenrasenreichen Gebiete der Trockenaue mit Schwerpunkten südlich (Naturschutzgebiete Galgenloch sowie Alter Grund) und nördlich von Neuenburg (Naturschutzgebiete Rheinwald Neuenburg inkl. geplanter Erweiterung und Sandkopf) sowie auf der französischen Rheininsel.

Andererseits mit dem Flugplatz Bremgarten das größte Wiesengebiet südlich vom Kaiserstuhl.

Folgende Typen von Wiesen und Magerrasen sollten u.a. dargestellt werden

Typische Glatthaferwiesen

wechelfeuchte Glatthaferwiesen

Trockene Salbei-Glatthaferwiesen

Halbtrockenrasen

Trockenrasen

BETEILIGTE KOMMUNEN

Auf deutscher Seite beteiligen sich der Landkreis, die Kommunen vom GERPLAN sowie der Gewerbepark Breisgau.

HÄUFIGKEIT

Einmalig Entwicklung der Broschüre

AUSFÜHRUNG

Praktische Empfehlungen

Bei dieser Broschüre bietet sich eine Zusammenarbeit mit dem Regierungspräsidium Freiburg, Referat 56 Naturschutz an.

Beispiel

In Verbindung mit den vom Naturschutz gepflegten Wiesen kann über eine grenzüberschreitende Broschüre über Wiesen, Kräuter und Wildgräser informiert werden. Zu diesem Themenkomplex wurde beispielsweise vom Regierungspräsidium Karlsruhe eine „Wiesenbroschüre“ für den PAMINA-Rheinpark erstellt (siehe http://www.rp-karlsruhe.de/servlet/PB/menu/1234749/index.html und Abbildung vorherige Seite), die sehr gut nachgefragt wird.

Magerrasen im NSG Rheinwald Neuenburg

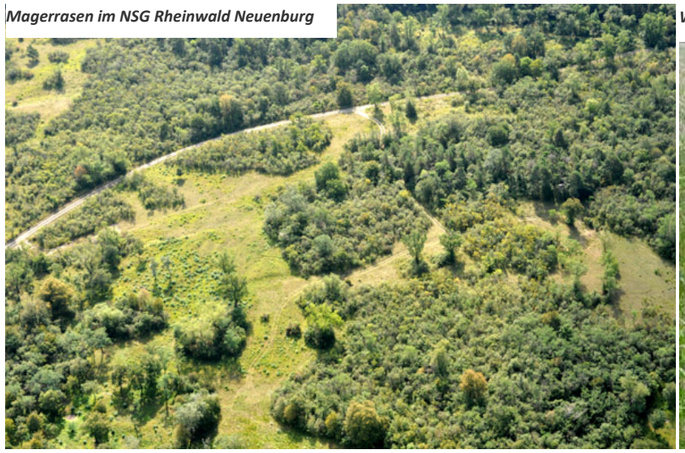

Wiesen im Gewerbepark Breisgau

BAUHERR

Der Herausgeber der Broschüre könnte das Regierungspräsidium Freiburg sein, in Zusammenarbeit mit dem Landkreis sowie den Kommunen vom GERPLAN.

KOSTEN

Die Erstellung der Broschüref als druckfähiges pdf kostet je nach Umfang und Bildmaterial als zweisprachige Fassung ca. 10.000 - 15.000€.

Der Druck wird je nach Auflage und Qualität mit 2000 - 3000€ veranschlagt.

MÖGLICHE FÖRDERMITTEL

Als grenzüberschreitende Broschüre evtl. Förderung über Naturschutzmittel oder Interregmittel möglich

MÖGLICHE PARTNER

- Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald
- Kommunen
- Naturschutzverbände

SCHWIERIGKEITEN – CHANCEN

- Schwierigkeiten : Finanzierung
- Chancen : Verbesserung der Wertschätzung von Wiesen und Magerrasen als Lebensraum

VERBINDUNG ZU ANDEREN MAßNAHMEN

- Anlage von Wiesenstreifen